



Commune de Saint-Sulpice

RAPPORT DE GESTION

2017



**Rapport
de la Municipalité de Saint-Sulpice
au Conseil communal
sur la gestion de l'exercice 2017**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (articles 4 et 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil communal de Saint-Sulpice du 10 juin 2016,

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pendant l'année 2017, ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2017.

***Les comptes, accompagnés des commentaires de la Municipalité,
sont présentés séparément.***

Table des matières - Première partie

| | |
|--|----|
| Autorités | 1 |
| - Conseil communal | 1 |
| - Municipalité..... | 7 |
| | |
| Administration générale | 14 |
| - Préambule | 14 |
| - Ressources humaines | 14 |
| - Secrétariat municipal | 17 |
| - Office communal de la population | 18 |
| - Registre civique - Votation/Elections | 19 |
| - Informatique..... | 23 |
| | |
| Finances | 24 |
| | |
| Bâtiments, domaines et forêts | 26 |
| - Bâtiments..... | 26 |
| - Domaines | 27 |
| - Forêts | 29 |
| | |
| Développement durable | 30 |
| | |
| Infrastructures et énergie | 31 |
| - Routes | 31 |
| - Eclairage public | 31 |
| - Assainissement et épuration | 31 |
| - Service de voirie | 32 |
| - Gestion des déchets | 34 |
| | |
| Constructions et urbanisme - Transports | 36 |
| - Police des constructions | 36 |
| - Transport - Mobilité | 40 |
| | |
| Sécurité | 42 |
| - Police..... | 42 |
| - Service du feu..... | 45 |
| - Protection civile..... | 45 |

| | |
|--|----|
| Activités et vie locale | 46 |
| - Culture | 46 |
| - Location des salles | 49 |
| - Sociétés locales | 50 |
| - Tourisme..... | 59 |
| - Développement économique | 60 |
| - Cultes - Paroisses..... | 60 |
| | |
| Jeunesse et enfance | 64 |
| - Écoles..... | 64 |
| - Réfectoire et devoirs surveillés | 66 |
| - UAPE "La Plage des Pirates" | 67 |
| - Bibliothèque des Jeunes | 70 |
| - Jeunesse et sports..... | 75 |
| | |
| Affaires sociales | 76 |
| | |
| Conclusions générales | 80 |

Seconde partie

Organismes intercommunaux

Rapports publiés selon ordre alphabétique des dénominations



AUTORITÉS

CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année 2017, le Conseil communal s'est réuni à 4 reprises sous la direction de sa présidente pour 2016-2017, Mme Corinne **Willi**, et à 4 reprises sous la direction de son président pour 2017-2018, M. Laurent **Clerc**.

COMPOSITION DU BUREAU AU 30.06.2017

| | | | |
|---------------------------------|-----|--------------------------|------------|
| Présidente | Mme | Willi | Corinne |
| 1 ^{ère} Vice-président | M. | Clerc | Laurent |
| 2 ^{ème} Vice-président | M. | Piller | René |
| Scrutateurs | M. | Equey | Jacques |
| | M. | Liechti | Bernard |
| Scrutateurs-suppléants | M. | Ruegg | Olivier |
| | M. | Vazquez-Fernandez | Iago |
| <i>Secrétaire</i> | M. | Giroud | Daniel (*) |
| <i>Huissier</i> | M. | Groubel | Fabio (*) |

COMPOSITION DU BUREAU AU 31.12.2017

| | | | |
|---------------------------------|-----|----------------|------------|
| Président | M. | Clerc | Laurent |
| 1 ^{ère} Vice-président | M. | Piller | René |
| 2 ^{ème} Vice-président | M. | Dubuis | Etienne |
| Scrutateurs | M. | Equey | Aurélien |
| | M. | Ruegg | Olivier |
| Scrutateurs-suppléants | Mme | Comte | Evelyne |
| | M. | Ryser | Robert |
| <i>Secrétaire</i> | M. | Giroud | Daniel (*) |
| <i>Huissier</i> | M. | Groubel | Fabio (*) |

(*) = hors Conseil communal

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31.12.2017

| Groupes : | Association Saint-Sulpice Ensemble (ASSE) | Indépendants de Centre-Droite (ICD) | | | |
|--------------------------|--|--|------|-----------------------------|------|
| Affolter Markus | ICD | Golaz Cyril | ICD | Parent Christine | ASSE |
| Aufrère Laurence | ASSE | Grzelak-Guidon Madeleine | ICD | Piller René | ICD |
| Bähni Philippe | ICD | Gygax Rolf | ICD | Plass Robert | ASSE |
| Beck Thomas | ICD | Hanlon David | ICD | Potalivo Nicolas | ICD |
| Berner Roxane | ASSE | Henry Olivia | ASSE | Probst Claude | ASSE |
| Beyeler Laurent | ICD | Hirsch Hans-Jörg | ASSE | Quintas Benito | ASSE |
| Burrus Diane | ICD | Hunziker Daniel | ICD | Racine Michel | ICD |
| Chappuis Olivier | ASSE | Jindra Fröhlich Helena | ASSE | Richards Stephen | ASSE |
| Clerc Laurent | ASSE | Jungen Jean-Michel | ICD | Rodriguez Carlos | ASSE |
| Comte Evelyne | ICD | Kaeser-Moser Alice | ASSE | Ruegg Olivier | ASSE |
| Del Boca Pierre | ASSE | Knusel David-André | ASSE | Ryser Robert | ICD |
| Devaud Ghislaine | ASSE | Kobel Damien | ASSE | Salas Monika | ICD |
| Dijamatovic Yves | ASSE | Lehmann Christian | ASSE | Spaccapietra Stefano | ASSE |
| Dubuis Etienne | ASSE | Leonardi Annamaria | ASSE | Strobel Patrick | ICD |
| Dubuis Nathalie | ASSE | Liechti Bernard | ASSE | Walpen René | ICD |
| Equey Aurélien | ASSE | Matthey Olivier | ICD | Weber Nicolas | ASSE |
| Equey Jacques | ASSE | Michel Christiane | ASSE | Wessner René | ICD |
| Fankhauser Carmen | ASSE | Moser Jean-Louis | ASSE | Willi Corinne | ASSE |
| Gardet Frédéric | ICD | Mouvet Laurent | ASSE | Wirth Paul | ASSE |
| Glauser Cédric | ICD | Pache Rémy | ICD | Wyss Christophe | ASSE |



MUTATIONS AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

Il y a eu quatre démissions au sein du Conseil communal au cours de l'année 2017, celles de Mmes Candice **Pache** (ICD), Julia **Tarchini** (ICD), Cécile **Theumann** (ASSE), et de M. Iago **Vazquez-Fernandez** (ASSE).

L'effectif du Conseil communal au 31.12.2017 était de 60 membres.

SOMMAIRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours des 9 séances tenues durant l'année 2017, les décisions suivantes ont été prises :

Séance du 15 mars 2017

Présidence : Mme Corinne WILLI

Effectif : 60 membres

Présents : 53 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2017 représentant au total une augmentation des charges de CHF 158'400.00.

Séance du 3 mai 2017

Présidence : Mme Corinne WILLI

Effectif : 60 membres

Présents : 55 membres

Le Conseil communal n'a pas pris de décision particulière lors de cette séance.

Séance du 14 juin 2017

Présidence : Mme Corinne WILLI

Effectif : 60 membres

Présents : 47 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2016, ainsi que le bilan et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion de l'année 2016;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2016 des Ententes intercommunales Chalet "Les Alouettes" à Morgins, Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge, ainsi que du Service intercommunal de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 60'000.00 pour le réaménagement de la parcelle communale n°339, comprenant la démolition de la maison du chemin des Pâquis 7 et le fractionnement de la parcelle n°306;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 210'000.00 pour le remplacement de la production de chaleur au Centre 59 (immeuble de l'Auberge communale, de la salle du Conseil communal et des appartements attenants);
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'841'400.00 pour la réfection de la rue du Centre et du chemin du Bochet;
- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, secteur 8 CFF/Forêt sur le territoire de la commune d'Ecublens et d'allouer à la commission de ladite entente le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 1'997.00 pour la participation de la commune de Saint-Sulpice au crédit global de CHF 317'000.00 net TTC.



Séance du 28 juin 2017

Présidence : Mme Corinne WILLI

Effectif : 60 membres

Présents : 51 membres

Le Conseil communal a procédé à l'élection :

- tacite de son président pour 2017-2018 en la personne de M. Laurent Clerc;
- de son Bureau pour 2017-2018 (voir détail en page 1);
- de la Commission de gestion et des finances pour 2017-2018 (voir détail en page 4);

Séance du 27 septembre 2017

Présidence : M. Laurent CLERC

Effectif : 59 membres

Présents : 45 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le préavis municipal no 08/17 assorti des deux amendements proposés par la commission concernant les articles 8 et 9 du Règlement communal sur l'octroi d'une aide individuelle pour logements protégés version juin 2017;
- d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation TKM, l'Etat de Vaud et les autres communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans, de 2017 à 2020, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017, et d'autoriser l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la Fondation TKM qui passera en 2018 à CHF 6.50 par habitant (soit CHF 25'337.00), en 2019 à CHF 7.00 (soit CHF 27'286.00) et en 2020 à CHF 8.00 (soit CHF 31'184.00);
- de renvoyer auprès de la Municipalité pour détermination l'initiative "Modification de l'art. 3.6 du RPGA de Saint-Sulpice" déposée par Mme Annamaria Leonardi et consorts.

Séance du 25 octobre 2017

Présidence : M. Laurent CLERC

Effectif : 60 membres

Présents : 53 membres

Le Conseil communal a assermenté 4 nouveaux membres du Conseil communal :

- M. Christophe Wyss, suppléant à M. Iago Vazquez-Hernandez
- Mme Helena Jindra Fröhlich, suppléante à Mme Cécile Theumann
- M. Nicolas Potalivo, suppléant à Mme Candice Pache
- M. Patrick Strobel, suppléant à Mme Julia Tarchini

Le Conseil communal a décidé :

- d'autoriser la Municipalité à signer le contrat de subventionnement entre la Fondation Apollo et les communes du district de l'Ouest lausannois; d'accepter de financer les frais d'installation pour un montant global de CHF 110'000.00, dont CHF 2'085.45 à la charge de la Commune de Saint-Sulpice; de valider son financement sur la base d'une clé de répartition par habitant au 31 décembre de l'année précédente;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 214'000.00 pour l'étude d'une garderie sise au chemin des Pâquis sur les parcelles n°336 et 337;
- d'accepter le principe de modification des articles 96 et 96 bis du Règlement communal de police (RPC) et les amendements pour le nouveau libellé de l'art. 96 et le nouvel art. 96 bis;
- d'adopter le préavis municipal n°13/17 amendé et d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018;
- d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2017, soit : pour le compte 3185017 (nouveau), honoraires consulting pour la structure administrative CHF 134'400.00 et compte 3185020 (nouveau), honoraires consulting pour la fonction RC CHF 81'000.00;



Séance du 22 novembre 2017

Présidence : M. Laurent CLERC

Effectif : 59 membres

Présents : 48 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Dubuis & Consorts "Création à Saint-Sulpice d'un gîte pour les pèlerins de St-Jacques de Compostelle".

Séance du 13 décembre 2017

Présidence : M. Laurent CLERC

Effectif : 59 membres

Présents : 54 membres

Le Conseil communal a décidé :

- de refuser le budget communal pour l'exercice 2018 tel que présenté par la Municipalité ainsi que les budgets des Ententes intercommunales "Chalet les Alouettes" à Morgins et "Concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge" et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours "SDIS Chamberonne".

COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL COMMUNAL AU 31.12.2017

| Gestion et finances (nommée pour l'année) | | | | Immobilière (nommée pour la législature) | | | |
|--|------------------|-------------|------|---|--------------------|------------|------|
| Mmes | Berner | Roxane | ASSE | Mmes | Leonardi | Annamaria | ASSE |
| | Burrus | Diane | ICD | | Salas | Monica | ICD |
| MM | Affolter | Markus | ICD | MM | Beck | Thomas | ICD |
| | Del Boca | Pierre | ASSE | | Dijamatovic | Yves | ASSE |
| | Hirsch | Hans-Jörg | ASSE | | Moser | Jean-Louis | ASSE |
| | Mouvet | Laurent | ASSE | | Pache | Rémy | ICD |
| | Ryser | Robert | ICD | | Rodriguez | Carlos | ASSE |
| Recours en matière d'impôts (nommée pour la législature) | | | | Conseil intercommunal de l'Organisme régional de protection civile de Lausanne-Ouest (nommée pour la législature) | | | |
| Mme | Pache | Candice | ICD | Mme | Devaud | Ghislaine | ASSE |
| MM | Equey | Aurélien | ASSE | MM | Golaz | Cyril | ICD |
| | Jungen | Jean-Michel | ICD | | Moser | Jean-Louis | ASSE |
| | Knüsel | David-André | ASSE | | | | |
| | Kobel | Damien | ASSE | | | | |
| | Wessner | René | ICD | | | | |
| Épuration (nommée pour la législature) | | | | Laviu (nommée pour la législature) | | | |
| MM | Beck | Thomas | ICD | Mmes | Parent | Christine | ASSE |
| | Chappuis | Olivier | ASSE | | Probst | Claude | ASSE |
| | Glauser | Cédric | ICD | MM | Dijamatovic | Yves | ASSE |
| | Quintas | Benito | ASSE | | Gardet | Frédéric | ICD |
| | Racine | Michel | ICD | | Gygax | Rolf | ICD |
| | Rodriguez | Carlos | ASSE | | Hunziker | Daniel | ICD |
| | Ruegg | Olivier | ASSE | | Quintas | Benito | ASSE |
| Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale (ARASOL) (nommée pour la législature) | | | | Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » (nommée pour la législature) | | | |
| Mmes | Burrus | Diane | ICD | Mme | Leonardi | Annamaria | ASSE |
| | Dubuis | Nathalie | ASSE | M. | Piller | René | ICD |
| Conseil d'Etablissement de La Planta (nommée pour la législature) | | | | | | | |
| Mme | Willi | Corinne | ASSE | | | | |



RÉPONSES AUX VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION DE 2017

Dans son rapport du 30 mai 2017, la commission de gestion et des finances formulait un certain nombre de vœux, listés ci-dessous avec la réponse apportée par la Municipalité :

1. Obtenir dans les meilleurs délais un organigramme fonctionnel ou hiérarchique mentionnant les responsables directs par dicastère, en lieu et place d'un organigramme RH n'ayant qu'une fonction interne :
L'organigramme a été développé selon les vœux de la commission. Il se trouve dans ce rapport, en page 16.
2. Intégrer de manière concrète dans la gestion de la Commune le développement économique par la création d'un groupe de travail :
Un groupe de travail sur le développement économique a été créé suite à la prise en main du dicastère par Mme Theumann. Ce groupe se réunit régulièrement et va poursuivre ses travaux en 2018.
3. Établir et présenter chaque année un rapport sur chaque bâtiment communal de rendement, avec les coûts de fonctionnement (notamment chauffage, conciergerie et gérance) et l'indication des travaux à effectuer à court et moyen terme mentionnant l'estimation des coûts correspondants.
Le rapport n'a pas été développé par manque de ressources disponibles au sein de l'administration communale. Ce point pourra être repris en 2018 suite à l'engagement d'un responsable des bâtiments communaux.
4. Améliorer la transparence, au niveau des coûts, des grandes associations intercommunales et des transports avec prise de position de la Municipalité sur le fonctionnement et la part des coûts incombant à la Commune.
Les rapports de gestion ainsi que les comptes des associations intercommunales, sont à disposition des membres du Conseil qui désirent les consulter. La Municipalité reste bien entendu à disposition pour toutes les questions supplémentaires à ce sujet.
5. Établir et présenter des actions concrètes de développement durable, découlant de l'étude effectuée en 2016 (Rapport de gestion p. 64 à 67) en y intégrant le droit du sol (compte 4390.41111.000) soit la rétrocession des SI concernant l'utilisation de l'électricité (éclairage public et autres usages) aussi bien à titre public que privé, sur le territoire de la commune.
Avec la reprise en charge du dicastère du développement durable par Mme Theumann en octobre 2017, un groupe de travail a été formé afin de réfléchir aux différentes actions et mesures envisageables. Les premiers résultats tangibles devraient être présentés d'ici mi 2018, potentiellement sous la forme d'un préavis en ce qui concerne l'utilisation du droit du sol.

MOTIONS, INTERPELLATIONS, INITIATIVES ET POSTULATS EN COURS OU EN SUSPENS AU 31.12.2017

- Interpellation concernant l'application de la directive cantonale de protection des eaux DCPE 872 "gestion des eaux et déchets de chantier" sur le territoire de la commune (déposée lors de la séance du 7 septembre 2016).
- Initiative "Modification de l'art. 3.6 du RPGA de Saint-Sulpice" (déposée lors de la séance du 14 juin 2017).
- Postulat "Amélioration de la téléphonie mobile à Saint-Sulpice" (déposé lors de la séance du 27 septembre 2017).

SORTIE DU CONSEIL COMMUNAL

Le samedi 2 septembre 2017 a eu lieu la traditionnelle sortie des autorités communales. Quarante-et-un conseillères et conseillers communaux et municipaux ont répondu présent.

Après un arrêt pour un café/croissant à Martigny, nous avons pris la route par le col de la Forclaz pour nous rendre sur le site du barrage d'Emosson. Nous avons été accueillis chaleureusement malgré le temps maussade, obstruant le panorama grandiose, par une guide pour une visite des installations de l'ouvrage. Nous avons eu l'opportunité de découvrir l'histoire de la construction du barrage et de son impressionnant réseau d'alimentation avant d'en visiter les entrailles.

La montagne n'avait pas fini de nous réserver des surprises puisqu'en effet le mini funiculaire qui devait ramener l'ensemble des participants sur le lieu du dîner est tombé en panne. Ceci nous a donné l'opportunité d'entreprendre une petite marche finalement très sympathique sur des sentiers escarpés nous menant sur le site "Les Montuires" et son restaurant, contribuant ainsi à nous ouvrir l'appétit. A défaut de profiter de la vue compte tenu de la météo, nous avons passé un excellent moment à table et rejoint la vallée par la descente vertigineuse du funiculaire du Châtelard dont la pente maximale de 87 % en fait le funiculaire à deux cabines le plus raide au monde.



L'après-midi s'est poursuivi en direction des caves "Champs de Clos" à Chexbres où nous nous sommes arrêtés pour déguster les spécialités locales et nous remettre de nos émotions alpines.

Pour bien terminer cette excursion et comme le veut la tradition, une raclette a été servie au carnotzet communal pour celles et ceux qui désiraient prolonger la journée et partager ce moment de convivialité.

Laurent Clerc, Président du Conseil communal

RENCONTRE AMICALE ENTRE AUTORITÉS DE PRÉVERENGES ET SAINT-SULPICE

Cette année la traditionnelle rencontre amicale entre les Conseils communaux de Préverenges et de Saint-Sulpice a été organisée sous la forme d'une compétition amicale de badminton par équipe au Centre Sport et Santé du Centre Sportif Universitaire de Dorigny, le mercredi 13 septembre 2017 en fin de journée. Les joutes sportives, basées sur un esprit collaboratif visant à effectuer un maximum de passes, se sont déroulées dans la bonne humeur et les résultats ont dépassé toutes les attentes. Celles-ci ont été suivies par la remise de petits prix aux plus méritants, d'un apéritif sur la terrasse de la cafétéria par un beau temps de fin d'été et la soirée s'est poursuivie par un repas servi dans les mêmes locaux.

REMISE DES POUVOIRS DU BUREAU

La remise officielle des pouvoirs du Bureau du Conseil communal a eu lieu le mardi 4 juillet 2017. Cette cérémonie a été suivie d'un apéritif au carnotzet communal puis d'un repas au restaurant.



MUNICIPALITÉ

PRÉAMBULE

« Tumultueuse », est probablement le qualificatif qui décrit le mieux cette année 2017 à Saint-Sulpice.

Cette année a vu en effet la démission de M. Jean-Pierre Jatton au 31 juillet (voir le rapport de la commission de Gestion du Conseil communal en annexe) et son remplacement par Mme Cécile Theumann suite à une élection complémentaire. Avec l'arrivée de Mme Theumann et suite à plusieurs mois de travail à quatre membres seulement, la Municipalité a dû se réorganiser et retrouver une nouvelle dynamique de groupe. Je tiens ici à renouveler mes félicitations à Mme Theumann pour son élection et à relever la rapidité avec laquelle elle s'est intégrée dans notre équipe.

L'administration communale a également connu son lot de changements : l'année 2017 aura ainsi vu le départ de Mme Sandrine Pittolaz du Service des finances et son remplacement, dès le 1^{er} juillet 2017, par M. Didier Reymond. Elle aura également vu le remplacement de Mme Elisabeth Jordan par M. Nicolas Ray au poste de Secrétaire municipal remplaçant dès le 4 avril 2017.

Dans le même temps, et comme indiqué dans ce même rapport pour l'année 2016, un important audit portant sur les structures de l'administration a été mené par une entreprise externe. Ce travail, qui aura nécessité une charge de travail supplémentaire non négligeable de l'ensemble des employés communaux, a débouché sur un rapport qui permettra à la Municipalité de travailler, pendant les prochaines années, sur une réorganisation de la marche de l'administration communale.

Fort heureusement, cette année n'a pas été marquée que par des soubresauts politiques : l'organisation, pour la première fois dans la commune, de la Fête de la Musique a été un plein succès dont les organisateurs peuvent être fiers. Cette fête, tout comme les différentes manifestations plus traditionnelles qui se tiennent tout au long de l'année dans la commune, sont des moments importants de rencontre et d'échange entre les Serpelious.

La Municipalité a de son côté poursuivi la tradition de la croisière des aînés : une magnifique journée ensoleillée passée à bord du « Lausanne » pour partager le verre de l'amitié ainsi qu'un repas dans une belle ambiance festive. Elle a également pu inviter, pour une soirée et en compagnie du président du Conseil communal, les Serpelious qui ont atteint leur majorité en 2017.

C'est donc une nouvelle Municipalité, accompagnée d'une équipe communale renouvelée, qui aborde l'année 2018. Que cette nouvelle année apporte calme, sérénité et apaisement de manière à ce que les autorités puissent, dans le respect des attributions de chacun, œuvrer au bien de l'ensemble de la population, c'est mon vœu le plus cher au seuil de la nouvelle année.

Je terminerai ce rapport de gestion en rendant hommage à tous les employés communaux qui assurent, jour après jour, le bon fonctionnement de notre commune grâce à leur expérience et leur professionnalisme. Qu'ils en soient ici même remerciés !

Alain Clerc, Syndic

COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ AU 30.06.2017

| | | | | |
|-------------|-----|--------------|-----------------|------|
| Syndic | M. | Alain | Clerc | ASSE |
| Vice-syndic | Mme | Anne | Merminod | ASSE |
| Membres | MM. | Pierre-Yves | Brandt | ASSE |
| | | Jean-Pierre | Jatton | ASSE |
| | | Marcel André | Panzera | ICD |

COMPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ AU 31.12.2017

| | | | | |
|-------------|------|--------------|-----------------|------|
| Syndic | M. | Alain | Clerc | ASSE |
| Vice-syndic | M. | Pierre-Yves | Brandt | ASSE |
| Membres | Mmes | Anne | Merminod | ASSE |
| | | Cécile | Theumann | ASSE |
| | M. | Marcel André | Panzera | ICD |

Au cours de l'année 2017, la Municipalité a tenu 46 séances ordinaires (le lundi, en principe à 16 heures) et a participé aux 8 séances tenues par le Conseil communal. Elle a, en outre, été représentée dans les séances tenues par des commissions communales ou des délégations diverses au niveau intercommunal, régional ou cantonal.



RÉPARTITION DES DICASTÈRES AU 31.12.2017

Plusieurs remaniements ont eu lieu pendant l'année 2017, respectivement avec l'absence de M. Jatou pour maladie, puis une nouvelle répartition jusqu'au 31 juillet, suivie d'une répartition provisoire jusqu'à l'élection de Mme Theumann, puis enfin dès l'arrivée de celle-ci.

Pour des raisons de simplification, seule la répartition des dicastères au 31 décembre est présentée ci-dessous.

| <i>Responsable</i> | <i>Secteur</i> |
|--|---|
| M. Alain CLERC , Syndic | Administration générale Finances Voirie Domaines et forêts Transports publics |
| Mme Anne MERMINOD , Municipale | Bâtiment scolaires Préscolaire, parascolaire et instruction publique Transports scolaires Affaires culturelles Logement Paroisses Naturalisations |
| Mme Cécile THEUMANN , Municipale | Développement économique Développement durable Jeunesse et sports Tourisme Affaires sociales Société locales |
| M. Pierre-Yves BRANDT , Municipal | Routes Services industriels Police des constructions Aménagement du territoire |
| M. Marcel André PANZERA , Municipal | Police SDIS Service du feu ORPC (Protection civile) Bâtiments communaux Informatique Assainissement |

TABLEAU DES PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

| N° | Année 2011 | Exécution | Crédit accordé | Dépenses au 31.12.2017 |
|-------|---|-----------|----------------|------------------------|
| 08/11 | Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre à Chavannes-près-Renens, secteur Mouline | En cours | 364'000.00 | 0.00 |

| N° | Année 2012 | Exécution | Crédit accordé | Dépenses au 31.12.2017 |
|-------|--|-----------|----------------|------------------------|
| 02/12 | Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge, à Renens, secteur Préfaully/Blancherie | En cours | 1'365.00 | 1'086.75 |

| N° | Année 2013 | Exécution | Crédit accordé | Dépenses au 31.12.2017 |
|-------|--|-----------|----------------|------------------------|
| 10/13 | Demande d'un crédit de CHF 22'000'000.- pour la construction d'un nouveau complexe scolaire au ch. des Pâquis | En cours | 21'500'000.00 | 20'894'992.20 |
| 13/13 | Demande d'un crédit de CHF 739'000.- pour la requalification du tronçon de la Route Cantonale RC1A – Avenue Forel – Giratoire de Dorigny (Etape 2) | En cours | 739'000.00 | 684'232.20 |



| N° | Année 2014 | Exécution | Crédit accordé | Dépenses au 31.12.2017 |
|-------|---|-----------|----------------|------------------------|
| 05/14 | Demande d'un crédit de CHF 550'000.- pour la constitution d'une servitude d'accès et d'usage de 14 places de parc intérieures dans l'immeuble « Domaine du Village » de la rue du Centre 76 | En cours | 450'000.00 | 407'462.70 |
| 06/14 | Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre-Sorge à Chavannes-près-Renens, secteur Blancherie/Concorde | En cours | 1'383.00 | 1'208.35 |
| 09/14 | Adoption d'un règlement communal relatif à l'octroi de subvention pour les études musicales | En cours | -- | -- |
| 13/14 | Demande d'un crédit de CHF 2'700'000.- pour la rénovation du bâtiment des Crêtes rue du Centre 60 | En cours | 2'700'000.00 | 2'769'701.21 |

| N° | Année 2015 | Exécution | Crédit accordé | Dépenses au 31.12.2017 |
|-------|--|-----------|---------------------------|------------------------|
| 01/15 | Assainissement du collecteur de concentration - Tronçon aval STREL des Pierrettes-ch. du Petit-Port | En cours | 235'000.00 | 140'355.25 |
| 04/15 | Demande d'un crédit d'étude de CHF 58'300.- pour la requalification de la RC1, Etape 3 | En cours | 58'300.00 | 25'499.65 |
| 06/15 | Participation aux charges d'exploitation du centre sportif de Malley - Participation au capital-actions du Centre Intercommunal de Glace de Malley SA (CIGM) | En cours | -- | -- |
| 07/15 | Demande d'un crédit complémentaire de CHF 70'000.- pour l'agrandissement de la terrasse de l'Auberge communale | En cours | 200'000.00 + 70'000.00 | 264'654.50 |
| 11/15 | Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, Secteur Concorde/Autoroute | En cours | 1'458.00 | 945.00 |
| 17/15 | Demande d'un crédit de CHF 80'000.- pour le changement de logiciels informatiques | En cours | 80'000.00 | 106'943.75 |
| 18/15 | Révision du Plan Directeur Communal | En cours | 65'000.00 | -- |
| 19/15 | Assainissement du collecteur de concentration - Tronçon terrain de sport des Hautes Ecoles à la STREL de la Chamberonne | En cours | 100'000.00 | 59'683.20 |

| N° | Année 2016 | Exécution | Crédit accordé | Dépenses au 31.12.2017 |
|-------|---|----------------|----------------|------------------------|
| 04/16 | Demande d'un crédit de CHF 324'000.- pour l'acquisition du mobilier du bâtiment des Crêtes, rue du Centre 60 | En cours | 324'000.00 | 258'448.42 |
| 05/16 | Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, Secteur autoroute/Route de la Maladière | En cours | 1'960.00 | 1'372.00 |
| 07/16 | Fondation Théâtre Kléber-Méleau - Convention de subventions pour 2017, 2018 et 2019 | Reporté à 2017 | -- | -- |

| N° | Année 2017 | Exécution | Crédit accordé | Dépenses au 31.12.2017 |
|------|---|-----------|----------------|------------------------|
| 1/17 | Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2017 | Terminé | 158'400.00 | 74'800.00 |
| 2/17 | Réponse à la motion Pache et Consorts - Aide financière pour locataires de logements protégés | Retiré | -- | -- |
| 3/17 | Demande de crédit de CHF 60'000.- pour le réaménagement de la parcelle communale no 339 (chemin des Pâquis 7) | En cours | 60'000.00 | -- |
| 4/17 | Demande de crédit de CHF 210'000.- pour le remplacement du système de production de chaleur au Centre 59 (immeuble de l'auberge communale, salle du Conseil communal et appartements) | Terminé | 210'000.00 | 203'824.70 |



| N° | Année 2017 | Exécution | Crédit accordé | Dépenses au 31.12.2017 |
|-------|--|--------------------------|-------------------------|------------------------|
| 5/17 | Demande de crédit de CHF 1'841'000.- pour la réfection rue du Centre - chemin du Bochet | En cours | 1'841'000.00 | 276'877.46 |
| 6/17 | Demande d'un crédit de CHF 1'077'000.- pour l'agrandissement du cimetière communal | Retiré | -- | -- |
| 7/17 | Demande d'un crédit de CHF 1'997.- pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 8 "CFF/Forêt" | Terminé | 1'997.00 | -- |
| 8/17 | Réponse à la motion Pache et Consorts - Aide financière pour locataires de logements protégés | Terminé | -- | -- |
| 9/17 | Convention de subventionnement entre la Commune de Saint-Sulpice et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau | Terminé | -- | -- |
| 10/17 | Pour le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois | En cours | 2'085.45 | 0.00 |
| 11/17 | Demande d'un crédit d'étude d'un montant de CHF 214'000.- pour la construction d'une garderie et d'un jardin d'enfants au chemin des Pâquis | En cours | 214'000.00 | 189.00 |
| 12/17 | Modification des articles 96 et 112 du règlement de police communal sur les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et la qualité de vie | Terminé | -- | -- |
| 13/17 | Impôts communaux - Arrêté d'imposition pour l'année 2018 | Terminé | -- | -- |
| 14/17 | Demande de crédits complémentaires au budget 2017 pour la mise à jour de la structure de l'administration communale et de la gestion des ressources humaines | En cours | 134'400.00 81'000.00 | 177'727.50 |
| 15/17 | Réponse au postulat de Mme Theumann et Consorts - Amélioration de la téléphonie mobile à Saint-Sulpice | Pas encore voté au 31.12 | -- | -- |
| 16/17 | Réponse au postulat de M. Dubuis et Consorts - "Création à Saint-Sulpice d'un gîte pour les pèlerins de St-Jacques de Compostelle" | Terminé | -- | -- |
| 17/17 | Budget 2018 | Refusé | -- | -- |
| 18/17 | Demande d'un crédit de CHF 249'000.- pour la modernisation de la connexion informatique des services communaux | Pas encore voté au 31.12 | -- | -- |

VISITE PRÉFECTORALE

Le lundi 27 novembre 2017, conformément aux dispositions de l'article 141 de la loi sur les communes, Madame Anne **Marion Freiss**, Préfète du district de l'Ouest lausannois, a procédé à l'inspection annuelle de la commune.

A cette occasion, les différents registres communaux et documents mentionnés ci-après ont été reconnus comme régulièrement tenus et observés.

1. Les registres des procès-verbaux :
 - a) de la Municipalité
 - b) du Conseil communal
 - c) des votations et élections
2. Les registres :
 - a) civique (rôle des électeurs)
 - b) des inhumations
 - c) des commerçants
3. L'office communal de la population
4. L'onglet de la correspondance
5. Le casier sanitaire des eaux et le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)
6. Le fichier de contrôle des citernes
7. Le dossier des titres et créances
8. La comptabilité de l'année écoulée

Indépendamment des obligations qui lui sont imposées par la loi, Mme la Préfète s'est entretenue avec le Syndic, le Secrétaire municipal remplaçant, le Boursier, la Préposée à l'Office communal de la population, les Conseillers municipaux et le Président du Conseil communal sur les affaires courantes et les projets de la commune.

ACTIVITÉS DIVERSES

LAUSANNE REGION

Saint-Sulpice fait partie de l'association Lausanne Région, qui regroupe 27 communes de la région lausannoise et dont le président est M. Gustave Muheim, Syndic de la Commune de Belmont-sur-Lausanne.

Le résumé du rapport d'activités 2017 de Lausanne Région figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES (UCV)

278 communes sur les 309 que compte le canton (90 %).

- un Comité de 13 membres.
- un Conseil de 50 membres (5 par district).
- un Groupe de villes : en font parties toutes les communes de plus de 10'000 habitants. Celles dont la population excède 7'000 habitants peuvent également en faire partie, de même que les chefs-lieux de districts. Les délégués sont les syndics de ces municipalités (24 à ce jour).
- un Groupe des Bourgs et Villages qui représente les communes de moins de 7'000 habitants. Chaque district est représenté par un ou deux délégués, selon qu'il compte moins de 20 communes membres de l'UCV ou davantage. 14 délégués représentant 255 communes.

Une délégation de la Municipalité a participé, le samedi 10 juin 2017 à Chamblon, à la 108^{ème} édition de l'Assemblée générale des délégués de l'UCV et Journée des communes vaudoises.

M. Alain Clerc, Syndic, a participé à l'Assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2017 à Savigny, au cours de laquelle les nouveaux statuts ont été validés par les délégués.

Délégué-e-s du district de l'Ouest lausannois à l'UCV au 31.12.2017

| | | | |
|------------------------------------|-----|------------------------------|---------------------------------|
| <i>Présidente du Comité :</i> | Mme | Claudine Wyssa | Syndique de Bussigny |
| <i>Membres du Conseil des 50 :</i> | M. | Georges Cherix | Syndic de Villars-Ste-Croix |
| | M. | Jean-François Clément | Syndic de Renens |
| | M. | Alain Clerc | Syndic de Saint-Sulpice |
| | M. | Christian Maeder | Syndic d'Ecublens |
| | M. | Jean-Pierre Rochat | Syndic de Chavannes-près-Renens |
| <i>Groupe des Villes :</i> | Mme | Claudine Wyssa | Syndique de Bussigny |
| | M. | Jean-François Clément | Syndic de Renens |
| | M. | Alain Gilliéron | Syndic de Prilly |
| | M. | Christian Maeder | Syndic d'Ecublens |
| | M. | Stéphane Rezso | Syndic de Crissier |
| | M. | Jean-Pierre Rochat | Syndic de Chavannes-près-Renens |
| <i>Groupe Bourgs et villages :</i> | M. | Georges Cherix | Syndic de Villars-Ste-Croix |

ASSOCIATION DE COMMUNES VAUDOISES (AdCV)

Membre de l'UCV, la Commune de Saint-Sulpice fait également partie de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV), qui regroupe 73 communes vaudoises et dont l'objectif principal est de contribuer à sauvegarder et à développer les compétences et l'autonomie communales.

Le résumé du rapport d'activités 2017 de l'AdCV figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

BUREAU INTERMUNICIPAL

Le Bureau intermunicipal, regroupant Mme et MM. les Syndics de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix, s'est réuni en 2017 :

- 5 fois, sous la présidence de Mme Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny
- 2 fois, sous la présidence de M. Jean-Pierre Rochat, Syndic de Chavannes-près-Renens

Lors de ces séances, le Bureau intermunicipal a abordé les sujets suivants :

- De créer une App informant des secteurs de la vie culturelle, sportive, sociale, des travaux d'infrastructures et de la prévention touchant les communes de l'Ouest lausannois.
- D'octroyer un mandat de création de l'App à l'entreprise WNG SA, de Lausanne, pour un investissement de CHF 22'000.- (TTC) et son budget de maintenance pour un montant annuel de CHF 3'800.- (TTC).

- D'adopter le budget de fonctionnement du SDOL de l'exercice 2018.
- D'adopter les comptes 2016 et le budget 2018 de l'inspection intercommunale des chantiers.
- D'adopter les comptes de l'édition 2016 de Cap sur l'Ouest.
- D'initier une réflexion sur l'opportunité de regrouper les entités Police – Pompiers et Protection civile dans la même association intercommunale, ceci dès le début de la prochaine législature, comme cela avait été convenu lors de l'adaptation proposée de la nouvelle clé de répartition de la POL.
- De désigner un COPIL régional chargé d'élaborer une pré-étude du regroupement de la fusion des services de sécurité de l'Ouest lausannois, dans le dessein de rapporter sur l'opportunité et la faisabilité de cette démarche.
- D'adhérer à l'organisation de la visite du Conseil d'Etat du 3 mai 2018 et de l'édition 2018 de Cap sur l'Ouest du 23 septembre 2018.
- D'engager une réflexion sur l'opportunité de développer une vision régionale du rôle de conseiller « Ecole – Famille » et de proposer à l'ARASOL d'étudier l'opportunité de créer une synergie entre les différents métiers concernés par cette fonction.
- A débattu sur l'opportunité de créer une structure d'accueil régionale dans le district en faveur des sans-abri. A l'issue de ce débat, il a été décidé de ne pas créer de structure régionale dédiée à cet hébergement d'urgence, considérant que les communes se déclarent prêtes à ouvrir temporairement leurs abris de protection civile, ceci en collaboration avec l'ORPC, en cas de besoin.

ASSOCIATIONS, ENTENTES ET COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Délégué(s) de la Municipalité au 31.12.2017

| | |
|---|---|
| AJESOL (Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois) | Mme Anne Merminod |
| APREMADOL (Association pour la Prévention et le Maintien à Domicile dans l'Ouest Lausannois) | Mme Cécile Theumann |
| ARASOL (Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois) | Mme Cécile Theumann |
| BI (Bureau intermunicipal de l'Ouest lausannois) | M. Alain Clerc |
| CIP (Caisse Intercommunale de Pensions) | M. Alain Clerc Mme Anne Merminod |
| COH (Commission de coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Ecoles) | M. Pierre-Yves Brandt M. Alain Clerc |
| Comité du chalet "Les Alouettes" Morgins | Mme Anne Merminod |
| Commission des Services industriels | M. Pierre Yves Brandt |
| Commission d'estimation fiscale des immeubles | M. Pierre Yves Brandt |
| Conférence des municipaux en charge des affaires sociales | Mme Cécile Theumann |
| Conférence des municipaux en charge des écoles (CMEOL) | Mme Anne Merminod |
| Conseil d'établissement de La Planta | Mme Anne Merminod |
| Entente intercommunale Mèbre et Sorge | M. Marcel André Panzera |
| ERM (Epuración Région Morgienne) | M. Marcel André Panzera |
| FERL (Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise) | Mme Cécile Theumann |
| Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise | Mme Anne Merminod |
| Lausanne Région | Mme Cécile Theumann |
| ORPC (Office Régional de la Protection Civile) | M. Marcel André Panzera |
| OTV (Office du Tourisme Vaudois) | Mme Cécile Theumann |
| PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) | M. Pierre Yves Brandt |
| Police de l'Ouest lausannois – Sécurité dans l'Ouest lausannois | M. Marcel André Panzera |
| SDIS Chamberonne (Collaboration Ecublens, Chavannes, Saint-Sulpice) | M. Marcel André Panzera |
| SDOL (Stratégie et développement de l'Ouest lausannois) | M. Pierre Yves Brandt M. Alain Clerc |
| STEP (Station d'épuration de Vidy) | M. Marcel André Panzera |
| tl (Transports publics de la région lausannoise) | M. Alain Clerc |
| Triage forestier intercommunal de la Venoge | M. Alain Clerc |
| VALORSA SA - Société pour la gestion des déchets du périmètre Ouest | M. Alain Clerc |



COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES AU 30.06.2017

Commission du feu intercommunale

| | | | |
|----|--------------|------------------|-----------|
| M. | Marcel André | Panzera | Municipal |
| M. | Serge | Montagner | |

Commission de salubrité

| | | | | |
|-----------|----|-------------|---------------|---------------------|
| Président | M. | Alain | Clerc | Syndic |
| Membres | M. | Jean-Pierre | Jaton | Municipal |
| | M. | Bernard | Pellet | Médecin |
| | M. | David | Conde | Technicien communal |

Commission des naturalisations

| | | | | |
|---------|-----|-------------|----------------|-----------------------|
| Membres | M. | Pierre-Yves | Brandt | Municipal |
| | Mme | Corinne | Willi | Conseillère communale |
| | M. | Olivier | Matthey | Conseiller communal |
| | M. | Olivier | Ruegg | Conseiller communal |

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES AU 31.12.2017

Commission du feu intercommunale

| | | | |
|----|--------------|------------------|-----------|
| M. | Marcel André | Panzera | Municipal |
| M. | Serge | Montagner | |

Commission de salubrité

| | | | | |
|-----------|----|-------------|---------------|---------------------|
| Président | M. | Alain | Clerc | Syndic |
| Membres | M. | Pierre-Yves | Brandt | Municipal |
| | M. | Bernard | Pellet | Médecin |
| | M. | David | Conde | Technicien communal |

Commission des naturalisations

| | | | | |
|---------|-----|---------|-----------------|-----------------------|
| Membres | Mme | Anne | Merminod | Municipale |
| | Mme | Corinne | Willi | Conseillère communale |
| | M. | Olivier | Matthey | Conseiller communal |
| | M. | Olivier | Ruegg | Conseiller communal |



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PRÉAMBULE

L'administration communale a vécu une année 2017 mouvementée, avec en particulier plusieurs départs et arrivées qui ont eu lieu mais ont également permis d'apporter de nouvelles idées, de nouvelles méthodes de travail et de nouvelles dynamiques au sein de ce petit groupe.

Pour les employés communaux, l'année 2017 aura également été marquée par le gros travail fourni, en plus des tâches habituelles, dans le cadre de l'audit mené par la société Organize. Pendant plusieurs mois, chaque service a pu ainsi définir ses missions, ses rôles et ses interactions avec d'autres services ou d'autres organisations. Ce travail a ainsi permis de dresser des cartes détaillées des zones de responsabilité de chaque service, ouvrant la voie à de futures extensions, par exemple dans le but de croiser les cartes et définir ainsi des conventions bipartites entre services.

Enfin, en continuation du travail entrepris en 2016, les échanges et réflexions se sont poursuivis sur le thème « Adapter l'organisation du travail tout en améliorant la qualité de l'accueil du public ». La mise en place de réunions régulières entre chefs de services a par exemple permis d'améliorer considérablement les échanges d'informations entre services et individus.

Le travail administratif connaît, depuis quelques années déjà, une demande d'accroissement spectaculaire tant en qualité qu'en quantité. Les équipes actuellement en place sont utilisées au maximum de leur potentiel et ne peuvent plus absorber de nouvelles demandes d'une population en constante augmentation. L'efficacité de l'administration communale est un sujet clé ; fort heureusement, de nombreuses pistes de développement sont envisageables, allant d'une augmentation des ressources (internes et externes) disponibles à une amélioration des moyens informatiques utilisés ou encore à une meilleure répartition des tâches entre différents services.

Nicolas Ray, secrétaire municipal remplaçant

RESSOURCES HUMAINES

Suite au départ des titulaires, les postes suivants ont été repourvus :

- un employé de voirie, le 1^{er} janvier 2017;
- un concierge pour le collège des Pâquis, le 1^{er} janvier 2017;
- une aide-concierge pour le collège des Pâquis, le 1^{er} janvier 2017;
- un boursier communal pour le Service des finances (SFIN), le 1^{er} juillet 2017;
- une assistante socio-éducative pour l'UAPE "La Plage des pirates", le 14 août 2017;
- une employée d'administration pour l'Office communal de la population (OFCOPOP), le 1^{er} septembre 2017.

En outre, afin de renforcer l'équipe de l'UAPE "La Plage des pirates", les engagements supplémentaires suivants ont eu lieu :

- une assistante socio-éducative, le 14 août 2017;
- une assistante socio-éducative, le 1^{er} octobre 2017.

D'autre part, deux nouvelles places d'apprentissage ont été créées et les apprentis suivants ont été engagés :

- une apprentie assistante socio-éducative pour l'UAPE "La Plage des pirates", le 14 août 2017;
- un apprenti employé de commerce pour les services de l'administration communale, le 14 août 2017.

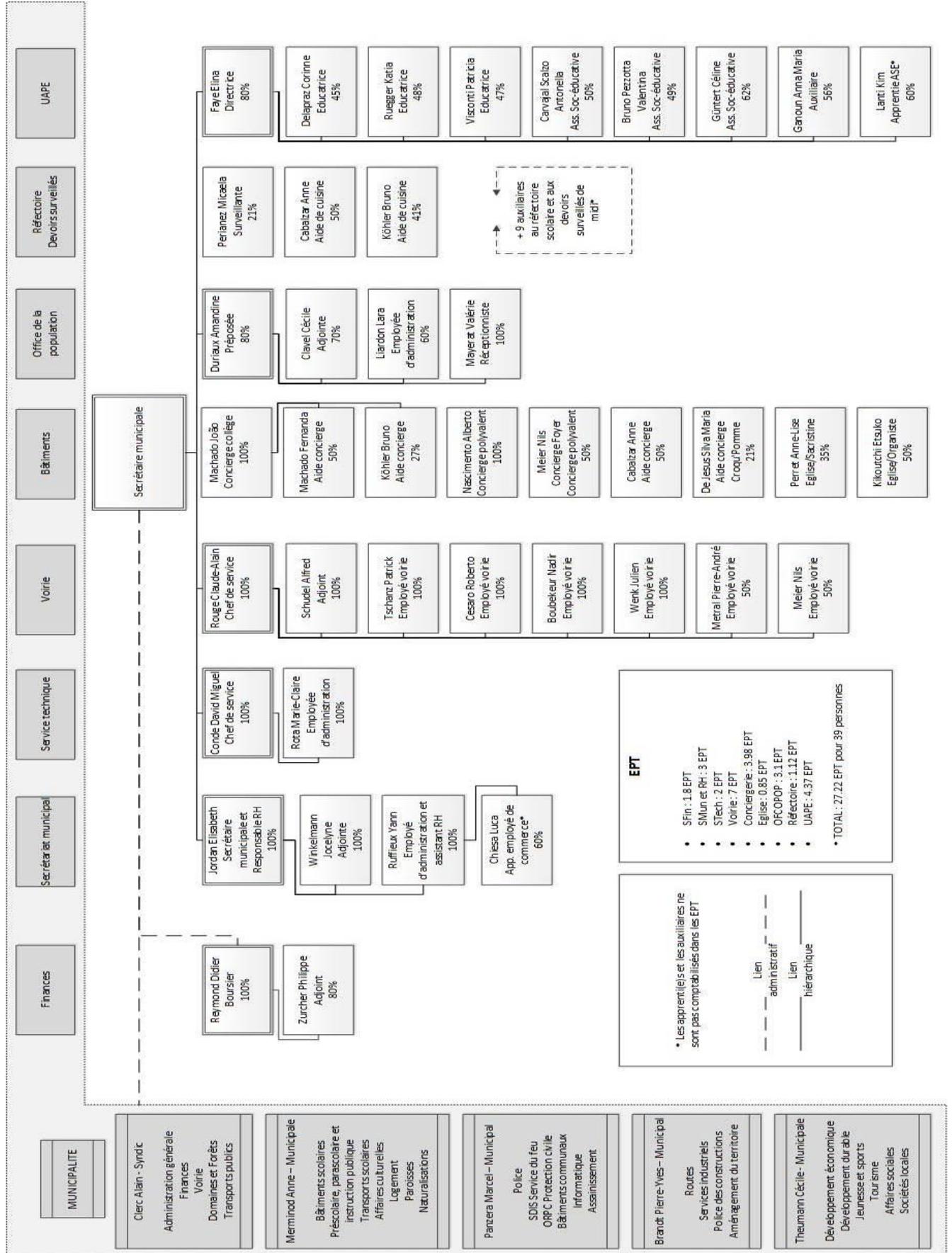
Afin de pallier à des remplacements, plusieurs procédures de recrutement en contrat de durée déterminée se sont déroulées en 2017, à savoir : un secrétaire municipal remplaçant, un employé de voirie, un employé d'administration pour l'Office communal de la population et une employée d'administration pour le Service des finances.

Pour terminer, dans le courant du mois d'août 2017, la Municipalité a décidé de revoir les contrats de durée déterminée (CDD) des auxiliaires du service de conciergerie, des devoirs surveillés et du réfectoire scolaire, en raison de l'impossibilité de les renouveler une 3^{ème} fois (un CDD pouvant être renouvelé au maximum deux fois). Certains CDD se sont donc vus être modifiés en contrat de durée indéterminée, raison pour laquelle une différence peut être constatée entre les chiffres du rapport de gestion 2016 et ceux de 2017.

L'organigramme donne un aperçu du personnel fixe (en contrat de durée indéterminée) au 31 décembre 2017.

PERSONNEL COMMUNAL - EFFECTIF AU 31.12.2017

| Entité/Service | Nombre d'employé-e-s en CDI | EPT Equivalent plein temps en CDI | Nombre d'employé-e-s en CDD | EPT Equivalent plein temps en CDD |
|---|-----------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Administration générale | 1 | 0.7 | 1 | 0.7 |
| Ressources humaines | 2 | 0.8 | | |
| Service des finances | 2 | 1.8 | 1 | 1 |
| Secrétariat municipal | 2 | 1.5 | | |
| Service technique | 2 | 2 | | |
| Office communal de la population (y.c. réception) | 4 | 3.1 | 1 | 1 |
| Voirie | 8 | 7 | 1 | 1 |
| Conciergerie | 7 | 3.98 | | |
| Eglise | 2 | 0.85 | | |
| UAPE | 8 | 4.37 | 1 | 0.63 |
| Réfectoire scolaire et devoirs surveillés | 12 | 2.05 | | |
| Total | 50 | 28.15 | 5 | 4.33 |



SECRÉTARIAT MUNICIPAL

Le secrétariat municipal a assumé les nombreuses tâches qui sont les siennes en tant qu'organe administratif de coordination pour l'exécution des décisions municipales. Outre les tâches de secrétariat pour la Municipalité, il exécute les divers travaux administratifs en relation avec l'activité de la Municipalité et du Conseil communal.

Liste non exhaustive des différentes tâches incombant au secrétariat municipal :

| Municipalité | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Correspondance• Procès-verbaux Municipalité et séances diverses• Ouverture et acheminement du courrier• Réception des appels téléphoniques• Administration du personnel communal• Rédaction, impression et tenue à jour des règlements communaux• Tenue à jour des lois• Statistiques• Gestion et mise à jour du site internet communal• Service d'information au public par courriel et sms | <ul style="list-style-type: none">• Avis de décès et registre des inhumations• Archives• Procédures de naturalisation• Economat• Gestion des ports de la commune (Venoge et Tissot)• Vente des passeports-vacances• Délivrance des macarons de parcage• Gestion des occupations, locations et contrats des salles de gym du collège des Pâquis• Liaisons avec les autres services• Relations avec les sociétés locales |
| Conseil communal | |
| <ul style="list-style-type: none">• Rédaction et tirage des préavis et du rapport de gestion de la Municipalité• Envoi des documents aux membres du Conseil• Tirage des procès-verbaux• Etablissement et tirage de l'ordre du jour | |

JEUNES CITOYENS

En 2017, 20 jeunes Suissesses et Suisses de notre commune ont obtenu leur majorité civique et ainsi accédé au rang de citoyennes et citoyens à part entière sur les plans communal, cantonal et fédéral.

Avec 12 autres jeunes gens du même âge, de nationalité étrangère, ils ont été conviés à la traditionnelle réception des « nouveaux citoyens », organisée en leur honneur au carnotzet municipal le lundi 4 décembre 2017.

C'est autour d'une fondue chinoise, préparée et servie par le restaurant « Le Débarcadère », qu'ils ont eu l'occasion de dialoguer en toute simplicité avec des membres des autorités. 9 personnes sur les 32 invitées ont répondu favorablement à l'invitation de la Municipalité et pris part à cette manifestation.

Il est précisé que cette année l'invitation n'a volontairement pas été adressée à tous les étudiants de 18 ans logés en résidences estudiantines, ceci pour prévenir l'effet de "groupe" constaté en 2016, soit la participation de colocataires planifiant de passer une soirée repas gratuite entre camarades.



OFFICE COMMUNAL DE LA POPULATION

Population

| | |
|------|-------------------------------|
| 4860 | habitants au 31 décembre 2017 |
| 181 | bourgeois |
| 2445 | confédérés |
| 2234 | étrangers (en 86 nations) |

Sont compris 221 habitants en résidence hebdomadaire.

Nous constatons une augmentation de 301 habitants par rapport à l'année passée.

Nous avons également 226 chiens recensés au 31.12.2017 (176 au 31.12.2016).

Nous avons effectués 898 arrivées, 631 départs, et 126 changements d'adresse.

Aussi, il a été enregistré :

- 25 mariages
- 10 divorces
- 50 naissances
- 17 décès
- 17 naturalisations

Permis pour étrangers au 31.12.2017

| | | | |
|---|---|-------------|---------------|
| Personnes au bénéfice d'un permis d'établissement (C) | : | 836 | permis |
| Personnes au bénéfice d'un permis de séjour (B) | : | 1202 | permis |
| Bénéficiaires du permis (L) | : | 34 | permis |
| Fonctionnaires internationaux | : | 4 | permis |
| En cours d'attribution et divers | : | 51 | permis |
| Total | : | 2128 | permis |
| Travailleurs frontaliers (permis G) | : | 67 | Permis |

Permis (B) = permis de séjour

Permis (C) = permis d'établissement

Permis (F) = autorisation pour étrangers admis provisoirement

Permis (G) = autorisation pour travailleurs frontaliers

Permis (L) = autorisation de travail (18 mois maximum)

Permis (N) = autorisation pour requérants d'asile

Nous avons 355 entreprises recensées sur la commune.

Dès 2018, la liste des entreprises va pouvoir être mise à jour grâce à notre nouveau programme informatique.

REGISTRE CIVIQUE - VOTATIONS / ÉLECTIONS

REGISTRE CIVIQUE

La tenue du registre civique incombe, depuis juillet 2016, à l'Office communal de la population (OFCOPOP) qui assume l'intégralité des tâches inhérentes à la gestion du registre civique et au contrôle des votes anticipés par correspondance.

Avec le système VOTELEC, l'électeur peut voter en toute confidentialité par correspondance depuis chez lui ou se déplacer le dimanche du scrutin au bureau de vote, entre 10h et 11h, muni du matériel officiel qui lui a personnellement été adressé. Avant chaque votation/élection, le registre des électeurs actualisé est transmis par messagerie électronique au Canton, lequel adresse à chaque électeur le matériel ad hoc (carte d'électeur à usage unique, bulletin(s) de vote, enveloppe de vote et enveloppe de transmission). La carte d'électeur doit impérativement être complétée par la date de naissance et la signature du votant.

Le nombre des votes qui ne sont pas pris en compte à cause de la signature manquante ou de la date de naissance manquante, incomplète ou croisée avec celle du conjoint, est constant. Dans la mesure du possible, il est pris contact avec les personnes concernées par téléphone pour les inviter à venir corriger leur erreur avant le vendredi midi précédant le scrutin. Cette démarche permet ainsi de valider de nombreux votes qui sinon seraient déclarés nuls.

VOTATIONS / ÉLECTIONS

L'assemblée de commune a été convoquée à 6 reprises en 2017 pour des votations ou élections.

| Date | Votation | Elect. inscrits | Votants | Particip. (%) | Bulletins valables | Oui | Non | Blancs |
|----------|---|-----------------|---------|---------------|--------------------|------|-----|--------|
| 12.02.17 | Votations fédérales concernant :  Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des étrangers de la 3 ^{ème} génération | 1927 | 1117 | 57.97 | 1109 | 789 | 320 | 7 |
| | Arrêté fédéral sur la création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA) | 1927 | 1106 | 57.39 | 1078 | 855 | 223 | 27 |
| | Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises | 1927 | 1114 | 57.81 | 1081 | 657 | 424 | 31 |
| 20.03.16 | Votation cantonale concernant :  Référendum sur la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif | 1927 | 1082 | 56.15 | 1052 | 443 | 609 | 30 |
| 21.05.17 | Votation fédérale concernant :  Loi sur l'énergie (LEne) | 1995 | 1083 | 54.29 | 1074 | 762 | 312 | 9 |
| 24.09.17 | Votations fédérales concernant :  Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire (contre-projet direct à l'initiative populaire "Pour la sécurité alimentaire", qui a été retirée) | 1991 | 1126 | 56.55 | 1111 | 1030 | 81 | 12 |
| | Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée | 1991 | 1127 | 56.60 | 1106 | 551 | 555 | 17 |
| | Loi fédérale sur la réforme de la prévoyance vieillesse | 1991 | 1127 | 56.60 | 1104 | 518 | 586 | 19 |

ÉLECTIONS CANTONALES

30 avril 2017 **Election des membres du Conseil d'Etat - 7 sièges (1^{er} tour du scrutin)**

| | | | |
|----------------------|------|---------------------------------|---------|
| Electeurs inscrits : | 1974 | Bulletins valables : | 923 |
| Votants : | 939 | Participation à Saint-Sulpice : | 47.57 % |

Suffrages obtenus par :

| Nom, Prénom | Suffrages Saint-Sulpice | Suffrages Canton | Pourcentage Canton | Résultats Canton |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------|--------------------|------------------|
| BROULIS Pascal | 625 | 100'051 | 60,42 | Elu |
| MAILLARD Pierre-Yves | 469 | 99'200 | 59,90 | Elu |
| DE QUATTRO Jacqueline | 605 | 93'378 | 56,39 | Elue |
| LEUBA Philippe | 583 | 92'188 | 55,67 | Elu |
| GORRITE Nuria | 475 | 91'972 | 55,43 | Elue |
| MÉTRAUX Béatrice | 393 | 79'631 | 48,08 | Non élue |
| AMARELLE Cesla | 351 | 72'138 | 43,56 | Non élue |
| NICOLET Jacques | 437 | 66'799 | 40,34 | Non élu |
| MORAND Alexandre Guillaume (Toto) | 80 | 14'137 | 8,54 | Non élu |
| POINTET François | 83 | 13'875 | 8,38 | Non élu |
| VILLA Sylvie | 78 | 11'972 | 7,23 | Non élue |
| MISIEGO Céline | 34 | 10'492 | 6,34 | Non élue |
| BUCLIN Hadrien | 31 | 10'085 | 6,09 | Non élu |
| MELLY Serge | 48 | 10'028 | 6,06 | Non élu |
| LUCCARINI Yvan | 22 | 9'595 | 5,79 | Non élu |

Majorité absolue : 82'804 voix

30 avril 2017 **Election des député(e)s au Grand Conseil**

Les assemblées de communes étaient convoquées pour élire 14 député(e)s au Grand Conseil pour l'arrondissement de l'Ouest lausannois.

| | | | |
|----------------------|------|---------------------------------|---------|
| Electeurs inscrits : | 1974 | Bulletins valables : | 890 |
| Votants : | 906 | Participation à Saint-Sulpice : | 45.90 % |

Suffrages obtenus dans notre commune par (listes déposées pour l'arrondissement de l'Ouest lausannois) :

| Liste | Parti | Nombre de candidats par liste | Suffrages de parti à Saint-Sulpice | Suffrages de parti dans l'arrondissement |
|-------|-------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| 1 | Ensemble à gauche - La Fourmi rouge | 14 | 354 | 10'099 |
| 2 | Le Centre PDC | 14 | 992 | 12'109 |
| 3 | Parti socialiste Ouest lausannois | 14 | 2'344 | 49'463 |
| 4 | Les Verts de l'Ouest lausannois | 14 | 1'441 | 17'402 |
| 5 | UDC Union Démocratique du Centre | 14 | 1'397 | 18'324 |
| 6 | PLR Les Libéraux-Radicaux | 14 | 5'428 | 41'066 |
| -- | Suffrages blancs | -- | 8 | 85 |

Dans l'arrondissement de l'Ouest lausannois, ont été élu(e)s :

| Liste | Siège(s) | Candidat(s) | Suffrages arrondissement |
|-------------------------------------|----------|-------------------------|--------------------------|
| Ensemble à gauche - La Fourmi rouge | 1 | KELLER Vincent | 961 |
| Le Centre PDC | 1 | RADICE Jean-Louis | 1'105 |
| Parti socialiste Ouest lausannois | 4 | MAILLARD Pierre-Yves | 4'721 |
| | | BUTERA Sonya | 3'735 |
| | | ROMANO-MALAGRIFA Myriam | 3'627 |
| | | GLARDON Jean-Claude | 3'613 |
| Les Verts de l'Ouest lausannois | 2 | JACCARD Nathalie | 1'690 |
| | | JOLY Rebecca | 1'599 |
| UDC Union Démocratique du Centre | 2 | MIEVILLE Michel | 1'530 |
| | | DEILLON Fabien | 1'469 |
| PLR Les Libéraux-Radicaux | 4 | ZÜND Georges | 3'253 |
| | | REZSO Stéphane | 3'153 |
| | | ASCHWANDEN Sergei | 3'136 |
| | | MASSON Stéphane | 3'093 |

21 mai 2017 **Election des membres du Conseil d'Etat - 2 sièges (2^{ème} tour du scrutin)**

| | | | |
|----------------------|------|---------------------------------|---------|
| Electeurs inscrits : | 2000 | Bulletins valables : | 961 |
| Votants : | 968 | Participation à Saint-Sulpice : | 48.40 % |

Suffrages obtenus par :

| Nom, Prénom | Suffrages Saint-Sulpice | Suffrages Canton | Pourcentage Canton | Résultats Canton |
|-----------------------------------|-------------------------|------------------|--------------------|------------------|
| MÉTRAUX Béatrice | 413 | 78'561 | 49,96 | Elue |
| AMARELLE Cesla | 350 | 69'006 | 43,88 | Elue |
| CHEVALLEY Isabelle | 449 | 59'775 | 38,01 | Non élue |
| MORAND Alexandre Guillaume (Toto) | 91 | 15'255 | 9,70 | Non élu |
| NICOLET Jacques | 433 | 62'442 | 39,71 | Non élu |
| VILLA Sylvie | 76 | 10'050 | 6,39 | Non élue |

ÉLECTION COMMUNALE

8 octobre 2017 - Election complémentaire pour un siège à la Municipalité

Deux listes intitulées : "Indépendants Centre-Droite", comprenant 1 candidat et "Saint-Sulpice Ensemble", sur laquelle figurait 1 candidate, et, ont été déposées au Secrétariat municipal le lundi 11 septembre 2017 avant midi.

| | | | |
|----------------------|------|-----------------------------------|---------|
| Electeurs inscrits : | 2359 | Bulletins valables (dont blanc) : | 955 |
| Votants : | 966 | Participation à Saint-Sulpice : | 40.95 % |
| | | Majorité absolue : | 478 |

Résultats Saint-Sulpice Ensemble (ASSE) :

est élue :

| Rang | Nom, Prénom | Suffrages |
|------|------------------------|-----------|
| 1 | THEUMANN Cécile | 481 |

Résultats Indépendants de Centre-Droite (ICD) :

n'est pas élu :

| Rang | Nom, Prénom | Suffrages |
|------|-------------------|-----------|
| 2 | PACHE Rémy | 454 |



INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS

Liste des signatures pour des initiatives et référendums contrôlées en 2017 par l'office communal de la population :

| Objet | Contrôlées | Valables |
|---|------------|----------|
| Initiative populaire fédérale - "Pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille" | 25 | 20 |
| Référendum fédéral contre la ruineuse loi sur l'énergie | 7 | 7 |
| Initiative populaire fédérale - "Stop à l'ilot de cherté - pour des prix équitables (Initiative pour des prix équitables)" | 148 | 117 |
| Référendum fédéral - Contre la réforme prévoyance vieillesse 2020 | 39 | 37 |
| Initiative cantonale - "Pour un canton de Vaud sans extraction d'hydrocarbures" - Non au gaz de Schiste | 54 | 51 |
| Initiative populaire fédérale - "Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique" | 191 | 148 |
| Initiative populaire cantonale - "Une baisse d'impôts pour la classe moyenne !" | 74 | 68 |
| Initiative populaire fédérale - "Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)" | 44 | 30 |
| Initiative populaire fédérale - "Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre" | 12 | 12 |
| Initiative populaire fédérale - "Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage" | 30 | 24 |
| Initiative populaire fédérale - "Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)" | 58 | 47 |
| Référendum fédéral - Contre la censure et le verrouillage d'internet - Non à une loi paternaliste sur les jeux d'argent ! (Référendum contre la loi fédérale du 29.09.2017 sur les jeux d'argent) | 36 | 26 |

INFORMATIQUE

ABACUS - LOGICIEL DE TRAITEMENT COMPTABLE

Faisant suite à l'acquisition d'un nouveau logiciel par la précédente Municipalité, Abacus fourni par la Société OFISA, celui-ci a été installé en début 2017. De nombreux problèmes sont apparus lors de la migration de l'ancien logiciel vers ce nouveau, générant des coûts non budgétés, en termes de ressources humaines au service des finances. Cette situation va perdurer encore en 2018.

Les termes de support fourni par OFISA n'ont pas été clairement définis lors de l'acquisition, ce qui nous a conduits à accepter des prestations facturées en sus du montant de l'achat.

OFISA a été contacté en fin 2017 afin de nous fournir une offre pour un contrat de support de ces produits. La Municipalité prendra une décision sur la base des différents programmes de support proposés par ce fournisseur, au printemps 2018.

Certains modules d'Abacus tel que la gestion des salaires ou le module d'identification des entreprises sur notre commune devront être intégrés en 2018.

SITE INTERNET

En automne 2016, le fournisseur du logiciel pour le site internet de la commune a fait faillite. Le support a été repris temporairement par une société en Suisse alémanique.

Afin de procéder au remplacement de celui-ci, nous avons contacté plusieurs fournisseurs de la région et notre choix s'est porté sur WNG, qui nous a refait le design du site en prenant exemple sur celui des communes de Prilly et de Gland, avec leur accord. Le projet a été conduit avec succès et l'accès au public de ce nouveau site s'est concrétisé en été 2017.

Néanmoins, l'accès et la rapidité, ainsi que les animations de ce nouveau site se trouvent pénalisés par une limitation importante de la communication physique au travers d'un câble en cuivre offrant un maximum de 4 mégabytes de bande passante, installé au début des années 2000.

COMMUNICATION PAR FIBRE OPTIQUE ET INSTALLATION DE WIFI PROFESSIONNELS

Comme mentionné ci-dessus, la Commune de Saint-Sulpice est aujourd'hui connectée via une ligne cuivre, datant de plus de quinze ans, au RCV (réseau cantonal vaudois).

Cette connexion est aujourd'hui poussée à sa vitesse maximum à savoir 4Mb, ceci pour l'ensemble des services communaux.

L'obsolescence totale de cette ligne, qui ne répond plus aux besoins de l'administration communale et de ses services, est désormais un état de fait. En l'état, une modernisation globale doit être envisagée.

Aujourd'hui, les besoins d'une commune moderne en termes de bande passante internet, de possibilité d'accès aux systèmes d'informations, de connexions sans fil sécurisées sont des enjeux de taille pour pouvoir offrir des services de qualité aux citoyens.

Afin de permettre à Saint-Sulpice de répondre à ces besoins, une optimisation globale doit être réalisée au niveau de l'infrastructure réseau en commençant par l'interconnexion des différents bâtiments communaux.

Une étude avait été abordée par la précédente Municipalité, mais sans aboutir concrètement. Partant de cet état, au printemps 2017, nous avons réactivé les différents fournisseurs et acteurs afin de finaliser ce projet de remplacement et de modernisation de nos moyens numériques.

Dès lors, le préavis n°18/17, décrivant le processus et les divers acteurs de cette modernisation, ainsi qu'une demande de crédit de CHF 249'000.- pour la réalisation, ont été déposés au Conseil communal lors de sa séance de décembre 2017.

LOGICIEL POUR LA GESTION DU TEMPS DES EMPLOYÉS

Afin de nous mettre en conformité avec la législation sur le contrôle des horaires de travail de nos employés, nous avons décidé de passer aussi à l'ère numérique dans ce domaine.

A fin 2017, nous avons lancé une étude avec plusieurs fournisseurs pour acquérir un logiciel de gestion du temps, soit un processus de timbrage électronique sur PC, tablette ou smartphone.

Ce logiciel devra être impérativement interfacé avec le module des salaires d'Abacus que nous installerons en cours 2018, dans l'objectif aussi de réduire considérablement la charge de travail de l'assistant des ressources humaines et de la bourse, à l'aide de ces outils.

FINANCES

REMARQUES GÉNÉRALES

Les comptes 2017 présentent une perte de CHF 1'107'472.53 alors qu'une perte de CHF 2'969'450.00 était prévue au budget. Ces chiffres, meilleurs que prévus, s'expliquent par des rentrées fiscales supérieures aux attentes d'environ CHF 3'553'000.00 qui sont partiellement compensées par des charges supplémentaires de péréquation d'environ CHF 1'860'000.00.

ATTRIBUTION DU RÉSULTAT

La Municipalité propose de répartir la perte comme suit :

| | Montant | |
|----------------------------------|----------------|---------------------|
| Imputation à la Réserve Générale | CHF | 1'107'000.00 |
| Imputation au capital | CHF | 472.53 |
| Total | CHF | 1'107'472.53 |

TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2017, la trésorerie était de CHF 12'751'952.65. La Ligne de crédit auprès de la BCV (CHF 1'100'000.00) n'a pas été utilisée en 2017 tout comme celle de CHF 1'500'000.00 auprès du Crédit Suisse.

L'augmentation de la trésorerie en 2017 doit être mise en perspective avec l'augmentation des engagements à court terme de CHF 1'947'875.87 et la diminution des débiteurs CHF 687'966.95.

| Année | Montant |
|-------------------|----------------------|
| 31.12.2008 | 13'199'503.75 |
| 31.12.2009 | 11'034'876.77 |
| 31.12.2010 | 12'004'988.46 |
| 31.12.2011 | 13'480'430.69 |
| 31.12.2012 | 14'935'350.84 |
| 31.12.2013 | 16'453'403.44 |
| 31.12.2014 | 3'785'449.32 |
| 31.12.2015 | 11'279'012.14 |
| 31.12.2016 | 9'750'539.01 |
| 31.12.2017 | 12'751'952.65 |

PÉREQUATION

Le supplément péréquatif 2016 s'est élevé à CHF 1'322'323.00.

Pour la première fois le Canton a mis à disposition début 2018 les chiffres provisoires de la péréquation 2017 alors que par le passé les chiffres définitifs n'étaient disponibles qu'en été de l'année suivant la clôture des comptes. Le décompte provisoire ne tient pas compte des montants des redistributions liées aux dépenses thématiques. Ces chiffres seront disponibles pour le décompte définitif.

Le supplément de charges par rapport aux acomptes calculés pour 2017 est de CHF 1'780'558.00, soit CHF 1'009'953.00 pour la facture sociale et CHF 770'605.00 net pour la péréquation directe. Il n'est pas possible pour le moment de déterminer les incidences de la prise en compte des dépenses thématiques dans le décompte final.

Pour 2017, la Municipalité a décidé de dissoudre la réserve de péréquation d'un montant équivalant au supplément péréquatif 2016 afin d'une part de présenter un résultat 2017 proche de la réalité économique et d'autre part de conserver une partie de la réserve pour couvrir les pertes futures de péréquation. Le solde de la réserve au 31.12 2017 s'élève à CHF 799'706.00.

Le point d'impôt par habitant calculé sur la base du décompte provisoire 2017 s'élève à CHF 80.91.

Le total des charges péréquatives de 2017 basé sur le décompte provisoire s'élève à CHF 13'539'000.00 et représente 60.43 % des revenus fiscaux ou CHF 2'993.00 par habitant.

Opérations relatives à la péréquation dans les comptes 2017

| | 2016 Complément | 2017 Acomptes | 2017 Complément | Total | Extourne provision | Total après ext provision |
|----------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------|
| <u>Péréquation</u> | | | | | | |
| Facture sociale | -716'575.00 | -7'802'894.00 | -1'009'953.00 | -9'529'422.00 | 716'575.00 | -8'812'847.00 |
| Péréquation directe rétrocession | | 1'294'544.00 | 248'599.00 | 1'543'143.00 | | 1'543'143.00 |
| Péréquation directe alimentation | | -5'250'092.00 | -1'019'204.00 | -6'269'296.00 | | -6'269'296.00 |
| Supplément exercice précédent | -605'748.00 | | | -605'748.00 | 605'748.00 | - |
| | -1'322'323.00 | -11'758'442.00 | -1'780'558.00 | -14'861'323.00 | 1'322'323.00 | -13'539'000.00 |

Provision début d'exercice

2'122'029.00

Provision fin d'exercice

799'706.00

FOND DE RÉSERVES

Afin d'enregistrer la perte de l'exercice et de disposer des moyens nécessaires à absorber les pertes futures, la Municipalité a décidé de créer une réserve générale et de la doter de CHF 4'000'000.00. Cette dernière est alimentée par une réduction de la réserve pour aménagement généraux. Après la prise en compte de l'essentiel de la perte de l'exercice soit CHF 1'107'000.00, la réserve générale s'élève à CHF 2'893'000.00, ce qui représente environ 10 % d'un budget annuel.

Comme pour les exercices précédents, la provision pour impôts pertes débiteurs et recours présente un montant élevé (CHF 7'781'000.00). Il s'agit pour l'essentiel de deux dossiers, lesquels font l'objet de multiples recours auprès du Tribunal fédéral. La possibilité de récupérer en partie ces montants est très compromise, ceci malgré un intense travail des divers services de l'ACI. A ce sujet, et en raison du secret fiscal, il ne pourra pas être répondu à des questions.

ÉTAT DE LA DETTE COMMUNALE

Un emprunt auprès du fonds de pension de la Poste de CHF 12'000'000.00 a été conclu en 2015 pour une échéance de 20 ans au taux de 1.14 %.

ORGANE DE RÉVISION

Pour le 5^{ème} exercice consécutif, la fiduciaire Fidinter SA, à Lausanne, a procédé au contrôle des comptes.

BÂTIMENTS DOMAINES ET FORÊTS

BÂTIMENTS

3500 CENTRE 60

Le préavis 13/14 de 2'700 KCHF relatif à la reconstruction de cet immeuble peut être bouclé avec un dépassement d'environ 69'701.- CHF.

Certains aménagements seront dorénavant traités par le budget de fonctionnement.

3501 CENTRE 47 ET 14-AVRIL

Des dégradations de la façade sud du bâtiment du 14-Avril sont apparues dans le dernier trimestre de 2017. Il semble que l'origine du problème soit imputable à des remontées d'humidité. Un devis de restauration et d'assainissement sera demandé en 2018.

3503 BOCHET 1

Suite au transfert de responsabilité de cet abri, de la Protection Civile de l'Ouest Lausannois à la Commune de Saint-Sulpice, en 2017, des devis ont été demandés à différentes entreprises pour la transformation de l'abri PC en abri public. Le coût de ces travaux sera pris en charge par la Confédération, pour ce qui concerne le démantèlement des parties liées à la fonctionnalité requise par la PC. L'utilisation de ces locaux fera l'objet d'une réflexion de la Municipalité ces prochains mois.

3504 CENTRE 59 COMPLEXE DU LÉMAN

La finalisation du changement de système de production de chauffage a été exécutée dans le deuxième semestre et la chaufferie est pleinement en opération depuis septembre. Des petits travaux de finition et le remplacement de la source d'eau ont été effectués durant le dernier trimestre.

Un complément d'assainissement de la terrasse du restaurant, par la pose de tuyaux centralisant les eaux claires sur un seul point de chute, a été réalisé.

Des portes du restaurant ont été mises en conformité selon les récentes normes ECA.

3505 BÂTIMENTS DIVERS

Le préavis de la démolition de la villa ex Berthet (parcelle n°339) a été accepté au printemps. Ce site a servi aux différents exercices du SDIS Chamberonne et de la Police de l'Ouest lausannois durant le deuxième semestre. L'exécution du préavis de démolition prendra place en été 2018.

5130 COLLÈGE DES PÂQUIS

En 2016, sont apparus quelques problèmes dans le collège, principalement au niveau des sanitaires et du chauffage. Les températures dans les classes étaient trop basses en hiver et trop élevées en été. Le problème rencontré en saison hivernale semble résolu. Celui des chaleurs estivales ne l'est pas encore et des solutions sont étudiées pour la saison 2018.

Des réunions régulières ont eu lieu avec l'entreprise Losinger Marazzi en 2017. Les différents problèmes ont été évoqués et traités. Un rideau acoustique et obscurcissant a été posé dans la salle de gym. Les urinoirs ont été abaissés, les joints entre les urinoirs et les murs ont été réalisés. Ce sont les principales réparations.

Il reste encore quelques robinets à réparer, les plaques de douche à changer. Des traces d'humidité ont été relevées par Monsieur Machado, concierge du collège, dans le sous-sol, les gradins et le parking souterrain. Des réparations ont été effectuées mais ces points resteront toutefois en observation jusqu'en septembre 2018.

DOMAINES

PLACES - PARCS - PROMENADES

Les travaux d'entretien et d'améliorations suivants ont été réalisés en 2017 :

- Réfection de la peinture des tables extérieures du refuge.
- Eglise romane : réfection du grillage des fenêtres, réparation d'un trou dans le plancher et comblement de trous dans le mur pour empêcher l'accès aux fouines.
- Organisation des décorations de Pâques, Halloween et Noël.
- Pose de nichoirs à martinets sous le toit du bâtiment du 14-Avril.
- Réfection de la peinture des bancs publics.
- Pose d'un câble électrique et d'une prise pour l'alimentation du sapin de Noël des Pierrettes.
- Changement du socle du sapin de Noël de l'esplanade de la Maison de Commune.
- Réparation des tuiles cassées du toit de la fontaine du Laviau.
- Fabrication d'une claie en bois pour la douche publique du parc des Pierrettes.
- Pose d'un dallage en bordure de façade autour des bâtiments du collège.
- Comblement du gravier sur l'esplanade de la Maison de Commune.
- Pose de nouvelles fixations sur les luminaires pour la pose de bannières.
- Réfection de l'aménagement du jardin du souvenir au cimetière.
- Pose d'un panneau d'affichage vitré à côté de l'immeuble administratif de la rue du Centre 60.
- Creuse pour fouilles archéologiques aux alentours du port dit "Tissot".
- Pose de nouveaux bacs à fleurs à l'esplanade des Ramiers.
- Traitement de toutes les plantations communales de buis contre les chenilles (pyrale du buis).
- Pose hebdomadaire des radars préventifs sur les différents axes du territoire communal.
- Placardage des affiches de la police pour les campagnes de prévention.



CIMETIÈRE

Le cimetière n'a pas fait l'objet de travaux particuliers en 2017, seules des tâches d'entretien courant ont été effectuées.

VIGNE

La vigne située au sud de la Maison de Commune continue d'être entretenue et sa récolte vinifiée par la famille Henri Cruchon, à Echichens, à notre entière satisfaction.

| | | |
|---|--|---|
| surface totale de la vigne : | | 1'572 m ² |
| cépage chardonnay : 524 m ² | | cépage pinot noir servagnin : 1'048 m ² |

La vendange 2017 a produit le résultat suivant :

- chardonnay 280 kg (80° Oe) soit 246 bouteilles (483 kg (91° Oe), 386 bouteilles en 2016)
- pinot noir servagnin 796 kg (102° Oe) soit 636 bouteilles (925 kg (89° Oe), 740 bouteilles en 2016)

Le stock de vin communal au 31.12.2017 était de :

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| blanc (chardonnay) 2016 | 366 bouteilles |
| rouge (pinot noir servagnin) 2015 | 536 bouteilles |
| rouge (pinot noir servagnin) 2016 | 744 bouteilles |

EXPLOITATION DU BATEAU FAUCARDEUR

Le bateau faucardeur a été exploité conformément à la convention qui lie la commune à celles de Prévèrenge, Morges, Saint-Prex et Tolochenaz, ainsi qu'à l'ERM et selon les directives et autorisations du Service des eaux et du Service de la faune.

Conformément à la décision du Comité directeur, la facturation a été établie depuis l'année 2002 selon les heures réellement effectuées et non selon la convention. Le coût de l'opération pour la commune s'est élevé à CHF 7'950.- (HT) pour 2017 (26,5 heures à CHF 300.- HT).

La somme de CHF 1'200.- (HT) (4 heures à CHF 300.- HT) a par ailleurs été refacturée à l'UNIL pour l'entretien des berges de sa parcelle durant la saison de faucardage 2017.

Rappelons que le faucardage est limité aux entrées de ports et devant quelques plages publiques. Les différents paramètres de cette campagne ressortent du tableau suivant :

Tableau des activités (extrait du rapport ERM 2017 - chiffres arrondis)

| SAISONS | | 2015 | 2016 | 2017 |
|---------------------------------------|---------------|--------------------|--------------|------------|
| Mise à l'eau | | 26 juin | 28 juin | 28 juin |
| Début du faucardage | | 13 juillet | 11 juillet | 03 juillet |
| Fin du faucardage | | 28 juillet | 18 août | 10 août |
| Retour du bateau à la STEP | | 22 octobre | 29 septembre | 03 octobre |
| Heures personnel ERM y.c. maintenance | | h 148 | 191 | 176 |
| Algues récoltées | | m ³ 128 | 186 | 160 |
| H machine effectuées | Saint-Sulpice | h 19 | 25 | 27 |
| | Prévèrenge | h 7 | 12 | 10 |
| | Morges | h 7 | 17 | 7 |
| | Tolochenaz | h 2 | 5 | 2 |
| | Saint-Prex | h 9 | 12 | 10 |
| | Rolle | h 19 | 22 | 8 |
| | | | | |
| | Σ | h 63 | 93 | 63 |

Maintenance

Comme chaque année et avant la mise à l'eau, les travaux d'entretien courants, tels que le service moteur et l'aiguillage des barres de coupe ont été effectués. Comme lors de la campagne précédente, l'embarcation a subi quelques avaries au niveau des roues à aubes, nécessitant ainsi des travaux de remise en état en cours d'exploitation. Après la mise hors d'eau, il a été procédé aux travaux de mise en hivernage.

Bilan 2017

Contrairement à l'année précédente, le bilan de la campagne 2017 montre une diminution des heures machine, comparables à l'année 2015. Au vu des conditions météorologiques particulièrement favorables, la croissance des macrophytes (plantes aquatiques) a été relativement importante avec des quantités se situant entre les années 2015 et 2016. Il n'est pas aisé d'en tirer des conclusions, sachant que les explications peuvent en être multiples, comme par exemple la teneur en nutriments ou les conditions atmosphériques pendant la période de floraison. L'évacuation des algues par les communes utilisatrices s'est déroulée sans encombre et la collaboration avec les différents responsables communaux a été excellente.

Facturation

Le nouveau tarif horaire de CHF 300.- a été appliqué dès cette année 2017 à la satisfaction des communes bénéficiaires de cette prestation. Ce tarif, basé sur la moyenne des prix de revient effectifs des trois années précédentes, devrait probablement pouvoir être maintenu pour la campagne suivante, compte tenu des coûts d'entretien relativement stables pour 2017.

FORÊTS

Les rapports détaillés du Service forestier intercommunal de la Venoge et du Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge figurent dans la seconde partie du présent rapport de gestion.



Hôtel à insectes posé au parc du Russel

DÉVELOPPEMENT DURABLE

GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail a été remodelé avec d'anciens et de nouveaux conseillers communaux, afin de poursuivre le travail présenté en 2016 dans le profilographe et se concentrer sur les priorités à suivre.

Celui-ci se réunira dans sa nouvelle composition au début 2018.

MOBILITÉ DOUCE

Afin de favoriser la mobilité douce à travers toute la commune et rendre la voie et les espaces publics moins envahis par des vélos posés de façon chaotique, la décision a été prise d'installer 60 supports à vélos dans plusieurs sites stratégiques de la commune.

Ceux-ci sont répartis comme tels :

au parc du Pélican, à celui des Pierrettes et celui du Laviau, 12 places adaptées aux vélos de toutes tailles pour les familles, 8 places sur la place du Débarcadère, 6 places au Centre (derrière l'arrêt de bus), 3 places à l'Auberge communale, 3 places à l'arrêt de bus des Chantres et 3 places derrière les toilettes publiques de Vallaire.



INFRASTRUCTURES ET ÉNERGIES

ROUTES

La réfection du tronçon routier compris entre le chemin du Bochet (croisement avec le chemin du Russel) et la rue du Centre (arrêt Bochet) était une priorité pour la Municipalité.

Elle a mis en œuvre une procédure d'appel d'offres conforme à la loi sur les marchés publics. La décision d'adjudication qui s'en est suivi n'a pas été contestée. La Municipalité a ensuite soumis un préavis (n°5/17) au Conseil communal pour l'obtention d'un crédit de financement de CHF 1'841'400.-. Dans sa séance du 14 juin 2017, le Conseil communal a accepté le crédit demandé. Les travaux ont débuté à fin 2017. Ils sont exécutés par l'entreprise adjudicataire JPF construction SA, sous la direction des travaux du bureau Sabert et la supervision du Service technique. Ils se poursuivront jusqu'à la fin de l'été 2018. La couche de roulement définitive sera quant à elle posée courant 2019.

Les opérations liées à la 3^{ème} étape de la requalification de la RC1 se sont poursuivies en 2017. Le projet a été mis à l'enquête. Il a suscité quelques oppositions de la part des propriétaires riverains. La DGMR et la Municipalité traitent ces oppositions. Des séances de conciliation ont permis d'aboutir au retrait de certaines d'entre elles, quelques fois en procédant à des aménagements par rapport au projet initial. Le processus se poursuivra encore durant le début de l'année 2018.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le domaine de l'éclairage public n'a pas subi de mutation importante en 2017. Le projet d'éclairage des pistes mixtes (piétons-vélos) de la RC1, 1^{ère} étape, se poursuit. Des études comparatives ont été demandées aux services industriels qui alimentent les Communes d'Ecublens et de Saint-Sulpice.

On déplore qu'un nombre important de candélabres de la rue du Centre soient régulièrement renversés par des véhicules de chantiers ou des automobiles. Les auteurs ne sont pas toujours identifiés. En l'absence d'indemnisation par les auteurs de ces déprédations, ces incidents occasionnent des frais pour la commune.

ASSAINISSEMENT ET ÉPURATION

STREL Les Pierrettes, Russel et Débarcadère

Le contrat de maintenance portant sur ces trois ouvrages a été adapté afin de garantir leur alimentation électrique et, de ce fait, la sécurité de leur fonctionnement. Par ailleurs, une étude est en cours pour déterminer l'origine des problèmes de corrosion qui ont été constatés sur ces stations.

Chemisage du collecteur de concentration

Les travaux de chemisage du collecteur de concentration principal ont été réalisés comme prévu. Ils se sont déroulés en deux étapes sur les tronçons compris entre la STREL des Pierrettes et la chambre 1201 (au droit de l'allée des Platanes de Dorigny) puis, de là jusqu'à la STAP de la Chamberonne. Les parois intérieures du collecteur et des chambres ont été renforcées par une gaine thermo-durcissable sur toute leur longueur. Les collecteurs sont ainsi restaurés, ce qui garantira un usage conforme pour plusieurs dizaines d'années. Ces ouvrages ont pu être restaurés sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à des travaux de fouille.

Réseau des eaux

L'étude confiée au bureau Schopfer & Niggli SA pour réaliser un état des lieux du réseau des canalisations sises sur le territoire de la Commune et la délimitation systématique des collecteurs EC-EU publics/privés est terminée. Pour les prochaines étapes, la proposition approuvée par la Municipalité est la suivante :

- en 2018, réalisation de l'état « 0 » des collecteurs de la Commune, soit curage et passage caméra de tous les collecteurs
- en 2019 et 2020, pas de travaux de curages ni de contrôle caméra. Début des travaux de réparation / renouvellement des collecteurs qui le nécessitent d'après l'analyse des contrôles caméras qui auront été réalisés en 2018
- dès 2021, lancement d'un programme de 6 ans par secteur

Ce programme sur 10 ans sera ensuite repris par roulement.

Entente communale Mèbre-Sorge

En 2017, un préavis a été présenté à l'ensemble des communes membres de l'entente communale Mèbre-Sorge afin de procéder aux travaux de réhabilitation du secteur 8 du collecteur Sorge, situé sur le territoire de la commune d'Ecublens, dans le secteur en aval des voies CFF jusqu'au chemin de la Forêt. Ce préavis ayant été approuvé, les travaux correspondants, à savoir la réalisation d'un chemisage (gainage) complet des canalisations existantes, ont pu être effectués.

Le rapport détaillé de l'Entente figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

STEP de Vidy

La station d'épuration (STEP) de Vidy traite les eaux usées provenant de seize communes, dont treize signataires de la convention de partenariat. Une partie des territoires de trois autres communes (Villars-Sainte-Croix, Morrens, Bussigny) est également raccordée et transite par les collecteurs de Cheseaux-sur-Lausanne et de Crissier.

Les modalités de financement de la STEP sont régies par une convention intercommunale dont la dernière mise à jour a été approuvée par les conseils communaux de Lausanne et des 12 autres communes partenaires en 2010-2011 et approuvée par le Conseil d'Etat le 29 août 2012.

En marge des travaux de rénovation totale de la STEP, les communes partenaires sont convenues de procéder à une analyse critique du mode de calcul de la répartition des charges annuelles. Cette analyse conduit à proposer une modification de la clef de répartition, permettant de prendre en compte l'état du séparatif dans les différentes communes. Cette modification de la clef de répartition nécessite l'adoption d'une nouvelle convention intercommunale qui sera proposée en 2018.

SERVICE DE VOIRIE

Le service communal de voirie, installé dans la zone industrielle des Jordils, est dirigé par M. Claude-Alain Rouge, responsable de la voirie depuis le 1^{er} juin 2010. Le nombre d'équivalents plein temps (EPT) de ce service s'élevait à 7 en CDI et à 1 en CDD au 31 décembre 2017.

En 2017, l'équipe de voirie s'est acquittée à satisfaction des nombreuses tâches qui lui sont confiées au service de la population. Celles-ci ont été, entre autres :



- entretien des chemins forestiers
- entretien des arbres majeurs de la commune avec l'aide de spécialistes
- nettoyages des bannières après les manifestations (avec la nouvelle machine à laver du dépôt)
- entretien courant des locaux de la voirie (dépôt, réfectoire et toilettes/vestiaires)
- arrêt de l'eau des bâtiments, fontaines, parcs, cimetière et stade de football en prévision du gel
- nettoyage à la pression des bacs, poubelles et bornes
- assistance au bûcheron pour assurer la sécurité lors de travaux d'abattage
- évacuation et transport des déchets électroménagers et polystyrène auprès de Valorsa et du CID de Malley
- taille des platanes du village avec la Fondation de Lavigny
- entretien des pontons d'amarrage de la Venoge
- entretien des fontaines
- entretien écologique du cimetière
- vente aux habitants de compost à la déchèterie
- action auprès de la population pour récupération d'objets et matériaux contenant de l'amiante à la déchèterie

- action de sensibilisation auprès des automobilistes avec la PoOuest pour la sécurité des travailleurs au bord des routes
- organisation d'une action de nettoyage bénévole "Coup de balai"
- organisation d'une visite de la déchèterie par les enfants d'une garderie
- à 3 reprises (!) réfection de la queue de l'œuvre d'art "Pomme bleue" au giratoire du chemin du Pâqueret
- soutien à l'UNIL pour l'entretien de la plage de Dorigny
- désherbage de plantes invasives et indésirables
- entretien des véhicules et des machines par le mécanicien communal
- surveillance et organisation de la déchèterie
- nettoyage de divers tags de petite dimension
- acheminement des fournitures scolaires
- prise en charge d'objets encombrants chez les citoyens (service payant)
- prise en charge à des fins de destruction de documents de l'administration



La voirie dispose, pour son activité quotidienne, des véhicules et du matériel suivants :

| Plaque | Marque | Genre | Libellé | Couleur | Prix catalogue | Mise en circulation | Remplacement prévu | N° matricule/ châssis |
|------------|---|--------------------------------------|------------------------------------|--------------|----------------|---------------------|--------------------|-----------------------|
| VD 3 043 | Yanmar B55W | chariot travail | excavatrice | jaune/gris | 120'000.00 | 02.07.01 | 2021 | 905.329.182 matricule |
| VD 3 777 | Aebi VT450 | camion | pont basculant | rouge | 201'946.00 | 24.09.09 | 2029 | 434 E12 006 châssis |
| VD 8 929 | Komatsu FD 20 7 | chariot travail | élévateur à fourche | jaune | 93'000.00 | 03.05.99 | 2024 | 923.193.935 matricule |
| VD 8 929 | Schmidt (Aebi) | compact sweeper swingo 200 basic | balayeuse | blanc/bleu | 200'520.00 | 31.10.13 | 2028 | 411.314.480 matricule |
| VD 132 507 | Skoda Roomster 1.2 | voiture livraison | voiture concierge | blanc | 15'000.00 | 07.01.15 | 2025 | 216.729.705 matricule |
| VD 293 912 | Mercedes-Benz sprinter 313 CDI | voiture livraison | agr. sup. int. ch /crochet | orange | 52'210.00 | 14.06.12 | 2027 | 675.725.019 matricule |
| VD 361 004 | Dacia Logan 1,6 Ambiance | voiture tourisme | break | blanc | 13'900.00 | 11.02.11 | 2021 | 674.269.201 matricule |
| VD 385 554 | VW T6 (2.0 TDI Euro 5) double cabine Champion | voiture livraison | pont | orange | 34'750.00 | 13.04.16 | 2031 | 217.974.203 matricule |
| VD 401 428 | Henmann Z12.24 B | remorque transport choses | pont | gris | | 07.02.08 | -- | 309.437.408 matricule |
| VD 531 147 | Scam SM 35 | voiture livraison | camion multi-benne | orange | 137'000.00 | 01.07.03 | 2018 | 426.363.471 matricule |
| VD 690 385 | Kubota F 3680 | chariot à moteur (tracteur agricole) | | orange/ gris | 59'850.00 | 22.02.11 | 2021 | 186.161.087 matricule |
| VD 690 981 | Hako Hakotrac 4100DA | Chariot à moteur | mini tracteur, tondeuse autoportée | orange/ noir | 81'000.00 | 26.03.99 | 2018 | 402.306.142 matricule |



Il est à relever qu'en 2017, en sus de ses tâches ordinaires, la voirie est intervenue à plusieurs reprises pour fournir un soutien logistique lors de manifestations organisées par les sociétés locales.

Enfin, les employés de ce service ont été présents plus de 400 heures à la déchèterie, au service des Serpelious, soit l'équivalent d'un peu plus de 10 semaines de travail à temps complet d'un employé (majorations non comprises).

GESTION DES DÉCHETS

Le calendrier de ramassage « RECYCLO », édité sur un modèle unique pour tout l'Ouest lausannois, a fêté ses 10 ans en 2017.

Distribué dans les boîtes aux lettres des ménages des 8 communes du district, il se distingue par un langage commun dans la récupération et l'élimination des déchets.

Face au problème récurrent des sacs poubelles éventrés par des corneilles ou des renards les jours de ramassage, la Municipalité continue d'encourager les citoyens à s'équiper de conteneurs.

TAXE AU SAC

Pour la 5^{ème} année, le principe de causalité pour la taxation des déchets a été mis en application dans la commune.

Les quantités de déchets par habitant ont quelque peu diminué par rapport à 2016.

Les coûts de ramassage et d'élimination des déchets sont couverts par la redevance et la taxe forfaitaire, contrairement à d'autres communes vaudoises.

RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES

| Type de déchets | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|---------|----------------|
| Verre | 125'720 | 153'630 | 146'470 | 147'750 | 159'500 | 166'880 |
| Papier et carton | 186'210 | 151'180 | 236'780 | 252'550 | 252'090 | 271'460 |
| Ordures ménagères | 600'810 | 318'710 | 319'310 | 390'990 | 422'973 | 460'040 |

(Quantités indiquées en kilos)

Ce qui représente environ par an et par personne :
(calculé sur la base de 4860 habitants au 31.12.2017)

| | | |
|-------|---------------------|------------------|
| 35 kg | de verre | (38 kg en 2016) |
| 56 kg | de papier et carton | (60 kg en 2016) |
| 95 kg | d'ordures ménagères | (100 kg en 2016) |

C'est l'entreprise Transvoirie SA Vaud, à Tolochenaz, qui était mandatée jusqu'au 31.12.2017 pour la collecte des déchets ménagers urbains sur le territoire de la commune (ordures ménagères, verre, papier/carton et déchets organiques).

Les déchets industriels sont directement pris en charge par les intéressés et ne figurent donc pas dans les données ci-dessus.

DÉCHETS DIVERS

Autres déchets collectés à Saint-Sulpice durant l'année 2017 :

| | |
|---|------------|
| • Déchets encombrants (déchets composés mesurant plus de 60 cm) | 18'310 kg |
| • Ferraille (y.c. fers encombrants légers, aluminium et fer blanc) | 29'140 kg |
| • Matières compostables (biodéchets) | 573'500 kg |
| • PET | 11'643 kg |
| • Bois | 60'340 kg |
| • Capsules Nespresso (récupérées en conteneurs d'une capacité de 770 litres) | 3'700 kg |
| • Déchets OREA et SWICO (appareils électroménagers, électriques et électroniques) | 16'910 kg |

DÉCHETS ORGANIQUES ET COMPOSTABLES

Voir le chapitre Ecorecyclage qui figure dans la deuxième partie du présent rapport de gestion.

DÉCHETS TOXIQUES MÉNAGERS

Le processus de collecte et traitement de ces déchets est géré par Valorsa SA et ce depuis 2009.





CONSTRUCTIONS ET URBANISME TRANSPORTS

POLICE DES CONSTRUCTIONS

REMARQUES GÉNÉRALES

En 2017, 105 analyses en matière d'autorisations de construire ont été effectuées par le bureau ABA partenaires SA. Il ressort de ce chiffre une augmentation significative de 98 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique, entre autres, par les difficultés rencontrées par les bureaux d'architecture et d'ingénieur à soumettre des dossiers complets, tant sur le plan administratif que sur la conformité au règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions de la commune.

Par rapport à l'année 2016, le nombre de permis de construire a augmenté de 15 % et celui des autorisations administratives (travaux dispensés d'enquête publique) de 38 %.

Malgré cette augmentation des demandes d'autorisation de construire, il convient d'observer, pour la deuxième année consécutive, la stagnation des permis de construire pour des villas à plusieurs logements, immeubles locatifs, bâtiments à usage mixte; en revanche, on constate une augmentation des transformations-agrandissements et des travaux divers.

Ce constat démontre encore une fois une forte activité du secteur de la construction pour l'année 2017.

La Municipalité est fréquemment confrontée à des problèmes de non-conformité des constructions réalisées par rapport aux plans qui ont été approuvés. Elle déplore une volonté parfois délibérée de ne pas respecter les dispositions légales. Il devient plus fréquemment nécessaire de passer par des procédures de mises en conformité ou par la voie de la dénonciation auprès de la préfecture.

Enfin, le Service technique a obtenu la possibilité de renforcer ses effectifs pour faire face aux nombreuses tâches qui lui sont dévolues. Un poste de technicien à plein temps a été mis au concours et sera pourvu au printemps 2018.

Recours aux projets de construction

| Natures du recours | 2016 | 2017 |
|--|------|------|
| Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal | 1 | 2 |
| Tribunal fédéral | - | - |

Permis de construire et autorisations administratives

45 permis de construire et 22 autorisations administratives ont été délivrés au cours de l'année 2017.

| Nature de l'ouvrage | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Villas familiales à 1 logement | 0 | 3 | 0 | 2 | 0 | 4 | 1 |
| Villas à plusieurs logements, immeubles locatifs, bâtiments à usage mixte | 1 | 12 | 12 | 11 | 10 | 5 | 4 |
| Commerces-ateliers-industrie-édifices publics (nouvelles constructions et transformations) | 2 | 3 | 1 | 2 | 1 | 0 | 3 |
| Transformations-agrandissements | 8 | 11 | 15 | 12 | 10 | 26 | 28 |
| Divers (auvents, "velux", piscines, clôtures, tennis, serre, garages indépendants, aménagements extérieurs, sous-stations de transformation, citernes) | 10 | 12 | 5 | 7 | 9 | 20 | 30 |
| Démolitions | 1 | 1 | 4 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Démolitions liées à une reconstruction et n'ayant pas fait l'objet d'un permis distinct | (1) | (8) | (6) | (7) | (8) | (7) | (3) |
| Total | 22 | 42 | 37 | 35 | 30 | 55 | 67 |



Dénonciations à la Préfecture de l'Ouest Lausannois

| Nature de la dénonciation | 2016 | 2017 |
|--|------|------|
| Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions | - | 1 |
| Règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions | - | - |
| Prescriptions de protection incendie AEAI | 2 | 1 |

AUTRES ACTIVITÉS

Demandes d'autorisation pour l'utilisation temporaire du domaine public et fouilles

| 2016 | 2017 |
|------|------|
| 24 | 36 |

Annonce d'installation solaire ne nécessitant pas d'autorisation de construire

| 2017 |
|------|
| 7 |

STATISTIQUE DU LOGEMENT

Il a été recensé **22 logements** vacants sur le territoire de Saint-Sulpice au 1^{er} juin 2017 dont :

| | |
|--|---------------|
| Maisons individuelles : | 1 x 4 pièces |
| | 1 x 6 pièces |
| Appartements à louer : | 2 x 1 pièce |
| | 1 x 2 pièces |
| | 15 x 3 pièces |
| | 1 x 4 pièces |
| | 1 x 5 pièces |
| Appartement ou maison individuelle à vendre : | néant |
| Locaux industriels et commerciaux à louer : | 4 objets |

PLAN DE QUARTIER « EN CHAMPAGNY SUD »

Les travaux se sont terminés courant 2016, seule la voie verte reste à finaliser. Les immeubles compris dans le périmètre sont maintenant largement occupés. Cela concerne aussi bien les activités administratives que les commerces et les logements d'habitation.

PLAN DE QUARTIER "LES JORDILS"

Soucieuse de limiter autant que possible la densification du bâti au sein de la commune, la Municipalité est intervenue auprès des représentants du propriétaire pour que le projet soit remanié. Après plusieurs séances, les parties se sont mises d'accord sur un projet réduit qui n'excède pas les indices applicables pour l'actuelle zone de moyenne densité prévue par le RGATC. Les documents du plan de quartier ont été transmis sur cette nouvelle base à l'examen préalable des services de l'Etat de Vaud. A fin octobre 2017, le Service du développement territorial a fait savoir que le projet ne pourrait être accepté, au motif qu'il ne respectait pas les objectifs de densification imposés par la 4^{ème} adaptation du plan directeur cantonal. La Municipalité a pris connaissance avec regret de cette prise de position. Elle a néanmoins décidé de défendre son autonomie en matière d'aménagement du territoire. Les discussions doivent se poursuivre avec les représentants du constructeur et les services de l'Etat.



PLAN DE QUARTIER "VALLAIRE"

Le propriétaire des immeubles sis à l'angle de la route cantonale et du chemin de Vallaire a manifesté le souhait de rehausser les constructions existantes. Après examen, la Municipalité s'est montrée favorable à ce projet, compte tenu de faible impact qu'une telle mesure pourrait avoir sur la qualité de vie du village et les infrastructures existantes. Ce projet a toutefois été subordonné à une procédure de planification. Un projet de plan de quartier a dès lors été mis en œuvre sous la houlette du bureau Plarel. Après avoir été validés par la Municipalité, les documents du plan de quartier ont été transmis à l'examen préalable des services de l'Etat de Vaud. Le Service du développement territorial a préavisé favorablement au projet, sous réserve de quelques remarques à caractère secondaire. Les documents sont en voies de finalisation. Le projet devrait être mis à l'enquête publique dans le courant de l'année 2018.

PLAN PARTIEL D'AFFECTION "LE LAVIAU"

Le projet de plan partiel d'affectation est toujours en cours. L'année 2017 n'a pas vu d'évolution importante sur ce dossier. La Municipalité a rappelé qu'elle entendait maintenir les cheminements piétonniers existant le long du lac et qu'elle subordonnait toute planification à la garantie de pouvoir conserver des places d'amarrage pour les bateaux ancrés à l'embouchure de la Venoge, le cas échéant par la création d'un nouveau port de plaisance. En l'état, l'avancement du projet dépend des autorités cantonales.

PLAN D'EXTENSION PARTIEL "CENTRE-VILLAGE"

La Municipalité a mandaté le bureau ABA partenaires SA pour réaliser une pré-étude en vue d'une éventuelle révision du PEP Centre Village qui paraît nécessiter à tout le moins une adaptation à l'évolution du village. Un rapport très complet a été soumis à la Municipalité qui en a pris connaissance. Le processus se poursuivra dans le courant de l'année 2018. Les axes de préoccupation principaux sont le maintien des caractéristiques du bâti le long de la rue du Centre, une réévaluation des périmètres situés en arrière-plan jusqu'à la route cantonale sans incidence sur la densité des constructions, un bilan des problèmes liés à la circulation et la mise en œuvre de mesures tendant à rendre le secteur plus convivial.

COMMISSION COMMUNALE DE SALUBRITÉ (ÉTAT AU 31.12.2017)

Au 31 décembre 2017 la commission communale de salubrité se composait donc comme suit :

| | | | |
|-----------|----------------|---------------|-------------------|
| Président | M. Alain | Clerc | Syndic |
| Membres | M. Pierre-Yves | Brandt | Municipal |
| | M. Bernard | Pellet | Médecin |
| | M. David | Conde | Service technique |

La commission de salubrité a effectué 31 visites en 2017 en vue de la délivrance de permis d'habiter et/ou d'utiliser. M. Conde a par ailleurs effectué seul 35 visites complémentaires, après visite de la commission, afin de vérifier la conformité des projets.

CONTRÔLE DES CITERNES

Par convention signée le 27 novembre 1986, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est chargée de la gestion technique, du recensement et du contrôle périodique de révision des citernes installées sur le territoire communal.

Législation en vigueur

Pour mémoire, la nouvelle carte cantonale définit trois types de secteurs principaux :

- « Au » : secteur particulièrement menacé.
- « üB » : autre secteur.
- « S » : secteur particulièrement menacé (captage d'eau de sources).

En règle générale, seuls les réservoirs situés en secteur « Au », d'une capacité supérieure à 2'000 litres, sont soumis à révision périodique (10 ans) avec contrôle de l'organe de surveillance. Ceux d'une capacité inférieure, ainsi que la totalité de ceux situés en secteur « üB » sont soumis à un devoir d'entretien laissé à la seule responsabilité de leur propriétaire.

Situation pour les dix-sept communes « ERM »

Compte tenu de la nouvelle carte des secteurs et zones de protection des eaux éditée en novembre 2014 par la « DGE », la situation des dix-sept communes ayant mandaté l'ERM à titre d'organe de surveillance se présente comme suit :

- 3 communes sont intégralement situées en secteur « üB » (Echichens, Vaux-sur-Morges, Vufflens-le-Château).
- 1 seule commune est intégralement située en secteur « Au » (Etoy).
- 13 communes sont situées en secteurs « Au » et « üB » (Bussy-Chardonney, Chigny, Clarmont, Denens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, Reverolle, Saint-Sulpice, Tolochenaz et Yens).

Sur le territoire de ces 17 communes, quelques zones « S » sont présentes mais aucune installation ne s'y trouve.

Début 2017, suite à l'élaboration de la nouvelle convention citerne et en accord avec M. Robert Jeanneret responsable à la Direction générale de l'environnement (DGE-DIREV-ASS), les fûts inscrits et décomptés dans le total des citernes ont été supprimés des listes. Ce qui représente pour l'entier des communes 91 dossiers.

Fin juillet 2017, M. Robert Jeanneret a pris sa retraite. Il est venu présenter le nouveau responsable du service des citernes pour le Canton, M. Samuel Zufferey avec qui les collaboratrices de l'ERM collaboreront dorénavant.

En fin d'année, des lettres de deuxième rappel et sommation ont été envoyées, en « recommandé », aux propriétaires dont les citernes n'étaient toujours pas aux normes ou dont le dossier ne faisait pas état de leur conformité, selon les dernières modifications de zones.

La Commune de Romanel-sur-Morges a adressé une demande pour adhérer au service citernes de l'ERM. Celle-ci a été acceptée par le Comité de direction et une convention a été signée avec effet au 01.01.2018.

Le tableau ci-dessous résume en détail le recensement des citernes par secteur pour chacune des communes.

Devoir de surveillance de l'ERM

Les tâches de l'ERM, assurées dans le cadre de son devoir de surveillance, se résument comme suit :

- Recensement de l'ensemble des citernes, actuellement 3295, en l'occurrence, tenue à jour du fichier par inscription des nouvelles installations, sur la base des avis de mise en service (Formulaire « 63 »), respectivement par la désactivation de celles mises hors service sur la base des avis idoines.
- Envoi des avis de révision et/ou rappels des citernes situées en secteur « Au » selon une périodicité de 10 ans, impliquant la tenue à jour de la base de données du recensement.
- Courriers particuliers aux communes et à certains propriétaires en fonction des nécessités.

| Communes | Nbre total citernes | Nbre citernes en zones « Au » + « S » | Nbre citernes en zone « UB » | Solde des citernes "souterraines à simple manteau" (non-conformes depuis 31.12.2014) en cours de transformation/mise H.S. ou en rappel |
|--|---------------------|---------------------------------------|------------------------------|--|
| 1 Bussy-Chardonney | 74 | 2 | 72 | 0 |
| 2 Chigny | 39 | 2 | 37 | 0 |
| 3 Clarmont | 52 | 0 | 52 | 0 |
| 4 Denens | 102 | 0 | 102 | 0 |
| 5 Echichens (Colombier, Monnaz, St-Saphorin) | 512 | 0 | 512 | 0 |
| 6 Etoy | 203 | 203 | 0 | 0 |
| 7 Lonay | 396 | 13 | 383 | 0 |
| 8 Lully | 117 | 41 | 76 | 0 |
| 9 Lussy-sur-Morges | 70 | 3 | 67 | 0 |
| 10 Morges | 668 | 37 | 631 | 1 |
| 11 Préverenges | 177 | 24 | 153 | 0 |
| 12 Reverolle | 89 | 0 | 89 | 0 |
| 13 St-Sulpice | 227 | 21 | 206 | 0 |
| 14 Tolochenaz | 202 | 39 | 163 | 0 |
| 15 Vaux-sur-Morges | 49 | 0 | 49 | 0 |
| 16 Vufflens-le-Château | 115 | 0 | 115 | 0 |
| 17 Yens | 203 | 87 | 116 | 0 |
| Σ 17 Communes | 3'295 | 472 | 2'823 | 1 |

| Gestion des dossiers pour Saint-Sulpice | Année 2017 |
|---|------------|
| Mises en service | 7 |
| Mises hors service | 8 |
| Avis de révision envoyés | 4 |
| Rapports de révision traités | 17 |



TRANSPORTS - MOBILITÉ



TL (TRANSPORTS PUBLICS DE LA REGION LAUSANNOISE)

2017 en chiffres

112.3 millions de voyageurs transportés sur le réseau tl et 3.7 millions sur la ligne Lausanne-Echallens-Bercher (LEB).

38 lignes d'autobus et de trolleybus dans l'agglomération, parmi lesquelles 5 lignes régionales qui ont leur terminus à Cheseaux, Froideville, Moudon, Servion-Mézières, Cully, ainsi que 9 lignes Pyjama (service nocturne).

281 kilomètres de réseau tl (254) et LEB (27), en milieu urbain comme en campagne, où circulent également des bus tl à deux étages.

112.3 millions de voyageurs transportés sur le réseau tl et 3.7 millions sur la ligne Lausanne-Echallens-Bercher (LEB).

80 % des clients tl roulent sur des lignes électriques, un mode de traction privilégié par l'entreprise car respectueux de l'environnement. La production d'énergie électrique est certifiée durable.

Situation actuelle pour Saint-Sulpice : la ligne 31 relie directement Saint-Sulpice à la gare CFF de Renens tout en desservant les Hautes Ecoles, l'arrêt UNIL-Sorge du métro m1 et l'établissement scolaire de la Planta. La ligne 33, qui est une des plus longues lignes du réseau tl, offre également une liaison directe entre Saint-Sulpice et la gare CFF de Renens, à une fréquence de toutes les 15 minutes aux heures de pointe.

Des extraits des rapports d'activité et de gestion 2017 des tl peuvent être consultés sur demande au Secrétariat municipal ou sur le site internet www.t-l.ch.

MBC / TPM (TRANSPORTS DE LA REGION MORGES – BIERE - COSSONAY)

La société MBC (Transports de la région Morges-Bière-Cossonay) administre, entre autres, les lignes de bus urbains TPM (Transports publics de Morges et environs), dont fait partie la ligne 701 qui emprunte la rue du Centre.



Depuis le 10 décembre 2017, la ligne 701 est desservie par des autobus articulés du lundi au vendredi de 6 heures à 20 heures. Les cadences restent inchangées.

Les informations complémentaires sur les activités des MBC/TPM sont disponibles sur le site internet www.mbc.ch.

CARTES JOURNALIÈRES CFF

Ces titres de transport, prisés de la population (carte journalière valable pour pratiquement l'ensemble des transports publics suisses, proposée au prix avantageux de CHF 40.-) ont, comme les années précédentes, rencontré un vif succès.

La vente des cartes issues des deux abonnements propriété de la commune est assurée par l'Office communal de la population. Deux cartes par jour sont ainsi mises à la disposition des citoyens.

En 2017, 646 cartes journalières (558 en 2016) ont été vendues à des habitants de Saint-Sulpice. Le décompte des ventes de ces titres de transports pour 2017 affiche une moyenne de rentabilité d'env. 88.5 % sur l'année (76.4 % en 2016).



COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NAVIGATION SUR LE LAC LÉMAN / CGN

En 2017, la Commune a accordé un don annuel de CHF 8'400.- à l'ABVL (Association des amis des bateaux à vapeur du Léman), recevant en contrepartie, dès le 1^{er} avril 2017, quatre abonnements au porteur, sous forme de 365 cartes journalières 1^{ère} classe (éditées du 01.04.2017 au 31.03.2018). Ces cartes journalières ont été mises à la disposition des administrés au prix de CHF 15.- par carte et par jour. 564 cartes journalières ont été vendues pour l'année 2017.



Depuis plusieurs années, la CGN réserve une offre exclusive avec des tarifs très attractifs aux communes riveraines. Ces cartes journalières 1^{ère} classe, valables toute l'année sur les lignes régulières, ont été mises en vente en 2017 au prix de CHF 49.-/adulte et CHF 24.50/enfant ou détenteur d'un abonnement ½ tarif.

Afin de compléter l'offre de location des abonnements généraux au porteur, la commune a cette année encore proposé ces titres de transport à l'intention exclusive de ses habitants. 29 cartes adulte et 67 cartes enfant ou ½ tarif ont été vendues par l'Office communal de la population (en 2016 : 23 cartes adulte et 71 cartes enfant ou ½ tarif). Cette action, très prisée des usagers en période estivale, a été reconduite pour 2018.

NAVIA – PROJET DE NAVETTE AUTOMATIQUE

Le projet City Mobil 2, démarré en 2012, s'est poursuivi en 2017 et vise toujours à implanter dans des villes de démonstration quelques systèmes automatiques de transport. La commune, en collaboration avec l'EPFL, reste dans la course.

En test et en première en Suisse, deux navettes autonomes ont sillonné le centre de Sion de juin 2016 à octobre 2017. Les véhicules sans volant ni pédale roulent en mode 100 % électrique. Ils peuvent transporter chacun onze passagers maximum et rouler à une vitesse maximale de 20 km/h et circulent aussi bien en zone piétonne que dans la circulation routière normale. Leur exploitation de même que les réactions et vœux des passagers doivent constituer une mine de renseignements sur la mobilité.

Le projet a été mené par CarPostal en collaboration avec la Ville de Sion, le canton du Valais, l'Ecole polytechnique fédérale (EPFL) et la HES-SO Valais. Une navette coûte 250 000 francs.

SÉCURITÉ

POLICE



ASSOCIATION SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS

Ci-dessous, les membres du Comité directeur (CODIR) pour la législature 2016-2021. Suite au décès du municipal de Prilly, M. Bertrand Henzelin, un nouveau municipal a repris cette fonction en la personne de M. Antoine Reymond en juillet.

| Commune | Conseiller municipal | Police Ouest | ORPC-ROL | SDIS |
|-----------------------|----------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Bussigny | Jean-Pierre Aebi | Membre | Membre | Sorge |
| Chavannes-près-Renens | Isabelle Steiner | Vice-Présidente | Membre | Chamberonne |
| Crissier | Pierre Mühlethaler | Membre | Membre | Sorge |
| Ecublens | Michel Farine | Président | Membre | Chamberonne |
| Prilly | Antoine Reymond | Membre | Membre | Renens-Prilly-Malley |
| Renens | Oliver Golaz | Membre | Membre | Renens-Prilly-Malley |
| Saint-Sulpice | Marcel André Panzer | Membre | Président | Président Chamberonne |
| Villars-Ste-Croix | Nicole Cattano | Membre | Vice-Présidente | Sorge |

Une préoccupation occupe les Municipaux en charges des "3P" (Police, Pompiers et Protection civile) : elle concerne les relations avec le Canton. De manière différente suivant les "P" concernés, il semble bien que le Canton ou les organismes cantonaux remettent en cause les responsabilités communales en mettant en place des stratégies qui visent à enlever des compétences aux Communes. Que les relations Canton-Communes doivent évoluer est une évidence mais il ne faudrait pas que le seul résultat en soit une diminution des services de proximité dus à la population.

En automne, le règlement communal de police a été revu et aligné, avec celui des 6 autres communes du district, en termes d'amendes d'ordres liées aux actes de « littering ». Ces amendements au règlement ont été approuvés par le Conseil communal. Seul Renens faisant, pour l'instant, bande à part.

Les SDIS : Chamberonne = Saint-Sulpice, Chavannes-près-Renens et Ecublens, Sorge = Crissier, Bussigny et Villars-Ste-Croix, Prilly Malley = Renens et Prilly.

POLICE PRIVÉE

Le précédent contrat avec la Société Juggers Sécurité a été remplacé en 2017, par un mandat conclu avec la Société Protectas.

Une augmentation des rondes, ainsi qu'un contrôle plus pertinent des lieux ont contribué, semble-t-il, à une meilleure visibilité de cette surveillance, agissant d'une manière plus démonstrative en termes de dissuasion contre des incivilités.

Un nouveau mandat a été revu avec la même société pour 2018, celui-ci a été aussi approuvé par la cheffe du département cantonal de la sécurité de la population.

CONTRÔLES DE LA QUALITÉ HYGIÉNIQUE DES EAUX DES PLAGES

En application de l'art. 16 de la Loi du 19 mai 1985 sur la santé publique (LSP), M. Alberto Nascimento, concierge, a procédé en 2017 à des prélèvements d'échantillons d'eau aux endroits suivants :

5 séries de prélèvements pour les plages : Laviau, Pélican et Dorigny (La Chamberonne)
(Prélèvements effectués les 7 et 27 juin - 18 juillet - 2 et 22 août)

Aucune interdiction de baignade (selon art. 6/1 du règlement du 26.6.87 sur le contrôle de la qualité hygiénique de l'eau des plages et piscines publiques) n'a été prononcée au cours de la saison par le département Inspection des eaux du Service de la consommation et des affaires vétérinaires.

Toutefois, une observation négative a été émise concernant des prélèvements effectués au Laviau et à la Chamberonne-Dorigny (le 07.06), dont le résultat n'était pas satisfaisant et qui ont respectivement indiqué une eau de mauvaise qualité bactériologique au Laviau et de qualité douteuse à Chamberonne-Dorigny. L'altération de la qualité des eaux de baignade sur ce site s'est avérée temporaire puisque le prélèvement suivant, effectué le 27.06, a relevé une eau de bonne qualité bactériologique.

Les résultats piscines publiques (un bassin nageurs de PPE) (prélèvements effectués les 07.06, 18.07 et 09.08) étaient en majorité conformes aux normes en vigueur, à l'exception du dernier prélèvement qui a révélé une teneur en bromate, sous-produit de l'hypochlorite de sodium (eau de Javel) dépassant très significativement la valeur maximale admise.

PRÉPOSÉ AGRICOLE

Le préposé agricole pour la commune est M. Cédric Rieben, à Echandens.

NATURALISATIONS

52 dossiers de naturalisation en cours au 31.12.2017 (personne seule, couple ou famille) :

- Article 8 LDCV – Naturalisation ordinaire : 41 dossiers pour 89 personnes
- Article 22 LDCV – Procédure cantonale facilitée pour jeunes étrangers de la 2^{ème} génération (de 14 à 24 ans révolus) : 10 dossiers pour 10 personnes
- Article 25 LDCV – Procédure cantonale facilitée pour étrangers nés en Suisse : 1 dossier pour 1 personne

Nationalité des candidats à la naturalisation (dossiers en cours au 31.12.2017)

| <i>Pays</i> | <i>Nombre de dossiers</i> | <i>Nombre de personnes</i> |
|--------------------|---------------------------|----------------------------|
| Allemagne | 6 | 13 |
| Belgique | 2 | 6 |
| Brésil | 1 | 1 |
| Espagne | 4 | 7 |
| Espagne/France | 1 | 4 |
| France | 9 | 11 |
| France/Allemagne | 1 | 3 |
| France/Royaume-Uni | 1 | 4 |
| Hongrie/Croatie | 1 | 4 |
| Italie | 4 | 8 |
| Italie/Allemagne | 1 | 2 |
| Luxembourg | 1 | 3 |
| Maroc/France | 1 | 4 |
| Mexique | 1 | 4 |
| Pays-Bas | 3 | 3 |
| Pologne | 1 | 1 |
| Portugal | 3 | 6 |
| Royaume-Uni | 1 | 1 |
| Russie | 8 | 12 |
| Turquie | 1 | 2 |
| Ukraine | 1 | 1 |
| Total | 52 | 100 |

10 dossiers ont été finalisés en 2017 / 14 personnes naturalisées

| Personnes concernées | Type | Octroi bourgeoisie par la Municipalité | Acquisition de la nationalité suisse |
|----------------------------------|------------------------------------|---|---|
| 1 adulte (Portugal) | Ordinaire (art. 8 LDCV) | 15.02.2016 | 18.01.2017 |
| 1 couple (Turquie) | Ordinaire (art. 8 LDCV) | 24.05.2016 | 15.02.2017 |
| 1 adulte (Royaume-Uni) | Ordinaire (art. 8 LDCV) | 01.12.2014 | 15.02.2017 |
| 1 adulte (France) | Ordinaire (art. 8 LDCV) | 14.03.2016 | 08.03.2017 |
| 1 famille - 3 personnes (Israël) | Ordinaire (art. 8 LDCV) | 13.06.2016 | 08.03.2017 |
| 1 adulte (Russie) | Ordinaire (art. 8 LDCV) | 24.05.2016 | 29.03.2017 |
| 1 adulte + 1 enfant (France) | Ordinaire (art. 8 LDCV) | 31.10.2016 | 25.10.2017 |
| 1 adulte (Belgique) | Ordinaire (art. 8 LDCV) | 23.01.2017 | 29.11.2017 |
| 1 adolescent (Russie) | Facilitée cantonale (art. 22 LDCV) | 22.02.2016 | 29.03.2017 |
| 1 adulte (Grèce) | Facilitée cantonale (art. 22 LDCV) | 08.11.2016 | 08.11.2017 |

Composition de la Commission de naturalisation au 31.12.2017 :

| | |
|---------------------------|------------------------|
| Mme Merminod Anne | Conseillère municipale |
| Mme Willy Corinne | Conseillère communale |
| M. Matthey Olivier | Conseiller communal |
| M. Ruegg Olivier | Conseiller communal |

Seuls les candidats à la naturalisation suisse ordinaire dans la Canton de Vaud (selon art. 8 LDCV) sont auditionnés par la Commission municipale de naturalisation. En 2017, celle-ci a tenu 8 séances et examiné 16 dossiers (6 séances et 11 dossiers en 2016).

Le niveau de préparation de la grande majorité des candidats peut être considéré comme bon à très bon. Tous les dossiers ont été admis à l'exception d'un seul qui a bénéficié d'une seconde entrevue avec la Commission municipale de naturalisation en vue d'améliorer sa préparation, jugée insuffisante lors du premier entretien.

Différentes questions concernant le système politique, l'histoire et la géographie, propres à la Suisse, sont posées aux candidats. Leur intégration dans le village est aussi discutée ainsi que leurs motivations pour accéder au passeport suisse. Préalablement à l'audition, une liste de questions générales est remise aux personnes par le secrétariat municipal, ainsi que les sources pour se documenter.

Suite à ces entretiens, la commission établit deux rapports, un écrit par la Municipale et l'autre par un des Conseillers communaux. Ils sont soumis à la Municipalité, qui décide de l'octroi de la bourgeoisie, puis transmis ensuite au Canton pour la suite de la procédure.

Une nouvelle procédure en matière de naturalisations (nouvelle loi fédérale sur la nationalité - nLN) est applicable depuis le 1^{er} janvier 2018.

Quant aux rapports administratifs de police, ils ont été établis par la Police de l'Ouest lausannois, section police administrative, à Prilly.

PORT DE LA VENOGÉ ET PORT TISSOT

La gestion administrative des ports est assurée par le bureau du Secrétariat municipal sur la base du Règlement du port de la Venogé, rive gauche, et du port Tissot. Le contrôle des ports est assuré par le service communal de voirie.

Tarif des taxes d'amarrage perçues en 2017 (selon tarif applicable dès le 01.01.2012) :

- | | | |
|--|------------------------|-------------------|
| - domicilié à Saint-Sulpice <u>ou à Préverenges pour la Venogé</u> | par place et par année | CHF 400.00 |
| - domicilié dans une autre commune | par place et par année | CHF 600.00 |

Port de plaisance de la Venogé Capacité : 59 places, dont 57 louées et 1 visiteur + 1 police/secours

Port Tissot Capacité : 15 places louées

La liste d'attente pour l'obtention d'une place d'amarrage dans l'un des ports comprenait, au 31 décembre 2017, 58 inscriptions de personnes domiciliées à Saint-Sulpice et Préverenges (dont les habitants ont la priorité sur les citoyens d'autres communes pour l'obtention d'un ponton).



Port de plaisance de la Venogé



SERVICE DU FEU

Le SDIS Chamberonne, service du feu intercommunal de défense contre l'incendie, regroupe les trois communes d'Ecublens, de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice. Une centaine de pompiers assume les interventions tout au long de l'année, ceci 24 heures sur 24.

Le Maj Frédéric Jacot en assume le commandement, appuyé par son adjoint le Cap Michel Sartirani.

Les délégués communaux de la Commission consultative du feu étaient, au 31.12.2017 :

Comité de direction : **Panzer** Marcel André, Vice-président (jusqu'au 30 juin)
Président (dès le 1^{er} juillet)

Commission du feu : **Montagner** Sergio, membre

Il apparaît de plus en plus difficile de trouver de recrues volontaires pour la fonction de sapeur-pompier.

En effet, les activités professionnelles laissent de moins en moins de place à la flexibilité demandée pour être appelé en intervention pendant les heures de travail.

Le rapport d'activité 2017 du SDIS Chamberonne figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

PROTECTION CIVILE

Au 31.12.2017, les délégués communaux à l'ORPC étaient :

| | | |
|-------------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| Comité de direction : | Panzer Marcel André, Président | Conseiller municipal |
| Conseil intercommunal : | Devaud Ghislaine | Conseillère communale |
| | Golaz Cyril | Conseiller communal |
| | Moser Jean-Louis | Conseiller communal |

Le rapport d'activité 2017 de l'ORPC-ROL figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.



ACTIVITÉS ET VIE LOCALE

CULTURE

JOURNAL « LE SERPELIU »

Le Serpeliou, journal local d'information et de publicité, reste un moyen de communication et d'information apprécié entre les autorités, les sociétés locales et la population. Il paraît 6 fois par an.

La composition de son Comité au 31.12.2017 était la suivante :

| | | | |
|------------------------------------|-----|-----------|------------------------|
| Secrétaire-rédactrice | Mme | Nicole | Rochat |
| Rédacteurs | Mme | Alexia | Lehmann |
| | M. | Bertrand | Merminod |
| Trésorière | Mme | Dominique | Pache |
| Représentante des sociétés locales | Mme | Patricia | Gentilini-Baldi |

Le journal essaie d'être représenté par un ou plusieurs de ses membres lors de la plupart des manifestations organisées dans la commune, qu'elles soient culturelles, sportives ou simplement festives. Ainsi, la grande majorité des événements locaux est rapportée dans cette publication.

En 2017, la Municipalité a soutenu financièrement le journal par une contribution de CHF 16'000.-.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

La commune soutient la Société de Développement par le versement de subventions. Pour 2017, celle-ci a versé CHF 3'000.- pour les activités de la société, CHF 8'000.- pour les concerts de "Musique à St-Sulpice". Enfin la somme de CHF 1'000.- est allouée au groupe "Jeunes Serpeliou".

Constitution du Comité au 31.12.2017

| | | | | | |
|------------------------------------|---|------|------------|--------------------|------------|
| <u>Président</u> | : | M. | Dominique | Gillot | |
| <u>Vice-présidente</u> | : | Mme | Anne-Marie | Barraud | |
| <u>Trésorière</u> | : | Mme | Linda | Richards | |
| <u>Membres</u> | : | Mmes | Ellen | Degonda | |
| | | | Graziella | Gianella | |
| | | | Maguy | Gillot | |
| | | | Melina | Intellisano | |
| | | | Claude | Probst | |
| | | | Maya | Schneider | |
| | | MM | Cyril | Golaz | |
| | | | Christian | Lehmann | |
| <u>Déléguée de la Municipalité</u> | : | Mme | Anne | Merminod | Municipale |

En 2017, la Société de Développement a organisé de nombreux événements culturels et ludiques tels que des expositions, des concerts, des "rencontres culturelles" mais aussi en juin 2017 une très belle fête de la musique pour parents et enfants en collaboration avec la Société de la Jeunesse (voir chapitre sous Tourisme)

Pour ce qui concerne les "rencontres culturelles" nous avons mis l'accent cette année sur le thème de la permaculture à la suite de l'intérêt suscité par la projection du film « Demain » en 2016.

A noter que toutes ces activités n'ont été possible que grâce au soutien de la Municipalité, représentée par Madame Anne Merminod et à celui des membres privés ou commerçants qui financent la Société de Développement par leurs cotisations.

Il est évident aussi que tous ces événements ne pourraient être réalisés sans le travail bénévole des membres du comité de la Société de Développement. Qu'ils en soient remerciés.

Vous pouvez trouver tous les détails de nos manifestations sur notre site www.sddsaintsulpice.ch.



Les concerts

Quatre concerts dans le cadre de Musique à St-Sulpice

Depuis 2015, la Société de Développement a repris les activités de "Musique à St-Sulpice" et propose des concerts donnés par des musiciens professionnels en l'Eglise romane.

- Dimanche 12 mars : **Christian Chamorel**, pianiste, accompagné par les membres du quatuor **Terpsycordes**
- Dimanche 11 juin : l'Ensemble Baroque « **La Lucina** »
- Dimanche 3 septembre : **le trio Acanthe** avec harpe, alto et flûte
- Dimanche 19 novembre : **Christian Delafontaine**, flûtiste et trio à cordes

Tous ces concerts ont obtenu un franc succès.

Le 3 avril 2017 **concert pour les écoles** : l'Ensemble D-CADENCES a joué pour les enfants du collège des Pâquis. Deux sessions de 45 minutes ont permis à tous les écoliers de participer à ce concert à la fois didactique et de grande qualité.

Le vendredi 15 décembre au Foyer des Pâquis soirée Gospel

Première fenêtre de l'Avent organisée par la Société de Développement avec le groupe de Gospel **MADRIJAZZ**, au Foyer Paroissial des Pâquis. Une salle pleine et debout !

Les expositions

- Du 1^{er} mars au dimanche 11 mars à l'Espace 52, Exposition **Derib** en présence de l'artiste et présentation du dernier album Yakari.
- Du 27 avril au 7 mai à l'Espace 52, Exposition des **sculpteurs et peintres Serpelious**.
- Du 21 septembre au 1^{er} octobre à l'Espace 52, Exposition du peintre et sculpteur **Jacques Walther**.
- Du 19 octobre au 29 octobre 2^{ème} exposition de **photographes amateurs** avec 4 artistes.

Les rencontres culturelles

- Le jeudi 23 mars, 20h00, à l'Espace 52, Conférence sur la "**Permaculture par quoi commencer ?**", conférence donnée par Mmes **Leila Shakroun**, professeur à l'UNIL, et **Hélène Bourgoïn**.
- Le jeudi 20 avril, en collaboration avec **Mediacom de l'EPFL**, visite commentée de l'exposition "**Soulage Noir c'est Noir**".
- Le lundi 8 mai, 18h00, visite commentée du **jardin en Permaculture de l'UNIL**.
- Le mardi 9 mai, 20h00, à l'Espace 52, conférence donnée par **M. Bruno Verdi : NO PLASTIC IN WATER** sur le thème de la conservation de l'eau.
- Le samedi 10 juin, de 09h00 à 12h00, visite guidée de **la Ferme de Rovéréaz** autour du thème de la Permaculture.

Autres activités

- **La «cabine à bouquins»** une activité très riche qui connaît un succès croissant avec de nombreux échanges de livres, tant en français qu'en langues étrangères, activité qui demande beaucoup d'attention de la part de la Société de Développement afin de garder une cabine présentable mais qui remplit pleinement ses objectifs d'échanges entre Serpelious.
- Le samedi 14 janvier support technique pour la conférence de **M. Joe Rimensberger** sur la **photographie d'avions**.
- Le samedi 10 juin participation au **marché villageois**.
- Le mercredi 21 juin à la salle du conseil 109^{ème} Assemblée Générale de la Société de Développement avec concert «**Résonances et Contre temps**».
- Le jeudi 21 décembre participation à la **fête de Noël du village** avec la traditionnelle distribution d'huîtres de la Société de Développement.

Un programme très riche réalisé par les membres du comité de la Société de Développement :

Mesdames Anne-Marie Barraud, Ellen Degonda, Graziella Gianella, Maguy Gillot, Melina Intelisano, Claude Probst, Linda Richards, Maya Schneider.

Messieurs Christian Lehmann, Cyril Golaz.

Que je remercie pour leur support et leur travail important en 2017.

Dominique Gillot
Président de la Société de Développement



THÉÂTRE KLÉBER-MÉLEAU (TKM)

La Commune a soutenu ce théâtre en 2017 par une contribution de CHF 24'888.-, correspondant à CHF 6.-/habitant, selon le chiffre du SCRIS au 31.12.2016 (4'148 habitants).



La fondation pour le théâtre a été créée le 30 juin 2015. Sa mission est d'assurer la gouvernance de l'institution. Les membres fondateurs sont la Ville de Lausanne, propriétaire du bâtiment, les 8 communes de l'Ouest lausannois et Jouxens-Mézery. Le conseil de fondation est présidé par Mme Myriam Romano, Municipale à Renens. Mme Anne Merminod représente la Commune de Saint-Sulpice à ce conseil.

La convention de subventionnement multipartite pour les années 2017 à 2020, qui a pour but de consolider l'apport des communes et du canton au TKM, a été signée le 8 décembre 2017 par les 10 communes fondatrices.

C'est un théâtre populaire qui est également fréquenté par les écoles et les gymnases.

FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA RÉGION LAUSANNOISE

Pour l'année 2017, la Commune a participé au soutien de ce fonds pour CHF 31'184.-, soit CHF 8.- par habitant.

Les institutions qui ont bénéficié principalement de ce fonds sont :

Rudra Béjart Lausanne / Théâtre de Vidy-Lausanne / Orchestre de Chambre de Lausanne / Opéra de Lausanne.

En 2017, la subvention des 20 communes signataires de la convention qui les lient au Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise représente, pour les 4 institutions soutenues par le Fonds, un montant de CHF 850'000.- (CHF 850'000.- en 2016), réparti comme suit :

| | |
|--|---------------|
| - Opéra de Lausanne | CHF 255'000.- |
| - Théâtre de Vidy | CHF 255'000.- |
| - Béjart Ballet Lausanne (BBL) | CHF 170'000.- |
| - Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL) | CHF 170'000.- |

Comité de gestion

| | |
|------------------|--|
| Président : | M. Marc Zolliker , Conseiller municipal, Pully |
| Vice-président : | M. Jean-Claude Glardon , Bussigny |
| Trésorier : | M. Antoine Reymond , Prilly |
| Membres : | Mme Sylvie Pittet Blanchette, Ecublens Mme Claire Glauser , Lutry M. Philippe Somsky , Le Mont-sur-Lausanne |
| Invité : | M. Fabien Ruf , Chef de service de la culture de la Ville de Lausanne |
| Secrétaire : | Mme Christine Keberlé Joyet , Prilly |

Nombre d'abonnés pour Saint-Sulpice (saison 2017-2018)

| OCL | Opéra | Théâtre de Vidy |
|-----|-------|-----------------|
| 11 | 13 | 24 |

PASSEPORT CULTUREL « CARTE CULTISSIME »

Comme 16 autres communes, Saint-Sulpice a adhéré au principe du passeport culturel "Carte Cultissime" pour les jeunes de 18 à 25 ans. Ce passeport donne droit à des billets à moitié prix pour les spectacles de ces 4 institutions, ainsi que pour le Théâtre Kléber-Méleau, les théâtres de l'Arsenic, le 2.21, le Pulloff et la Grange de Dorigny, et pour le centre Pluriculturel et social d'Ouchy. Cette carte est gratuite, elle donne accès à des places à moitié prix n'excédant pas CHF 80.-.

La Ville de Lausanne gère toutes les commandes et refacture la moitié du prix des billets acquis en fin d'année aux communes concernées. En 2017, 5 jeunes de Saint-Sulpice ont acquis cette carte. La somme à rembourser à la Ville de Lausanne s'est élevée à CHF 65.90.

« MORGES-SOUS-RIRE »

Comme elle l'a fait chaque année depuis 2001, la Commune a souscrit 2 parts de CHF 1'000.- à titre de membre-soutien au Festival international d'humour « Morges-sous-Rire », dont la 29^{ème} édition s'est déroulée du lundi 19 au samedi 24 juin 2017. Ce soutien ne sera toutefois pas reconduit pour 2018.

ZIGZAG THÉÂTRE

La commune a adhéré à l'Association «Zigzag». Il s'agit d'un théâtre pour jeune public qui propose aussi des ateliers-théâtre aux enfants. Il est soutenu par les 8 communes de l'Ouest lausannois et d'autres donateurs. Il se produit dans les salles mises à disposition par les communes. En 2017, il n'y a pas eu de représentations à Saint-Sulpice mais une est prévue pour 2018. Les enfants du village ont pu fréquenter les ateliers qui se tenaient dans les autres communes.

LOI SUR LES ÉCOLES DE MUSIQUE (LEM)

La nouvelle loi sur les Ecoles de Musiques (LEM), entrée en vigueur le 1^{er} août 2012, prévoit un montant par habitant payable par année civile pour chaque commune. Pour l'année 2017, ce montant s'élève à CHF 8.50 par habitant.

Aucune demande de subvention pour suivre de cours de musique n'a été demandée à la commune depuis que le nouveau règlement est entré en vigueur en 2015.

LOCATIONS DES SALLES

Les habitants de Saint-Sulpice, comme les sociétés, groupes et institutions qui y sont rattachés peuvent réserver le refuge du Laviau pour des fêtes privées. Les personnes extérieures à la commune ont accès à la location dans la mesure où elles sont parrainées par un habitant de Saint-Sulpice. Celui-ci est très demandé tout au long de l'année.

Le Foyer paroissial des Pâquis, réservé en priorité à la paroisse protestante des communes d'Ecublens et de Saint-Sulpice, est très prisé pour les repas de soutien des sociétés locales. Cette salle est également utilisée par des privés pour des apéritifs de mariage, des obsèques ou des anniversaires durant la journée, les locations en soirées étant limitées durant l'année.

Depuis quelques années, un groupe de gym du dos occupe le Foyer deux fois par semaine. Ce dernier est occupé le dimanche par une église anglophone.

La salle du Conseil communal, située au-dessus de l'Auberge, est occupée principalement pour des séances et assemblées générales diverses des sociétés locales et d'entreprises situées sur le territoire communal ou en-dehors de Saint-Sulpice. Des groupes de gym et de Tai Chi pour les Aînés utilisent également cette salle une fois par semaine. Les privés peuvent également la louer pour des réunions ou des banquets. C'est alors l'Auberge communale qui assure un service de boissons et/ou de restauration.

La petite salle des samaritains, réservée en priorité à leur usage, est occupée régulièrement par le Conservatoire de l'Ouest vaudois pour des cours de flûte et de piano. Des cours de rythmique pour enfants y sont également dispensés.

Artistes peintres, sculpteurs et sociétés locales louent les salles de l'Espace 52 pour l'exposition d'œuvres d'art, l'organisation de rencontres culturelles ou de réunions. Ces salles modulables sont très prisées et peuvent être louées pour une, voire deux semaines. Elles ne peuvent cependant être réservées pour des repas ou des fêtes privées.

Ci-après le récapitulatif annuel des locations dans les différentes salles pour 2017 :

| | Privés (payant) | Sociétés locales (exonéré) |
|-------------------------------|-----------------|----------------------------|
| Refuge du Laviau | 151 | 0 |
| Foyer paroissial (des Pâquis) | 163 | 59 |
| Salle du Conseil communal | 32 | 103 |
| Salle des samaritains | 0 | 185 |
| Espace 52 | 113 | 66 |

SOCIÉTÉS LOCALES

USL (UNION DES SOCIÉTÉ LOCALES)

Le mot du Président

Les activités communes des sociétés membres de l'USL ont été en 2017 :

L'Assemblée Générale

Le 17 mai 2017, en présence du municipal J.-P. Jatton - répondant des sociétés locales à la Municipalité - et de l'ensemble des membres de l'USL, les comptes 2016 sont approuvés à l'unanimité. Une copie des comptes a été remise au municipal.

Fête Nationale du 1^{er} Août

Pour répondre à un public en constante augmentation, ce ne sont pas moins de 20 bénévoles fournis par les membres de l'USL et l'engagement exemplaire de notre voirie qui ont assumé les diverses tâches pour la tenue de la manifestation. Des mesures de sécurité particulières impliquant la fermeture à la circulation du chemin du Crêt et une partie de l'avenue du Léman a été mise en place par PolOuest par décision de la préfecture. L'absence d'accès au parking temporaire de la place du Débarcadère n'a pas affecté la fréquentation.

Notre syndic clôturait la partie officielle en honorant la 20^{ème} présence de l'Harmonie l'Echo de Gavot par la remise d'un carton de vins des vignes communales.

Au retour du cortège, l'assistance a eu droit au superbe feu d'artifice offert par notre Municipalité. Après l'allumage du feu, c'est l'orchestre the FLIX qui a accompagné les danseurs jusqu'aux premières heures du matin.

Noël villageois

Le jeudi 21 décembre, le Noël villageois des sociétés villageoises a bénéficié d'une météo très favorable. La tenue d'une seconde manifestation autorisée par la Municipalité a quelque peu affecté le nombre de visiteurs. Malgré tout, l'ensemble des spécialités culinaires préparées et offertes par les sociétés du village, ont trouvé preneur auprès des Serpelious présents. La traditionnelle collecte a permis de verser la somme de CHF 1'282.- à l'association « Table suisse » dont une des bases est implantée à Saint-Sulpice.

Divers

En cours d'exercice l'association Fleur de Vie, qui propose une palette des meilleures techniques d'enseignement du yoga, a fait une demande informelle d'adhésion à l'USL par la voix de son directeur. Motivée par la perspective d'obtenir la gratuité d'usage de locaux communaux, cette demande a fait l'objet d'une attention particulière. A la lecture des statuts, des buts et de l'organisation de l'association, ces derniers se sont avérés incompatibles avec ceux régissant les membres de l'USL. L'intéressé a été informé qu'en l'état, une demande formelle avait peu de chance d'aboutir.

Rolf Gygax, Président

FC ST-SULPICE

Le mot du Président

Avec la saison qui s'est achevée en juin 2017, j'ai terminé ma seconde année de Présidence du FC Saint-Sulpice. Le Club se porte bien et j'en suis très fier !

Avec 3 équipes d'actifs en 3^e et 4^e ligue, une équipe féminine et une équipe de seniors (+50), c'est plus d'une centaine de personnes qui fréquentent nos installations et qui portent les couleurs du FC Saint-Sulpice chaque semaine.

Quant aux juniors, l'école de football, les D, les E (2 équipes), les F, ce sont aussi plus d'une soixantaine d'enfants qui viennent partager leur passion au bord du lac.

Gérer un club de football n'est pas tous les jours facile. En effet, les frais de fonctionnement sont importants, mais grâce à l'organisation de manifestations, la recherche de sponsors et autres soutiens, l'engagement du comité et des parents de juniors, les budgets et les comptes se régularisent et la situation financière du club est saine. Ce rapport de gestion de la saison 2016/2017 résume les parcours des différentes équipes du club. Vive le football et vive le FC Saint-Sulpice-Sport !

Blaise Jotterand, Président

Les Equipes 1^{ère} équipe, 3^e ligue

Comme l'an passé, la 1^{ère} équipe du FC St-Sulpice a dû attendre la fin du championnat pour se sauver. En renfort, nous avons pu compter sur quelques juniors B Inter que nous tenons à remercier ainsi que leur entraîneur M. Dupuis pour sa collaboration et FRM (Foot Région Morges). Un changement d'entraîneur avec la nomination de Michael Peixoto a pris place lors de ce sauvetage.

Entraîneurs : Dominique Walser puis Mickael Peixoto





2^{ème} équipe IIA, 4^e ligue, groupe 2

La deuxième équipe entraînée par Guillaume Simersek a connu une 1^{ère} saison difficile dans un groupe au niveau élevé mais a réussi le maintien lors du dernier match du championnat. Lors du second tour, le soutien des juniors B Inter a été d'une aide précieuse.

Entraîneur : Guillaume Simersek

2^{ème} équipe IIB, 4e ligue, groupe 8

La troisième équipe entraînée par Hervé Perret a réalisé une bonne saison en se classant 7^{ème} sur 12 dans sa nouvelle catégorie avec l'intégration de jeunes joueurs du club.

Entraîneur : Hervé Perret

Equipe féminine, 3^{ème} ligue (groupe 12)

Les Féminines de notre association sont regroupées sous une seule équipe en 3^{ème} ligue et se hissent au milieu de classement de leur catégorie de jeu. Le Comité tient à les féliciter pour avoir emporté le prix Fair-Play décerné par l'ACVF.

Entraîneurs : José San Vicente et Gérard Regamey

Equipe Senior 40+, groupe 2

Pour sa dernière saison, dans la catégorie de jeu +40 ans, nos Séniors pointent au milieu de classement à la fin du 2^{ème} tour. Pour la saison prochaine 2017/2018, un nouveau départ sera donné avec une équipe dans la catégorie +50 ans sous la direction de Jean Gallay.

Entraîneur : Franck Hyvernaud

Les juniors C-D-E-F

Les juniors CI ont fait un excellent travail car ils ont été promus en 1^{er} degré et ceci grâce au travail effectué par Stéphane Frossard. Cette équipe a participé au tournoi à Vertou en France (ville jumelée avec Morges) où les juniors ont eu du plaisir malgré leur classement.

Les deux équipes de juniors D FRM M11 et M12 ont obtenu un bon résultat dans leur championnat.

Les autres catégories (E et F) ne font l'objet d'aucun classement officiel mais un grand travail est réalisé par des entraîneurs motivés que nous remercions.

L'école de foot est en plein essor. Venir voir ces petits le mercredi est un véritable plaisir.

Le groupement Foot Région Morges comprend les clubs d'Echandens, Echichens, Lonay, Tolochenaz et Saint-Sulpice, d'où la présence de juniors locaux dans différentes formations d'autres clubs et vice-versa, en raison notamment de la catégorie d'âge.

Informations générales

Le repas de soutien d'octobre a rencontré un véritable succès avec le traditionnel menu « chasse » concocté par M. Giovanni Rossetti de l'Auberge de Duillier. Notre club c'est aussi le tournoi junior du Laviau regroupant les catégories C-D-E et F (donc des petits) qui réunit 36 équipes chaque année à fin juin. Et enfin, il ne faut pas oublier nos fidèles membres supporters du Club des 100 dont le soutien est très important.

Le comité saison 2017-2018

Le comité du FC Saint-Sulpice se compose des membres suivants pour la saison 2017/18 :

| | |
|--------------------------|------------------|
| Président : | JOTTERAND Blaise |
| Vice-président : | MAZZEO Luigi |
| Caissier : | VULLIAMY Patrick |
| Secrétaire : | VULLIENS Monique |
| Club Supporter : | JOTTERAND Yves |
| Coach J+S, Club corner : | POMPILIO Urso |
| Coordinateur féminines : | REGAMAY Gérald |
| Membre : | SAN VICENTE José |

Le comité est élu à l'unanimité lors de l'Assemblée générale. Le comité se réunit, en fonction de l'ordre du jour, chaque mois.

Informations générales

Adresse : FC Saint-Sulpice-Sport
Case postale 77 - 1025 St-Sulpice
Téléphone : +41 21 691 47 67 - secretariat@fcsaintsulpice.ch - www.fcsaintsulpice.ch

Saint-Sulpice, le 16 mars 2018

FSG ST-SULPICE - RAPPORT DU PRÉSIDENT

Durant l'année 2017, notre société a organisé ou participé, comme chaque année, un certain nombre de manifestations récréatives.

Notre première manifestation : les représentations de gym des 1 et 2 avril. Nous avons pu utiliser la cantine scolaire pour proposer des crêpes, sandwiches et des boissons lors des pauses; un public nombreux mais pressé de rentrer lors de l'entracte du dimanche ! Nous constatons que nous manquons de bénévoles pour mener à bien une manifestation de cette importance !

La rencontre sportive : une météo exécrable... mais plus de 70 enfants dans les salles de gym et une belle ambiance. Malheureusement pas de grillade à l'extérieur mais pizza au Skipper pour se réchauffer !

Nous constatons que les parents ne plus disponibles pour encadrer leurs enfants lors des compétitions le weekend; les enfants rechignent lorsque les entraînements sont répétitifs afin de se préparer pour les postes des journées cantonales par exemple. Cela est bien dommage.

La fameuse raclette le 17 juin sur la Plage du Laviau ! Enfin une météo estivale ! Nous avons été un peu débordés car il y avait foule et une ambiance extra !

Nous avons participé à notre fête nationale du 1^{er} Août, certains très activement et je les en remercie ! Beau temps, beaucoup de monde et une superbe ambiance ! Après les différents discours, nous avons pu admirer le feu d'artifice en musique et ensuite c'est vers 22h que le feu a été allumé ! Belle fin de soirée.

Les tirs inter-sociétés ont eu lieu à fin septembre, avec des classements moyens pour la Gym. Nous avons deux groupes femmes et hommes et ce sont les gars qui ont remporté le challenge... du plus mauvais score !

Au Noël au village, des raclettes, une bonne fréquentation et une jolie somme récoltée.

Je remercie nos autorités communales, pour les excellents rapports que nous entretenons avec l'équipe de la voirie, l'administration communale ainsi que les concierges de l'école et encore une fois merci à toutes celles et ceux qui, consacrent de leur temps libre auprès des enfants pour assurer ainsi la pérennité de notre belle société de gymnastique.

Comité administratif :

Cédric Glauser président, Brigitte Bizzo caissière, Maryc Maeder secrétaire, Anne-Lise Golaz responsable technique, Dominique Muller, Monique Diserens, Isabelle Pointet, Nicole Reymond Glauser, Nicolas Potalivo, David Hanlon, José Barbecho et Jacques Equey.

Membres : 103 enfants et 162 adultes

Cédric Glauser, Président

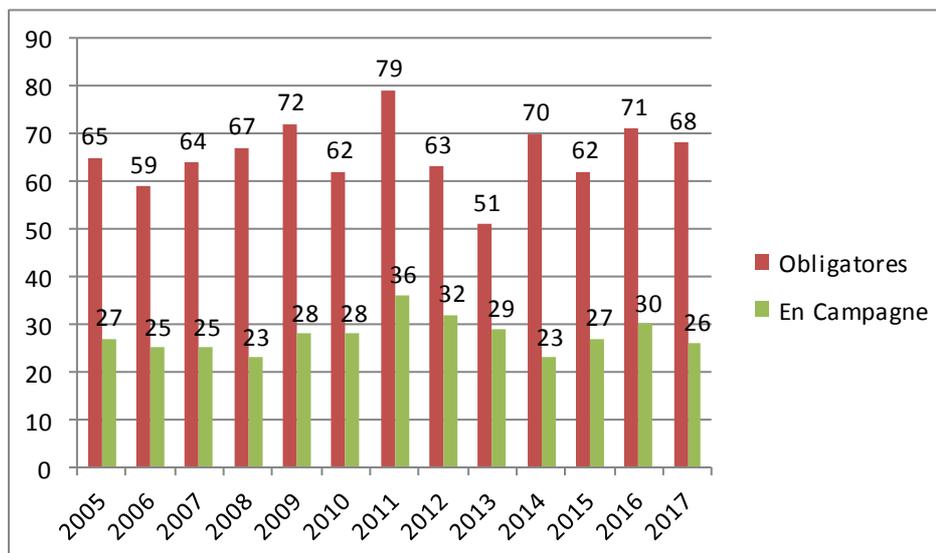
RAPPORT DES ACTIVITÉS 2017 DE LA SOCIÉTÉ DE TIR DE SAINT-SULPICE

Stand de tir intercommunal de Colombier-sur-Morges

Tous les tirs 2017 ont été organisés au stand de tir intercommunal de Colombier-sur-Morges, comme ils l'ont été depuis 1991. 11'786 cartouches ont été tirées, ce qui représente pour la commune un coût de location de CHF 7'071.60 (60 cts/cartouche).

Tirs militaires obligatoires et Tirs en campagne

Ci-dessous le graphique relatif au nombre de tireurs en Tir obligatoire et Tir en campagne :





41 mentions de Tir obligatoire ont été atteintes en 2017, soit 60.3 % des 68 participants (47.8 % en 2016)
34 tireurs (sur 68) étaient astreints aux Tirs obligatoires militaires (35 en 2016)
17 mentions (vertes) ont été délivrées pour le Tir en campagne
Classement au Tir en campagne 2017 pour Saint-Sulpice 72^{ème} sur 187 sociétés

Championnat de groupes

Implication avec un groupe à domicile (soit 5 tireurs) pour le premier et deuxième tour et 3 cartes couronnes ont été délivrées. Pas qualifié pour la finale vaudoise à Lausanne.
Classement : Serpeliou 1, 55^{ème} sur 89 groupes en classe D.

Les maîtrises « en Campagne » délivrées par la Société Vaudoise des Carabiniers

Pour cette année 2017, la Société de Tir de Saint-Sulpice a enregistré deux demandes de « 1^{ère} maîtrises en Campagne » (8 tirs obligatoires – mentions blanches et 8 Tirs en campagne – mentions vertes), soit :

- Valérie Porchet Montagner et Véronique Curty Bourgoz

Nous félicitons Valérie et Véronique qui ont reçu leurs médailles le 25 février 2018 à Prangins

Tir Inter Comités Giron Senoge-Venoge.

En date du 7 septembre 2017, nous avons participé aux tirs Inter Comités avec les classements suivants :

Par équipe, remporté par Lonay-Préverenges 509 pts et 4^{ème} rang sur 6 pour Saint-Sulpice avec 440 pts (moyenne 80.400 contre 86.600 au 1^{er}).

Individuel / 30 participants :

- Cible groupe , remporté par Luc Giezendanner (Lonay- Préverenges) avec 92 pts sur un maximum de 100, Marcel-A. Panzera à la 6^{ème} place avec 86 pts est le premier Serpeliou.
- Cible « Ciron », remportée par Gabriel Stéphan (Lonay-Préverenges) avec 40 pts sur un maximum de 40 et Marcel-A. Panzera, 2^{ème} avec 39 pts.

Les tirs inter sociétés de Saint-Sulpice

Ce sont 38 tireuses et tireurs - 5 groupes - qui se sont manifestés les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017. Une fête du tir ouverte à toutes et à tous avec comme résultats :

| | | |
|------------------------------------|------------------|-----------|
| Challenge des Lacustres (Abbaye) : | Amicale SDIS | 1976 pts |
| Challenge UMP | Abbaye II | 475 pts |
| Challenge Roger Muller | Amicale SDIS | 409 pts |
| Individuel FA90 | Christian Astié | 1033 pts |
| Individuel FA57 | Henri-Jean Golaz | 929 pts |
| Individuel Coup Centré | Yo-ick Klipfel | 100/93/89 |
| Challenge Brigouse | Gym Homme | 1408 pts |

Championnat individuel vaudois

5 tireurs ont participé au concours, 2 ont été qualifiés pour la finale mais n'ont pas pu y participer en raison de conflit d'agenda

Licences et cotisations pour 2018

Pas de changement de la part de la Fédération Suisse de Tir et Société Vaudoise des Carabiniers.

Activités dans l'Union des Sociétés locales de Saint-Sulpice en 2017

- Contribution à l'organisation de la Fête du 1^{er} Août par 3 membres.

Autres activités

Votre Président a participé aux réunions suivantes :

- 30 novembre 2017 à Gollion – Centre des Compétences Militaires, Réunion commune de Commission de tir VD1 et VD2 avec la présence de la Société Vaudoise des Carabiniers
- 25 février 2018 à Prangins – Assemblée des délégués de la Société Vaudoise des Carabiniers
- 5 Jeunes Serpeliou ont suivi les cours de « jeunes tireurs U17 » au centre de formation à Echandens – 300 m.

Pour 2017, mes chaleureux remerciements vont à

Tous ceux qui ont œuvré activement à notre société, en tant que membres du Comité et moniteurs, mais aussi aux bénévoles qui ont participé à nos diverses manifestations.

*Marcel-A. Panzera, Président
mars 2018*

ABBAYE DES LACUSTRES

Ce qui devait être une année de fête fut en réalité une année très tranquille. La fête a été reportée à 2018 pour nous mettre à jour avec le calendrier et ainsi prévoir de fêter dignement les 100 ans de notre honorable société en 2022.

L'Assemblée générale de janvier s'est déroulée sans soucis et a fait ressortir des finances équilibrées mais toujours « modestes » au vu des investissements que nous aurons dans les prochaines années, surtout pour le 100^{ème}.

Beaucoup de personnes nous soutiennent dans cette aventure, y compris la Municipalité qui a une oreille attentive et bienveillante à nos sollicitations. Nos Dames des Roses et nos Demoiselles d'Honneur, la Société de Jeunesse ainsi que nos différents sponsors nous aident énormément et leur fidélité nous est précieuse.

La participation aux différentes manifestations de notre village et l'organisation de notre loto (qui n'a pas rencontré le succès escompté cette année) a occupé quelques soirées et dimanches. Les tirs inter-sociétés et nos amis du Giron nous ont accueillis durant l'été, occasions pour nous d'échanger quelques idées pour nos prochaines manifestations.



Votre comité s'est attelé aux premiers préparatifs de la manifestation 2018 qui se déroulera les 7-8-9 juillet prochains. Les prises de contacts avec des forains, du cantinier, des divers fournisseurs, des orchestres et des fanfares, étaient nos priorités pour que la fête parte sur de bonnes bases. Notre ami et mécène Raymond Bourgoz nous a confirmé son engagement pour le sponsoring de la croisière du lundi, nous le remercions sincèrement pour sa générosité et apprécions vraiment son engagement lors des cinq fêtes précédentes.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer toutes et tous lors de nos prochaines manifestations et souhaitons que la météo soit clémente afin que chacun puisse profiter au mieux de nos infrastructures et du magnifique site du parc du Débarcadère.

*Robert Ryser, Abbé-président
mars 2018*

JEUNESSE DE SAINT-SULPICE - RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS 2017

Membres du comité (année 2017)

Président : Cyril Golaz
Vice-président : Cyrille Moser
Caissier : Jonas Court
Secrétaire : Louana Lucibello
Huissier : Raphaël Jungen

Total des membres : 22 personnes

Participation aux manifestations de l'USL

- 1^{er} Août
- Noël au village le 21 décembre

Organisation de manifestations

- Traditionnel tournoi de pétanque le 13 mai
- Match aux cartes le 25 novembre

Divers travaux

- Un toit en tôle a été posé dans le courant du mois de mai. Pour terminer le toit de la roulotte.
- L'aménagement extérieur de la roulotte (peinture des parois) va être réalisé au début du printemps.
- Un char a été réalisé pour participer aux cortèges des différentes manifestations fédérées 2017.

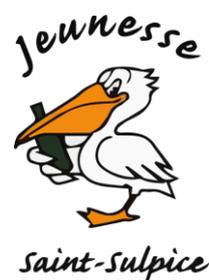
Candidature au Rallye FVJC 2019

Notre société ainsi que la Jeunesse d'Ecublens-Chavannes ont décidé au mois d'avril de se lancer dans la candidature pour obtenir l'organisation du rallye FVJC 2019.eu.

Cette année de candidature a permis de renforcer les liens des membres de nos jeunesses respectives. La Jeunesse regrette que la Municipalité n'ait pas souhaité que la manifestation puisse se tenir sur les terrains du Laviau.

Ayant obtenu la manifestation lors de l'assemblée général du 21 janvier 2018, les emplacements de la fête se situeront sur les terrains du hameau de Rengés à Ecublens.

Cyril Golaz, Président 2017



SECTION DES SAMARITAINS DE SAINT-SULPICE

La section des samaritains de Saint-Sulpice compte une dizaine de membres motivés à se former et à se perfectionner dans le but de pouvoir porter secours à toute personne qui en aurait besoin. Chaque dernier lundi du mois, nous avons un exercice au local afin de perfectionner nos connaissances et entraîner les gestes qui peuvent sauver.



Notre section est aussi une section formatrice. En 2017, 4 cours BLS/AED (cours de réanimation cardio-pulmonaire et de défibrillation) pour 18 participants, et 3 cours de formation continue BLS-AED pour 18 participants également. 2 cours de rappel et formation continue EPE (urgences chez les petits enfants) ont également été donnés à un réseau de mamans de jour.

La section a également exécuté les services médico-sanitaires qui lui ont été demandés.

Nous avons aussi participé aux activités du village organisées par l'USL : fête du 1^{er} Août et Noël villageois où nous avons tenu un stand, en plus du traditionnel piquet sanitaire demandé.

Notre section peine depuis des années à trouver de la relève et cette situation devient critique.

Le comité fournira très volontiers aux intéressés toute information qu'ils pourraient souhaiter sur simple demande à l'adresse : samasulpice@lift-off.org.

Le Comité

TAEKWONDO - CLUB DE SAINT-SULPICE - RAPPORT DE GESTION 2016-17

Courtoisie - Intégrité – Persévérance - Contrôle de soi - Courage

Salle de sport : Collège de Pâquis, ch. des Pâquis 2- 1025 St-Sulpice
Contact : Fernando OVIEDO CN 7^{ème} Dan WTF / ferchoviedo@hotmail.com / 079 815 48 52
Siège administratif : rue du Centre 158 - 1025 St-Sulpice

Informations générales sur l'association

1. Vie de l'association sur la période 2016-2017

- Depuis janvier 2015 avec un petit groupe d'enfants de la commune de Saint-Sulpice nous avons débuté informellement comme club sportif de Taekwondo.
- A partir du 01.09.2015, nous nous sommes constitués en association sportive, sous le nom de « Club Taekwondo St-Sulpice ».
- L'engagement du Club dans la vie sportive et associative de la commune nous a conduits naturellement à demander l'entrée à l'USL.
- Les effectifs sont sans cesse grandissants et s'établissent à 30 membres pour la période 2016-2017 et pour la période 2017-2018 nous comptons 40 enfants entre 4 et 14 ans.
- Le club a été présent dans toutes les manifestations de l'USL.
- En décembre 2017 le club a été accepté officiellement dans la Fédération Suisse de Taekwondo et ouvre la possibilité à notre club de participer aux différents tournois, séminaires et autres activités programmées par la fédération.

Equipe dirigeante

Président : OVIEDO PINTO Fernando
Trésorière : WEBER Véronique
Secrétaire : JURCZENKO Raphaèle
Vérificateurs aux comptes : WEBER Michael
JURCZENKO Emmanuel



2. Rapport d'activité de l'association

Horaires des cours :

Enfants de **5 à 7 ans**, tous les mardis et jeudis de 16h30 à 18h00

Enfants de **8 à 14 ans**, tous les mardis et jeudis de 18h00 à 20h00

Tous les entraînements se déroulent dans la salle de gymnastique du collège de Pâquis n°1

Cotisations :

Les tarifs pour la période du 29 août 2017 au 28 juin 2018 excepté les vacances scolaires :

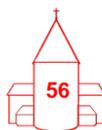
Annuel : CHF 450.- x 1

Semestriel : CHF 250.- x 2

Uniforme (Dobock) CHF 50.-

Achats de matériel et frais de fonctionnement

Depuis le début de son activité et proportionnellement à sa croissance, le club a fait l'acquisition d'un nombre conséquent de matériel d'entraînement; tels que sacs de frappe, bobs stand UP de frappe, raquettes cordes, balles, scellées, nun-chakus et d'un bon nombre de protections de compétition comme casque, protège tibias, protège avant-bras, plastrons et uniformes.



A part les frais administratifs, papeterie et achat de matériels d'entraînement, le club paie un bonus annuel pour l'entraîneur et le moniteur.

Au 31 décembre 2016, le club a terminé l'année avec un solde positif de CHF 2'897,59 et au 31 décembre 2017 le club a terminé avec un solde positif de CHF 5'797,53. Ce montant va nous permettre d'acquérir en 2018 le matériel d'entraînement et compétition qui nous manque; spécialement un tatami de compétition avec l'équipement électronique de compétition, mais pour accéder à ce matériel on a besoin d'une place de stockage. Une demande a été déposée dans ce sens auprès de la Municipalité. Bien sûr, tous les documents de la comptabilité en détail ainsi que les PV des AG du club sont à votre disposition si besoin.

Engagement social

Le club avec sa vision de service à la communauté s'est engagé à aider un jeune requérant d'asile, M. Hakimi Mustafa provenant d'Afghanistan, qui fait partie des mineurs non accompagnés accueillis en Suisse par l'EVAM dans un foyer à Crissier.

Pour faciliter son intégration dans la société, le club a engagé Mustafa comme moniteur. Il est un bon exemple pour nos enfants car il est déjà ceinture noire et champion junior de Suisse. Il suit son parcours à l'école de transition de Lausanne et il continue son chemin d'apprentissage de moniteur de taekwondo sous la supervision de notre entraîneur M. Oviedo.

En contrepartie de son activité de moniteur, le club le supporte financièrement pour son matériel d'entraînement, l'inscription et les déplacements aux différentes compétitions. Il reçoit également une somme mensuelle pour son argent de poche ainsi qu'un abonnement de téléphone qui lui permet de communiquer avec sa famille exilée en Iran.

3. Perspectives d'avenir

- Participation aux activités et aux tournois junior proposés par la fédération suisse de taekwondo :
 - Taekwondo Schaffhausen open le 07.04.2018
 - Swiss Taekwondo Championship junior 2018 (date à venir)
- Examen passage de ceinture 21 juin 2018
- Participation aux activités compétitives des autres clubs de la région
- Participation aux différentes manifestations proposées par l'USL
- Achat d'un tatami de compétition avec le système complet électronique qui permettra aux élèves de s'entraîner pour les compétitions officielles de la fédération
- Création d'un nouveau groupe d'entraînement pour les adolescent(e)s et adultes (rentrée 2019)
- BBQ de clôture, plage du Laviau à Saint-Sulpice, le 28 juin 2018
- Création de la page web du club

Nous vous adressons nos plus sincères remerciements pour votre support.

*Raphaele Jurczenko, Secrétaire
Fernando Oviedo Pinto, Président*

TCSS - TENNIS CLUB DE SAINT-SULPICE - SAISON 2017

L'Assemblée générale du club s'est tenue le 28 mars 2017. Le Comité, composé de 6 membres, s'est rencontré à plusieurs reprises durant l'année.



Membres

Le club compte 310 membres à fin 2017, répartis comme suit :

- 160 membres adultes (+12) (dont 56 membres couples)
- 19 « jeunes » (-2)
- 91 juniors (-2)
- 31 membres en congé (+2)
- 9 membres d'honneur
- 2 entreprises (Logitech)

ce qui correspond à une légère hausse. Une quinzaine de démissions annoncées doivent être encore enregistrées (déménagements, arrêts du tennis, ...) ; 4 nouveaux membres se sont déjà signalés. Le nombre de membres devrait rester stable en 2018.

Courts

Je le répète : nos courts offrent des conditions de jeu exceptionnelles. Ceux qui jouent dans les grands clubs prestigieux des alentours savent la chance qu'ils ont de jouer à Saint-Sulpice !

Les courts ont une deuxième année de suite souffert des trombes d'eau qui se sont abattues durant l'été. Jean-Marie Meyer, concierge, a réagi avec promptitude, en brossant et roulant les courts plusieurs heures durant, entre 23h00 et 3h00 du matin ! Ce qui les a préservés et a sûrement permis de précieuses économies, les assurances se montrant peu honnêtes face aux catastrophes naturelles – très locales – vécues.

Internet

Plugin fonctionne bien, tout comme le nouveau site web www.tcss.ch créé par Matyas Lindenberger. Les membres ne doivent pas hésiter à nous proposer des améliorations.

Cours

Les cours juniors ont à nouveau remporté un franc succès, ce qui permet de soutenir financièrement les familles qui ont plusieurs enfants participant aux cours et dont les enfants font plusieurs entraînements.

Pour la deuxième année consécutive, des cours ont été organisés durant l'hiver dans la salle de gym du collège des Pâquis. Des cours ont aussi été organisés le samedi au LS.

Nous espérons reconduire tous ces cours l'année prochaine et en proposer d'autres.

Tous ces cours (été et hiver) rapportent au club des subsides non négligeables de la structure JS.

Dans le but de maintenir cette politique de relève avec les jeunes ; il a été pris contact avec l'école de Saint-Sulpice et proposé une initiation au tennis pour les deux classes de 3^e année primaire que les professeurs du club ont accueillies un après-midi de mai. Enfants, maîtresses et profs de tennis ont été enchantés de cette expérience qui sera sûrement reconduite cette année.

Interclubs

10 équipes, 3 adultes et 7 juniors ont participé aux Interclubs avec des résultats toujours très positifs sur le plan de l'ambiance. Les repas qui concluent les rencontres sont toujours très joyeux et célèbrent toutes les valeurs qui doivent à notre sens régner dans le sport amateur.

En 2018, le TCSS sera représenté par trois équipes messieurs, dont une jeunes-seniors, et une équipe dame qui se reconstruit après deux années de pause.

Les équipes juniors ont une nouvelle fois témoigné de belles qualités tennistiques et de fair-play. Nous sommes fiers de voir nos équipes juniors se comporter si bien sur tous les plans, malgré un entraînement d'hiver moins intense que celui pratiqué dans d'autres clubs.

Tournois internes

Bonne ambiance lors des tournois ; joueurs non licenciés et juniors osent participer aux tableaux et présentent du beau jeu.

- Vainqueurs :
En simple dames, Debora Zurru, nouvelle capitaine de l'équipe dame,
et en simple messieurs, Ian Schupbach.
En double dames, Sandra et Zoë Molinari,
et en double messieurs, Matyas Lindenberger et George Popescu.
En double mixte, Thomas et Zoë Molinari.
- Vainqueurs des tournois juniors :
Marwane Meylan, Léo Schelling, Thomas Molinari, Zoë Molinari, Nicola Cimoli, Anselm Albrecher.

Championnat vaudois

Le TCSS a accueilli de nombreux matchs des championnats vaudois. L'arbitrage a été assuré par l'AVT. La qualité des courts a été soulignée à plusieurs reprises.

Manifestations

Amis du lundi, amis du vendredi, dames du matin... De nombreux groupes représentent dignement le club sur et en-dehors des courts.

La nuit du tennis juniors a été un franc succès !

Quant au traditionnel souper de clôture, il s'est déroulé au foyer paroissial avec une raclette.

Un stand du tennis a participé à l'animation de la fête de Noël du village.

Comptes 2017

Il s'agit d'un très bon exercice qui permet de dégager un résultat avant amortissements et provisions de CHF 39'115.06. Le comité a décidé de continuer les amortissements sur les mêmes bases que les dernières années : CHF 20'000.00 sont utilisés à titre d'amortissements, soit CHF 10'000.00 en augmentation du fonds d'amortissement du club-house et installations et CHF 10'000.00 en faveur du fonds d'amortissement des courts en terre battue. Suite à la proposition de D. Brandt, que le comité remercie, une provision pour l'entretien des installations de CHF 15'000.00 a été comptabilisée. Le résultat final est donc un bénéfice de CHF 4'115.06 pour l'exercice 2017. Le total des produits se monte à CHF 175'831.66. Ils sont donc supérieurs au budget prévu, ce notamment grâce aux revenus des juniors pour l'exercice 2017. Le total des charges se monte à CHF 151'716.60 et correspond au budget prévu.



La différence principale se trouve dans les charges des juniors, plus importantes qu'en 2016, mais compensées par les produits.

Le club a remboursé une nouvelle tranche de CHF 13'000.00 à la Commune sur son prêt sans intérêt de CHF 300'000.00, portant sa dette à CHF 172'000.00.

Finance d'entrée et cotisations, budget 2018

- **Finance d'entrée et cotisations annuelles**

Les tarifs sont inchangés pour la saison 2017.

| | | |
|-------------------------------------|-----|---------|
| Adulte | CHF | 360.- |
| Couple Adulte | CHF | 340.- |
| Junior (→18 ans) | CHF | 130.- |
| Jeunes (19 ans → 25 ans) | CHF | 230.- |
| Membres en congé et membres passifs | CHF | 60.- |
| Entreprise (par créneau horaire) | CHF | 1'000.- |

- **Budget 2018** - Le budget 2018 prévoit un exercice équilibré.

Parts de soutien

Le comité a proposé de rembourser à nouveau des parts de soutien pour un montant de CHF 2'100, soit 3 parts à CHF 200.- et 3 parts à CHF 500.-.

Election statutaire

- Corinne Willi renonce à son rôle au comité. Nous la remercions infiniment pour tout ce qu'elle a accompli : t-shirt, installations, conseils avisés.
- André Monnier rejoint l'équipe pour compléter le comité. Il sera amené à s'occuper de la facturation.
- Les autres membres du comité et le président sont maintenus à leur poste par acclamation.

Remerciements

Le président remercie :

- la Commune de Saint-Sulpice pour son soutien au club ;
- les sponsors privés : Bourgoz Paysages SA à Saint-Sulpice, François Sport à Morges, Juggers Sécurité à Lausanne, Mangani et Forte, garage à Saint-Sulpice, ainsi que la banque Raffaisen Morges Venoge ;
- La société Ausoni qui nous cède la part tirée au sort lors de la dernière AG ;
- Des remerciements à tous ceux qui aident et soutiennent le club, notamment :
 - les parents qui prennent en charge les équipes juniors,
 - les membres qui proposent leur aide pour diverses manifestations,
 - les professeurs, pour leurs compétences,
 - Brice, pour l'organisation des cours, des tournois, des interclubs juniors, etc.
 - les membres du Comité qui consacrent beaucoup de temps et d'énergie à la bonne marche du club ;
 - le concierge, Jean-Marie Meyer, qui mène à bien la tâche difficile d'entretenir et de maintenir des courts de grande qualité sur l'entier d'une saison.

Romain Bérard, Président

TOURISME

NUITÉES HÔTELIÈRES

Le nombre de nuitées à Saint-Sulpice concerne les établissements hôteliers, les appart-hôtels ainsi que la parahôtellerie. Il est à préciser qu'un nombre important de ces nuitées est réalisé par un établissement hôtelier " Le Starling Hotel " (chiffres illustratifs ci-dessous)

| Mois | Nombre de nuitées |
|--------------|-------------------|
| Janvier | 1'956 |
| Février | 1'794 |
| Mars | 3'252 |
| Avril | 2'968 |
| Mai | 3'569 |
| Juin | 3'992 |
| Juillet | 3'340 |
| Août | 3'303 |
| Septembre | 4'186 |
| Octobre | 2'958 |
| Novembre | 2'926 |
| Décembre | 2'222 |
| Total | 36'466 |



| | | | |
|-------------|--------|-------------|--------|
| 2016 | 32'135 | 2013 | 43'417 |
| 2015 | 30'276 | 2012 | 40'191 |
| 2014 | 41'358 | 2011 | 37'182 |

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT - Programme Touristique

La commune a soutenu la société de Développement avec un versement spécial de CHF 5'000.- (dont CHF 3'000.- ont été alloués par le FERL) à l'occasion de la première Fête de la Musique.

Rapport d'activités 2017

Le samedi 24 juin 2017, place du Débarcadère, en plus de son programme habituel, la Société de Développement a organisé, et c'est une grande première, une très belle fête de la musique pour parents et enfants en collaboration avec la Société de la Jeunesse.

Dès 12h30 huit groupes de musique dont la chanteuse « Amandine » se sont succédés pour donner un spectacle pour les enfants et les plus grands qui s'est terminé par une soirée pour la jeunesse. Une tente en cas de pluie a été installée par la Société Baltisberger et une restauration très appréciée fournie par les restaurants Le Débarcadère, Le Petit-port et Le Skipper.

Nous estimons que près de 1000 personnes venant de Saint-Sulpice et des communes voisines ont participé à cette fête par un temps très estival.

Cette grande manifestation n'a été possible que grâce au financement de la Loterie Romande ainsi que le support de la Municipalité et le support du FERL, ainsi que les nombreux commerçants de Saint-Sulpice qui ont « sponsorisé » la fête.

Les détails du programme peuvent être consultés sur le site www.sddsaintsulpice.ch.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LAUSANNE RÉGION

La Municipale en place depuis le 1^{er} novembre a assisté à une réunion de la Commission Promotion Economique, sous la houlette de Lausanne Région.

VOLET ENTREPRISES

Afin de stimuler les échanges et le partage entre les 380 entreprises enregistrées sur la commune, un apéritif dînatoire a été organisé avec les représentants desdites entreprises et la Municipalité. La date en a été repoussée en janvier 2018, pour cause de conflit avec les soirées de l'Avent de décembre.

Parallèlement, une opération de mise à jour des données de ces entreprises a été lancée via l'envoi d'un questionnaire détaillé.

Un groupe de travail, composé de plusieurs conseillers communaux et de la Municipale en charge, s'attèle à l'élaboration d'une stratégie pour ce dicastère.

CULTES - PAROISSES

ÉGLISE DE SAINT-SULPICE

Comme chaque année, l'église romane de Saint-Sulpice a attiré un grand nombre de visiteurs et 11 mariages y ont été célébrés en 2017 (5 en 2016). Le détail de ces mariages est le suivant :

| | |
|--|---|
| - habitants de Saint-Sulpice et d'Ecublens | 3 |
| - habitants d'autres communes | 9 |

La participation aux frais perçue pour l'utilisation de l'église lors de cérémonies pour des personnes non domiciliées dans la paroisse est de CHF 500.- pour les mariages et CHF 300.- pour les services funèbres.

L'église est mise gratuitement à la disposition des personnes domiciliées dans la paroisse d'Ecublens/Saint-Sulpice lors de mariages ou de cérémonies funèbres.

17 concerts y ont également été organisés par « Musique à St-Sulpice » ainsi que par d'autres organisations, groupes ou privés (16 concerts en 2016).

Au 31.12.2017, l'organiste est Mme Etsuko **Kikoutchi** et la sacristaine est Mme Anne-Lise **Perret**.

PÈLERINS DE ST-JACQUES DE COMPOSTELLE

La Municipalité confirme sa volonté de trouver un local qui pourrait être mis à la disposition des pèlerins comme gîte d'étape.

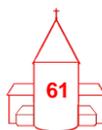
LES ORGUES

Les orgues de l'église nécessitent à tout le moins un relevage complet. A cette occasion, des études ont été entreprises sous l'impulsion d'un groupe de travail pour examiner la possibilité de réalisation de nouvelles orgues. Les travaux effectués bénévolement par M. Amsler, architecte domicilié à Saint-Sulpice, seront mis à profit et poursuivis en collaboration avec le Service des monuments historiques du Canton de Vaud.

STATISTIQUES DES CONFESSIONS

| | | |
|--|--------------|------------------|
| Protestants | 950 | habitants |
| Catholiques | 1'248 | habitants |
| Autres, sans confession ou non annoncés | 2'661 | habitants |
| Total au 31.12.2017 | 4'859 | habitants |

Les habitants ne sont plus tenus de mentionner leur appartenance religieuse lorsqu'ils s'inscrivent auprès de l'Office de la population. Au cours des dernières années, la tendance est à la baisse. Cela a des répercussions sur le calcul des subventions que l'Etat de Vaud reverse aux Communautés reconnues.



PAROISSE PROTESTANTE D'ECUBLENS - SAINT-SULPICE



Paroisse Ecublens - St-Sulpice

Rapport sur la vie de la paroisse en 2017

Nouvelle organisation des cultes

La phase finale de la péréquation budgétaire étatique avec l'église catholique détermine une **diminution des postes** à l'EERV jusqu'en 2020 ; parallèlement, les postes laissés vacants par les départs à la retraite des pasteurs et diacres ne seront de loin pas tous repourvus, par manque de nouveaux ministres disponibles.

Pour faire face à cette situation, le conseil régional des Chamberonnes a invité les paroisses à regrouper des cultes. Concrètement, dès l'été 2017, il y a en général **un seul culte dominical par paroisse**. Dans notre cas, ce culte est célébré alternativement à Ecublens ou à Saint-Sulpice, permettant au ministre en fonction de desservir également une paroisse voisine le même dimanche.

Les trois paroisses du sud-ouest de notre Région, Ecublens – Saint-Sulpice, Bussigny – Villars-Sainte-Croix et Chavannes-Epenex, collaborent étroitement dans cette nouvelle organisation des cultes ; elles offrent également trois fois par année un culte unique (par exemple à Bussigny le jour du Jeûne fédéral 2017).

Pasteure stagiaire dans la paroisse

Depuis de nombreuses années notre paroisse accueille régulièrement un-e pasteur-e stagiaire : commencé en mars 2017, le stage de **Clara Vienna** dirigé par Vincent Guyaz s'étendra sur dix-huit mois. Pour rappel, cette formation permet à des détenteurs d'un master en théologie d'entrer en ministère. Cette force nouvelle complète heureusement l'effectif ordinaire de nos ressources pastorales, que ce soit au niveau des cultes, du culte de l'enfance, du catéchisme, des visites ou encore d'autres projets paroissiaux.

Journée neige

Le dimanche 5 février 2017 a eu lieu la première « Journée neige » organisée par la paroisse. Après un petit moment de culte au temple du Motty, un car nous a transportés sur le Balcon du Jura. Les plus sportifs de tous âges se sont adonnés à différents **sports aux Rasses**, chaussant des skis de fond ou sortant leur luge, pendant que les autres visitaient le **musée des automates** de Sainte-Croix ou tapaient le carton dans la salle paroissiale. Un bol d'air bienvenu avec de beaux moments de convivialité !

Musique & Parole... et la Réforme

Des concerts spirituels, qui allient musique et textes méditatifs, sont proposés quatre fois par année en l'église romane de Saint-Sulpice. **Des concerts de styles très différents ont enchanté un large public** en cette année 2017 : des chants sacrés corses, de la musique lyrique, un duo flûte et harpe et enfin un trio trompettes et orgue.

Le **500^{ème} anniversaire de la Réforme** a été dignement marqué le 29 octobre 2017, puisque l'ensemble Castellion, un groupe vocal avec instruments anciens, a donné un spectacle « Musique et Parole » intitulé *Clair-Obscur*, qui retrace en musique et en textes l'histoire et les valeurs des réformateurs.

Echanges par le foyer de l'EVAM

En février 2017 s'est ouvert un **Foyer de l'Etablissement Vaudois pour l'Accueil des Migrants (EVAM)** sur la commune d'Ecublens. De façon régulière quatre paroissiens participent aux cafés-rencontres, vestiaire, transports, sorties ou fêtes. Un petit groupe de huit paroissiens a mis sur pied une sortie pédestre qui a amené le 1^{er} août 2017 une dizaine de requérants d'asile le long de la Venoge jusqu'au Laviau, où un pique-nique a été partagé. **Ces activités ont tissé des liens** et amènent certains réfugiés ou responsables bénévoles du Foyer à participer à des activités paroissiales, comme la Fête au Motty ou le cinéma Terre Nouvelle.

Noël, offrande : nouvelles formules

Témoignage fort d'unité, de réconciliation et de paix, **une célébration œcuménique** nous a réunis **la veille de Noël** à Saint-Sulpice pour la première fois avec nos amis catholiques pour prier, chanter la naissance du Christ et partager le pain à la même table.

Autre première, un **petit-déjeuner gourmand** avant le culte à Saint-Sulpice marque la journée d'offrande « Un jour pour donner », en lieu et place d'un repas après le culte.

Dans un souci de renouvellement et de dynamisation de nos rendez-vous annuels, ces deux nouvelles formules, ayant rencontré leur public, seront reconduites.

Reconnaissance envers les bénévoles et les donateurs

Le soir du vendredi 27 octobre 2017 a réuni les bénévoles autour d'un repas offert par la paroisse en guise de remerciement pour leur fidèle engagement. En effet, que ce soit pour des recueils, des études bibliques, des visites, des fleurs, des mises sous pli, des distributions de courrier, etc., **des centaines de mains œuvrent à faire rayonner la paroisse**.

L'engagement se manifeste également à travers la **générosité des donateurs**, lors de collectes, d'appels financiers ainsi qu'à d'autres occasions. Un grand merci à tous ces dons qui contribuent à animer et à dynamiser notre paroisse.

Le Conseil paroissial



COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DE SAINT-SULPICE – RELEVÉ DES ACTIVITÉS 2017

La Communauté catholique de Saint-Sulpice a la chance de bénéficier d'un lieu de culte en la chapelle Sainte-Claire, située au chemin du Bochet 37. Elle fait partie de la grande Paroisse Saint-François de Renens, qui englobe les 5 communes de Renens-Ecublens-Chavannes-Crissier-Saint-Sulpice.

Les événements marquants de l'année 2017 ont été les suivants :

- Du 2 au 8 mars, les jeûneurs d'un groupe oecuménique se sont réunis chaque soir pour partager leur expérience de jeûne et un moment de fraternité spirituelle.
- Les 9, 16 et 30 mars 2017, trois soirées de réflexion sur la prière selon certaines grandes traditions de l'Eglise ont été organisées à la chapelle Sainte-Claire.
- Le 12 mars, une soirée de prières et chants de Taizé s'est tenue à la chapelle, animée par un groupe de personnes issues des communautés protestantes et catholiques de la région de Morges et du pied du Jura.
- Le 29 mars, la Soupe oecuménique de Carême a été organisée conjointement avec la paroisse protestante d'Ecublens-Saint-Sulpice à la chapelle Sainte-Claire. Une cinquantaine de paroissiens s'y sont retrouvés pour un moment de spiritualité et convivialité.
- Le 10 mai à 20 heures, l'Assemblée Générale de la Communauté s'est tenue à la chapelle en présence d'une quarantaine de paroissiens.
- Le 17 mai à 20 heures s'est tenue l'Assemblée Générale de la paroisse St-François de Renens, paroisse mère de notre communauté catholique de Saint-Sulpice.
- Le 11 juin, 4 enfants de Saint-Sulpice ont reçu leur première communion au cours de la messe dominicale de 11h15 à la chapelle Sainte-Claire.
- Le 17 juin après-midi, une délégation de notre communauté catholique a accueilli la lauréate du concours de peinture « Mircea Ciobanu » organisé par le Collège national Saint Sava de Bucarest. Le prix décerné comprenait la visite de la chapelle Sainte-Claire de Saint-Sulpice, dont les peintures murales ont été exécutées par l'artiste roumain Mircea Ciobanu.
- La célébration oecuménique de rentrée s'est déroulée le 3 septembre au Foyer paroissial des Pâquis en présence des communautés protestante et catholique. Un apéritif et un pique-nique convivial ont été organisés ensuite autour du Foyer.
- Le 8 octobre, la fête des communautés de la paroisse de Renens, dont fait partie la communauté catholique de Saint-Sulpice, s'est déroulée autour de l'église St-François de Renens.
- La fenêtre de l'Avent du 5 décembre à la chapelle a été animée par la chorale Moussala. Le petit concert a été suivi par une agape pendant laquelle tous les participants ont été invités à chanter des chants traditionnels de Noël.
- La concélébration oecuménique de la nuit de Noël a été célébrée le 24 décembre à 23 heures à l'église romane. Pour la première fois, nos communautés catholiques et protestantes se sont réunies en un même lieu pour célébrer la naissance de Jésus. Environ 200 personnes étaient présentes.

J'aimerais ajouter que les messes et les manifestations de la communauté à la chapelle Saint-Claire sont toujours plus fréquentées. Outre les messes dominicales à 11h15, on y célèbre des baptêmes, des mariages, des cérémonies funèbres ainsi que des réunions spirituelles. De plus, une messe pour la communauté malgache de la région est célébrée deux fois par mois le dimanche après-midi. La chapelle sert aussi de lieu régulier de répétition aux chorales Chapelle Vocale de Lausanne et Moussala.

Je me réjouis aussi de voir que de plus en plus de manifestations sont organisées en collaboration avec la communauté protestante dans la fraternité et l'amitié.

Je remercie les nombreux bénévoles qui assurent le succès des manifestations en s'occupant des fleurs, des lectures, de la préparation des locaux, de l'animation des cérémonies et je formule le vœu que notre communauté vivante continue d'être ouverte et accueillante.

*Le Président de la communauté catholique
Jean-Claude Brahier*

PAROISSE DE LANGUE ALLEMANDE DE VILLAMONT

La Paroisse de langue allemande de Villamont est comprise dans la circonscription des paroisses et des arrondissements ecclésiastiques de l'Eglise évangélique réformée. L'agglomération du rayon de la Paroisse de Villamont comprend 34 communes, dont Saint-Sulpice.

Selon les dispositions légales en vigueur, la Commune participe aux frais d'exploitation de cette paroisse, dès l'exercice 1996, au prorata du nombre d'habitants arrêté au 31 décembre de chaque année. Sa participation, calculée selon la répartition effectuée sur l'ensemble de la population des communes concernées en fonction de leur nombre d'habitants au 31 décembre 2017, s'élève à CHF 544.25 (CHF 495.10 en 2016).

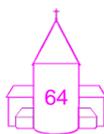


COMMUNAUTE ISRAÉLITE DE LAUSANNE ET DU CANTON DE VAUD (CILV)

Depuis le 1^{er} janvier 2008, une convention de subvention existe entre la CILV et les communes partenaires, dont fait partie celle de Saint-Sulpice. Selon cette convention, les communes partenaires se répartissent entre elles une partie des charges de la CILV.

D'entente avec les responsables de la CILV, le montant de cette contribution est de CHF 30'000.- par année, avec une clé de répartition intercommunale qui est fonction du nombre de membres de la CILV domiciliés dans chaque commune.

Pour Saint-Sulpice, le pourcentage de la contribution annuelle est d'environ 1,1 % de la subvention accordée à la CILV, soit environ CHF 300.-.



JEUNESSE ET ENFANCE

ÉCOLES

La rentrée scolaire s'est bien déroulée sous la direction de Monsieur Didier Sieber, Directeur des écoles, et 1340 élèves ont repris le chemin de l'école en août 2017, dont 295 élèves à Saint-Sulpice.

CONCIERGERIE DU COLLÈGE DE PÂQUIS

Madame et Monsieur Machado, nouveaux concierges du collège, ont pris leurs fonctions en janvier 2017.

Très rapidement, ils se sont investis dans le bon fonctionnement de l'établissement scolaire. Monsieur Machado a pu lui-même effectuer quelques réparations et, surtout, il a suivi de près les travaux de réparation dans le bâtiment et ceux de transformation à l'UAPE en vue de pouvoir y accueillir un nombre plus important d'enfants.

Monsieur et Madame Machado ont travaillé d'arrache-pied pour assurer propreté et confort dans notre collège.

CONSEIL DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE CHAVANNES-PRÈS-RENEIS ET SAINT-SULPICE (CEps)

Le Conseil de l'établissement scolaire primaire et secondaire de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice (CEps) est composé de vingt membres représentant les divers partenaires de l'école.

Il regroupe cinq *représentants des parents d'élèves*, cinq *représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement*, cinq *représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement* et cinq *représentants des autorités politiques*.

Le CEps est un lieu d'échanges et de propositions entre les différents partenaires de l'école. Il se réunit au minimum trois fois par an. Ses séances sont publiques et ont lieu alternativement à Saint-Sulpice et à Chavannes-près-Renens. Il s'est réuni à 3 reprises en 2017.

Un projet de parents référents a été lancé. Il consiste à trouver des parents parlant différentes langues et qui seraient en mesure de répondre aux parents qui ne maîtrisent pas le français.

Le Conseil a pour mission de favoriser les liens entre les partenaires de l'école, de soutenir les tâches éducatives de celle-ci et, donc, de permettre de régler un nombre important de problèmes. Il justifie ainsi son rôle et on ne peut que se réjouir de l'engagement de chacun de ses membres.

Sur le site internet : www.ecoles-chavssu.ch/autorites/conseil-etablissement/, vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances, le règlement du CEps, la liste des membres, ainsi que divers documents vus pendant les séances.

Composition du Conseil d'établissement au 31.12.2017

Représentants des autorités communales

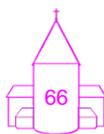
| | | | |
|-----|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Mme | Merminod Anne | Saint-Sulpice | Présidente du Conseil |
| M. | Rochat Alain | Chavannes-près-Renens | Vice-président |
| Mme | Willi Corinne | Saint-Sulpice | |
| Mme | Komsiyska Spassova Anastassia | Chavannes-près-Renens | |
| M. | Nehdi Adel | Chavannes-près-Renens | |

Représentants des parents d'élèves

| | | |
|-----|----------------------------|-----------------------|
| Mme | Zelenkova Magdalena | Chavannes-près-Renens |
| M. | Chappuis Olivier | Saint-Sulpice |
| M. | Malatesta Davide | Chavannes-près-Renens |
| M. | Schlaeffler Mathieu | Chavannes-près-Renens |

Représentants des milieux et organisations concernés par la vie de l'établissement (« société civile »)

| | | |
|-----|--------------------------|-----------------------|
| Mme | Avanzino Laurence | Chavannes-près-Renens |
| Mme | Golaz Anne-Lise | Saint-Sulpice |
| Mme | Merminod Claudine | Chavannes-près-Renens |
| Mme | Perianez Micaela | Saint-Sulpice |
| M. | Jacot Stéphane | Chavannes-près-Renens |



Elèves dans l'établissement par commune et district

| | | |
|---|----------------------------------|--------------|
| <i>District de l'Ouest lausannois :</i> | Commune de Chavannes-près-Renens | 935 |
| | Commune de Crissier | 1 |
| | Commune d'Ecublens | 2 |
| | Commune de Renens | 8 |
| | Commune de Saint-Sulpice | 387 |
| <i>District du Gros-de-Vaud</i> | Commune de Correvon | 1 |
| <i>District de Lausanne</i> | Commune de Lausanne | 1 |
| | Commune du Mont-sur-Lausanne | 1 |
| <i>District de Morges</i> | Commune de Prêverenges | 2 |
| Total | | 1'338 élèves |
| | | ===== |

Elèves domiciliés à Saint-Sulpice enclassés à l'extérieur

| | | | | | |
|-----------------------|----------------------|----|--------|---------|-----------|
| Primaire (1P à 8P) | Privé | 57 | élèves | Total : | 62 élèves |
| | Institution | 3 | élèves | | |
| | Scolarité à domicile | 2 | élèves | | |
| Secondaire (9S à 11S) | Privé | 22 | élèves | Total : | 24 élèves |
| | Institution | 1 | élève | | |
| | Scolarité à domicile | 1 | élèves | | |

CORPS ENSEIGNANT DE SAINT-SULPICE AU 31.12.2017

| | |
|-------------|--|
| 1-2P/10S | Brigitte Jaquet en duo avec Catherine Schouwey |
| 1-2P/11S | Christelle Chapuis en duo avec Fanny Walther |
| 1-2P/12S | Maryse Freiburghaus en duo avec Françoise Renevey |
| 1-2P/14S | Maude Burger en duo avec Fanny Walther |
| 3P/5S | Oriella Favre en duo avec Arlette Court |
| 3P/7S | Jennifer Haberthuer |
| 4P/5S | Sandrine Lugon en duo avec Arlette Court |
| 4P/6S | Manon Yersin en duo avec Arlette Court |
| 5P/5S | Corinne Rahmani en duo avec Laura Sandoz Stéphane Gabriel |
| 5P/6S | Justine Kalonji |
| 6P/5S | Stéphane Gabriel |
| 6P/6S | Evelyne Savary en duo avec Sophie Richard |
| 7P/6S | Cindy Cherubini |
| 8P/5S | Sébastien Chuard |
| 8P/6S | Chloé Golaz |
| ACT/ACM | Michèle Secco |
| Rythmique | Patricia Travaglini El Helou |
| Appui + CIF | Arlette Court , Sophie Richard |

ACT : activités créatrices sur textiles
ACM : activités créatrices manuelles
CIF : cours intensif de français

RÉFECTOIRE ET DEVOIRS SURVEILLÉS

Depuis la rentrée 2017, le réfectoire a été réorganisé. Les élèves sont séparés en deux groupes : les 5-6 et les 7-8.

Pendant que les uns mangent, les autres font des devoirs surveillés ou d'autres activités. Pour cela, ils sont encadrés par des étudiants. Cette nouvelle répartition en deux groupes a permis d'accueillir plus d'enfants, dans des conditions plus calmes et plus agréables.

Le mardi, 79 élèves fréquentent le réfectoire. Les lundi, jeudi, et vendredi, ce sont environ 65 élèves qui l'utilisent.

Des menus variés et équilibrés y sont servis : salade ou soupe en entrée, viande, féculent et légumes, fruits ou laitage pour le dessert. Une fois par semaine, un menu végétarien est servi. Les menus sont les mêmes qu'à l'UAPE.

L'équipe du réfectoire se compose de 4 personnes qui assurent le service, la vaisselle, les nettoyages et la surveillance des enfants. Le mardi, une cinquième personne est présente pour assurer la surveillance.

UAPE "La Plage des pirates"



Rapport de gestion annuel 2017

1- Augmentation des places d'accueil

En février 2017, la commune valide son intention d'augmenter la capacité d'accueil de l'UAPE à la rentrée d'août 2017 pour répondre aux attentes des parents inscrits sur la liste centralisée du réseau AJESOL.

Le projet de modification des locaux et de changement d'effectif ont demandé des moyens financiers, matériels et humains :

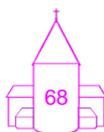
- ✓ Demander une subvention auprès de la Faje : étude et accord de l'aide financière pour la réalisation du projet.
- ✓ Etudier un projet pour la mise en place de lavabos supplémentaires auprès d'un menuisier, d'un carrelleur et d'un sanitaire en vue d'assurer l'hygiène de 60 enfants chaque jour : réalisation des travaux en juillet 2017.
- ✓ Acheter du matériel chez différents fournisseurs : des matelas, des couvertures, des draps, des tables et chaises, des couverts, assiettes, verres, etc.
- ✓ Obtenir un poste supplémentaire à 100 %.
- ✓ Recruter et engager du personnel pour encadrer les enfants accueillis selon les exigences de l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants).
- ✓ Dégager du temps de travail au niveau de l'équipe éducative et la direction concernant l'aménagement de l'espace, l'organisation journalière et administrative afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.
- ✓ Séparer le groupe vertical en deux pour assurer la prise en charge des enfants à différents moments de la journée: 1 groupe 1-2P / 1 groupe 3-6P.

L'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a validé l'autorisation d'exploiter le 21 août 2017, une fois toutes les conditions réunies : lieu de sieste pour les 1-2P, travaux au niveau des sanitaires, agrandissement et aménagement des vestiaires, augmentation du personnel, **désignation de la suppléante**, un planning précisant le nombre d'enfants et le personnel qui encadre pour chaque jour et chaque tranche horaire.

La suppléante était Mme Katia Ruegger, éducatrice de l'enfance. L'OAJE exige une suppléance en cas d'absence de la direction. Actuellement, la rémunération ou l'indemnisation n'est pas fixée lorsqu'elle effectue les tâches de la direction en dehors de son activité principale. Chaque année une nouvelle suppléante peut-être désignée à la seule condition qu'elle soit diplômée d'une école supérieure (tertiaire). La suppléante ne peut toutefois pas remplacer intégralement la direction en cas d'absence pour exécuter toutes les tâches relatives au fonctionnement de l'établissement.

Ses tâches essentielles consistent à :

- Etre joignable en dehors des jours de travail (les éducatrices travaillent à temps partiel)
- Se déplacer sur le lieu de travail en cas d'urgence (ex. : accident, absence du personnel)
- Organiser les remplacements et les horaires
- Superviser et orienter l'équipe en cas de situation délicate avec les enfants
- Superviser et orienter l'équipe au niveau de l'organisation et de la logistique
- Préparer et animer les séances d'équipe
- Répondre aux parents et prendre note de leurs demandes
- Réunir et transmettre toutes les informations recueillies à la direction
- Contacter la municipale en cas de problème



2- Places d'accueil

Nombre de places autorisées par l'OAJE – tableau comparatif 2016/2017

| | Août 2016 | Août 2017 |
|------------|-----------|-----------|
| Matin | 12 | 24 |
| Midi | 48 | 60 |
| Après-midi | 36 | 48 |

Nombre de places offertes 1-2P

| 1-2P | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|-------------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin (1-6P) | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Midi (3-4P) | 24 | 24 | 12 | 30 | 30 |
| Après-midi (1-6P) | 24 | 24 | 10 | 24 | 24 |

Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis selon l'OAJE :

1 EDE pour 12 enfants 1-2P

1 EDE pour 15 enfants 3-6P

Nombre de places offertes 3-6P

| 3-6P | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Midi | 36 | 36 | 24 | 30 | 30 |
| Après-midi | 24 | 24 | 14 | 24 | 24 |

Taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis selon l'OAJE :

1 EDE pour 12 enfants 1-2P

1 EDE pour 15 enfants 3-6P

Nombre d'enfants inscrits – novembre 2017

| | 1-2P | 3-4P | 5-6P | Total |
|-------------------|------|------|------|-------|
| Nombres d'enfants | 35 | 44 | 10 | 89 |

Nombre de places effectives 1-6P – novembre 2017

| Novembre 2017 | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | vendredi |
|---------------|--------|--------|-----------|---------|----------|
| 07h00-08h30 | 10 | 14 | 12 | 15 | 13 |
| 08h30-11h45 | école | école | 5 (1-2P) | école | école |
| 11h45-13h45 | 59 | 57 | 35 | 58 | 56 |
| 13h45-15h15 | 8 (1P) | 7 (2P) | 16 (1-6P) | 11 (1P) | 9 (1P) |
| 15h15-18h15 | 44 | 43 | 16 | 48 | 48 |

A la rentrée d'août 2017, les places étaient complètes les après-midis après l'école. Cependant, entre septembre et novembre 2017, le nombre d'enfants diminue sensiblement durant la tranche horaire de l'après-midi après l'école car les parents modifient leur contrat en fonction des activités extra-scolaires de leur enfant (cours de musique, cours de langue, activités sportives, etc.).

Nous constatons également une faible occupation les mercredis car les parents exerçant un taux d'activité inférieur à 100 % prennent volontiers congé ce jour afin de permettre à leur enfant de participer à d'autres activités les après-midis.

3 - Le personnel de l'UAPE

Du 1^{er} janvier au 31 juillet 2017, le personnel éducatif représentait 3.25 ETP et la direction 0.80 ETP

Lors de l'extension de l'UAPE dès le 1^{er} août 2017, la nouvelle équipe se composait de la manière suivante : 4.28 ETP personnel éducatif + 0.80 ETP direction

La direction et administration :

Madame Elina **Faye**, CDI 80 %, directrice d'institution de l'enfance et formatrice en entreprise

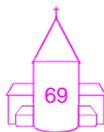
Personnel éducatif fixe :

Madame Katia **Ruegger**, CDI 58.12 %, éducatrice de l'enfance

Madame Anna **Ganoun**, CDI 66.25 %, auxiliaire

Madame Corinne **Delapraz**, CDI 53.75 %, éducatrice de l'enfance et formatrice en entreprise

Madame Céline **Güntert**, CDI 75 %, assistante socio-éducative



Départ du personnel fixe :

Madame Yolande **Grognuz**, CDI 60 %, assistante socio-éducative/juillet 2017.

Engagement du personnel fixe :

Madame Antonella **Carjaval**, CDI 60 %, assistante socio-éducative /août 2017.

Madame Patricia **Visconti**, CDI 56 %, éducatrice de l'enfance et formatrice en entreprise / août 2017.

Madame Valentina **Bruno**, CDI 59 %, assistante socio-éducative /octobre 2017.

Stage / Apprentissage :

Madame Kim **Lanti**, stagiaire du 1^{er} janvier au 30 juin 2017.

Madame Kim **Lanti**, en apprentissage d'assistante socio-éducative pendant 3 ans dès le 1^{er} août 2017.

Madame Corinne **Delapraz**, éducatrice de l'enfance et formatrice en entreprise, s'occupe de son suivi d'apprentissage : 1h/semaine est dégagé de son temps de travail hors enfant pour orienter, coacher et fixer les objectifs de travail préparer les entretiens et corriger les travaux à Mme Lanti. La direction reste également disponible pour superviser Mme Delapraz dans le suivi si nécessaire.

Personnel remplaçant :

Madame Elisabeth **Troyanov**, éducatrice de l'enfance, remplaçante à l'appel pour pallier aux absences du personnel fixe.

Madame Anita **Toro**, auxiliaire, nouvelle remplaçante à l'appel pour pallier aux absences du personnel fixe – engagée en septembre 2017.

Options 1 - Remplacements de courtes durées (1-3 jours) :

La direction et le personnel fixe qui travaille principalement à temps partiel au sein de l'UAPE peuvent effectuer des remplacements selon leur disponibilité.

- **Avantages** : connaissance des enfants, des familles et du fonctionnement complexe de l'établissement => efficacité et réduction du turn-over du personnel pour les enfants.
- **Inconvénients** : l'équipe éducative s'essouffle vite si une autre éducatrice est absente durant la même période = pas de marge de manœuvre en cas d'imprévu.

Option 2 - Remplacements de longues durées (plus de 3 jours) :

Du personnel formé ou auxiliaire (non-formé) externe à l'UAPE est recruté pour des remplacements à l'appel.

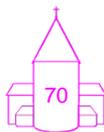
- **Avantages** : remplacement sur une longue durée pour éviter un essoufflement de l'équipe et assurer la sécurité des enfants dans des conditions favorables au travail.
- **Inconvénients** : du temps est consacré au recrutement, il est nécessaire de préparer une liste de remplaçantes externes à l'établissement, puis former les personnes sur le fonctionnement, les actions éducatives et pédagogiques. Ces personnes ne sont pas forcément disponibles selon nos besoins donc il faut prévoir plusieurs remplaçantes potentielles => risque également de turn-over et d'un manque de repères par les enfants et les parents.

Un juste équilibre est nécessaire entre ces deux options pour assurer une bonne gestion de l'UAPE, conserver la motivation du personnel et limiter la pénibilité du travail auprès des enfants et des parents.

4 - L'administration :

Depuis 2014, le volume administratif a pris de l'ampleur à l'UAPE "La Plage des pirates". Cette constatation s'est renforcée avec l'augmentation des places d'accueil depuis août 2017. L'UAPE est passée de ~70 à 90 inscriptions. Sans compter que la charge administrative s'est complexifiée en prenant en compte des spécificités de chaque famille. De ce fait, il a été convenu de **former** et déléguer des tâches administratives à Madame Bruno Valentina, assistante socio-éducative, à partir du 1^{er} novembre 2017. Ces tâches permettent à l'établissement de fonctionner au quotidien et se décrivent de la manière suivante :

- Utilisation du logiciel KIBE : modifier, établir, suivi, impression et mettre sous pli les contrats
- Etablir le décompte des repas pour la cuisine
- Mise à jour de la feuille d'urgence (changement de téléphone)
- Mise à jour de la fiche de renseignement (changement d'adresse)
- Etablir les décharges des enfants
- Classer les documents, archiver
- Mettre à jour les dossiers des enfants
- Diverses tâches administratives
- Le journal de facturation



5 - Formation du personnel

Une formation premiers secours urgence petite enfance, soins aux enfants, aux nourrissons et DEA a eu lieu le 4 novembre 2017 au sein de l'UAPE avec l'association Swissmergency. Mme Perianez (réfectoire), Mme Cabalzar et M. Koehler (cuisine) se sont joints à l'équipe éducative pour effectuer la formation.

6 - SCRIS VAUD

Chaque fin d'année, Statistique Vaud demande à l'UAPE de participer à l'enquête sur l'accueil de jour des enfants. Le but de cette enquête est de collecter des informations en vue d'évaluer l'offre en matière d'accueil de jour des enfants. Cette statistique annuelle est décidée par le conseil d'Etat afin de répondre aux exigences de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE).

7 - AJESOL

Un nouveau logiciel informatique appelé KIBE a été intégré dans le réseau AJESOL entre novembre et décembre 2017. En raison de la charge de travail, la direction, avec l'aide de Mme Bruno, ont transféré toutes les données des familles dans ce système informatique en vue d'appliquer les nouvelles modalités contractuelles et financières qui sont entrées en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018.

8 - Participation de l'UAPE à la JOM (Journée Oser tous les Métiers)

Le 9 novembre 2017, deux garçons (7P-9P) ont été accueillis. La JOM a pour but de faire découvrir aux élèves de la 7^{ème} à la 9^{ème} année des univers professionnels nouveaux, au-delà des secteurs encore traditionnellement féminins ou masculins. Cet événement est organisé par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes de l'état de Vaud.

9 - Organize

En septembre 2017, l'intervention de ce centre d'expertise en gestion d'entreprise mandaté par la Commune de Saint-Sulpice a permis d'élaborer **une cartographie de la mission et des rôles de l'UAPE**. Elle définit les tâches et le mode de communication liés aux finances, à la conduite d'équipe, aux RH, à l'administratif, à la conduite et gestion de projets, l'animation, à la pédagogie de l'enfant, à la collaboration avec les partenaires (parents, école, AJESOL, les structures, etc.).

Elina Faye, directrice - mars 2018

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

Statistiques de fréquentation

Fait réjouissant, les statistiques 2017 sont toujours en augmentation.

En 2016, il s'est avéré que nous avons eu des problèmes de fiabilité des statistiques. Cela a été provoqué par le changement de système informatique, lorsque nous avons migré de Virtua (RERO) à RenouVaud (Alma). Pour cette raison, je propose de pondérer le chiffre de 2016, qui était de prétendument 535 prêts, par un chiffre qui fait la moyenne entre les données de 2015 et de 2017. Ce qui nous amène à une estimation de 446 prêts par semaine pour 2016.

| Statistiques par semaine ouvrable : | |
|-------------------------------------|-----------|
| 2013 | 318 prêts |
| 2014 | 402 prêts |
| 2015 | 429 prêts |
| 2016 | 446 prêts |
| 2017 | 463 prêts |

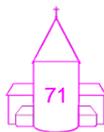


Développement et mise en valeur des collections :

Cette année nous avons apporté une attention particulière au développement des collections « 1^{ères} lectures ».

Au niveau de la présentation des collections, nous avons :

- mise en place un logo et une classification des livres « Premier âge »,
- mise en place d'une nouvelle signalétique pour les documentaires grands, contenant sujet et cote.



Après 5 ans d'existence, le moment était venu de réaliser un désherbage de grande envergure. Désherber, c'est archiver, recycler ou éliminer des ouvrages anciens, obsolètes ou en mauvais état. Cela a pour avantage une présentation plus aérée sur les rayonnages, et un accroissement de la visibilité des livres à disposition. Nous avons reçu des échos positifs suite à ce désherbage.

Animations et expositions

Les classes sont passées 72 fois à la bibliothèque. A chaque fois, c'est l'occasion d'une histoire, agrémentée d'une discussion, ou d'une animation, en concertation avec l'enseignant.

En 2017 ont été menés le prix « Chronos » (romans) et « Enfantaisie » (albums). Le prix Chronos est un prix intergénérationnel : des enfants et des aînés lisent une sélection de 5 livres et votent pour leur préféré. En parallèle à la lecture en classe, nous avons mis à disposition un jeu de ces ouvrages pour les aînés.

Deux événements spéciaux se sont tenus à la bibliothèque :

* Le samedi des bibliothèques vaudoises : le 11 mars 2017

Le but de cette journée annuelle est de proposer une activité conviviale en famille et à la bibliothèque. Une enseignante de yoga, Anne Laure Gannac, est venue donner deux cours qui ont réuni 10 et 15 participants. En parallèle à cette activité, nous avons lu une histoire, et présenté nos collections « loisirs » : yoga, relaxation, jardinage, randonnée, cuisine, sport, bricolages, ainsi que des livres ressources pour les parents (livres d'éducation / psychologie / émotions).

* La Nuit du conte : novembre 2017

Nous avons invité pour l'occasion une conteuse professionnelle : Adriana Conterio. Le public est venu en grand nombre. L'événement a été relaté dans le Serpeliou (n°256 janvier 2018).

Trois expositions et décorations de Pâques, Halloween, et Noël ont été réalisées. Pour Pâques, Halloween, et Noël, nous avons lus quelques histoires aux enfants et aux classes. Pour Noël, nous avons proposé des sessions de bricolage agrémentées d'une lecture.

Accès à la bibliothèque

Suite à l'enquête menée par l'APÉ, les horaires de la bibliothèque ont été modifiés le mercredi. Dorénavant, la bibliothèque est ouverte tous les mercredis, de 14 heures à 16 heures (au lieu du 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois, de 14 heures à 18 heures).

Amendes

Le 1^{er} mars 2017 a débuté l'obligation - instaurée par la DGEO - d'amender les lecteurs en retard, à raison de 10 ct par jour et par document. D'entente entre l'Etat et la Commune, il a été entériné que la clé de répartition serait de 30 % pour l'Etat et de 70 % pour la Commune.

Personnel

En 2017, engagement, et ce pour un quota de 80 heures, d'une auxiliaire, pour aider aux travaux d'équipement (plastifier et réparer les documents).

Laure Beyeler, février 2018

SANTÉ SCOLAIRE

La fonction de médecin des écoles était assurée au 31.12.2017 par la doctoresse Rebiha Marthe, à Chavannes-près-Renens, laquelle assurait la bonne marche du service en collaboration avec l'infirmier M. José Dias Pinto.

La fonction de dentiste scolaire est assurée par le docteur Buttica, à Saint-Sulpice, pour les élèves de la commune.

CHALET "LES ALOUETTES" MORGINS

Pour rappel, l'Entente intercommunale Ecublens-Crissier-Saint-Sulpice est propriétaire du chalet des Alouettes et d'un appartement de trois pièces situé dans la copropriété des Ravaires. Les taux de propriétés sont les suivants : Ecublens 53.04 %, Crissier 32.40 % et Saint-Sulpice 14.56 %.

Le comité

Le comité se compose comme suit au 31.12.2017 :

Présidente : M^{me} Pascale Manzini, conseillère municipale à Ecublens
Membres : M^{me} Anne Merminod, conseillère municipale à Saint-Sulpice
M^{me} Michelle Beaud, conseillère municipale à Crissier



Il est secondé par quatre collaborateurs de la Commune d'Ecublens, à savoir :

Secrétaire : Mme Sylvette Menétray, cheffe de service à la Direction des écoles
Caissier : M. Claude Salzmann, boursier communal
Gestion du personnel : Mme Françoise Matti, cheffe du personnel
Bâtiments : M. Yolan Menoud, chef du service des bâtiments

Il s'est également entouré de M. Serge Lugon, directeur des écoles, pour les problématiques directement liées à l'école.

Le personnel

La composition du personnel se présente comme suit :

- M. François Jeandet, responsable du chalet et animateur (100 %)
- M. Xavier Vanden Broeck, cuisinier (90 %)
- Mme Carmen Premand, aide de cuisine (90 %)
- Mme Paulette Joris, responsable de l'entretien (70 %), jusqu'au 30 septembre 2017
- Mme Nathalie Jeandet, responsable de l'entretien (50 %), dès le 1^{er} octobre 2017
- Mme Maria Escoto, auxiliaire de nettoyage, dès le 1^{er} octobre 2017
- M. Guillaume Christe, civiliste, jusqu'au 14 juillet 2017
- M. Charles Jacot Descombes, civiliste, jusqu'au 26 juin 2017
- M. Emanuel Rollier, civiliste, depuis le 28 août 2017
- M. Yann Salquin, civiliste, depuis le 28 août 2017



Mme Paulette Joris a fait valoir son droit à la retraite avec effet au 30 septembre 2017 après 35 années de fidèles et loyaux services. Le comité de l'Entente lui souhaite ses meilleurs vœux pour une bonne et heureuse retraite.

Pour des raisons de santé, M. Vanden Broeck a été obligé de diminuer son taux d'activité à 70 % au 1^{er} janvier 2017. Ses horaires et ses tâches ont été adaptés en conséquence. L'aide des civilistes a été précieuse pour compenser cette diminution de taux et n'a pas eu d'impact sur la qualité des repas servis aux Alouettes. Repas qui par ailleurs sont toujours appréciés par les enfants et les divers accompagnateurs sur place.

L'aide des civilistes est un véritable renfort pour l'activité au chalet. Elle permet d'assurer une présence permanente pendant la semaine et apporte une richesse supplémentaire en matière d'accueil et d'animation pour les enfants et les enseignants accueillis aux Alouettes.

Occupation du chalet

Le chalet a été occupé pendant 40 semaines, à savoir :

| | | | |
|--------------------------|-------------|----------------------|-------------|
| Camps d'hiver | 12 semaines | Ecole à la montagne | 23 semaines |
| Camp de ski des relâches | 1 semaine | Colonies de vacances | 4 semaines |

Camps scolaires

Ce sont les enseignants qui accompagnent en général deux classes pendant une semaine. L'organisation de la journée pendant les camps scolaires se fait en accord avec l'animateur et les enseignants. Pour les camps scolaires d'hiver, un moniteur vient s'ajouter au personnel et c'est le chef de camp (un enseignant) qui organise la journée de camp, toujours en accord avec l'animateur.

Colonies

En 2017, les camps de vacances se sont bien déroulés. Le taux de fréquentation des colonies est bien remonté, et seul celui de la troisième semaine de juillet a dû être annulé faute de participants

Locations

Le chalet a été occupé à 14 reprises, pendant le week-end.

Le traditionnel week-end de ski des enseignants des 3 communes s'est déroulé les 21 et 22 janvier 2017. Ce week-end est très apprécié par les enseignants.

Un week-end dédié aux bénévoles des trois communes a malheureusement dû être annulé faute de participants. Le chalet a également été mis à disposition de l'Association du personnel de la Commune d'Ecublens les 3, 4 et 5 mars 2017.



Travaux

La deuxième partie des travaux dans les chambres de l'ancien chalet a été effectuée. Ainsi toutes les chambres sont désormais équipées de manière uniforme.

Site internet

Comme prévu, au début de l'année 2017, le site internet du chalet Les Alouettes a été mis en ligne : www.alouettes-morgins.ch. Il est composé des onglets suivants : l'accueil - le chalet - les écoles - les camps de vacances et les locations. Il est également possible de faire une visite virtuelle du chalet et de visionner un film sur les activités au chalet pendant une année.

Le comité de l'Entente intercommunale s'est réjoui d'apprendre que les remontées mécaniques de TéléMorgins continueront à fonctionner selon le communiqué de presse du 21 septembre 2017. Il reste cependant attentif au suivi de l'évolution du domaine skiable des Portes du Soleil.



Portes du Soleil Suisse (PDS-CH) SA
Communiqué de presse du 21 septembre, à 08 heures

LE DOMAINE SKIABLE DE MORGINS-CHAMPOUSSIN OUVRIRA CET HIVER

Le sauvetage du domaine skiable Morgins-Champoussin s'est concrétisé. La constitution de la société "Portes du Soleil Suisse (PDS-ch) SA va permettre la poursuite de son exploitation. D'ici la réouverture du domaine pour l'hiver prochain, de lourdes tâches attendent les parties prenantes.

La société "Portes du Soleil Suisse (PDS-ch) SA" qui vient de voir le jour est constituée des remontées mécaniques de Champéry - Les Crosets et de celles de Chalet-Neuf-Bellevue et Télé-Torgon. Elle a pu être créée grâce aux efforts concertés de Téléchampéry-Les Crosets SA et des Présidents des Communes de la Vallée d'Illicz.

La nouvelle entité exploitera dans un premier temps le domaine de Morgins et de Champoussin et entend prendre en charge, à terme, la totalité des sociétés suisses des Portes du Soleil.

Dans l'immédiat et consciente du poids et de l'urgence de la tâche, elle concentre ses efforts sur l'ouverture du domaine morginois pour la saison d'hiver.

Les travaux de mise en conformité ont d'ailleurs pu débuter il y a quelques jours sur les diverses installations.

Etapas financières

Sur le plan financier, la première étape sera de capitaliser la nouvelle société pour financer les aménagements de mise en conformité des installations de Morgins-Champoussin (exigences de l'Office Fédéral des Transports (OFT)).

Ce capital initial est constitué d'un apport de Fr. 1'400'000.- de Téléchampéry-Les Crosets et de Fr. 200'000.- de Chalet-Neuf-Bellevue. Le solde nécessaire fera ensuite l'objet d'une ouverture du capital aux donateurs (plus de 350 à ce jour) sollicités par TéléMorgins-Champoussin et ayant répondu favorablement à un appel de fonds, dans le cadre du plan de sauvetage de son domaine skiable.

Deux pôles distincts complémentaires

Parallèlement, les 9 communes du district de Monthey, sous l'égide de son Préfet, ont accepté d'entrer en matière sur la création de la société d'investissement Chablais Invest SA (nom de travail). Celle-ci propose une nouvelle vision du tourisme dans la région, afin de rendre pérennes les fonds engagés dans le domaine. Cette nouvelle société devrait financer à l'avenir toutes les nouvelles infrastructures touristiques de plaine et montagne.

Par conséquent, "Chablais Invest" et "Portes du Soleil Suisse (PDS-ch) SA", distinctes mais complémentaires, permettront le développement coordonné des investissements et une exploitation concertée des domaines skiables.



Nous remercions l'aide précieuse du personnel administratif d'Ecublens, membre de l'Entente pour tout le travail accompli pendant l'année en faveur du personnel et du Chalet Les Alouettes. Nous remercions aussi ce dernier pour le travail accompli auprès des enfants accueillis à Morgins.

09.01.2018/PM/sm

TRANSPORTS DES ÉLÈVES

Depuis le mois d'août 2015, seuls les élèves du secondaire (9P - 10P - 11P) utilisent les transports publics pour se rendre au collège de La Planta.

ASSOCIATION DU PASSEPORT-VACANCES DE LA RÉGION LAUSANNOISE (APVRL)

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le jeudi 16 novembre 2017 à Villars-le-Terroir.

Le Passeport vacances de la région lausannoise offre chaque été plus de 300 activités pour tous les goûts. Parmi celles-ci les jeunes ont pu faire leur choix et découvrir des activités passionnantes et diversifiées.

Le Passeport vacances c'est aussi des accès libres tels que les transports publics gratuits pour se rendre aux activités, l'entrée des piscines de la région, 3 places de cinéma chez les partenaires. Tout ceci pour la modique somme de CHF 45.- par enfant (CHF 40.- pour les enfants d'une même fratrie) pour un passeport traditionnel avec choix d'activités et CHF 25.- pour un passeport Farniente, destiné aux 13-15 ans uniquement qui ne souhaitent pas prendre part à des activités mais qui leur permet de profiter des nombreux avantages qu'offre le Passeport vacances : transports publics, entrées à la piscine et au cinéma, etc.

Après deux années durant lesquelles les ventes du Passeport Vacances ont augmenté, le comité de l'APVRL est resté attentif à ce qu'il ne perde pas en qualité, notamment en ce qui concerne le nombre d'activités par enfant.

- 45 % des enfants ont obtenu entre 4 et 6 activités
- 26 % moins de 4 activités
- 29 % plus de 6 activités

Pour cela, les communes ont été invitées à chercher ou organiser de nouvelles activités afin de répondre à la demande en augmentation. A Saint-Sulpice, les activités sont restées les mêmes que les années passées : "Au gré du vent" (cours d'initiation à la voile au centre nautique de l'UNIL) et "Je sais aider" (sensibilisation sur les soins de premiers secours dispensé par la section locale des Samaritains).

Avec 70 nouvelles activités en 2017, il a pu être constaté que beaucoup ont joué le jeu. 1'627 passeports traditionnels ont été vendus cette année, ce qui représente une augmentation de 12.44 % par rapport à l'édition 2016 (25.88 % à Lausanne et 5.71 % dans les autres communes). Les augmentations successives de ces dernières années étayent l'idée que la communication est importante, que le Passeport Vacances doit faire parler de lui et que l'envoi de courrier ou flyers aux familles concernées porte ses fruits.

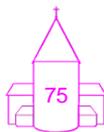
Les ventes du passeport farniente sont par contre en baisse de 4.52 % (+ 22.15 % à Lausanne et - 13.85 % dans les autres communes) et atteignent 549 passeports.

Cette année, ce sont au total 2'176 enfants qui ont bénéficié du passeport vacances, soit approximativement 46 % de plus qu'en 2014 (à Saint-Sulpice 20 passeports traditionnels et 1 passeport farniente ont été vendus).

Durant cette même période, le coût unitaire du Passeport Vacances est passé de CHF 127.65 à CHF 94.18, soit une baisse de plus de 25 % qui se répercute sur la participation financière des communes.



Renseignements complémentaires sur le site : www.apvrl.ch



CONFÉRENCE DES MUNICIPALS EN CHARGE DES ÉCOLES DE L'OUEST LAUSANNOIS (CMEOL)

La CMEOL regroupe les Conseillers Municipaux en charge des écoles des huit communes du district de l'Ouest lausannois. Le Municipal des écoles de la commune de Lausanne est invité aux séances. Cette assemblée n'a aucun pouvoir décisionnel. Ces échanges réguliers sont surtout informatifs et permettent de débattre de problèmes communs.

Membres au 31.12.2017 :

M. Alain **Rochat** (Chavannes-près-Renens), Président
Mme Michelle **Beaud** (Crissier)
M. Antoine **Reymond** (Prilly)
Mme Pascale **Manzini** (Ecublens)
Mme Nicole **Catano** (Villars-Ste-Croix)
Mme Myriam **Romano Malagrifa** (Renens)
Madame Anne **Merminod** (Saint-Sulpice)

Invité : M. David **Payot** (Lausanne)

Les séances ont lieu tous les trois mois environ et permettent de soulever les problèmes rencontrés par les communes et directions scolaires. Suite aux divers échanges, des courriers sont parfois envoyés au Département de la Jeunesse et de la Formation afin de proposer des solutions facilitant le travail de chacun.

En 2017, les problèmes de planification scolaire ont été abordés ainsi que la difficulté à connaître la typologie des nouveaux habitants. Chaque commune doit construire des nouveaux collèges. Dans l'Ouest, les communes sont imbriquées les unes dans les autres. Pour réduire les constructions, des communes pourraient s'associer.

Chaque année une séance réunit les Municipaux et les directeurs et directrices des écoles. En 2017, ce sujet a été repris. Il a été décidé que les communes concernées allaient travailler ensemble avec les directrices et directeurs.

Madame Prudat a aussi été invitée pour parler des activités de Zig-Zag théâtre, en lien avec l'école.

JEUNESSE ET SPORTS

PLATEFORME JEUNESSE DE L'OUEST LAUSANNOIS

La Municipale en place depuis le 1^{er} novembre a assisté à une réunion de la Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois. 3 autres sessions ont eu lieu au cours de l'année.

Chacune des 8 communes de l'Ouest lausannois met à disposition de la Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois CHF 0.20 par habitant. Cette somme est destinée à financer des projets proposés par le Groupe Coordination Jeunesse ou toute autre action concernant la jeunesse dans le district. En 2017, la Plateforme a soutenu les projets intercommunaux suivants:

- Tournoi intercommunal de foot en salle au collège de la Planta à Chavannes-près-Renens.
- Soirée cinéma avec la diffusion du Film Brooklyn, en présence du réalisateur et des acteurs, à Cinétoile Malley, salle Prilly.
- Soirée Binge-drinking sur la prévention de la consommation d'alcool.

Le rapport détaillé de la plateforme figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

RENCONTRE DES MUNICIPALS DU SPORT

La Municipale en place depuis le 1^{er} novembre a assisté à une conférence des Municipaux du sport cantonaux.



AFFAIRES SOCIALES

ARASOL – Association Régionale pour l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois

Au 31.12.2017, le comité de direction se composait de :

| | | |
|--------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| Présidente : | Mme Manzini Pascale | Municipale, Ecublens |
| Secrétaire : | Mme Siegler Annie | Directrice adjointe au CSR |
| Membres : | Mme Müller Germaine | Municipale, Bussigny |
| | Mme Laabar Loubna | Municipale, Chavannes-près-Renens |
| | Mme Beaud Michelle | Municipale, Crissier |
| | Mme Clerc Karine | Municipale, Renens |
| | Mme Theumann Cécile | Municipale, Saint-Sulpice |
| | Mme Perrudet Suzanne | Municipale, Villars-Ste-Croix |
| | M. Guex Olivier | Directeur du CSR |
| | Mme Duperrex Anne-Laure | Agente régionale |
| | Mme Ramseier Muriel | Directrice adjointe au CSR |

Depuis 2012, une travailleuse sociale du logement est engagée à 80 %. Elle informe les locataires de leurs droits et devoirs, les aide à constituer un dossier de candidature pour un appartement. Elle a tissé des liens avec différentes gérances et elle est informée des ordonnances et exécutions forcées d'expulsion, problème de plus en plus fréquent dans le district. Toutes les communes de l'Ouest lausannois sont touchées par ces problèmes d'expulsion.

Le rapport d'activités 2017 de l'ARASOL figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

AGENCES D'ASSURANCES SOCIALES (AAS)

(Hôtel de Ville, av. de la Gare 46, case postale 68, 1022 Chavannes-près-Renens / 021 633 33 60)

Agente Régionale : Mme **Duperrex** Anne-Laure, depuis février 2012.

Les AAS délivrent des informations à la population sur le système de nos assurances sociales et de traitement des demandes de prestations en faveur de nos partenaires cantonaux.

CONFÉRENCE DES MUNICIPALUX RESPONSABLES DES AFFAIRES SOCIALES DE L'OUEST LAUSANNOIS

Au 31.12.2017, la conférence se composait comme suit :

| | | |
|-------------------------------|--------------------------------|---|
| Présidente de la Conférence : | Mme Clerc Karine | Conseillère municipale, Renens |
| Membres : | Mme Müller Germaine | Conseillère municipale, Bussigny |
| | Mme Laabar Loubna | Conseillère municipale, Chavannes-près-Renens |
| | Mme Beaud Michelle | Conseillère municipale, Crissier |
| | Mme Manzini Pascale | Conseillère municipale, Ecublens |
| | Mme Bourquin Büchi Anne | Conseillère municipale, Prilly |
| | Mme Theumann Cécile | Conseillère municipale, Saint-Sulpice |
| | Mme Perrudet Susanne | Conseillère municipale, Villars-Ste-Croix |

Ces séances se déroulent 4 fois par année. Elles permettent de rencontrer les responsables des associations ou offices régionaux partenaires qui informent les communes de leurs activités. Des associations sont régulièrement invitées à se présenter.

En 2017, la Conférence a reçu M. Pierre-Yves **Maillard**, Conseiller d'Etat, Mme Bastienne **Joerchel Anhorn**, Directrice du CSP et Mme Ariane **Widmer**, Directrice du SDOL.

Un préavis intercommunal concernant l'implantation d'une antenne "Apollo" de l'Ouest a été finalisé et accepté dans les 8 communes du district.



PLATEFORME LOGEMENT

Les huit communes de l'Ouest lausannois ont décidé de collaborer en matière de logement. La plateforme logement a été mise en place par le bureau de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois (SDOL). Elle s'occupe des questions relevant des domaines du social, de l'urbanisme et des finances, toutes liées au thème du logement.

Des représentants des communes, de la Division logement du Service des communes et du logement du canton, de l'OFL (office fédéral du logement) et du bureau du SDOL forment la plateforme logement. Ils se réunissent deux fois par année autour d'un thème choisi et préparé par le bureau de la plateforme. En 2017, les ateliers abordés ont été les suivants :

- "Les grands ensembles de demain" : les communes de Bussigny, Crissier, Renens et Prilly ont présenté les futurs quartiers et les démarches pour y arriver. Ces présentations ont été suivies d'une table ronde animée par Monsieur Laurent Bonnard.
- "Reprogrammation et nouveaux modes de vie" : le sujet abordé était la densification sur de petits bâtiments, la création de nouveaux modes de vie. Le débat qui a suivi a été modéré par Madame Germaine Müller.

La plateforme n'a pas de pouvoir décisionnel mais ses travaux peuvent être une source d'informations et d'idées dans laquelle les communes pourront puiser. Ils facilitent la diffusion d'outils issus de nouvelle politique cantonale ou fédérale pour un développement territorial durable. Ils permettent d'harmoniser des pratiques et de favoriser les démarches en vue de maintenir voire de créer des logements à des prix abordables. C'est suite à un atelier de la plateforme logement, que les communes de l'Ouest Lausannois ont pu travailler avec la fondation Apollo qui va installer une antenne dans notre district en 2018. Depuis 2016, des invitations sont étendues non seulement aux communes mais aussi aux gérances, aux architectes selon le sujet de l'atelier. Le but est de réunir les représentants politiques et les gens du terrain.

En 2017, la présidence était assurée par Madame Anne Merminod, Municipale à Saint-Sulpice, et la vice-présidence par Monsieur Didier Divorne, Municipal à Renens. La Préfète, Madame Anne Marion Freiss, était présente à chaque atelier.

FRANÇAIS EN JEU

Deux cours sont offerts aux personnes domiciliées dans les communes du district de l'Ouest lausannois dans le cadre de la fej, l'un destiné à des personnes adultes migrant-e-s, non-francophones, de niveau grand débutant à débutant (niveau A1-A2), l'autre pour des niveaux plus avancés.

Le premier cours a permis à 29 participants de bénéficier de six heures hebdomadaires de français et d'activités annexes. Quant au 2^{ème} cours, 284 personnes en ont bénéficié, dont plusieurs personnes de Saint-Sulpice.

SANTÉ PUBLIQUE

Ce secteur dépend directement du canton. Les communes prennent une part active aux soins à domicile. Elles sont représentées au sein de l'APREMADOL (voir ci-contre). Le financement est assuré conjointement par le canton et les communes.

En janvier 2017, le bus des Ligues de la santé s'est arrêté une semaine à Saint-Sulpice pour proposer aux Serpelious un dépistage des facteurs de risque des maladies cardiovasculaires. Sur simple inscription préalable par téléphone ou sur le site internet, une séance de 30 minutes de bilan et conseils santé est ainsi proposée à la population pour la somme de CHF 40.-.

En mai 2017, la commune a participé à une initiation gratuite au nordic walking, toujours en collaboration avec les Ligues de la santé. Une dizaine de Serpelious y a pris part.

La commune soutient également l'association Stop suicide par la mise à disposition de dépliants et par le biais d'affiches.



Un plan canicule est organisé, il consiste à :

- Prévenir ou limiter les effets néfastes de la chaleur sur la santé des personnes vulnérables de 80 ans et plus au sein de la commune, non connues du Centre médico-social d'Ecublens (CMS) et de l'Unité d'accueil temporaire (UAT), vivant seules et n'ayant pas de soutien familial.
- Dépister les personnes souffrant des effets de la canicule et/ou nécessitant une prise en charge médicalisée.
- Diffuser les consignes de protection de la chaleur.
- Transmettre les informations essentielles au Canton, via la Préfète concernant la mise en œuvre du plan et ses effets.

Chaque année en mai, la commune adresse un courrier aux personnes vulnérables ainsi qu'un formulaire. Les personnes qui ne souhaitent pas recevoir de visite doivent renvoyer ce dernier dans un délai assez court. Ensuite sont établies 3 listes partageant la commune en 3 zones (Est, centre, Ouest), qui sont transmises au SDIS Chamberonne.

Le plan canicule est assuré annuellement du 01.06 au 31.08. En cas de très fortes chaleurs, le médecin cantonal détermine si l'alerte doit être déclenchée. Le cas échéant, des personnes recrutées parmi les pompiers et la protection civile rendent visite aux personnes vulnérables pour vérifier que les effets de la canicule ne mettent pas leur santé en danger et leur apporter de l'aide si nécessaire.

APREMADOL – Association pour la Prévention et le Maintien à Domicile dans l'Ouest Lausannois

Cette association regroupe les communes de l'Ouest lausannois, à l'exception de Prilly.

Au 31.12.2017, la Commune de Saint-Sulpice était représentée par Madame Cécile **Theumann**, Municipale. Mesdames Diane **Burrus** et Christiane **Michel**, Conseillères communale, font aussi partie du comité en tant que membres intéressées à la cause médico-sociale.

Le rapport d'activités 2017 de l'APREMADOL figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.

AJESOL – Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois

L'AJESOL est une association sans but lucratif dont l'objectif est de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) sur le territoire des Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice.

Les organes de l'association sont l'Assemblée générale, composée des délégués de chaque membre et le Comité directeur. Selon les statuts, la Commune de Saint-Sulpice a droit à 4 délégués, dont un siège au Comité directeur.

Ces délégués étaient au 31.12.2017 :

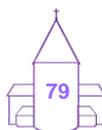
- | | | | |
|---|-----|---------------------------|--|
| - | Mme | Merminod Anne | Municipale, membre du Comité directeur |
| - | M. | Clerc Alain | Syndic |
| - | Mme | Comte Evelyne | Conseillère communale |
| - | Mme | Kaeser-Moser Alice | Conseillère communale |

Un accueil pendant les vacances scolaires est proposé dans les trois communes. A Saint-Sulpice, il s'agit uniquement de la première et de la dernière semaine des vacances scolaires estivales, mais les enfants de la commune peuvent être accueillis à Chavannes s'ils le désirent.

Le comité se rencontre 8 à 10 fois par année. Deux rencontres annuelles sont organisées avec les directions des structures. Elles permettent de faire le lien entre les préoccupations du terrain et celle des financeurs. Ces rencontres ont permis d'élaborer de nouveaux règlements pour les trois types d'accueil de jour.

La FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) a amélioré son aide en allouant une aide de 2 % supplémentaire pour le personnel éducatif. Un nouveau programme informatif de gestion et de facturation a été implémenté afin de pouvoir être utilisé dès le premier janvier 2018.

Le rapport d'activités 2017 de l'AJESOL figure dans la seconde partie du présent rapport de gestion.



RÉSEAU 4 S - Solidarité entre Seniors à Saint-Sulpice

Association à but non lucratif, le Réseau 4 S (**S**olidarité entre **S**eniors à **S**aint-**S**ulpice) a pour objectif principal d'encourager l'entraide entre seniors dans la Commune. Le fonctionnement du réseau est basé sur la mise sur pied d'une permanence téléphonique chaque mardi matin (de 9h30 à 11h30) et chaque jeudi après-midi (de 14 heures à 17 heures), dont le but est de mettre en contact un(e) membre du réseau qui sollicite une prestation avec un(e) autre membre susceptible de répondre à cette demande. L'éventail de prestations offertes est très varié et comprend, entre autres, des aides ponctuelles, des coups de main pour certaines activités, des transports motorisés pour faire des commissions ou se rendre à une consultation médicale ou paramédicale, ou des visites à domicile avec ou sans promenade.

Au 31 décembre 2017, l'effectif du Réseau 4 S est de 125 membres. A plusieurs occasions pendant l'année, ces membres ont pu se retrouver en toute convivialité, comme, par exemple, lors de l'Assemblée générale du 23 mars, qui a été agrémentée par une conférence du Professeur Christophe Büla, chef du Service de gériatrie et réadaptation gériatrique au CHUV, sur le sujet : « Déclin de la mémoire : y a-t-il quelque chose à faire ? ». Une autre occasion, plus festive, a été le traditionnel repas d'automne qui s'est déroulé le 4 novembre au Restaurant "Le Débarcadère".

Grâce à une convention passée avec la Société coopérative d'habitation « Les Balcons du Léman », le Réseau 4 S peut disposer, à raison de deux demi-journées par semaine, du local communautaire mis à disposition des résidents des logements protégés situés au chemin du Bochet 12-14. Ce local a été utilisé à deux reprises pendant l'année pour l'organisation de rencontres informelles entre les membres du Réseau 4 S, sous la forme d'un « 5 à 7 » destiné aux bénévoles ou, encore, d'un « café-croissants » ouvert à tous.

Le Comité tient à remercier la Municipalité pour son soutien financier et l'appui logistique qu'elle fournit au Réseau 4 S, et, plus généralement, pour son engagement exemplaire en faveur des seniors de la commune.

Au 31 décembre 2017, le Comité est constitué de :

Président : Jean-Charles **Cerottini**
Vice-présidents : Marcelle **Walter** et Bernard **Liechti**
Secrétaire : Anne **Mange**
Trésorière : Antoinette **Bovey Liechti**
Membres : Cécile **Theumann** (déléguée de la Municipalité)
Christina **Minezac**
Jean-Claude **Brahier**
François **Giacobino**
Stefano **Spaccapietra**

Jean-Charles Cerottini, Président

NONAGÉNAIRES

A l'occasion de leur nonantième anniversaire, 7 personnes nées en 1927, ont reçu la visite d'un représentant de la Municipalité, accompagné d'un membre du secrétariat municipal. Un cadeau leur a été offert pour célébrer cet anniversaire. Le doyen de la commune au 31.12.2017 est M. **Tharin** Pierre (1921).

SORTIE DES AÎNÉS

La traditionnelle croisière offerte par les Autorités aux aînés de la commune a eu lieu le jeudi 21 septembre 2017. Comme de coutume, le bateau «Lausanne» a été affrété pour cette journée récréative sur le Léman, très chère aux invités.

| Année | Participants | Personnes invitées | Taux de présence |
|--------------|---------------------|---------------------------|-------------------------|
| 2017 | 293 | 824 | 35,6 % |
| 2016 | 283 | 769 | 36,8 % |
| 2015 | 294 | 741 | 39,7 % |
| 2014 | 270 | 730 | 37,0 % |
| 2013 | 247 | 696 | 35,5 % |
| 2012 | 248 | 680 | 36,0 % |
| 2011 | 237 | 657 | 36,1 % |



CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Le rapport de gestion démontre que l'action de la Municipalité et le travail de l'Administration s'étendent à des domaines très divers.

La reconnaissance de la Municipalité est acquise à l'Autorité délibérante qui lui a accordé sa confiance tout au long de l'année.

Elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité ainsi que des comptes communaux 2017,
- des rapports de la Commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D É C I D E

1. d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2017, ainsi que le bilan tels qu'ils ont été présentés,
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

A. Clerc



Le Secrétaire remplaçant :

N. Ray

Saint-Sulpice, le 7 mai 2018

Table des matières - Seconde partie

Organismes intercommunaux

Rapports publiés selon ordre alphabétique des dénominations

| | |
|---|----|
| AJESOL (Association pour l'Accueil de jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois) | 1 |
| Accueil familial de jour | 3 |
| APREMADOL (Association pour la Prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest Lausannois) | 5 |
| ARASOL | 9 |
| AdCV (Association de Communes Vaudoises)..... | 11 |
| BI (Bureau Intermunicipal) | 15 |
| Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" | 15 |
| COH (Commission de coordination Ouest Lausannois - Hautes Ecoles) | 20 |
| Commission intercommunale de la taxe de séjour | 21 |
| Ecorecyclage | 23 |
| Groupement du Triage forestier intercommunal de la Venoge | 26 |
| IITC (Inspection Intercommunale des Chantiers)..... | 32 |
| Lausanne Région (Association des communes de la région lausannoise)..... | 37 |
| Mèbre-Sorge (Entente intercommunale Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge) | 42 |
| ORPOL (Office régional de placement) | 44 |
| Plateforme Jeunesse de l'Ouest Lausannois..... | 44 |
| Protection civile (ORPC-ROL)..... | 46 |
| Service du feu (SDIS Chamberonne) | 60 |
| SDOL (Stratégie et Développement de l'Ouest Lausannois) | 66 |
| VALORSA | 79 |



ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

AJESOL - Association pour l'Accueil de Jour des Enfants du Sud-Ouest Lausannois (Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice)

Composition du comité

| | |
|-----------------------------|---|
| Mme Pascale Manzini | Municipale à Ecublens, Présidente |
| Mme Loubna Laabar | Municipale à Chavannes-près-Renens, Vice-présidente |
| Mme Anne Merminod | Municipale à Saint-Sulpice, Membre |
| M. Serge Nicod | Chef de service à Ecublens, Caissier |
| M. Patrick Pahud | Adjoint au chef de service à Ecublens, Secrétaire |
| Mme Brigitte Bignens | Assistante du Chef de service à Ecublens, Membre |
| M. Alain Plattet | Commune de Chavannes-près-Renens, Membre |



Délégués des communes à l'Association

Du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 - 18 membres

Pour la Commune de Chavannes-près-Renens (6) :

Mme Loubna Laabar, Conseillère municipale, Mmes les Conseillères communales Ariane Augsburger Apothéloz, Gerardina Rigamonti et Nadia Vicente Regouga Calaboica, M. le Syndic Jean-Pierre Rochat et M. le Conseiller communal Thierno Baldé.

Pour la Commune d'Ecublens (8) :

Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale, Mmes les Conseillères communales Maria Gordillo, Alice Krug et Silvana Passaro, Mme Stéphanie Baillargues, Comité APE Ecublens, MM. les Conseillers communaux Didier Realini et Samuel Karlen et M. le Syndic Christian Maeder.

Pour la Commune de Saint-Sulpice (4) :

Mme Anne Merminod, Conseillère municipale, Mmes les Conseillères communales Alice Kaeser Moser, Evelyne Comte, et M. le Syndic Alain Clerc.

Mot de la Présidente

En plus de toutes les décisions du quotidien, en 2017, le comité de de l'AJESOL a planché sur l'amélioration du taux de remplissage des structures afin d'atteindre une meilleure efficacité en termes de gestion financière du réseau. Les rencontres avec les structures et les échanges avec les autres réseaux ont permis d'élaborer de nouveaux règlements pour les trois types d'accueil de jour proposés par notre réseau. De plus la FAJE a amélioré son aide en allouant aux réseaux, en plus de l'aide supplémentaire pour les rabais fratries, une aide de 2 % supplémentaire pour le personnel éducatif. Soit une aide totale de 25 % pour notre réseau à fin 2017.

Toujours dans le cadre de l'amélioration de la gestion d'un réseau AJESOL en croissance, un nouveau programme informatique de gestion de la facturation a été implémenté afin d'être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2018. Cette mise en place a été très gourmande en heures de travail pour tout le personnel administratif du réseau mais aussi des structures d'accueil. Il a cependant été accueilli avec enthousiasme par les utilisateurs car il est beaucoup plus convivial et performant que le précédent.

2017 a vu l'ouverture de 12 places supplémentaires à Saint-Sulpice, 60 places à Ecublens pour le parascolaire à la rentrée scolaire en août et 10 places supplémentaires à Chavannes-près-Renens. Ces nouvelles places entraînent une augmentation proportionnelle en travail administratif

Je profite de ce mot pour remercier tous ceux qui œuvrent pour le bon fonctionnement de l'AJESOL. Le comité, le personnel administratif, les structures d'accueil mais aussi les Municipalités et les chambres législatives des trois communes membres qui nous font confiance depuis toutes ces années.

Activités 2017

Accueil familial de jour :

Il se compose de 45 accueillantes en milieu familial (AMF) qui ont assuré la prise en charge de 308 enfants ce qui représente un total de 133'681 heures d'accueil durant cette année. Notre coordinatrice consacre une bonne partie de ses tâches au suivi, au soutien et à la surveillance de nos accueillantes. Aussi, des visites régulières sont organisées au domicile des accueillantes. Cette année, 41 visites ont été effectuées dont 5 non planifiées. Celles-ci permettent d'évaluer les conditions d'accueil et de surveiller la qualité de la prise en charge des enfants. Dans le cadre de l'association de la communauté d'intérêt pour l'Accueil Familial de Jour les accueillantes ont suivi :

- une formation continue sur le thème « La manipulation dans les relations »
- 4 accueillantes ont suivi la formation initiale de 24 heures réparties sur 8 soirées.

Par ailleurs, les prestations suivantes ont été organisées au sein de la structure de coordination:

- 1 rencontre annuelle avec une conférence intitulée « sanctionner sans punir » animée par Philippe Beck, formateur d'adultes, médiateur et coach.
- 4 relais contacts animés par Maryline Authier sur des thèmes spécifiques tels que :
 - o « les étapes importantes de la création d'un groupe d'appartenance avec des personnes d'âges différents ».
 - o « s'appuyer sur le contrat pour oser mettre des limites ».
 - o Le triangle dramatique et le triangle du gagnant selon l'analyse transactionnelle.
 - o S'écouter soi-même et les autres : la base pour communiquer selon le concept de la communication non violente.

Accueil collectif préscolaire :

Le nombre de places offertes dans le réseau est passée de 181 à 191 (10 places supplémentaires à Croc'cerises). Des réflexions et des projets d'agrandissement, voire de création de nouvelles structures sont à l'étude pour ces prochaines années dans le cadre du plan de développement.

Initialement prévu à 23 %, le taux de subventionnement a finalement été augmenté de 2 % supplémentaire pour se monter à 25 % de la masse salariale éducative. Ce taux verra une nouvelle augmentation en 2018, de 2 % avec l'introduction d'un rabais fratrie dès le 2^{ème} enfant. 2018.

Accueil parascolaire :

L'APEMS de la Coquerellaz à Ecublens a ouvert et permis d'offrir 60 places dès la rentrée scolaire 2017/2018.

L'UAPE La Plage des pirates à Saint-Sulpice a pour sa part ouvert 12 places supplémentaires au même moment. Les subventionnements accordés par la FAJE correspondent et correspondront à ceux attribués dans le cadre de l'accueil préscolaire.

Les besoins en places d'accueil parascolaire sont importants. Bien que les accueillantes en milieu familial participent activement à cet accueil, le nombre de places disponibles ne suffit pas à satisfaire les demandes.

Structures du réseau

Accueil familial de jour

| | |
|---|-----|
| Nombre d'accueillantes en milieu familial | 45 |
| Nombre de places offertes (125 préscolaire + 66 parascolaire) | 191 |

Accueil collectif préscolaire (nombre de places)

| | |
|---|----|
| Domino, Ecublens | 66 |
| Les Bout'choux, Ecublens | 49 |
| Les Petits Loups, Ecublens | 22 |
| Capucine, Chavannes-près-Renens | 10 |
| Les Croc'cerises, Chavannes-près-Renens | 44 |

Accueil parascolaire (nombre de places)

| | |
|--|----|
| UAPE Domino, Ecublens | 36 |
| APEMS Ecublens, Ecublens | 36 |
| APEMS Coquerellaz, Ecublens | 60 |
| UAPE La Concorde, Chavannes-près-Renens | 36 |
| UAPE La Plaine, Chavannes-près-Renens | 48 |
| UAPE La Plage des pirates, Saint-Sulpice | 60 |

Au total ce sont 1'242 enfants qui ont été accueillis au sein du réseau AJESOL en 2017, répartis comme suit :

- 370 enfants en accueil collectif préscolaire ;
- 564 enfants en accueil collectif parascolaire ;
- 308 enfants en accueil familial.

Projections

Une aide supplémentaire de 2 % de la part de la FAJE est prévue pour 2018, ce qui ramène à une aide totale de 27 % pour notre réseau AJESOL dès le 1^{er} janvier 2018. Aucune nouvelle augmentation de places n'est prévue dans le réseau pour cette année. Des projets sont en cours de développement pour 2019, tant pour le préscolaire que pour la parascolaire.

Concernant la mise en œuvre de la loi pour l'accueil parascolaire qui prévoit un socle minimum, le réseau AJESOL est déjà bien nanti et seul manquera un accueil l'après-midi pour les 7-8 P. La loi accorde un délai jusqu'en 2021 pour mettre en place cet accueil dans les communes.

Au nom du comité de l'AJESOL :
Pascale Manzini, Présidente

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Situation accueillantes 2017

| | |
|------------------------------------|-----------|
| Accueillantes au 31.12.2017 | 45 |
| Ecublens | 25 |
| Chavannes-près-Renens | 18 |
| Saint-Sulpice | 2 |

| | |
|---|----------|
| Cessation d'activité du 01.01.2017 au 31.12.2017 | 4 |
| Ecublens | 4 |
| Chavannes-près-Renens | 0 |
| Saint-Sulpice | 0 |

| | |
|--------------------------------------|----------|
| Accueillantes agréées en 2017 | 4 |
| Ecublens | 2 |
| Chavannes-près-Renens | 2 |
| Saint-Sulpice | 0 |

En 2017, nous avons reçu 14 candidatures pour les postes d'accueillantes familiales :

- 4 obtiennent leur agrément
- 1 évaluation en cours.
- 1 renoncement après avoir eu connaissance des conditions salariales et sociales.
- 2 refus (critères de sélection pas remplis).
- 6 dossiers en cours de procédure.

Offres en places d'accueil 2017

| Placements 2017 | Ecublens | Chavannes-près-Renens | Saint-Sulpice | Total |
|--|----------|-----------------------|---------------|------------|
| Enfants placés durant l'année | 27 | 29 | 13 | 69 |
| Résiliations conventions | 61 | 54 | 7 | 122 |
| Placements effectifs au 31.12.2017 | 80 | 96 | 10 | 186 |
| Enfants en liste d'attente au 31.12.2017 | 11 | 3 | 1 | 15 |

Le nombre d'enfants placés durant l'année 2017 est de 69. A noter qu'il y a eu 122 modifications de conventions et résiliations. Le nombre des places offertes au 31 décembre 2017, y compris les écoliers, est de 191. En ce qui concerne les heures facturées aux parents on dénombre au total 133'681.

La liste centralisée permet une meilleure visibilité et gestion des placements.

Cette année nous avons reçu 59 parents en entretien. Lors de ces entretiens les parents fournissent les attestations sur leurs revenus financiers et autres documents nécessaires à l'ouverture du dossier de l'enfant. C'est aussi l'occasion de bien leur expliquer le règlement qui régit l'accueil familial de jour et toute l'information sur l'organisation du placement.

Les exigences parentales tendent à croître. Les parents sont inquiets voir anxieux. Ils se réfèrent de plus en plus aux normes éducatives pratiquées dans les garderies et souvent comparent les deux types d'accueil. De plus, la mixité culturelle et la diversité des familles côtoyées tendent à amplifier les problématiques rencontrées.



Activités et formation

En 2017, nous avons effectué 41 visites au domicile des accueillantes, dont 5 imprévisibles. Ces visites permettent de vérifier si les conditions d'accueil sont remplies, de s'assurer que les différentes règles sont appliquées afin de garantir une meilleure qualité d'accueil.

L'accès à la permanence téléphonique durant la semaine permet d'entretenir des contacts réguliers d'une part avec les parents et d'autre part avec les accueillantes. Cette disponibilité permet d'être à l'écoute des besoins, de cerner des difficultés rencontrées et les cas échéant aborder les différentes préoccupations avec les acteurs concernés.

Dans le cadre de l'association de la communauté d'intérêt pour l'Accueil Familial de Jour les accueillantes ont suivi :

- une formation continue sur le thème « La manipulation dans les relations ».
- 4 accueillantes ont suivi la formation initiale de 24 heures réparties sur 8 soirées.

Par ailleurs, les prestations suivantes ont été organisées au sein de la structure de coordination :

- 1 rencontre annuelle avec une conférence intitulée « sanctionner sans punir » animé par Philippe Beck, formateur d'adultes, médiateur et coach.
- 4 relais contacts animés par Maryline Authier sur les thèmes spécifiques tels que :
 - o « les étapes importantes de la création d'un groupe d'appartenance avec des personnes d'âges différentes ».
 - o « s'appuyer sur le contrat pour oser mettre des limites ».
 - o Le triangle dramatique et le triangle du gagnant selon l'analyse transactionnelle.
 - o S'écouter soi-même et les autres : la base pour communiquer selon le concept de la communication non violente.
- 1 souper annuel au centre espagnol de Bussigny.

La rémunération horaire des accueillantes a été augmentée de 5 % grâce à de nouvelles subventions octroyées par la FAJE.

La séance d'information a été reconduite en 2017. C'est l'occasion de leur rappeler les règles en vigueur, les modifications survenues en cours d'année, répondre à leurs interrogations, les responsabiliser face à leurs obligations. Le but prioritaire est d'améliorer la collaboration de les sensibiliser à toutes les implications liées à l'accueil d'un enfant, tant au niveau d'une qualité d'accueil que de la sécurité.

Un travail considérable de réorganisation s'est poursuivi au sein de l'accueil familial. Son règlement a subi quelques modifications afin de mieux répondre aux réalités rencontrées sur le terrain et dans le but de protéger les accueillantes de certains abus des parents.

L'accueil en entretien des parents placeurs avant le placement de leurs enfants prend une grande place dans l'activité de la coordinatrice. Cette année, la mise en application du nouveau programme informatique Kibe a de plus engendré un surcroît de travail important pour toute l'équipe administrative de la structure.

Cette année, nous avons également le plaisir d'accueillir une stagiaire dans le cadre de sa formation de Master en sciences pratiques de l'éducation. Un regard nouveau ne peut être que source d'enrichissement et permet d'émettre des nouvelles pistes de réflexion et d'action.

Collaboration- Formation continue

Dans le cadre de l'OAJE, trois rencontres ont été organisées avec les coordinatrices régionales. Ces moments de partage et de réflexion sur des problématiques rencontrées au cours de la pratique sont importants car ils constituent un appui considérable, tant au niveau juridique que par rapport à des questions d'ordre général.

Un entretien avec Madame Véronique Lozet, déléguée de l'OAJE pour l'accueil familial de jour en présence du chef de service Monsieur Serge Nicod a également eu lieu. L'objectif était de clarifier certains points en lien avec les directives cantonales, en particulier au sujet des autorisations d'accueil (charges et conditions).

La coordinatrice a participé à une séance du comité directeur de l'AJESOL afin de présenter les lignes directrices du fonctionnement de la structure, avec l'accent mis sur la procédure d'agrément des nouvelles accueillantes.

Conclusion

Pour terminer, nous tenons à relever l'excellent travail de qualité déployée par les accueillantes familiales. Elles assument une grande responsabilité auprès des enfants accueillis ce pourquoi certaines d'entre elles aimeraient être mieux reconnues par un soutien financier plus conséquent. Nous les remercions pour leur implication tout au long de l'année.

*Maria Gomez
Coordinatrice de l'accueil familial*

APREMADOL

Association pour la Prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois

L'APREMADOL couvre les territoires des Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Ste-Croix. Elle gère les CMS (Centres Médico-Sociaux) de Bussigny, d'Ecublens, de Renens Nord-Crissier et de Renens Sud. L'Assemblée générale s'est tenue le 27 avril 2017.



Direction : Av. du 14 Avril 12 – 1020 Renens - Site Internet : www.apremadol.ch
☎ 021 694 34 34 – fax 021 694 34 35 - Courriel : direction.apremadol@avasad.ch

| | | |
|--|--|--|
| CMS DE BUSSIGNY Rue de l'Industrie 58 A 1030 Bussigny tél. 021 706 57 00 fax 021 706 57 29 cms.bussigny@avasad.ch Mme C. Repond, responsable | CMS D'ECUBLENS Rte du Bois 29A 1024 Ecublens tél. 021 694 24 24 fax 021 694 24 25 cms.ecublens@avasad.ch Mme M.-C. Thierstein, responsable | CMS DE RENENS SUD Av. de la Poste 14 1020 Renens tél. 021 632 53 53 fax 021 632 53 54 cms.renens.sud@avasad.ch Mme S. Bouron, responsable |
| CMS DE RENENS NORD-CRISSIER Av. de la Poste 14 1020 Renens tél. 021 637 39 39 fax 021 637 39 40 cms.renens.nord@avasad.ch Mme M.-C. Despeyroux, responsable. | EQUIPE D'APPOINT Rue de l'Industrie 58 A 1030 Bussigny tél. 021 706 57 00 fax 021 706 57 29 renappoint@avasad.ch Mme G. Pisu Selva, responsable | SERVICE SECUTEL Av. de la Poste 14 1020 Renens tél. 021 651 05 20 fax 021 651 05 29 info.secutel-centre@avasad.ch M. O. Rojas, responsable |

Les membres du Comité de l'APREMADOL sont pour une part désignés par les communes et, d'autre part, élus par l'Assemblée générale (ouverte à tous pour une cotisation modique).

Le Comité a tenu 8 séances en 2017, les 26 janvier, 9 mars, 27 avril, 1^{er} et 22 juin, 21 septembre, 9 novembre, 14 décembre.

Composition partielle du Comité au 31.12.2017 :

Présidente : Mme Manon **Fawer**, Intérêt pour le domaine médico-social, Chavannes-près-Renens

Direction : Mme Tiziana **Brutto Koller**, Directrice

Déléguée de la Commune de Saint-Sulpice : Mme Cécile **Theumann**, Municipale

Membre de Saint-Sulpice nommée en raison de son intérêt : Mme Diane **Burrus**, Conseillère communale

Rapport pour les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice

Indications du centre médico-social (CMS) d'Ecublens, affilié à l'Association pour la Prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL)

Faits marquants

Répondre aux besoins de la population dans un esprit de qualité et de bienveillance

Introduction

Les prestations d'aide et de soins à domicile visent à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé de personnes en situation de handicap ou atteintes dans leur santé.

Notre objectif est ainsi de préserver et de maintenir leur niveau d'autonomie et leur intégration sociale tout en facilitant l'appui de leur entourage.

Interventions au centre EVAM

La clientèle de notre CMS s'est enrichie avec l'ouverture des centres EVAM sur Ecublens. Le foyer dispose de 113 chambres doubles. Des familles et des migrants seuls familiarisés avec la vie en Suisse ainsi que des bénéficiaires de l'aide d'urgence y sont logés au voisinage de la zone industrielle « En Reculan ». L'USMI s'occupe des soins de santé primaires et le CMS intervient pour les soins curatifs en collaboration avec la PMU du CHUV.

Actuellement, l'hôpital gère les situations aiguës ; puis le patient rentre à domicile et bénéficie de l'intervention du CMS pour lui prodiguer la suite des traitements initiés lors de son bref séjour hospitalier. L'organisation de tels retours à domicile mobilise nos compétences en réactivité, en coordination et en gestion, vu la complexité psycho-sociale et médicale des situations suivies à domicile.

Réorganisation du CMS

Afin de pouvoir répondre de manière optimale à la croissance de l'activité, nous avons revu l'organisation interne et notamment les répartitions du temps de travail de notre personnel auxiliaire.

Ce changement, visant une amélioration des conditions de travail et de retraite, a généré quelques difficultés d'adaptation au quotidien. Les CMS souhaitent permettre à ses collaborateurs de trouver un équilibre optimal entre la vie privée et professionnelle.

Nouvelle responsable d'équipe

Le 1^{er} octobre 2017, nous avons accueilli notre deuxième responsable d'équipe pour le secteur ouest en la personne de Madame Marion Panaget. Après plusieurs mois de vacance de poste, Madame Panaget a pris ses fonctions et elle a rapidement assuré un encadrement à son équipe.

Conclusion

En 2017, nous avons poursuivi l'implantation du travail clinique au niveau des soins, notamment par le développement de l'analyse des situations de nos clients.

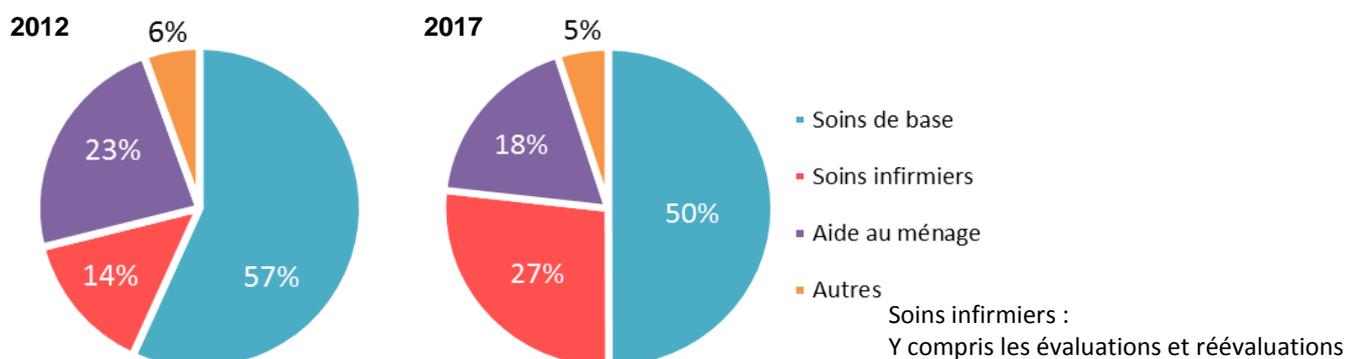
Sur le plan de l'activité, cette année a été marquée par une hausse maîtrisée de la croissance de nos prestations des soins (+ 2.9 %) sur toutes les communes de l'Ouest lausannois. Les activités de notre laverie (+ 6.9 %) et la livraison des repas (+ 5.3 %) poursuivent quant à elles une progressions plus marquée, signe de l'importance de ces prestations en faveur du maintien à domicile.

Les équipes de notre CMS ont également été renforcées afin de répondre à l'ensemble des besoins de notre clientèle. Leur engagement constant, une écoute active et un suivi de qualité ont permis d'assurer notre mission avec succès.

Mary-Claude Thierstein
Responsable du CMS d'Ecublens

Statistiques

Répartition des heures de prestations – CMS d'Ecublens

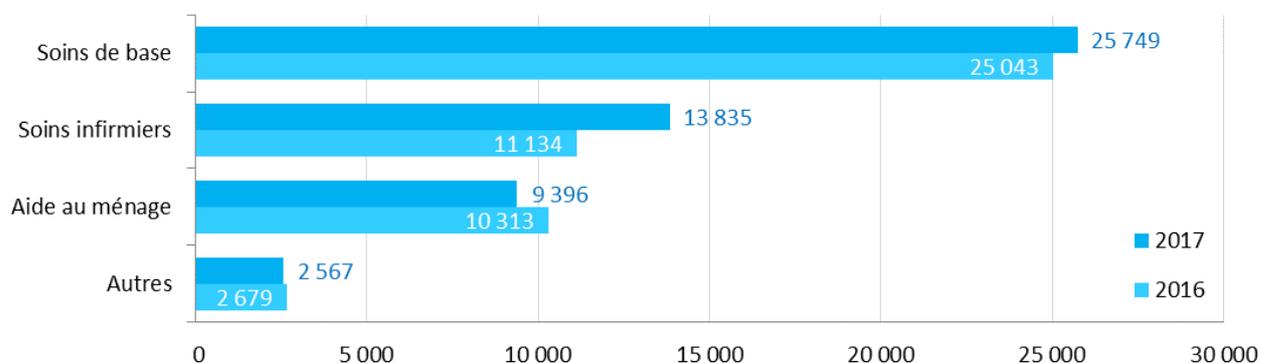


Soins infirmiers (y compris les évaluations et réévaluations)

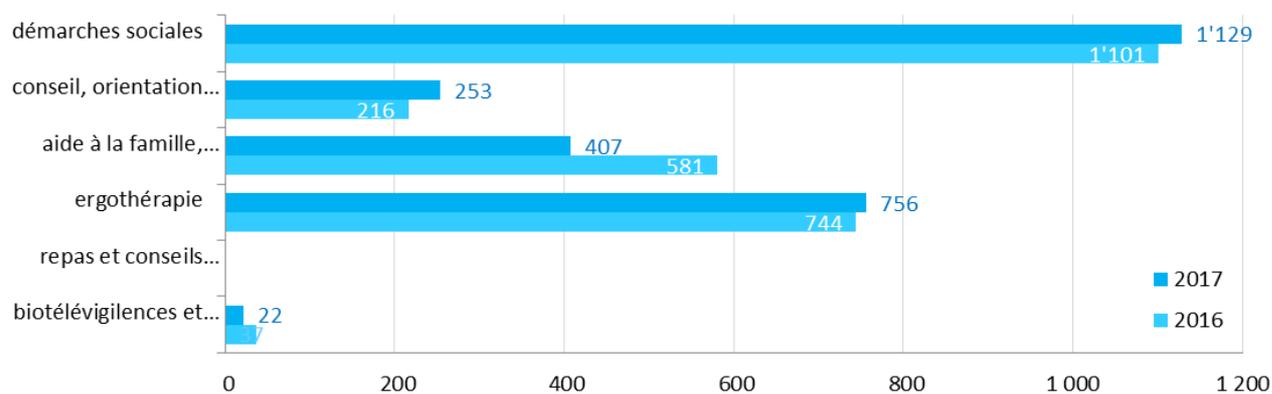
En 2017, les soins de base et les soins infirmiers (incluant les évaluations et réévaluations) représentent plus des trois quarts des prestations d'aide et soins à domicile.

En observant l'évolution des prestations depuis 2012, on constate une forte progression des soins infirmiers de + 22.6% en moyenne par année, alors que les soins de base et l'aide au ménage ont dans le même temps progressé en moyenne de respectivement + 5.4 % et + 2.9 %.

Evolution 2016-2017 des heures de prestations - CMS d'Ecublens



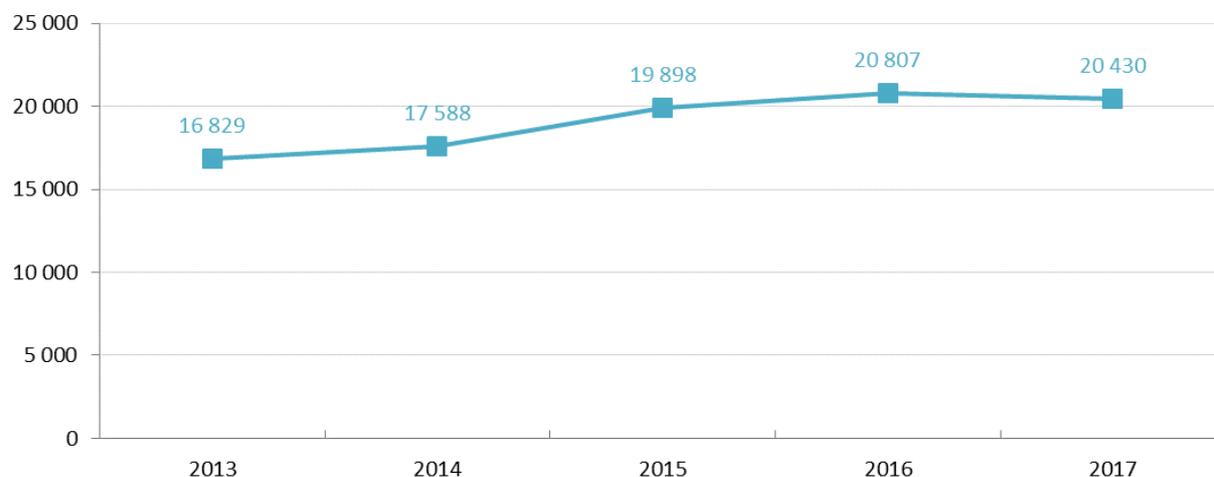
Evolution 2016-2017 des heures de prestations "autres" - CMS d'Ecublens



Evolution des repas livrés - CMS d'Ecublens

En 2017, 20 430 repas ont été livrés aux clients du CMS d'Ecublens. Ce qui représente une augmentation de + 21.4 % par rapport à 2013 et une diminution de - 1.8 % par rapport à 2016.

Pour aligner les prix sur l'ensemble de la région lausannoise, le prix des repas a été augmenté à l'APREMADOL et à l'APROMAD de 15 francs 50 à 16 francs 50 à partir du 1^{er} juin 2017.

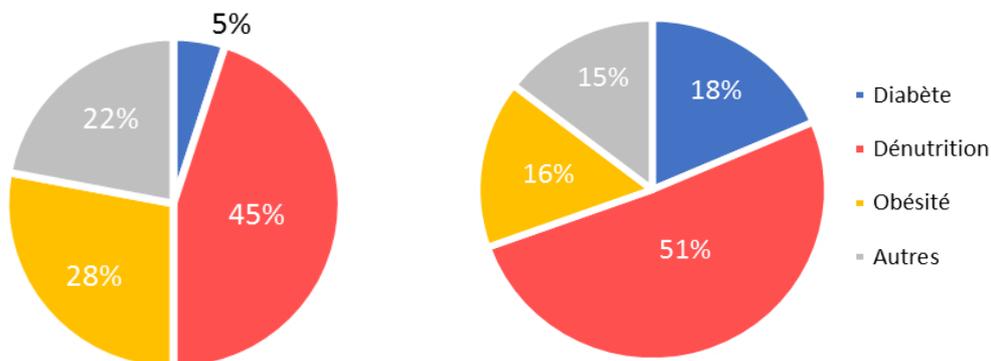


Evolution 2016-2017 des consultations diététiques - CMS de l'APREMADOL

151 consultations ont été réalisées en 2017 contre 192 en 2016. La diminution de 21 % est expliquée par l'absence maternité de la titulaire, dont le remplacement a été assuré de juin à décembre 2017.

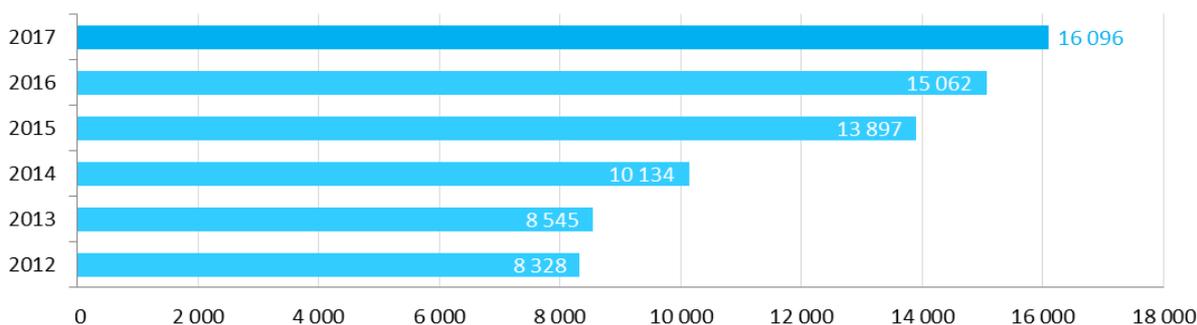
2016 : 192 consultations

2017 : 151 consultations



Evolution des heures de laverie - CMS de l'APREMADOL et Prilly

En 2017, 16'096 heures de laverie (lessive, repassage, dépôt et reprise du linge) ont été effectuées pour les clients des CMS de Bussigny, Ecublens, Renens nord-Crissier, Renens sud, Prilly nord et Prilly sud. Ce qui représente une augmentation de + 88.4% par rapport à 2012 et + 6.9% par rapport à 2016.



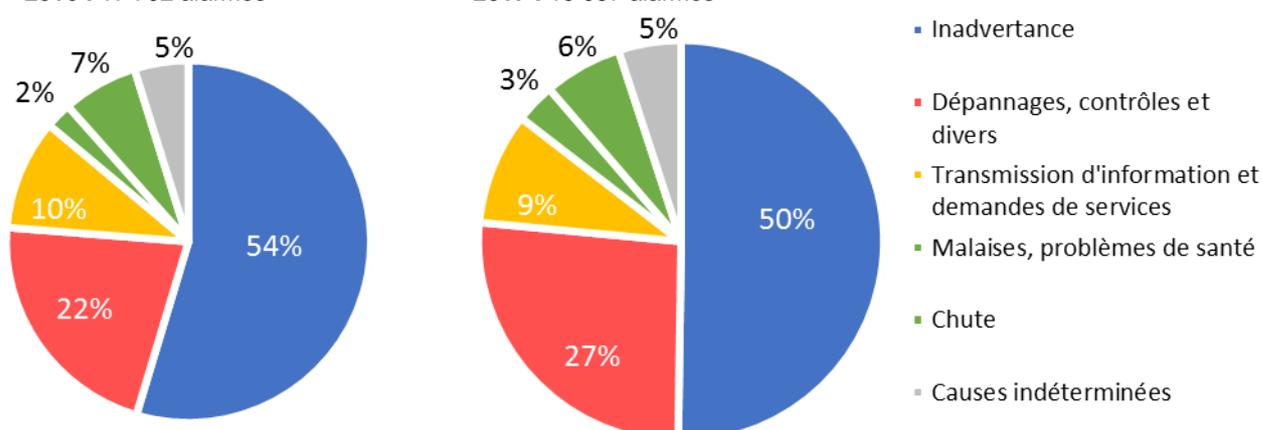
Evolution 2016-2017 des alarmes Sécutel - Centre et Est vaudois

En 2017, 19'957 alarmes Sécutel ont été déclenchées, soit une augmentation de + 12.7 % par rapport à 2016, expliqué par la reprise de la clientèle de l'Est vaudois à partir du 1^{er} janvier 2017.

L'inadvertance reste la principale source d'alerte avec 50 % des alarmes déclenchées en 2017, 1'887 alarmes sont liées à une chute, un malaise ou à des problèmes de santé, soit une augmentation de + 17.8 % par rapport à 2016.

2016 : 17 702 alarmes

2017 : 19 957 alarmes



ARASOL

CENTRE SOCIAL RÉGIONAL DE L'OUEST LAUSANNOIS

(Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Ste-Croix)

Bureaux : av. du 14-Avril 8, 1020 Renens



Les organes de l'Association, au 31.12.2017, sont :

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Présidente : Mme Caroline **ALBIKER POCHON**, Conseillère communale, Crissier
Déléguées pour Saint-Sulpice : Mme Diane **BURRUS**, Conseillère communale
Mme Nathalie **DUBUIS**, Conseillère communale

COMITÉ DE DIRECTION

Présidente : Mme Pascale **MANZINI**, Conseillère municipale, Ecublens
Déléguée pour Saint-Sulpice : Mme Cécile **THEUMANN**, Conseillère municipale

Rapport d'activité succinct 2017

Revenu d'insertion/RI – Appui Social

L'année 2017 a vu se poursuivre la tendance générale constatée ces dernières années, soit une stabilisation du volume de dossiers. La fluctuation au cours des trimestres a été très faible s'agissant du volume de dossiers RI, respectivement de personnes en bénéficiant. L'écart par rapport à l'année précédente varie dans une amplitude de 100 dossiers au maximum sur le premier trimestre puis à moins de 50 sur les deux suivants et, une légère baisse d'une trentaine de dossiers sur le dernier trimestre.

Au cours de 2017, aucun changement significatif dans la législation sur le droit du travail, de l'assurance chômage ou d'autres régimes d'assurances sociales n'est venu influencer de manière directe l'origine des demandes d'aides.

Enfin et surtout, il faut souligner que derrière le volume général qui est stable, la dynamique du régime est forte. En effet, mensuellement ce ne sont pas moins de 100 à 200 dossiers qui s'ouvrent pour de nouvelles situations et autant qui se ferment pour des situations précédemment suivies. Chacune de ces deux démarches nécessitent leur lot de contrôle et de vérifications. Celles de la fermeture du dossier engendrent également du temps, l'analyse des démarches restant en attente (éventuels remboursements ultérieurs attendus, par des employeurs ou des assureurs). Des dossiers fermés restent donc actifs pour environ 20 % d'entre eux, y compris ceux où une suite « contentieux » est déclenchée.

Voici l'évolution décrite, en chiffres :

| | <u>Année 2016</u> | <u>Année 2017</u> |
|---|-------------------|-------------------|
| Moyenne mensuelle au cours du premier trimestre | 1'153 | 1'253 |
| Moyenne mensuelle au cours du second trimestre | 1'197 | 1'229 |
| Moyenne mensuelle au cours du troisième trimestre | 1'188 | 1'245 |
| Moyenne mensuelle au cours du quatrième trimestre | 1'301 | 1'267 |

Les modifications de la Loi sur l'Aide Sociale Vaudoise (LASV) sont entrées en vigueur au début 2017.

La mise en place progressive de dispositions particulières pour les jeunes, visant essentiellement à leur proposer une insertion professionnelle avec un objectif de formation reconnue, de même que des mesures d'insertion sociale pour ceux nécessitant une mise à niveau en vue de favoriser leur réinsertion, sont désormais devenues évidentes et connues, même du grand public. L'objectif principal visé soit d'éviter, au plan individuel, une chronicité dans l'assistance pour des jeunes hommes et jeunes femmes en début de vie adulte, est salué par tous.

Cela étant, de manière uniforme dans le canton, les chiffres montrent que depuis la mise en place de la nouvelle loi, les demandes de soutien présentées par les jeunes sont en légère diminution. Le Service de Prévoyance et d'Aides Sociales est attentif à bien identifier les causes et à objectiver le sentiment ressenti sur le terrain. L'impression est que l'inclusion des parents dans le processus de prise en charge a diminué le nombre de demandes, une hypothèse étant qu'une partie des jeunes concernés renoncent à solliciter l'aide des pouvoirs publics, sachant que leurs parents sont en mesure ou disposés à participer financièrement à leur insertion.

Ainsi, l'attrait d'une pseudo indépendance financière recherchée et un statut sans grandes contraintes n'étant plus de mise, aurait grandement diminué.

Ce phénomène reste toutefois marginal, les moyens mis à disposition pour financer des mesures sont essentiels pour pouvoir former ces jeunes, les chiffres de réussite restent très réjouissants.

Personnel

L'année 2016 avait été décrite comme ayant engendré une rotation du personnel administratif plus importante que les années précédentes.

Ce phénomène s'est fort heureusement pleinement stabilisé, quant aux départs/arrivées, au cours de 2017.

Par contre, l'équipe administrative a été très fortement impactée durant les trois premiers mois de l'année par des absences de moyenne ou longue durée (un congé maternité, trois interventions chirurgicales et deux absences pour maladie physique).

Malgré des engagements de renfort, la spécificité et la complexité de la gestion des dossiers RI nécessitant plusieurs mois pour en avoir une maîtrise suffisante, la situation a été extrêmement lourde et les conditions de travail difficiles pour les collaborateurs administratifs, qui ont dû effectuer des remplacements plus fréquents dans les dossiers de leurs collègues absents.

La période des vacances a été la plus délicate, le retour à temps partiel ou à temps plein d'une partie des absents dans les mois précédant les vacances d'été a permis de passer le cap très difficile, la période voyant logiquement des absences pour vacances venir charger la tâche.

Cette situation dans son ensemble, dans un contexte législatif volatil, avec une très forte pression des demandeurs quant à des délais très courts de traitement de leur requête, a également eu des effets négatifs généraux sur le climat et les conditions de travail.

Par l'intermédiaire de la commission du personnel, des demandes diverses relativement à l'amélioration des conditions de travail ont été formulées, allant de l'analyse de l'organisation à la sollicitation d'une prime de pénibilité.

Le comité de direction a abordé la problématique en privilégiant la recherche de solutions pérennes visant avant tout à réduire la charge de travail des collaborateurs administratifs.

Il a accepté la proposition de la direction d'engager du personnel de renfort, en surdotant l'équipe, afin de pouvoir anticiper les effets des absences et donner une marge nécessaire pour faire face. La réalité du Revenu d'Insertion est un calcul mensuel et des délais de traitements courts, pour des personnes n'ayant que très rarement une petite réserve permettant de supporter le décalage éventuel du versement de leur minimum vital.

D'autres mesures et analyses de pistes d'amélioration seront déployées en 2018, avec notamment un regard extérieur sur les causes et la mise en place de processus modifiés par exemple.

La direction et le comité de direction remercient l'ensemble des collaborateurs du Centre Social Régional pour les efforts réalisés durant cette phase d'insuffisance de personnel administratif, efforts ayant permis que les bénéficiaires ne subissent pas de conséquences particulières, ni de retards fâcheux, pour des personnes dépendant de l'assistance publique.

Comme au cours des années précédentes, le Chef du Département de l'Action Sociale et de la Santé (DSAS) a pris la décision de réduire, au cours d'octobre 2017, le budget 2017 accordé aux régions. Cette décision résulte de la volonté du Département de voir les réserves être sollicitées lorsque celles-ci sont suffisantes.

Pour notre région RAS, la diminution du financement a représenté CHF 398'300.-

Malgré cette coupe non anticipable, l'ARASOL a pu boucler ses comptes avec un très léger montant non dépensé de CHF 30'520.54

Agences d'Assurances Sociales (AAS)



L'année 2017 a représenté le début de la phase de transition concernant les missions dévolues aux AAS, au plan vaudois.

Les changements annoncés, quant aux Prestations Complémentaires pour Familles (PC-FA), soit que le dépôt des demandes se fait désormais pour Lausanne et sa couronne, dans un Centre Régional de Décision à Lausanne sont en place depuis le deuxième trimestre 2017.

A l'inverse, notre région a fort dynamiquement repris et assumé la tâche de procéder aux remboursements des frais médicaux et des frais de garde. Six collaboratrices des AAS sont ainsi formées et travaillent, d'une manière partielle, à l'analyse des factures médicales transmises par les bénéficiaires, ainsi qu'également à l'analyse du droit au remboursement des frais de garde des enfants.

Rappelons que le régime intervient en complément de revenus pour des personnes ayant une activité professionnelle et des enfants.

Une autre nouvelle tâche a été introduite, après la formation de collaborateurs sur les questions de curatelles, dès la mi-2017. Il s'agit pour les AAS d'intervenir dans le processus de recrutement et de sélection de curateurs volontaires.

Dans le cadre de la modification de la désignation des curateurs, une campagne de sensibilisation du public a été engagée en juin puis en automne, par le canton.

Cette campagne a révélé qu'un nombre clairement plus important qu'attendu de personnes volontaires pour assumer cette tâche a manifesté son intérêt.

Pour notre région, c'est une soixantaine de candidats qui se sont manifestés. Dans le processus, les candidats sont dirigés auprès des AAS pour un entretien permettant de répondre à des questions sur les assurances sociales et l'organisation administrative générale utile pour assumer la tâche de curateur. Les candidats, au cours de cet entretien, ont l'occasion de poser des questions et de nouer des premiers contacts avec une AAS. L'aspect assurances sociales étant complexe, c'est souvent une cause des craintes quant au mandat. A l'issue de cet entretien, un court commentaire est adressé à l'intention de la Justice de Paix pour donner une perception sur le potentiel de la personne à assumer cette tâche, en rapport avec son aisance administrative notamment.

La réflexion dont nous faisons part, au niveau du comité de direction, quant au nombre d'AAS dans notre région et au besoin d'une rationalisation, est arrivée à son terme au cours de l'automne 2017.

La décision de principe a été prise de réunir, au cours de 2018, nos cinq agences en une seule, centralisée.

L'objectif est d'offrir au public une meilleure offre, une ouverture durant l'entier de la semaine ce qui n'est encore pas réalisé du fait du nombre d'agences et de temps partiels, une meilleure efficacité quant à l'organisation de nos équipes, et une répartition des tâches anciennes et nouvelles réalisées selon les compétences et l'intérêt des collaborateurs.

Il s'agit de traduire l'évolution du rôle des AAS dans une organisation qui permette d'assumer, pour toute notre région, les tâches confiées et celles qui sont prévues pour l'avenir.

Cette décision comporte également une attention toute particulière qui devra être portée aux habitants ayant des soucis de mobilité. Le comité de direction est particulièrement attentif à ce point pour maintenir une proximité indispensable, celle d'offrir à ces personnes la possibilité que nos collaborateurs se déplacent à domicile pour examiner leur situation et leurs besoins.

Au plan financier, le résultat des comptes montre que l'ARASOL va restituer aux communes adhérentes la somme de CHF 296'448.-, selon la clef de répartition statutaire.

Ce montant important a pour origine deux financements non budgétés relativement aux PC Familles (tâche d'information PC Famille réalisé en 2016, tâche de traitement des factures médicales et de garde 2017) et également parce que la réserve pour le financement complémentaire à charge de la région pour le fonctionnement du CSR n'a pas eu besoin d'être sollicitée.

Nous invitons les citoyens et conseillers communaux intéressés à solliciter auprès de l'ARASOL le rapport d'activité complet et détaillé, sur simple appel téléphonique ou demande écrite. Celui-ci comprend un certain nombre d'éléments statistiques fort intéressants, autant sur les volumes d'aides, sur la composition, l'origine et la composition familiale des bénéficiaires. Sa lecture permet de sortir des idées reçues, sur un certain nombre de points.

OG 07/03/2018

ASSOCIATION DE COMMUNES VAUDOISES (AdCV)

Rapport annuel 2017

Introduction

La naissance de l'AdCV date du 4 juillet 2002. Elle faisait suite aux travaux d'un groupe de Syndics réunis sous l'appellation «Groupement des communes pour le renouveau de l'UCV». Ils ont travaillé sur un projet de nouveaux statuts pour l'UCV afin de donner plus de pouvoir aux petites communes. Ils n'ont pas été suivis et l'AdCV a été constituée avec 24 membres.

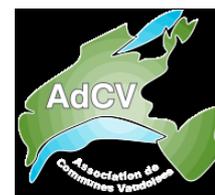
Le présent rapport a pour objet de récapituler les différentes actions menées par le Comité de l'AdCV afin de défendre les communes durant l'année écoulée, plus particulièrement les communes membres de l'Association.

Organisation de l'Association

Communes membres

Courant 2017, une commune membre (Lonay) a décidé de quitter l'AdCV. Sa démission sera effective au 1^{er} janvier 2018. En revanche, Henniez et Missy ont adhéré.

Le nombre de membres de l'Association a donc augmenté d'une unité (73 communes).

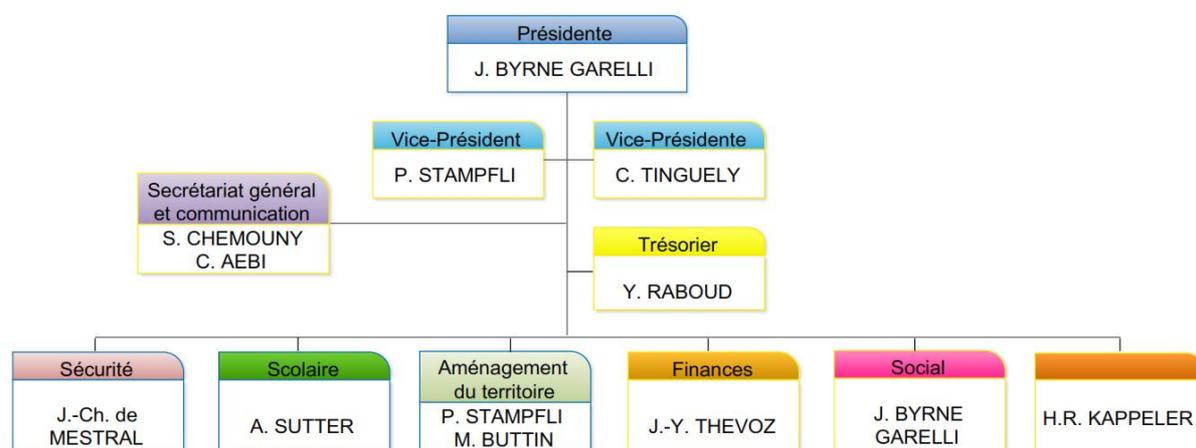


Comité et Secrétariat général

Les membres du Comité de l'AdCV ainsi que le personnel du Secrétariat général sont demeurés inchangés. Il convient toutefois de noter que M. Kappeler a décidé de ne pas se représenter à l'élection au Grand Conseil, de sorte qu'il ne peut plus s'occuper de nos relations avec celui-ci. Cette tâche a été reprise par notre Présidente, Députée depuis le 1er juillet 2017. Le Comité a décidé de confier une nouvelle mission à M. Kappeler : ce dernier est désormais chargé de visiter régulièrement nos communes membres afin de recueillir leur avis et leurs suggestions sur les actions que doit mener notre Association. Il est également chargé de contacter de nouveaux adhérents éventuels. Ces activités débuteront début 2018.

L'organigramme de l'AdCV s'établit donc comme suit :

Comité AdCV 2017



Durant l'année 2017, le Comité s'est réuni à onze reprises afin de discuter des différents dossiers qui ont occupé l'Association et fixer les lignes stratégiques de celle-ci.

Le bureau, qui traite de sujets plus spécifiques et qui ne comprend, en principe, que la Présidente, les deux Vice-président-e-s, MM. Kappeler et Buttin ainsi que le Secrétaire général, plus, occasionnellement, l'un ou l'autre membre du Comité en fonction des questions qui doivent être examinées, s'est réuni à quinze reprises.

Le Comité a également organisé les quatre Assemblées générales annuelles de l'AdCV. A ces occasions, il a régulièrement informé les communes membres sur l'avancée des dossiers en cours et a soumis au vote tous les objets relevant de la compétence de l'assemblée. Il a également invité différents conférenciers, qui ont présenté des sujets d'actualité :

- **Le 16 mars à Saint-Sulpice** (43 représentants de communes membres présents), M. Reto Lindegger, Directeur de l'Association des Communes Suisses, s'est exprimé sur l'aménagement du territoire, la péréquation intercommunale et l'autonomie communale en Suisse ;
- **Le 15 juin à Le Vaud** (45 représentants de communes membres présents), cette AG très particulière a été l'occasion d'organiser des tables rondes qui ont traité différentes questions en lien avec la péréquation ;
- **Le 28 septembre à Montricher** (39 représentants de communes membres présents), M. Gérard Produit, Syndic de Coppet et membre du Comité de direction du Conseil régional du district de Nyon, s'est exprimé sur le sujet suivant : « Solidarité culturelle dans le district de Nyon » ;
- **Le 1^{er} décembre à Penthalaz** (42 représentants de communes membres présents), MM. Georges Zünd, Directeur général et Claudio Di Lello, Chef de projet et Architecte ETS tous deux auprès de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), nous ont donné une conférence intitulée « Des marchés publics dans le respect de l'éthique ».

Avant chacune de ces assemblées, le Comité a publié une Tribune d'Echange à l'intention des communes membres.

Par ailleurs, la sortie récréative de l'Association a eu lieu le 5 juillet, à Corbeyrier. Elle a été un franc succès grâce à l'organisation parfaite de notre commune hôte et à un temps magnifique.

Comptabilité/finances de l'Association

Les comptes 2016 ont été adoptés lors de l'Assemblée générale du 15 juin 2017. Le bilan a montré un excédent de charges de CHF 8'890,55. Sur proposition du Comité, cette perte a été déduite du capital.

A noter toutefois qu'avec des charges se montant à CHF 317'850.- et des recettes à CHF 300'000.-, le budget 2016 (adopté lors de l'Assemblée générale du 19 novembre 2015) prévoyait une perte de CHF 17'850,-, soit près du double du déficit effectivement réalisé.

Le budget 2018, qui a été approuvé lors de l'Assemblée du 30 novembre 2017, présente un excédent de charges de CHF 25'710,-. Le total des recettes s'élève à CHF 296'000.- Le total des charges se monte à CHF 321'710,-. Cette perte sera déduite des fonds de réserve qui se montent actuellement à CHF 160'000,-. Une réflexion sera également menée sur l'adaptation éventuelle des cotisations courant 2018.

Les 4 piliers de l'AdCV

L'AdCV concentre ses efforts dans 4 domaines : la péréquation, l'aménagement du territoire, le scolaire/parascolaire et la police. Ses actions dans ces 4 domaines, soutenues par un socle commun : défense de l'autonomie communale et par un toit commun : pérennité des finances communales, sont détaillées ci-dessous :

Péréquation

La péréquation est de loin le sujet qui a le plus occupé le Comité cette année. En juin 2017, elle a fait l'objet d'une Assemblée générale particulière où des tables rondes ont été organisées afin de recueillir les avis des communes membres sur un certain nombre de questions fondamentales. Une première synthèse des réponses a pu être présentée lors de l'AG du mois de septembre. Elle a permis d'écarter plusieurs possibilités (par ex. l'instauration d'un taux d'impôt unique pour toutes les communes). Elle a également permis de dégager des grands principes (par exemple, la nécessité d'une péréquation claire et plus simple) communément admis par tous.

En revanche, il restait quelques questions ouvertes n'ayant pas reçu de réponse univoque de nos membres et qui devaient pourtant être tranchées avant de pouvoir modéliser une nouvelle péréquation. Ces questions ont fait l'objet d'une nouvelle consultation dont les conclusions ont été acceptées lors de l'assemblée générale de novembre. Sur la base des réponses reçues, un projet de révision complète de la péréquation sera donc préparé en 2018.

Parallèlement à ces démarches, l'AdCV a mis sur pied un groupe de travail pluridisciplinaire regroupant non seulement des membres du Comité et des représentants de nos communes mais également des Députés et un spécialiste des finances communales oeuvrant au sein d'une importante fiduciaire. Ce groupe a notamment assisté et conseillé le Comité dans les démarches conduites durant cette année. Il contribuera également à la modélisation de la future péréquation.

S'ajoute à cela qu'en sa qualité de membre de la COPAR, l'AdCV a proposé une solution afin de régler les cas de rigueur apparus suite à la révision de la loi sur les péréquations entrée en vigueur au mois de septembre 2016. Cette solution n'a toutefois malheureusement pas été sélectionnée par le Conseil d'Etat, qui a choisi une autre variante qui non seulement coûtera plus cher aux communes à forte capacité contributive mais qui, en plus, ne permettra pas de régler tous les cas de rigueur. De ce fait, le Conseil d'Etat a aussi dû conférer de nouvelles compétences à la COPAR qui pourra lui proposer des solutions « sur mesures » pour les nouveaux cas de rigueur.

Aménagement du territoire (LATC/PDCn)

PDCn4 : l'AdCV a enregistré avec satisfaction le résultat des débats au Grand Conseil. Non seulement celui-ci a suivi notre association en acceptant plusieurs de nos remarques mais en plus, il a fait passer à 2015 la date de référence pour le calcul du nombre d'habitants. Actuellement, le PDCn est en train d'être examiné par les autorités fédérales en vue de son approbation. Cependant un nouveau point noir est apparu : le taux de saturation des parcelles partiellement libres de construction a passé de 80 % à 100%. Ce problème devra être revu en 2018.

LATC : la commission a terminé ses travaux avant la fin de la précédente législature. Nous envisageons d'interpeller nos Députés afin qu'ils déposent un amendement de manière à obtenir le même traitement que les Valaisans, à savoir que le 50 % des surfaces qui devraient être remises en zone agricole restent constructibles mais avec un délai de 15 ans.

LAT 2 : le Conseil Fédéral a mis en consultation, pour la deuxième fois en trois ans, une nouvelle révision de la LAT pour la partie construction en zone agricole. Les associations de communes et le Canton critiquent ces nouvelles propositions car elles sont précipitées (les communes et les cantons n'ont même pas encore terminé de mettre en place la mise en oeuvre de la LAT 1) et le rôle des communes est presque occulté, alors même qu'elles disposent de la meilleure connaissance des problèmes locaux qui peuvent se poser. Nous estimons également que la manière dont ce texte de loi a été rédigé est trop complexe. S'ajoute à cela que la Confédération prépare déjà une LAT 3.

ZIZA (zones d'activités et industrielles) : plusieurs rencontres techniques ont déjà eu lieu avec le Service du développement territorial (SDT) et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo). De prime abord, les propositions des associations de communes ont été bien accueillies par les services compétents de l'Etat. Cependant, un rendez-vous a été requis avec la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement ainsi que le Chef du Département de l'économie de l'innovation et du sport afin de les sensibiliser à cette problématique. En effet, une politique trop restrictive en la matière pourrait avoir des conséquences négatives au niveau économique en limitant l'installation et la création de nouvelles entreprises dans notre Canton.

Logement : l'AdCV participe activement à la Commission consultative cantonale du logement. Par ailleurs, lors de la consultation sur le règlement d'application de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (RLPPL), plusieurs de ses remarques ont été retenues par le Conseil d'Etat.

Asile : nous nous sommes opposés au projet de nouvelle procédure d'approbation des plans de construction des centres d'accueil des requérants. En effet, ce projet contient des éléments préoccupants, dans la mesure où la Confédération entend imposer de nouvelles normes fédérales dans le domaine des constructions alors que jusqu'à présent, ces éléments relevaient de la compétence des cantons et des communes.

Scolaire/parascolaire

Début octobre 2017, après une longue période de latence (près d'une année), le groupe de travail avec le Canton portant les règles applicables en matière de constructions scolaires et de répartition des charges entre les communes et le Canton a repris ses discussions. La nouvelle Cheffe du Département semble décidée à aller de l'avant dans ce dossier et a fait montre d'une certaine ouverture par rapport aux propositions de notre Association et de celles de l'UCV.

L'AdCV a participé également à un autre groupe de travail chargé de poser le cadre de référence et le référentiel de compétences pour l'accueil de jour collectif préscolaire.

Au sein de l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (EIAP), les délégués de l'AdCV représentent les districts de Morges et Nyon. Les débats de l'EIAP sont pour l'instant confidentiels. Ce que l'on peut souligner en l'état c'est qu'ils sont fructueux et que les préoccupations des petites et moyennes communes sont bien prises en compte.

Police

Le représentant commun de l'AdCV et de l'UCV a régulièrement participé à différents groupes de travail et plateformes d'échanges traitant des questions policières et de sécurité.

Il a également procédé à une analyse détaillée du rapport d'audit rendu par la Cour des comptes au sujet de l'organisation et du financement de la police coordonnée. Le résultat de ses réflexions a été présenté lors de notre AG du 28 septembre à Montricher.

Communication

Durant cette année, le Comité a poursuivi ses efforts afin renforcer la visibilité de l'Association, d'assurer une meilleure diffusion de ses idées et préoccupations et, cas échéant, d'inciter de nouvelles communes à adhérer.

A cet effet, plusieurs mesures ont été mises en oeuvre :

- L'AdCV dispose désormais de représentants dans tous les districts où elle a des membres afin de participer aux assemblées des Syndics ;
- Des communiqués de presse ont été régulièrement publiés (notamment, après les AG) ;
- Une rencontre a été organisée le 3 octobre avec les Députés du Grand Conseil afin de présenter l'AdCV aux nouveaux élus et de parler de notre travail en vue de régler les cas de rigueur et de réformer la péréquation intercommunale ;
- Une nouvelle « Opinion de l'AdCV » portant sur la facture sociale a été diffusée le 4 décembre 2017 ;
- La plaquette de présentation de l'AdCV a été diffusée début mars 2017 ;
- M. Kappeler a été chargé de nouvelles tâches consistant à recueillir l'avis de nos membres sur les actions menées par notre Association et à recruter de nouveaux adhérents.

Consultations et divers

Consultations

Dans le courant de l'année 2017, l'AdCV a été consultée par écrit à 25 reprises au sujet de modifications de lois/règlements/directives fédéraux ou cantonaux. Nous avons systématiquement répondu, pris formellement position à 10 reprises. A 13 reprises, après analyse, nous avons indiqué ne pas avoir de remarque particulière à formuler. Deux consultations sont encore en cours, le délai de réponse étant fixé à 2018.

Il est à souligner que le nombre de ces consultations est en forte progression (47 %) par rapport à 2016 où n'en avions que 17.

Les consultations les plus importantes, notamment celles portant sur des questions d'aménagement du territoire, de préservation et promotion du parc locatif (PPPL), de péréquation, de modification de la loi sur le droit de cité vaudois ou de la création des quatre Régions de Santé, ont fait l'objet de publications sur notre site Internet.

Divers

- a) Des membres du Comité et du Secrétariat général ont participé à divers groupes de travail organisé par le Canton.
- b) Le Comité et le Secrétariat général ont régulièrement répondu aux différentes questions des communes membres, leur apportant leur soutien si besoin.
- c) Des membres du Comité et/ou le Secrétaire général ont participé à des séances d'informations et/ou des séminaires organisés par l'Association des Communes Suisses (ACS)

Mont-sur-Rolle, janvier 2018

BUREAU INTERMUNICIPAL (BI)

Le Bureau intermunicipal, regroupant Mmes et MM. les Syndics de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix, s'est réuni en 2017 :

- 5 fois, sous la présidence de Mme Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny
- 2 fois, sous la présidence de M. Jean-Pierre Rochat, Syndic de Chavannes-près-Renens

Lors de ces séances, le Bureau intermunicipal a pris les décisions suivantes :

- De créer une App informant des secteurs de la vie culturelle, sportive, sociale, des travaux d'infrastructures et de la prévention touchant les communes de l'Ouest lausannois.
- D'octroyer un mandat de création de l'App à l'entreprise WNG SA, de Lausanne, pour un investissement de CHF 22'000.- (TTC) et son budget de maintenance annuel pour un montant de CHF 3'800.- (TTC).
- D'adopter le budget de fonctionnement du SDOL de l'exercice 2018.
- D'adopter les comptes 2016 et le budget 2018 de l'inspection intercommunale des chantiers.
- D'adopter les comptes de l'édition 2016 de Cap sur l'Ouest.
- D'initier une réflexion sur l'opportunité de regrouper les entités Police – Pompiers et Protection civile dans la même association intercommunale, ceci dès le début de la prochaine législature, comme cela avait été convenu lors de l'adaptation proposée de la nouvelle clé de répartition de la POL.
- De désigner un COPIL régional chargé d'élaborer une pré-étude du regroupement de la fusion des services de sécurité de l'Ouest lausannois, dans le dessein de rapporter sur l'opportunité et la faisabilité de cette démarche.
- D'adhérer à l'organisation de la visite du Conseil d'Etat du 3 mai 2018 et de l'édition 2018 de Cap sur l'Ouest du 23 septembre 2018.
- D'engager une réflexion sur l'opportunité de développer une vision régionale du rôle de conseiller « Ecole – Famille » et de proposer à l'ARASOL d'étudier l'opportunité de créer une synergie entre les différents métiers concernés par cette fonction.
- A débattu sur l'opportunité de créer une structure d'accueil régionale dans le district en faveur des sans-abri. A l'issue de ce débat, il a été décidé de ne pas créer une structure régionale dédiée à cet hébergement d'urgence, considérant que les communes se déclarent prêtes à ouvrir temporairement leurs abris de protection civile, ceci en collaboration avec l'ORPC, en cas de besoin.

ASSOCIATION "SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS"



Rapport de gestion 2017 pour Saint-Sulpice

Les éléments rapportés dans le rapport de gestion de la commune constituent un extrait de l'ensemble du travail réalisé par l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois" au profit des huit communes du district.

Les membres du Conseil communal sont invités à prendre connaissance du rapport de gestion que l'Association édite, chaque année, conformément à ses statuts. Le rapport de gestion de l'Association est disponible auprès du Président du Conseil communal, en format électronique, auprès des délégués de la commune au sein du Conseil intercommunal, auprès du Conseiller municipal en charge de la police, auprès du Secrétariat de la POL et sur internet à l'adresse www.polouest.ch.

Il est à relever que la Commission de gestion de l'Association est en charge de la vérification de la gestion de l'Association, tâche qui fait également l'objet de comptes rendus publics sur internet, à la même adresse.



Cérémonie d'assermentation du 29 mars 2017 à Saint-Sulpice

Comité de Direction et Conseil intercommunal

Le Conseiller municipal en charge de représenter la commune de St-Sulpice est Monsieur Marcel-André Panzera. En 2017, le représentant de cette commune a participé à 14 séances du Comité de Direction, au cours desquelles 44 décisions ont été prises. Nous pouvons également relever la participation de Monsieur Panzera, en tant que délégué du Comité de Direction, à la Commission Communication et au groupe de travail organisant l'assermentation 2018 à l'occasion des 10 ans de la POL.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises en 2017 et cinq préavis ont été traités au cours de l'année. Les représentants de Saint-Sulpice au Conseil intercommunal sont au nombre de deux, soit Madame Annamaria Leonardi et Monsieur René Piller.

Répondant communal

Pour la commune de Saint-Sulpice, le répondant communal est le premier-lieutenant Chappuis. A l'instar de l'année précédente, pendant l'année 2017, l'échange d'informations entre le municipal, Monsieur Panzera, et le répondant, s'est effectué à raison d'une fois par mois environ.

Le premier-lieutenant Chappuis a également secondé Monsieur Panzera lors des démarches en vue de la conclusion d'un contrat de prestations avec la nouvelle société de surveillance privée. Il a aussi prêté son concours lors de l'examen du préavis visant à modifier les articles 96 et 112 du Règlement communal de police de la commune de Saint-Sulpice par la commission ad hoc. Dit préavis vise à introduire de nouveaux articles devant permettre de lutter contre les infractions portant atteinte à la propreté urbaine et à la qualité de vie au travers de la procédure sur les amendes d'ordre communales.

La campagne de prévention particulière et ciblée sur la problématique des nuisances sonores, en lien avec la fréquentation des plages et plus généralement du trouble à la tranquillité publique, a été reconduite en 2017. Cette action, appelée "Décibels" a également été étendue à l'ensemble du territoire du District de l'Ouest lausannois pendant la période estivale.

Il est entendu que les éventuels aspects politiques d'un dossier sont toujours supervisés par le Commandant, le Maj F. Schaer.

Unité territoriale

Après avoir mis l'accent sur le travail proactif, la visibilité et l'évolution de l'activité des Assistants de Sécurité Publique (ASP), les Unités territoriales poursuivent leur évolution afin d'offrir les meilleurs services possibles à la population de l'Ouest lausannois. En 2017, les Unités territoriales ont encore affiné leurs procédures internes afin de leur permettre de se développer dans le cadre du travail de proximité.

Pour la première fois en 2017, des policiers des Unités territoriales ont suivi une formation continue spécifique au domaine de la police de proximité. Placée sous quatre thèmes principaux, "réseau et partenariats", "les mineurs", "migration et société en mutation" et "renseignement de proximité", ils ont pu suivre quatre journées sur ces thèmes d'actualité.



Opération Décibels – lutte contre les nuisances sonores – campagne de prévention durant l'été

Chaque année, ce sont plusieurs dizaines de cycles qui sont laissés à l'abandon sur le territoire de l'Ouest lausannois. S'agissant de déchets/épaves, la police se charge de les retirer du domaine public afin de les placer en fourrière avant de s'en défaire selon la procédure. Souhaitant pouvoir se libérer de cette mission de manutention et stockage, la POL a établi un partenariat avec la Société coopérative Démarche, sous forme de convention, afin que les cycles, abandonnés sur le domaine public, soient pris en charge. Sur avis de la POL, cette coopérative, à but non lucratif et reconnue d'utilité publique, active dans le développement du potentiel humain à travers différentes activités économiques, culturelles et environnementales, est déléguée afin de s'occuper de la prise en charge des cycles. Cette pratique a permis de trouver une solution utile et durable pour les cycles qui, une fois réparés, sont remis en circulation pour une nouvelle vie. Mis en application depuis le mois d'août 2017, le premier bilan s'est avéré concluant.

Principales activités en matière d'approche en résolution de problèmes sur le territoire de St-Sulpice

Dans le cadre de son activité au profit de la commune, le personnel de l'Unité territoriale du secteur s'est occupé de différentes problématiques. Il s'est, entre autres, chargé d'intervenir en qualité de conciliateur entre deux voisins qui demandaient l'intervention de la police pour une problématique en lien avec les nuisances provoquées par le moteur d'une pompe à eau reliée à une piscine privée. Le personnel de l'Unité territoriale a également multiplié des présences sur la commune afin de sensibiliser ou dénoncer le comportement inadéquat ou dangereux des cyclistes qui ne respectaient pas les règles de la circulation routière.

Service de la signalisation

En 2017, à Saint-Sulpice, le service est intervenu à 192 reprises sur des chantiers, particulièrement dans le cadre de la réfection de la chaussée au chemin du Bochet. Les policiers sont également intervenus lors de 33 manifestations, dont le Marché villageois, les soirées de gym, des tournois de foot, la revue des pompiers et la Fête nationale du 1^{er} août. Enfin, 99 interventions ont été réalisées dont notamment pour la pose de signalisation et de compteurs routiers.

Statistiques pour Saint-Sulpice

Les chiffres, ci-après, sont extraits du rapport de gestion de la POL.

Activité générale de la POL

| | | |
|---------------------------|--|-----|
| Evénements 701 | Assistance | 156 |
| | Lésion corporelle / bagarre | 1 |
| | Domage à la propriété | 8 |
| | Incendie | 2 |
| | Infraction à la loi sur les étrangers | 4 |
| | Appréhension / arrestation | 6 |
| | Trouble de la tranquillité / nuisance | 116 |
| | Stupéfiants | - |
| | Violence domestique | - |
| | Prévention | 408 |
| Vols / cambriolages 76 | Brigandage | 1 |
| | Vol simple | 12 |
| | Vol par effraction | 44 |
| | Vol par effraction véhicule | 7 |
| | Vol introduction clandestine | 5 |
| | Vol qualifié | 1 |
| | Vol véhicule | 6 |
| Circulation 203 | Contrôle circulation | 126 |
| | Accident | 22 |
| | Infraction à la loi sur la circulation routière | 40 |
| | Ivresse / conduite sous stupéfiants, médicaments | 15 |

Police Proximité

| | | | |
|--------------|-------------------|-------------------------|-------|
| Unité Trafic | Infractions radar | Nombre de contrôles | 60 |
| | | Véhicules contrôlés | 6'477 |
| | | Véhicules en infraction | 521 |
| | | % d'infractions | 8.04% |
| | Signalisation | Interventions | 324 |

Police Administrative

| | | | |
|----------------------|---|------------------------------|-------|
| Commission de police | Audiences | | 7 |
| | Ordonnances pénales dans la commune* | Domaine privé | 352 |
| | | Domaine public | 362 |
| | Amendes d'ordre délivrées | Circulation et stationnement | 2'218 |
| Naturalisations | Nombre de rapports rédigés | Solde année précédente | 1 |
| | | Naturalisations ordinaires | 17 |
| | | PV d'audition | - |
| | | Rapports SPOP | - |
| | | Autres rapports | - |
| | En attente de rédaction | | 15 |
| Notifications | Commandements de payer reçus | | 146 |
| | Mandats reçus | | 8 |
| Police du commerce | Total des manifestations, manifestations ouvertes au public, séances, réunions, locations de salles : 332 | Janvier | 4 |
| | | Février | 9 |
| | | Mars | 17 |
| | | Avril | 36 |
| | | Mai | 34 |
| | | Juin | 56 |
| | | Juillet | 15 |
| | | Août | 22 |
| | | Septembre | 39 |
| | | Octobre | 36 |
| | | Novembre | 26 |
| | Décembre | 38 | |

*Une ordonnance pénale fait notamment suite à :

- une amende d'ordre qui n'a pas été payée dans les délais légaux (30 jours)
- une dénonciation sur terrain privé (par exemple parking devant un immeuble)
- toutes dénonciations en lien avec les différents règlements communaux et toutes infractions relevant de la compétence de la Commission de police

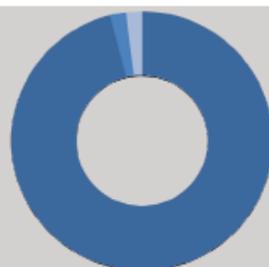
L'ordonnance pénale est notifiée par courrier recommandé au contrevenant. Elle indique entre autres les faits reprochés et la sanction.

District de l'Ouest lausannois Extrait des statistiques 2017 de la criminalité

Source : OFS



Infractions sur la commune de St-Sulpice



203

Total des infractions enregistrées en 2017

- 96% Code pénal (195) -24.1%
- 2% LStup (4) -20%
- 2% LEtr (4) -66.7%

Patrimoine

72% des infractions au code pénal contre le
patrimoine

-25.4% par rapport à 2016

70 vols -24.7% dont:

- 40 cambriolages -35.5%
vols par effraction et vols par introduction clandestine
- 7 dommages à la propriété -22.2%
- 8 vols de véhicules -46.7%

Personnes

25.6% des infractions au code pénal contre
des personnes

- 23.1% concernent la liberté
(menaces, violations de domicile)
- 1% concernent la vie et l'intégrité corporelle
- 1.5% concernent l'intégrité sexuelle

Statistiques 2017 des interventions à St-Sulpice

Source : Rapport de gestion 2017 / POL

**17'854 interventions sur le
district**

980 interventions à St-Sulpice

+24% par rapport à 2016

5% des interventions totales

701 événements +23% dont

- 156 assistances +6%
- 116 troubles à la tranquillité +49%
- 408 prévention +38%

203 liés à la circulation +46% dont

- 126 contrôles circulation +26%
- 22 accidents +0%
- 40 infractions LCR +186%

COMMISSION DE COORDINATION OUEST LAUSANNOIS- HAUTES ECOLES / COH

(Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne, Saint-Sulpice + UNIL et EPFL)

Délégation de Saint-Sulpice : MM. Alain Clerc, Syndic, et Pierre-Yves Brandt, Conseiller municipal.

Présidence 2017 : M. Grégoire Junod, Syndic, Lausanne.

La Commission a tenu 3 séances et a traité les principaux objets suivants :

Information réciproque des partenaires et concertation sur les projets courants

EPFL

- Construction du nouveau Point Vélo, pavillon de bois qui remplacera une structure provisoire, avec pour but d'encourager la mobilité douce en offrant aux cyclistes un endroit adapté pour entretenir et réparer leur vélo. Cette construction, modulable afin d'être déplacée si nécessaire, est le fruit d'un concours de projet des étudiants en architecture de l'EPFL.
- Présentation du projet « Campus RTS » par les représentants de la RTS, qui détaillent les différentes activités du nouveau site, ainsi que sa fréquentation. En particulier, environ 400 personnes travailleraient sur le site en semaine, le grand studio pourrait accueillir 300 spectateurs et le petit 200 spectateurs. Des écoles seraient également accueillies (environ 40 personnes par jour), pour les sensibiliser à la culture et aux métiers de ce média.

Chiffres clés : la surface du DDP représente 14'000 m² ; les volumes 170'000 m³ ; la hauteur maximale serait de 30 m ; la surface utile totale de 27'000 m² ; parking de 180 places en sous-sol. S'agissant de la mobilité, le bureau Transitec accompagne le projet, notamment pour favoriser la mobilité douce et gérer les différents flux. La mise à l'enquête est prévue début 2018 après une information aux riverains et aux usagers de l'EPFL, le début de la réalisation en septembre 2018 et, après une longue phase d'implémentation technique, une mise en exploitation en décembre 2021.

- Projet de construction du SKIL (Student Kreativity and Innovation Laboratory) - Espace d'idéation et de projet pour les étudiants.
- Installation d'une station pilote pour la recherche dans les énergies renouvelables - Antenne parabolique dédiée à la production et au stockage d'énergie.
- Aménagement d'un enclos extérieur pour le stockage de bonbonnes de gaz.
- Présentation du projet « Renouveau de la centrale thermique et Data Center ». Les principaux objectifs du projet consistent à assurer la sécurité d'approvisionnement (les installations actuelles sont obsolètes), à augmenter la capacité de chauffage et de refroidissement, à passer à de l'énergie 100 % renouvelable (zéro fossile) et à construire un Data Center avec revalorisation complète de sa chaleur dissipée.

UNIL

- Installation de 6'650 m² de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments Géopolis, Anthropole, Extranef et Amphimax, correspondant à une production annuelle d'électricité de 1,0 GWh.
- Réaménagement intérieur partiel de la Ferme de la Mouline.
- Le projet de réfection touchant le Centre sportif, notamment le réaménagement des vestiaires et le remplacement du terrain en dur par une surface synthétique, est en cours.
- Le bâtiment des Sciences de la vie, qui a fait l'objet d'un concours dont les lauréats sont les bureaux Baukunst à Bruxelles et Bruther à Paris, sera composé de deux entités pour la recherche et la formation, sur 16'000 m² de surface utile principale (SUP). La réalisation des travaux est prévue entre 2019 et 2023.
- Installation d'une slackline. Ce projet consiste à l'installation de 6 poteaux permettant de tirer des lignes pour la pratique du slackline. Ceci permettra d'éviter l'utilisation des arbres, lesquels sont parfois endommagés par cette pratique.

Commune de Chavannes-près-Renens

- Délivrance du permis de construire du Vortex (village des JOJ 2020 puis logements pour 1'000 étudiants) et questionnement sur le développement du campus et de la vie estudiantine dans la région des Hautes Ecoles.
- Réflexion quant à l'utilisation de la chapelle sise sur la place de la Gare. Un concours d'idées va être lancé.

Commune de Lausanne

- Réflexion et recherche de solutions quant à la mise à disposition des terrains de football propriétés de la Ville de Lausanne, sis sur le territoire de Chavannes-près-Renens, pour le développement des Hautes Ecoles, car ces terrains constituent un enjeu stratégique pour le développement du site de l'EPFL. Sans être fermées à un développement du site en faveur des Hautes Ecoles, les Communes, en particulier Chavannes-près-Renens, estiment qu'il s'agit d'un « espace vert » important et que le programme sportif actuel doit être maintenu. Si le développement de l'ensemble de ce secteur apparaît compromis, tant par rapport aux compensations des SDA que par rapport à l'équilibre, espace vert et rôle sportif, voulu par les Communes, une solution pourrait consister à supprimer les terrains en herbe, compensés par des terrains en synthétique et des terrains de compensation, dont l'emplacement reste à trouver. Ainsi, l'EPFL pourrait développer un projet de bâtiment sur une partie du site.
- Information concernant les Prés-de-Vidy, qui constituent la prochaine grande réalisation lausannoise après les Plaines-du-Loup (180'000 à 210'000 m²). Le projet avance et se trouve en fin du mandat d'études parallèles. L'image directrice pourrait être définie fin 2017 et il s'agira ensuite de définir le ou les plans d'affectation. Les premières livraisons sont imaginées à l'horizon 2022. Environ 25 à 45 % de surfaces d'activités sont prévues. Il y aurait de la place pour le développement des Hautes Ecoles, l'emplacement étant bien desservi en transports publics.

Fonctionnement et rôle de la COH

- Suite au constat que le Règlement du PAC 229 apparaît obsolète et après examen des différentes procédures possibles entre les Hautes Ecoles, les services techniques communaux et la COH, il est décidé de procéder, à l'avenir, comme suit :
 1. Les Hautes Ecoles présentent à la COH leurs « intentions » (projet dans les grandes lignes, schéma avec volume d'implantation, programme, contenu), sans passage préalable auprès des services communaux.
 2. La COH préavise favorablement (ou pas) au projet présenté, d'un point de vue politique et d'opportunité. Elle n'examine pas et réserve les aspects techniques et réglementaires, lesquels nécessitent des compétences spécifiques et seront traités par les services techniques communaux et cantonaux concernés dans le cadre de la mise à l'enquête du projet.
 3. Le procès-verbal de la séance de la COH, avec les présentations des intentions annexées, est envoyé, en sus des destinataires actuels, aux services techniques des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice. Ces derniers en prennent ainsi connaissance et peuvent prendre contact avec les porteurs de projets s'ils remarquent des aspects pouvant poser des difficultés par la suite.
 4. Les Hautes Ecoles poursuivent l'élaboration du projet (avant-projet, projet) puis le déposent auprès de la commune concernée, qui l'examine et le met à l'enquête publique. Ensuite, la procédure se poursuit conformément à la LATC.

A noter que les Hautes Ecoles peuvent bien évidemment, si elles le souhaitent et selon le type et l'importance du projet, s'adresser préalablement aux services techniques communaux, avant de le présenter à la COH.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SÉJOUR

En 2017, l'hôtellerie en Suisse a enregistré 37,4 millions de nuitées, soit un niveau proche des années record de 1990 et 2008. Par rapport à 2016, cela représente une croissance de 5,2 % (+ 1,9 million). Les visiteurs étrangers sont à l'origine de 20,5 millions de nuitées, soit une augmentation de 6,1 % (+ 1,2 million). De leur côté, les nuitées suisses progressent de 4,2 % (+ 675'000) et atteignent ainsi un total de 16,9 millions, soit le meilleur résultat jamais enregistré pour cette clientèle.

Le tourisme vaudois se réjouit des résultats très positifs concernant les nuitées hôtelières 2017. Un marché indigène solide, une conjoncture européenne meilleure et le retour des hôtes américains constituent les principales progressions de cette année record. Avec 2'889'576 nuitées hôtelières (+ 3,4 %), le canton enregistre la plus forte augmentation du pays, tant au niveau des nuitées indigènes qu'étrangères. Une évolution stable des hôtes suisses (1'286'689 nuitées représentant + 1,3 %) récompense les efforts consentis et stabilise l'économie touristique vaudoise.

Il faut toutefois relativiser la hausse des nuitées vaudoises en 2017. Elles intègrent pour la première fois les chiffres des Auberges de jeunesse alors que les chiffres lausannois en tiennent déjà compte. Dans la réalité, le taux de croissance des nuitées du Canton est ainsi proche de celui de la région lausannoise.

En 2017, la fréquentation hôtelière de Lausanne et agglomération a augmenté de 2.1 % pour atteindre 1'227'800 nuitées. Il s'agit du meilleur résultat de l'histoire lausannoise, devançant de quelque 11'000 nuitées le record détenu jusque-là par l'année de l'Exposition nationale en 1964. Notre destination représente 42.5 % des nuitées vaudoises, et affiche une hausse de 1.5 %. Nous nous situons au-dessous de la moyenne suisse qui enregistre une hausse de 5.2 %. Nos marchés prioritaires ont tous connu une croissance en 2017, exception faite des pays du Golfe. Les plus fortes progressions ont été la Chine (+ 23.7 %), les Etats-Unis (+ 5.3 %) et l'Allemagne (+ 3.5 %). La Suisse représente cette année encore la plus grande part de marché avec 42.2 % des nuitées hôtelières de la destination.

Le relevé des montants versés à Mobilis pour la Lausanne Transport Card étaye ce constat. Sur la base du décompte des nuitées transmis par Lausanne Tourisme, le versement du FERL s'inscrit à :

| | |
|--------|-----------------|
| 2014 : | CHF 1'055'634.- |
| 2015 : | CHF 1'073'428.- |
| 2016 : | CHF 1'269'438.- |
| 2017 : | CHF 1'347'318.- |

Au cours de l'année, la commission intercommunale de la taxe de séjour qui gère le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL) s'est réunie deux fois : le 28 avril et le 6 octobre 2017. Lors de ces séances, elle a décidé d'octroyer des subventions à 28 projets pour un montant total de CHF 1'504'000.-.

| | | |
|-----|-----------|--|
| CHF | 15'000.- | Metropop Festival 2017 |
| CHF | 10'000.- | Concerts ACRISCO, saison spéciale anniversaire 10 ans |
| CHF | 5'000.- | Improvisation en mouvement, colloque international - 26-27 juin 2017 |
| CHF | 5'000.- | 8 ^{ème} édition du Festival Blues Rules - 19-20 mai 2017 |
| CHF | 10'000.- | Zinema, projection openair, Lausanne Estivale 2017 |
| CHF | 25'000.- | 3 ^{ème} édition – Bô Noël – 2017 |
| CHF | 3'000.- | Fête de la musique, 24 juin 2017 - St-Sulpice |
| CHF | 10'000.- | Union internationale des transports publics – réunion du Policyboard – mars |
| CHF | 90'000.- | Festival de la Cité, investissement infrastructures durables |
| CHF | 9'000.- | 5 ^{ème} édition Week-end Musical de Pully |
| CHF | 28'000.- | CGN – signalétique d'information à la clientèle sur les débarcadères, |
| CHF | 210'000.- | JOJ 2020 – mesures d'accompagnement |
| CHF | 120'000.- | JOJ 2020 – Gastro Vaud |
| CHF | 15'000.- | Festival Programme Commun – 23 mars au 3 avril 2017 |
| CHF | 100'000.- | 30 ^{ème} anniversaire du Béjart Ballet Lausanne |
| CHF | 90'000.- | Prix de Lausanne : projet Chorégraphique dès 2018 - CHF 30'000.- par année, sur 3 ans |
| CHF | 30'000.- | Musée historique de Lausanne, célébration de son centenaire et réouverture |
| CHF | 5'000.- | Association « Ouest lausannois : Prix Wakker 2011 » : Distinction de l'Ouest lausannois – Qualité du bâti, édition 2018 |
| CHF | 10'000.- | Compagnie Linga, Pully : production 2018 |
| CHF | 100'000.- | Label Suisse Festival, édition 2018 |
| CHF | 150'000.- | Lausanne Tourisme : Bureau d'accueil Gare du Métro à Ouchy : nouveau concept d'accueil et de vente |
| CHF | 130'000.- | Lausanne Tourisme : Nouvelle identité / création et concept réparti sur 2017 (CHF 80'000.-) et 2018 (CHF 50'000.-) |
| CHF | 50'000.- | Lausanne Tourisme : Tomas / système de réservation et de gestion des guides réparti sur 2017 et 2018 |
| CHF | 100'000.- | Lausanne Tourisme : Plan d'accueil touristique réparti sur 2017 (CHF 50'000.-) et sur 2018 (CHF 50'000.-) |
| CHF | 150'000.- | Lausanne Tourisme : Acquisition d'un nouveau logiciel et mise en place d'une plate-forme de la "Lausanne Card" |
| CHF | 4'000.- | Association Bussigny Culture : Festival Arkhé à Bussigny, édition 2018 |
| CHF | 10'000.- | Orchestre symphonique Bande-Son, saison 2018 "Space Symphony" |
| CHF | 20'000.- | Festival Lausanne Lumière, édition 2017 |

Outre, les subventions ci-dessus, le FERL a versé, en 2017, des soutiens liés à des décisions d'années antérieures. La réalisation de ces projets figure dans des rapports précédents.

Le produit de la taxe de séjour est attribué au FERL à raison de 50 %

ECORECYCLAGE

BILAN ENVIRONNEMENTAL 2017 EN QUELQUES CHIFFRES

Les données statistiques de la gestion de notre site de Lavigny nous permettent de constater que la quantité de « tournées vertes » réceptionnée sur le site est en constante augmentation. Ce phénomène est lié aux livraisons de nouvelles communes, ainsi qu'aux nombreuses mesures mises en place pour encourager la collecte sélective des déchets organiques.

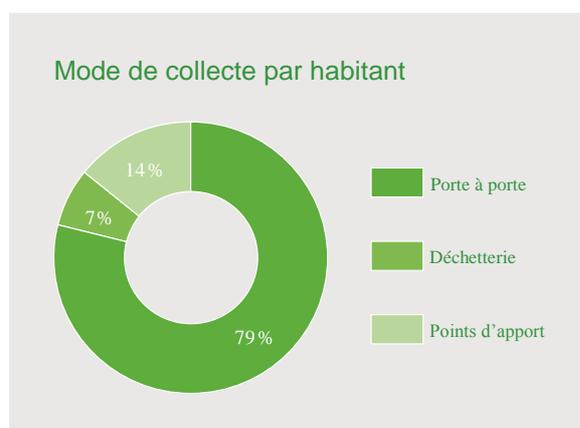
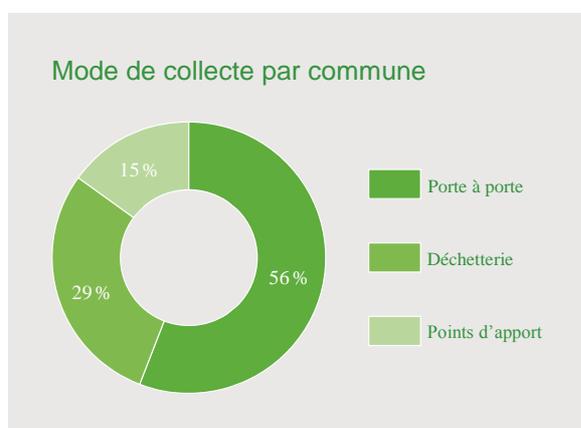
Collecte des déchets organiques auprès de la population et des communes

En collectant les déchets, nous répondons aux besoins de :

- 70 communes
- 272'000 habitants, soit environ 35 % de la population vaudoise

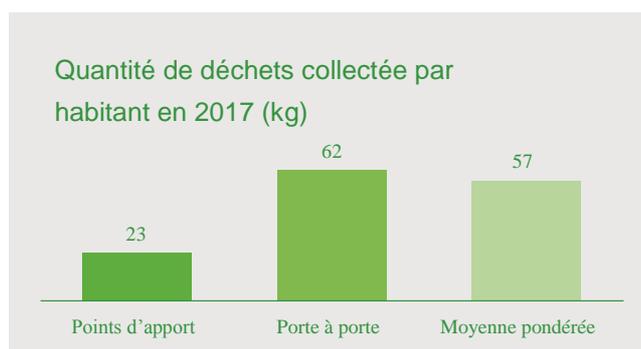
Le mode de collecte le plus développé est le « porte à porte » :

- 65 % des communes clientes collectent les déchets en porte à porte
- 218'000 habitants bénéficient de ce service, soit 80% de la population



La collecte en porte à porte représente le système le plus efficace pour récupérer les déchets organiques ménagers avec les restes de repas et les déchets verts du jardin.

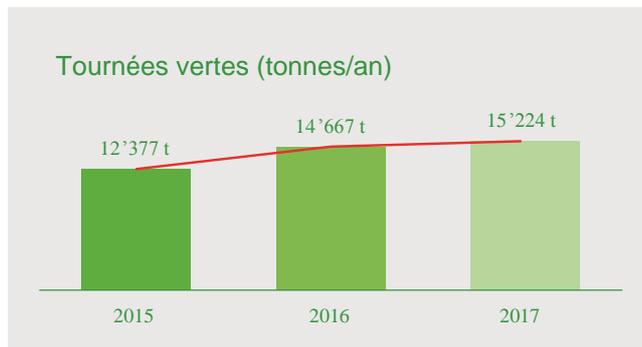
Ce mode de collecte est le plus apprécié de la population et favorise l'augmentation de la quantité de déchets collectée par habitant. En effet, ce système permet de traiter en moyenne 62 kg par habitant contre 23 kg aux points d'apport.



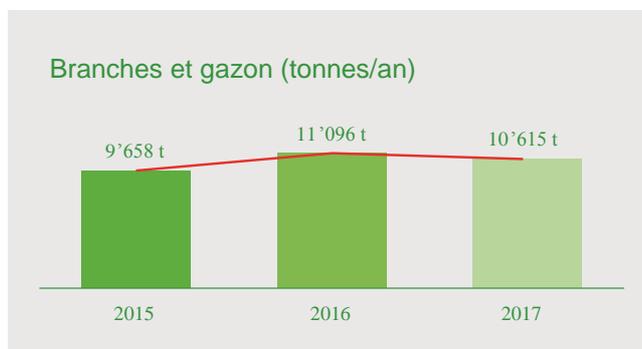
Les quantités de biodéchets collectées par habitant en porte à porte ou aux points de collecte varient considérablement en fonction du type de bâti. Le porte à porte dans des quartiers résidentiels est le plus productif. Nous relevons avec satisfaction que de grandes communes atteignent des performances bien en dessus de la moyenne pondérée.

- Maximum : 185 kg/an par habitant
- Minimum : 20 kg/an par habitant
- Moyenne pondérée : 54 kg/an environ par habitant

De plus, les tonnages des tournées vertes réceptionnés sont en constante augmentation depuis 2015.



En 2017, les tonnages des branches et gazon issus des déchetteries ont subi les effets d'une année sèche avec un léger fléchissement des quantités réceptionnées.



Les qualités structurantes de ces déchets (branches et gazon) sont indispensables au bon fonctionnement de notre installation et nous permettent in fine de produire des engrais organiques de qualité.

Production de biogaz

La teneur élevée en matière organique fermentescible des tournées vertes, nous permet par ailleurs de produire des quantités très importantes d'énergie renouvelable avec un rapport d'énergie à la tonne entrée en constante augmentation.

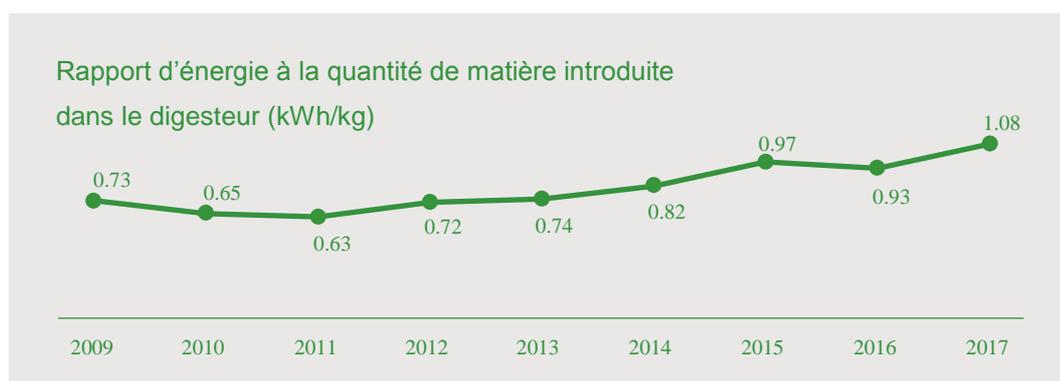
Production 2017



Biogaz : 2'500'000 Nm³ de biogaz
Valeur en kWh : 16'737'600 kWh (équivalent à env. 11'670'000 litres de carburant)

La production de biogaz augmente grâce à la quantité et la qualité en progression des tonnages de bio déchets collectés.

Avec 1.08 kWh par kg de matière entrante, notre digesteur atteint une performance remarquable. L'effort de la population et des communes se traduit dans les faits.



Environ 10 kg de biodéchets contribuent à fabriquer 1m³ de biogaz, soit l'équivalent d'1 litre de carburant.

Nous relevons avec satisfaction une nette augmentation de l'usage du sac compostable dans les arrivages sans pouvoir la quantifier. Il reste toutefois une quantité non négligeable d'indésirables et l'effort d'information à la population ne doit pas être relâché.

Production de compost et de jus de presse

La production de compost est en nette augmentation depuis 2013.



Notre compost labellisé **Intrant Bourgeon** est reconnu pour sa grande qualité, hormis la présence de fibres de plastiques qui péjore sensiblement sa qualité.

La production de jus de presse est en constante augmentation liée aux collectes en porte à porte.



Nous valorisons nos produits en agriculture par le biais du groupement d'agriculteurs Distri-compost en proposant une prestation «rendu-épandu».

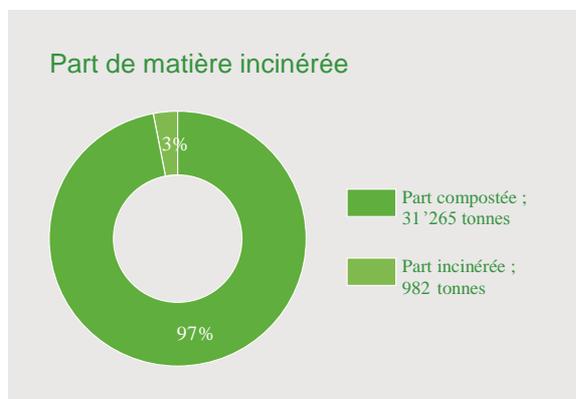
Après bientôt trente ans d'un long travail de communication, mais aussi par un changement de regard sur le sol de la part des acteurs professionnels (agriculteurs, maraîchers, etc.) nos produits sont de plus en plus appréciés et demandés.

1 tonne de déchets livrée couvre les besoins en engrais de 320 m² de surfaces cultivables

La quantité de compost produite à Lavigny peut couvrir annuellement les besoins en engrais d'environ 1'000 ha de terre cultivable, ce qui représente env. 7 % des surfaces agricoles libres (sans bétail) du canton de Vaud.

Notre équipement nous permet de maintenir un niveau de qualité de compost répondant aux normes et de limiter la part qui doit être incinérée à 3 % du volume global traité sur le site.

L'arrivée courant 2018 d'une installation de tri optique nous permettra d'augmenter la qualité du compost en limitant les indésirables (plastiques et autres corps étrangers) et de diminuer encore les quantités incinérées dans les installations de TRIDEL.



Au terme de ces rapports, nous profitons de remercier tous les acteurs qui contribuent au succès de cette filière de valorisation matière et énergie et participent ainsi directement à la préservation de notre environnement.

ECORECYCLAGE - ROUTE DU VIGNOLE 101 – CH-1175 LAVIGNY
tél.. +41 21 821 84 84 – fax +41 21 808 58 25 – info@ecorecyclage.ch

GROUPEMENT DU TRIAGE FORESTIER INTERCOMMUNAL DE LA VENOGÉ

Composition

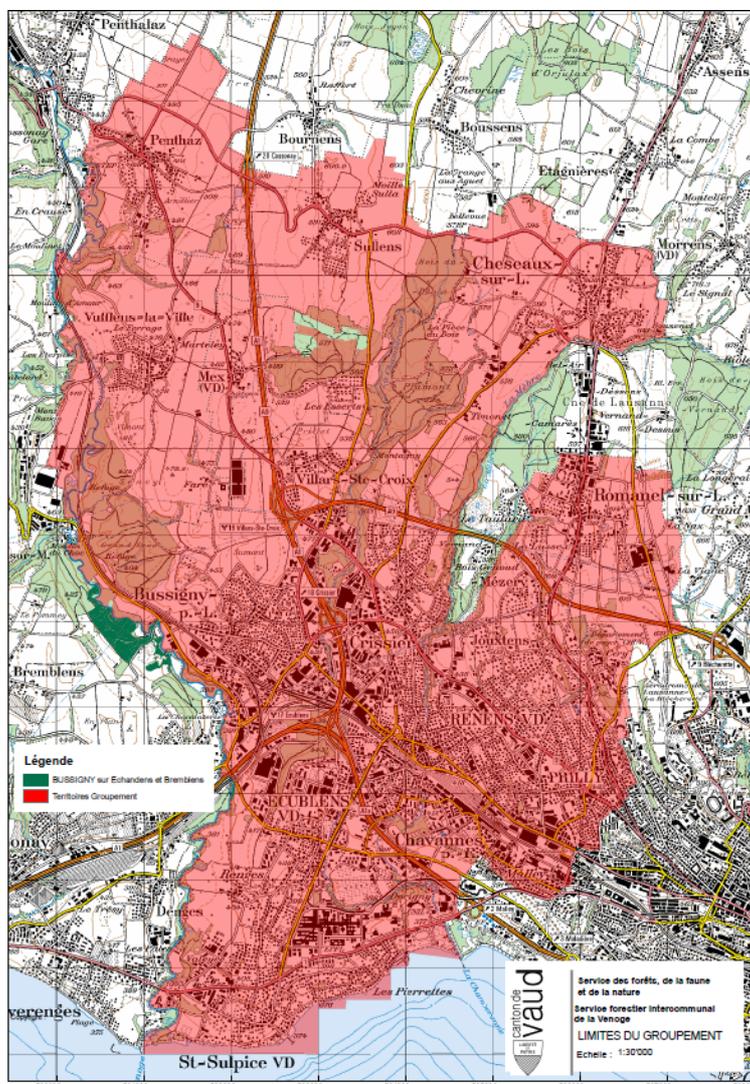
Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxens-Mézery – Mex – Penthaiz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – Saint-Sulpice – Sullens – Villars-Ste-Croix – Vufflens-la-Ville.



Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)



But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

Structure légale

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité:

Nouvelle législature 2016-2021

| | |
|--------------------------------|---|
| Président du comité : | M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny |
| Vice-Président du comité : | M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens |
| Membre du comité : | M. Pierre Haemmerli, Municipal Cheseaux |
| Secrétaire du comité : | M. Laurent Robert |
| Président de l'assemblée : | M. Laurent Bovay, Municipal de Crissier |
| Vice-Président de l'assemblée: | M. Denis Favre, Municipal de Romanel-sur-Lausanne |
| Secrétaire de l'assemblée : | Mme Emmanuelle Pellet |
| Caissier comptable : | M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny |
| Garde forestier : | M. Laurent Robert |

Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 22 mars 2017 à Mex. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget a eu lieu le 13 septembre 2016 à Penthaz.

Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement. En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mis à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- Mise en application des nouveaux contrats du degré d'intégration 3 pour 11 membres du Groupement
- Remplacement de M. Robert en arrêt maladie partiel (reprise à 100 % en juin 2017) et mandat à un garde forestier indépendant
- Au total, le comité s'est réuni à 9 reprises

Contrats de gestion

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement sont liées par un contrat de gestion degré 1 ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultés ou validés par le garde forestier.

Depuis le début 2017, 11 communes sont gérées selon le contrat de degré 3 pour une durée de 6 ans. Ce qui signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune; ce montant figure dans le contrat de bail. Lesdites communes sont:

Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville. Quant aux autres elles sont toujours gérées selon le degré 1.

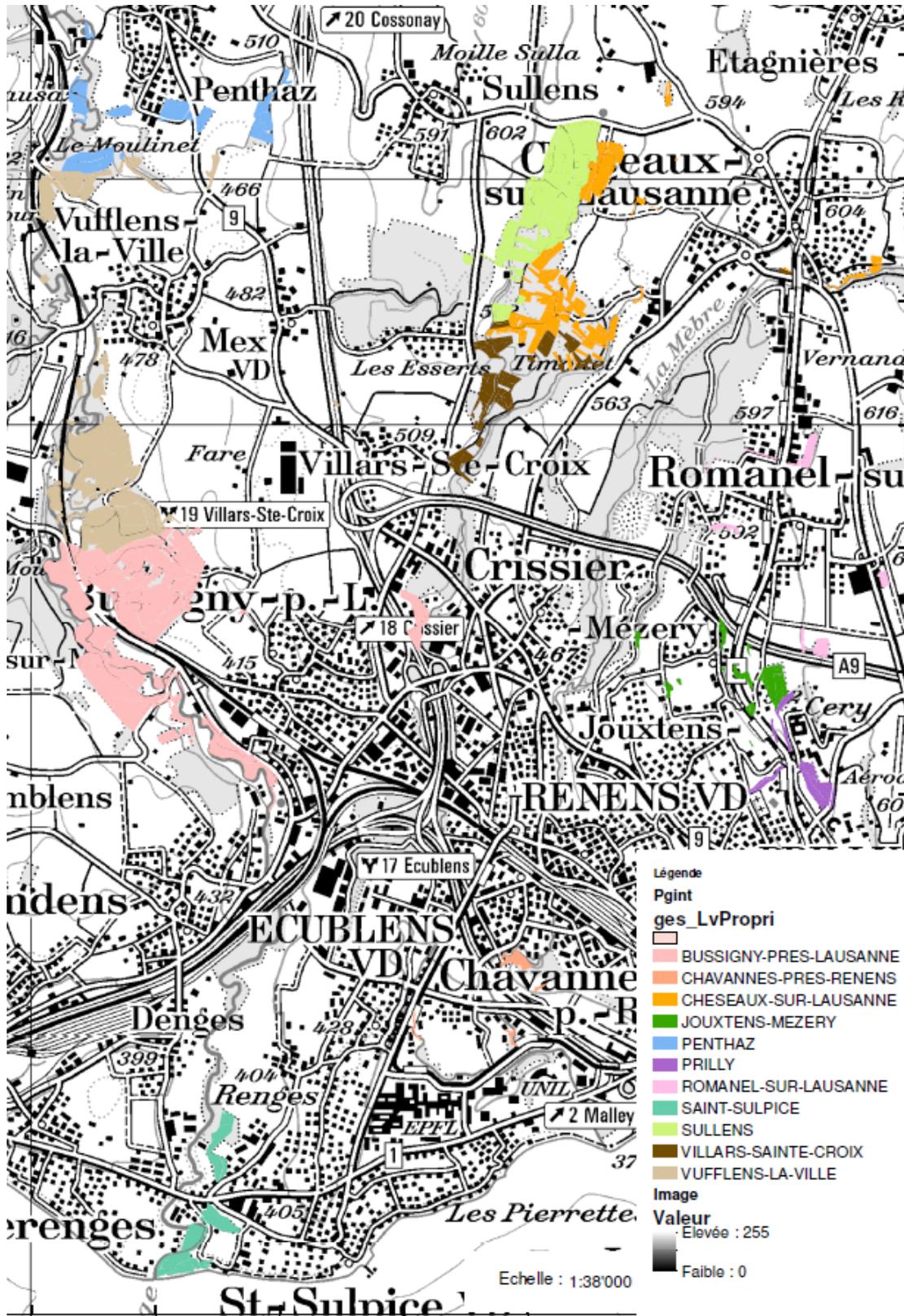
Bois prélevé sur le Groupement forestier

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 4'500 m³ de bois (3'877 m³ en 2016).

Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat son garde forestier, uniquement pour les tâches étatiques, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière propre à chaque groupement.

RAPPORT DE GESTION 2017 DES FORÊTS GÉRÉES PAR LE GROUPEMENT FORESTIER DE LA VENOGÉ
BAUX À FERME



Forêts des communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Sullens, Villars-ste-Croix, Vuflens-la-Ville

Organisation du service forestier intercommunal

Les communes sont liées par un contrat de gestion, degré 3, avec le Groupement intercommunal de la Venoge; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt ainsi que la vente des bois incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec le comité (Président : M. Glardon Conseiller municipal; Vice-Président : M. Maeder, Syndic et M. Haemmerli Conseiller municipal). L'Inspecteur des forêts du 18^{ème} arrondissement veille au respect de l'application de la loi forestière et du plan de gestion forestier. Les travaux forestiers ont été exécutés par l'entreprise forestière EFOL Sàrl située à Sullens, l'entreprise de débardage Vincent Séchaud à Sullens et l'entreprise forestière Jean-Daniel Muhlethaler à Crissier. Toutes ces entreprises répondent aux normes de sécurité.

Cadre légal et labellisation

La surface soumise au régime forestier et propriété des communes est de 331 hectares. La possibilité annuelle de coupe est de 2'510 m³t (m³ estimé sur tige) selon le calcul des plans de gestion officiels et sanctionné par les municipalités. Précisons que depuis 2010, la gestion des forêts communales est certifiée conforme aux directives des labels "FSC" (Forest Stewardship Council, no 1253) et "PEFC" (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes) dès lors, les exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

Subventions, Projet soins aux rajeunissements 2016-2019

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Subventions, projet de forêts protectrices 2016-2019

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Mèbre de la Sorge et de la Venoge sont indemnisés sur la base de forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers ainsi que le suivi financier du projet.

Plantations forestières

Grâce à la colonisation naturelle des surfaces, nous n'avons recours aux plantations, que d'une manière marginale. Ce procédé est devenu un standard et fait partie des critères qui permettent d'obtenir la certification de nos forêts

Sylviculture et fauchage (134'200 m²)

Ce chapitre traite des travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Les arbres ou les tiges ont une hauteur qui varie entre 2 m. et 18 m. selon l'âge des peuplements.

| Propriétaires | Surface en m ² |
|---------------------------------|---------------------------|
| Bussigny | 31'065 |
| Chavannes-près-Renens | 159 |
| Cheseaux-sur-Lausanne | 28'089 |
| Jouxens-Mézery | 6'645 |
| Penthaz | 0 |
| Prilly | 9'806 |
| Romanel-sur-Lausanne | 2'623 |
| Sullens | 24'674 |
| Saint-Sulpice | 7'734 |
| Villars-Ste-Croix | 0 |
| Vuflens-la-Ville | 23'408 |
| Total surface en m ² | 134'203 |

Eclaircies forestières normales (2'649 m³)

Ce chapitre traite des travaux de coupes normales effectuées en respectant le plan de gestion des forêts de chaque commune (RES signifie résineux et FEU signifie feuillus) :

| Propriétaire | Normal m ³ | Chablis res m ³ | Chablis feu m ³ | Total normal + chablis m ³ |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--|
| Bussigny | 815 | 17 | 57 | 889 |
| Chavannes-près-Renens | 22 | 0 | 3 | 25 |
| Cheseaux-sur-Lausanne | 334 | 54 | 10 | 398 |
| Jouxens-Mézery | 128 | 2 | 7 | 137 |
| Penthaz | 221 | 0 | 9 | 230 |
| Prilly | 103 | 0 | 0 | 103 |
| Romanel-sur-Lausanne | 26 | 0 | 16 | 42 |
| Sullens | 351 | 0 | 35 | 386 |
| Saint-Sulpice | 131 | 0 | 4 | 135 |
| Villars-Ste-Croix | 212 | 0 | 4 | 216 |
| Vufflens-la-Ville | 306 | 1 | 13 | 320 |
| Total en m³ | 2649 | 74 | 158 | 2881 |

Eclaircies forestières forcées de chablis (232 m³)

Le terme "chablis" désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites. A noter que le Garde forestier procède à une inspection officielle des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures. Durant cette année la maladie du flétrissement du frêne (*chalara fraxinea*) a mobilisé une bonne partie des travaux liés à la sécurité du public.

| Propriétaire | Normal m ³ | Chablis res m ³ | Chablis feu m ³ | Total normal + chablis m ³ |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--|
| Bussigny | 815 | 17 | 57 | 889 |
| Chavannes-près-Renens | 22 | 0 | 3 | 25 |
| Cheseaux-sur-Lausanne | 334 | 54 | 10 | 398 |
| Jouxens-Mézery | 128 | 2 | 7 | 137 |
| Penthaz | 221 | 0 | 9 | 230 |
| Prilly | 103 | 0 | 0 | 103 |
| Romanel-sur-Lausanne | 26 | 0 | 16 | 42 |
| Sullens | 351 | 0 | 35 | 386 |
| Saint-Sulpice | 131 | 0 | 4 | 135 |
| Villars-Ste-Croix | 212 | 0 | 4 | 216 |
| Vufflens-la-Ville | 306 | 1 | 13 | 320 |
| Total en m³ | 2649 | 74 | 158 | 2881 |

Eclaircies, sylviculture des forêts de protection et de biodiversité 2016-2019

Ce chapitre traite des surfaces qui ont été entretenues pour améliorer la fonction protectrice et biologique des forêts. Une subvention a été allouée au Groupement pour l'ensemble de ces travaux.

| Propriétaire | Protection m ² | Biodiversité m ² |
|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| Bussigny | 0 | 12776 |
| Chavannes-près-Renens | 1831 | 0 |
| Cheseaux-sur-Lausanne | 0 | 2982 |
| Jouxens-Mézery | 0 | 0 |
| Penthaz | 0 | 0 |
| Prilly | 0 | 0 |
| Romanel-sur-Lausanne | 7514 | 0 |
| Sullens | 0 | 0 |
| Saint-Sulpice | 0 | 0 |
| Villars-Ste-Croix | 4450 | 0 |
| Vufflens-la-Ville | 12245 | 0 |
| Total en m² | 26040 | 15758 |

Vente de bois de feu en stère

Une partie de la production de bois est vendue par le biais de mise de bois de feu ou sur commande. Les volumes sont exprimés en stère, unité de mesure qui représente 0,75 m³ de bois plein.

| Propriétaire | Mise de bois stères | Sur commande stères |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Bussigny | 50 | 0 |
| Chavannes-près-Renens | 0 | 0 |
| Cheseaux-sur-Lausanne | 0 | 0 |
| Jouxten-Mézery | 0 | 0 |
| Penthaz | 0 | 32 |
| Prilly | 0 | 0 |
| Romanel-sur-Lausanne | 0 | 0 |
| Sullens | 0 | 60 |
| Saint-Sulpice | 0 | 0 |
| Villars-Ste-Croix | 80 | 0 |
| Vufflens-la-Ville | 70 | 0 |
| Total en stères | 200 | 92 |

Entretien des limites de propriété

Les travaux consistent à couper une bande de 50 cm de part et d'autre des limites (loi forestière, art. 66) ainsi que la pose d'une couche de peinture sur les bornes. L'entretien se fait en fonction des travaux prévus à proximité de propriétés privées ou de communes voisines.

INSPECTION INTERCOMMUNALE DES CHANTIERS (IITC)

Rapport annuel 2017

Depuis 1990, la Commune de Saint-Sulpice est rattachée à l'Inspection intercommunale des chantiers qui regroupe les Communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Jouxten-Mézery, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Ste-Croix et Prilly.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'activité principale de ce service est l'inspection des chantiers. L'inspection du travail ainsi que les tâches liées ont en effet été reprises dès cette date en grande partie par l'Etat de Vaud et par les communes pour le registre des entreprises. Le service continue toutefois d'être sollicité pour quelques renseignements relatifs au droit du travail et il s'efforce d'y répondre dans la mesure de ses disponibilités.

La participation de notre commune aux frais de cet organisme a été de CHF 28'614.70 en 2017.

Préambule

L'activité des chantiers ne faiblit pas dans l'Ouest lausannois. Le nombre de chantiers visités s'est maintenu à un niveau élevé en 2017, même s'il se situe à quelque longueur en deçà du pic de 2016. De gros projets se concrétisent actuellement, à Chavannes-près-Renens, à Crissier, à Renens et à Bussigny notamment.

L'année débute et se termine en général dans le froid, sous la neige et la pluie, alors qu'en été le temps peut se montrer caniculaire. Pour réaliser nos maisons et nos routes, des hommes s'activent à l'extérieur et par tous les temps. Il leur est demandé d'être performants tout au long de l'année. Les dangers, et ils sont nombreux dans le secteur de la construction, guettent à tout instant et en toutes saisons. Nous témoignons un grand respect pour ces êtres humains à qui l'on demande beaucoup et qui doivent faire face jour après jour aux caprices du temps et aux risques élevés d'accidents.

Malgré la tâche, dure, fatigante, usante, c'est notamment sur ces travailleurs que repose le bilan des accidents ainsi que le succès d'une campagne de prévention. Merci à chacun pour sa collaboration.

Nous remercions pour leur précieuse et efficace coopération, les collaborateurs et collaboratrices des services communaux et intercommunaux de notre région ainsi que du secteur génie-civil et bâtiment de la division sécurité au travail de la SUVA.

Pour leur confiance, nous adressons nos remerciements à nos employeurs, les autorités communales.



1) Sécurité du public :

Organe de contrôle :

La prévention des accidents dus aux chantiers est régie par le **règlement vaudois du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers** (Rpac). Son application incombe aux municipalités. Selon l'article 29 Rpac, les municipalités peuvent confier le contrôle soit à un organe communal de la police des constructions disposant du personnel possédant les compétences nécessaires, soit à un office intercommunal remplissant les mêmes conditions, soit enfin à un tiers disposant des compétences nécessaires. Dans notre cas, les communes de Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix ont chargé notre service d'assumer cette tâche.

But et personnes concernées :

Le règlement de prévention des accidents dus aux chantiers tend à prévenir toute menace et atteinte à l'intégrité physique et aux biens des voisins, des tiers ou de l'ensemble de la collectivité. Il est applicable à toute personne qui exécute pour son compte ou pour le compte d'autrui des travaux de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, ainsi qu'aux personnes employées sur de tels chantiers.

Ouverture de chantiers, montage de grues et d'échafaudages :

Conformément à l'article 5 Rpac, notre organe de contrôle doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, de l'ouverture de chantiers ou du commencement de travaux. L'obligation d'annoncer incombe à l'entrepreneur ou au maître de l'ouvrage, respectivement à son mandataire. Elle est distincte de l'obligation du maître de l'ouvrage d'aviser la municipalité et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du commencement et de l'achèvement de tous travaux faisant l'objet d'un permis de construire. Toujours selon le même article, notre service doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, du montage de grues et d'échafaudages. Suivant les circonstances, le genre ou la nature des installations et ouvrages nécessaires, l'organe de contrôle des chantiers peut subordonner l'utilisation de machines, engins ou installations à une inspection préalable.

Contrôle des chantiers :

Selon l'article 29 Rpac, notre service a le droit de faire inspecter en tout temps les chantiers de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, pour s'assurer des mesures prises pour la sécurité publique. Il peut exiger qu'un plan d'organisation de chantier lui soit soumis, notamment avant le montage d'une grue ou d'un échafaudage au-dessus ou à partir du domaine accessible au public. Notre organe de contrôle peut ordonner les mesures qui lui paraissent nécessaires pour la sécurité publique (article 30 Rpac). Il peut ordonner la suspension immédiate des travaux lorsqu'il constate que la sécurité des voisins ou du public est compromise ou menacée de l'être.

2) Sécurité des travailleurs :

Selon l'article 31 Rpac, lorsque les organes de contrôle constatent, dans le cadre de leurs contrôles, des dangers imminents menaçant les travailleurs d'un chantier ou une violation manifeste de prescriptions relatives à leur sécurité, ils les inviteront à prendre immédiatement les mesures utiles pour faire cesser la menace, même en l'absence de risques pour les tiers et ils aviseront aussitôt la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA), qui pourra ordonner les mesures qui s'imposent.

| Commune de Saint-Sulpice | 2017 | 2016 | 2015 |
|------------------------------|------|------|------|
| Nombre de chantiers traités | 86 | 100 | 105 |
| Nombre de visites effectuées | 177 | 175 | 229 |
| Nombre de chantiers terminés | 33 | 40 | 40 |

Statistique générale de l'ensemble des contrôles de chantiers, grues et monte-charge :

| | 2017 | 2016 | 2015 |
|------------------------|------|------|------|
| Bussigny-près-Lausanne | 122 | 128 | 110 |
| Chavannes-près-Renens | 67 | 67 | 104 |
| Crissier | 121 | 139 | 107 |
| Ecublens | 145 | 151 | 128 |
| Jouxens-Mézery | 53 | 62 | 50 |
| Prilly | 160 | 123 | 93 |
| Renens | 176 | 188 | 192 |
| Saint-Sulpice | 185 | 186 | 243 |
| Villars-Ste-Croix | 18 | 72 | 95 |

Chantiers visités en 2017

162 chantiers de rénovation de façades ou de toitures de bâtiments commerciaux, d'habitation et autres, nécessitant notamment l'installation d'échafaudages, ont été visités durant l'année 2017.

315 chantiers de démolition, agrandissement, transformation ainsi que de construction de villas, immeubles d'habitation, immeubles industriels et autres ouvrages ont également été visités durant l'année écoulée.

Pour Saint-Sulpice, les principaux chantiers visités ont été les suivants :

Travaux terminés durant l'année 2017

- Démolition d'une maison d'habitation à l'avenue du Léman.
- Démolition d'une maison à la rue du Centre.
- Transformation et agrandissement d'une villa au chemin des Pierrettes (1 grue).
- Transformation et surélévation d'une villa au chemin du Marquisat.
- Agrandissement d'une maison d'habitation au chemin des Pierrettes.
- Construction d'une maison de deux logements au chemin du Champ du Lac (1 grue).
- Construction d'une maison familiale au chemin des Codoz (1 grue).
- Construction de quatre bâtiments à la route de Vallaire (2 grues).
- Construction de deux immeubles de logements au chemin des Sauges (1 grue).
- Construction d'un immeuble d'habitation au chemin des Sauges (1 grue).
- Construction de deux villas jumelles au chemin des Chantres (1 grue).
- Construction d'une villa individuelle au chemin des Chantres (1 grue).

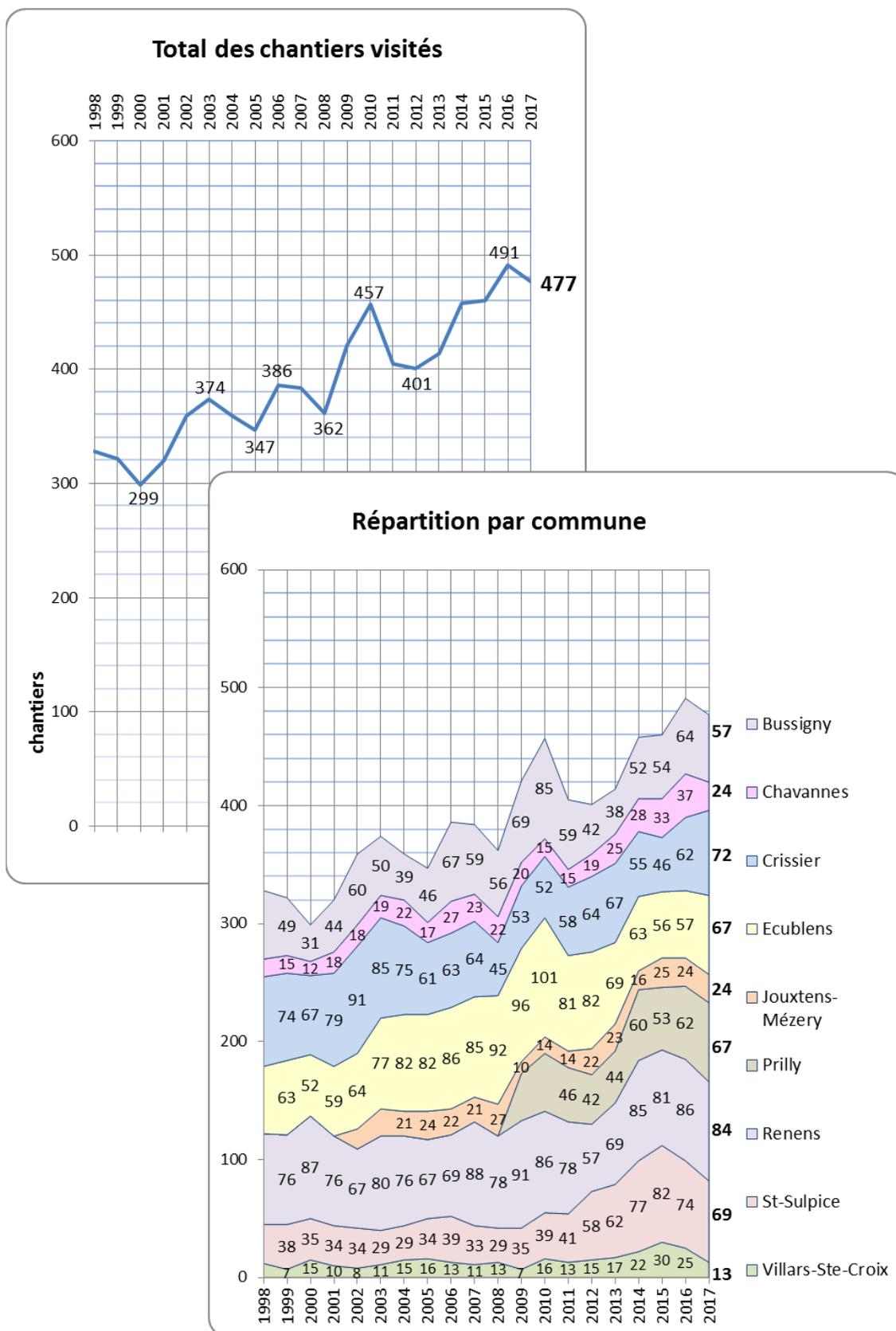


Travaux encore en cours au 31 décembre 2017

- Démolition d'une villa au chemin des Chantres.
- Transformation de deux maisons d'habitation à l'avenue du Léman
- Transformation et agrandissement d'une villa au chemin du Marquisat.
- Constructions de cinq villas au chemin du Pâqueret (2 grues).
- Construction d'un immeuble d'habitation au chemin des Sauges (1 grue)
- Construction de plusieurs bâtiments d'habitation au chemin de la Venoge (4 grues)
- Construction d'une résidence hôtelière et d'un immeuble d'habitation à la Route Cantonale (1 grue)
- Agrandissement d'une villa au chemin du Russel.
- Constructions de trois immeubles d'habitation à la rue du Centre (2 grues).
- Construction d'un immeuble d'habitation au chemin du Russel (1 grue).
- Construction d'une villa à l'avenue du Léman (1 grue).
- Construction de deux villas jumelles au chemin des Chantres (1 grue).



Chantiers visités, évolution depuis 1998





Chantiers visités

Dans notre secteur, l'activité de l'année 2017 a été presque aussi intense que l'année précédente. Le nombre de chantiers visités s'élève à 477, c'est 14 de moins (-2.8%) que pour l'année record de 2016, mais toujours 17 de plus qu'en 2015. Il faut relever que la mise en chantier de plusieurs quartiers importants a débuté alors que d'autres vont suivre en 2018.

En regardant un peu plus loin dans le rétroviseur, on constate qu'il y a vingt ans, le nombre de chantiers visités avoisinait les 300 par année. Alors que dix années en arrière, ce chiffre passait à 400, le nombre de chantiers visités se situe actuellement légèrement en-dessous de la barre des 500.

Le nombre de chantiers traités en 2017 est également légèrement plus bas que celui de l'année précédente (-2.9%).

C'est encore à Renens que l'on trouve le plus grand nombre d'ouvrages en travaux, 84, soit 2 de moins qu'en 2016. Arrivent ensuite, Crissier avec 72 chantiers visités, soit 10 de plus que pour l'année précédente, Saint-Sulpice avec 69 chantiers visités, (-5), Prilly 67 (+5) et Ecublens 67 (+10), puis Bussigny 57 (-7). Viennent enfin Chavannes-près-Renens 24 (-13) et Jouxens-Mézery 24 (=) puis Villars-Ste-Croix 13 (-12).

Sur l'ensemble du territoire intercommunal, le nombre total de constructions nouvelles est une fois encore en augmentation par rapport à l'année précédente, (+ 9, + 4 %), c'est aussi 32 (+ 17 %) de plus qu'en 2015 et 56 (+ 34 %) de plus qu'en 2014. Si le nombre d'objets nouveaux est en progression, on constate à l'inverse une diminution importante du nombre de transformations et agrandissements d'ouvrages existants. En 2017, ce sont 32 de moins qu'en 2016, soit une baisse de 30 %.

Visites de chantiers

Nous avons procédé à un peu moins d'un millier de visites en 2017 sur les chantiers de notre territoire intercommunal. Les infractions au Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC) et/ou à l'Ordonnance sur la sécurité et la protection des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst) ont été constatées une fois encore pour plus de la moitié des visites effectuées (511, 52 % des cas). 51 interventions ont nécessité l'arrêt immédiat d'une activité c'est-à-dire le tout ou partie d'un chantier.

Sécurité du public :

Au total, ce sont quelques 110 manquements relatifs à la fermeture des chantiers qui ont été relevés (clôture incomplète ou inefficace). Ceci représente environ le 21% du total des infractions constatées. C'est un peu moins que les chiffres enregistrés, en général, les années précédentes. Le nombre de manquements relatifs aux échafaudages, et plus précisément aux protections particulières pour les piétons (filet, auvent, tunnel, etc.) représente un peu plus de 16 % du total des infractions. C'est la même proportion qu'en 2016. Environ 6 % de nos interventions ont concerné les problèmes relatifs au cheminement des piétons/véhicules, à la poussière et à la salissure de la chaussée. Nous tenons d'ailleurs à être autant que possible attentifs et réceptifs aux remarques et autres interpellations du public et des services communaux ou intercommunaux au sujet des nuisances engendrées par l'activité des chantiers.

Sécurité des travailleurs :

Dans le cadre de notre activité de prévention des accidents dus aux chantiers (protection du public), nous avons relevé également un nombre important d'infractions à l'OTConst relative à la protection des travailleurs. La grande majorité de ces manquements concerne le risque de chutes. C'est le problème numéro 1 dans la construction. Une récente étude de la SUVA montre que les chutes, même de faible hauteur, peuvent occasionner de très graves blessures. Chaque année en Suisse, les chutes entraînent des dommages irréversibles dans 280 cas et la mort dans 22 cas. De notre côté, nous avons relevé en 2017 quelques 300 infractions concernant le risque de chutes. Si certaines d'entre elles ont été traitées directement par notre service, les autres ont été dénoncées à la SUVA.

Installation de grues

Des vérifications ont été effectuées en 2017 sur l'installation de 57 grues fixes dans notre territoire intercommunal. Ce sont 4 de moins que pour l'année 2016, 7 de moins qu'en 2015. 57 contrôles constituent toutefois un nombre élevé par rapport à la moyenne des années précédentes.

Nous avons formulé des remarques et demandes de corrections pour 31 grues, soit le 54 % des installations. Deux grues ont dû être démontées pour un problème de conflit avec un obstacle, et dans trois autres cas similaires, une solution a pu être trouvée sans devoir procéder au démontage.

Pour sept installations, nous avons demandé que les fondations soient contrôlées et validées par un ingénieur ou avons directement imposé un renforcement du calage des bases. Il est toutefois de plus en plus acquis par les entreprises utilisatrices de faire intervenir un spécialiste pour le calcul du dimensionnement des fondations de grues.

A plusieurs reprises, nous avons dû intervenir également pour demander que soit limité le charriot de la grue, afin d'empêcher que l'on puisse transporter une charge en dehors de l'enceinte du chantier.

Divers autres manquements ont été constatés sur certaines installations. En général, les corrections nécessaires sont effectuées immédiatement.

Malgré l'obligation faite aux entreprises d'annoncer au moins 10 jours à l'avance toute installation de grues, quatre d'entre elles ont été installées en 2017 sans que nous soyons avertis.

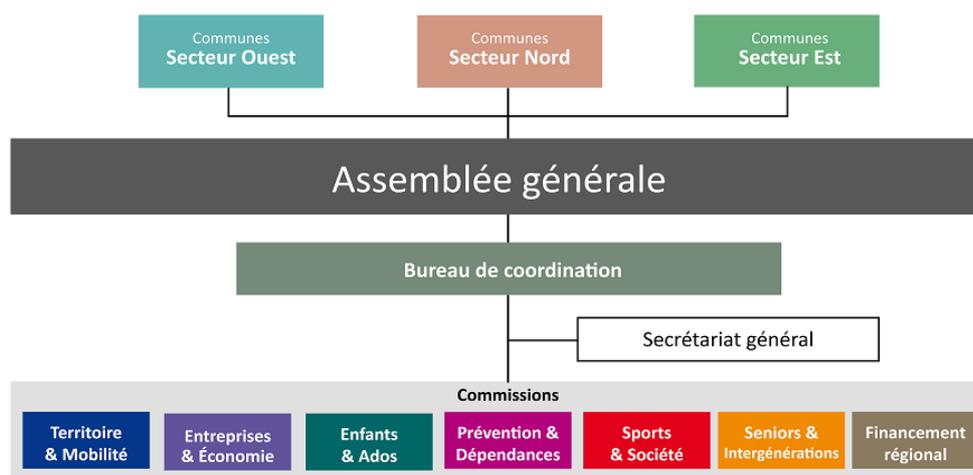
LAUSANNE RÉGION (Association des communes de la région lausannoise)

Points fort - Synthèse du rapport d'activités 2017

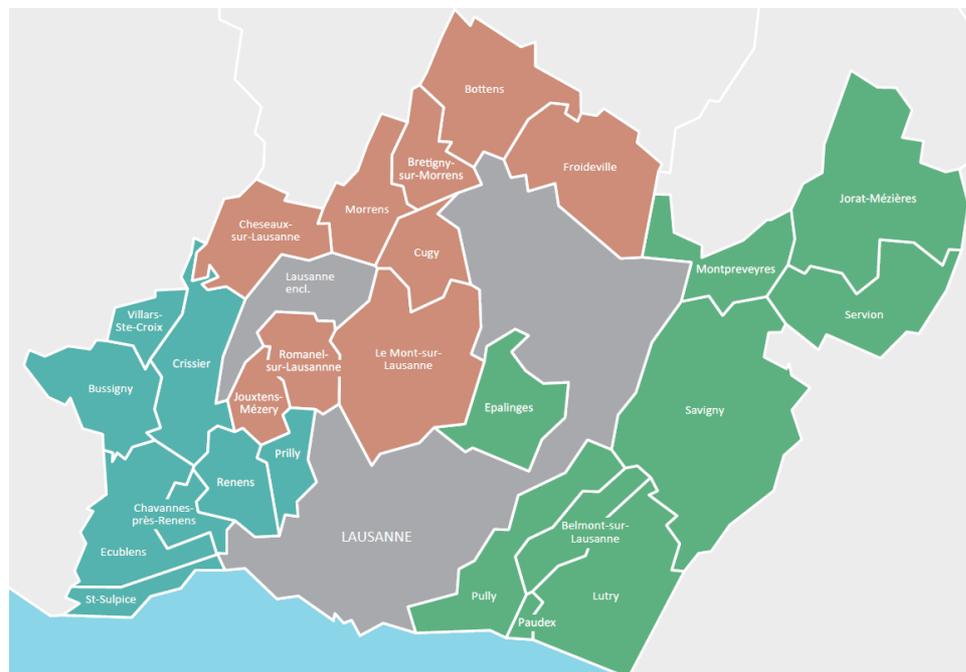
Lausanne Région intervient, sur demande de ses 27 communes, pour les questions dépassant les frontières communales. L'association traite les requêtes régionales, d'agglomération et de coordination intercommunale. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de questions liées à la petite enfance, aux seniors, à la formation des jeunes, au sport, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population.

L'année 2017 a marqué les 50 ans de collaborations intercommunales. Tout d'abord avec la création de la CIURL en 1967, à laquelle a succédé la COREL en 1990, pour devenir Lausanne Région en 2002.

Les organes de l'association



Les communes membres



Secteur Ouest

Lausanne*
Bussigny
Chavannes-près-Renens
Crissier
Ecublens
Prilly
Renens

Secteur Nord

Lausanne*
Bottens
Bretigny-sur-Morrens
Cheseaux-sur-Lausanne
Cugy
Froideville,
Jouxten-Mézery
Le Mont-sur-Lausanne
Morrens
Romanel-sur-Lausanne

Secteur Est

Lausanne*
Belmont-sur-Lausanne
Epalinges
Jorat-Mézières
Lutry
Montpreveyres
Paudex
Pully
Savigny
Servion

*Lausanne est représentée dans les trois secteurs

L'Assemblée générale (AG)

Deux assemblées générales ont été organisées en 2017.

L'AG de printemps du 8 mars à Cugy a soumis au vote des communes les comptes 2016, ainsi que la stratégie économique LADE 2017-2022 sollicitée par le Service de la promotion économique cantonale (SPECo). M. Lionel Eperon, chef du SPECo, s'est exprimé sur le thème « Ouverture et innovation : les clefs du succès économique vaudois ».

L'AG d'automne du 27 octobre 2017 à Beaulieu Lausanne, a adopté le budget 2018. A cette occasion, Lausanne Région a organisé un événement pour marquer ses 50 ans (*voir chapitre ci-dessous*). A l'issue de cette assemblée, Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a rappelé l'importance des collaborations intercommunales, ainsi que le rôle joué par l'association régionale dans le cadre cantonal.

Le Bureau de coordination (BC)

Présidé par M. Gustave Muheim et accompagné par Mme Patrizia M. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, **le BC a examiné le travail des diverses commissions de l'association de communes, ainsi que les comptes et le budget.** Outre le suivi minutieux des activités de l'association, relatées dans ce rapport d'activités, le BC a notamment :

- accepté un budget extraordinaire pour la recherche et la mise en place de **l'exposition des 50 ans** de l'association ;
- ratifié les projets de **conventions des institutions** subventionnées annuellement ;
- validé les demandes de la **commission Prévention et Dépendances** pour l'attribution des subventions via son Fonds de Prévention (*détails sous rubrique*) ;
- accordé divers soutiens aux manifestations liées au budget **Promotion économique** (*détails sous rubrique*) ;
- validé les demandes de la **commission Activités sportives** (*détails sous rubrique*) ;
- accordé un prêt à la société Biowatch SA, dont le montant est prélevé sur le Fonds Capital Développement ;
- accordé un budget supplémentaire pour l'organisation du stand de Lausanne Région au Salon des métiers.



1967-2017 : 50 ans de projets menés dans l'intérêt régional

Pour ses 50 ans d'existence, Lausanne Région a entrepris une **importante recherche dans ses archives** afin d'établir un historique complet des événements qui ont marqué toute la région. Les résultats détaillés de cette recherche ont été rendus publics sur www.lausanneregion.ch/historique et le résumé consigné dans le journal « **50 ans de projets menés par nos communes dans l'intérêt régional** », (*publié sur ce même site*).

L'équipe de Lausanne Région a débuté sa recherche documentaire en mars 2017. Durant des mois, elle a compilé les informations afin de mettre sur pied une exposition dynamique relatant son histoire.

Cette exposition a rencontré un vif succès, le 24 octobre 2017, au Centre de Congrès de Beaulieu Lausanne. Présentée dans le cadre de l'Assemblée générale de Lausanne Région, elle a réuni plus de 300 personnes, parmi lesquelles les syndics et les municipaux de la région lausannoise, de nombreux conseillers communaux, des députés et des préfets. La fête fut à la hauteur des attentes !

Via des films, des images d'antan et de brefs textes, les invités ont passé en revue, ou se sont remémorés (pour certains), les moments forts de leur passé régional.

Stratégie LADE

En mars 2017, Lausanne Région présentait en Assemblée générale le projet de stratégie régionale LADE (Loi sur l'appui au développement économique) pour la période 2017-2022. Cette stratégie, sous forme de document de référence, est requise par les autorités cantonales (SPECo). Elle a pour but **d'instaurer un cadre permettant ensuite à l'association régionale d'émettre un préavis sur les demandes de tiers** dont les projets sont éligibles pour l'obtention d'une aide financière cantonale. Le 3 mai 2017, M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, a validé la stratégie élaborée par Lausanne Région, en relevant la qualité du document fourni.

Conventions pour les institutions subventionnées annuellement

Lausanne Région subventionne annuellement, au nom de ses communes membres, diverses prestations. Les institutions en charge de les mener à bien sont actives dans les domaines de la promotion économique, de la formation des jeunes et de la prévention des addictions.

Durant l'année 2017, 9 conventions ont été ratifiées par le Bureau de coordination. Au préalable, le secrétariat général a **rencontré toutes les institutions subventionnées et consigné ainsi précisément, dans une convention, la nature des prestations à fournir** par chacune d'entre elles (*détails sous rubrique dans les chapitres suivants*).

La communication de Lausanne Région

Des supports « made by Lausanne Région » en 2017

L'équipe de Lausanne Région utilise désormais les outils graphiques InDesign, Photoshop et Illustrator (Adobe Creative Cloud). Grâce à ce savoir-faire, elle peut réaliser, à moindre frais, des supports visuels tels que des affiches, des invitations, des cartes de vœux, son rapport d'activités, etc. (*quelques réalisations ci-dessous*).



Invitation Journée de réflexion (novembre)



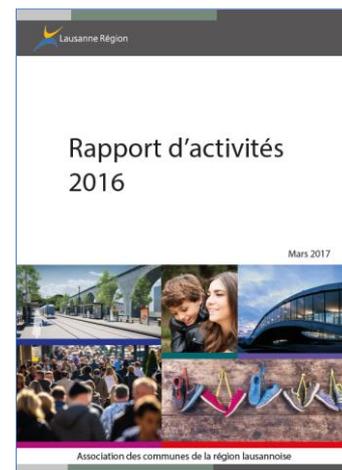
Carte de vœux (décembre)



Flyer (octobre)



Affiche Addiction (juin)



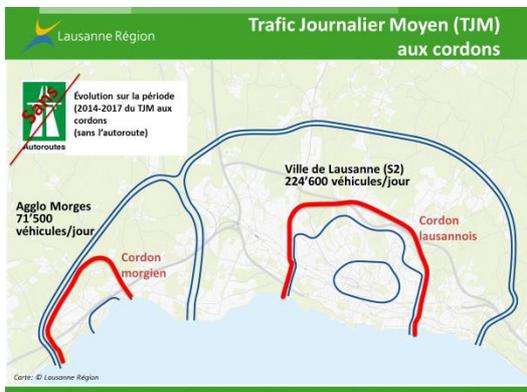
AGGLOMÉRATION ET MOBILITÉ

Les comptages intermédiaires 2017

Les résultats des comptages intermédiaires ont été présentés à la commission en automne 2017. Ces résultats seront transmis aux communes et aux partenaires en janvier 2018.

Organisés depuis 1975 par Lausanne Région, les comptages quinquennaux du trafic s'étendent aujourd'hui à toute l'agglomération Lausanne-Morges. Lors de la dernière campagne effectuée sur la période 2010-2014, les données de fréquentation des transports publics (tl, LEB, CGN, MBC, CarPostal et CFF), ainsi que les données de plus de 380 postes de relevés du trafic routier et autoroutier, ont permis d'étudier l'évolution de la mobilité dans l'agglomération.

En complément à l'analyse quinquennale, Lausanne Région a effectué une campagne intermédiaire de comptages en partenariat avec Région Morges et la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton (DGMR), afin d'analyser les tendances observées depuis 2014.



Résultats de la campagne intermédiaire 2017

Les résultats intermédiaires reposent sur l'analyse de 22 postes placés sur le cordon lausannois et de 7 postes sur le cordon morgien (en rouge dans l'illustration). Cet échantillon confirme que, sur le cordon lausannois, une baisse de trafic est observée malgré la hausse de la population, c'est-à-dire 224'600 véhicules/jour pour l'année 2017, hors autoroute, franchissent ce cordon contre une moyenne de 230'100 véhicules/jour pour l'année 2014.

Selon les données ti complétées par les données CFF, CarPostal et CGN, la hausse du nombre de voyageurs qui traversent le cordon lausannois en transports publics se confirme en passant à une moyenne de 204'500 voyageurs/jour pour l'année 2016 contre 198'100 en 2014.

ÉCONOMIE ET ENTREPRISES

Le « Guichet entreprises »



Sous forme de « guichet entreprises », Lausanne Région propose depuis 1998 aux entrepreneurs (ou futurs entrepreneurs) de nombreuses prestations. Le guichet économique offre informations, conseils, analyses de modèles et plans d'affaires, accompagnement pour la recherche de locaux, ainsi qu'une orientation vers des partenaires et des organismes spécialisés en matière d'aide au financement et de coaching. Cette mission s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) du canton de Vaud, ainsi que dans la nouvelle stratégie de Lausanne Région validée par le Canton.

Durant l'année 2017, le département Promotion économique a accueilli plus de 80 porteurs de projets qui ont bénéficié, lors de rencontres individuelles, d'un nombre important de conseils, d'appuis et de mise en relation avec le réseau économique régional. L'accueil s'est porté sur 36 entreprises nouvelles, 34 déjà installées dans la région et 12 hors du périmètre régional. Les prestations les plus demandées ont été : la recherche de financement, la mise en réseau avec d'autres partenaires, la recherche de locaux et de terrains.

Le Prix Entreprendre Lausanne Région (PERL) a fêté ses 15 ans en 2017 !



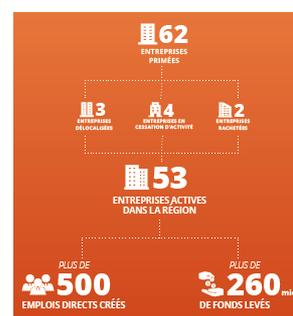
Les communes membres de Lausanne Région sont à la source de la réussite des PERL. Chaque année, elles dotent le concours de plusieurs milliers de francs, donnant ainsi un important coup de pouce aux entreprises de la région. Quant aux partenaires et sponsors, les PERL peuvent également compter sur le soutien de leurs partenaires (CVCI, BCV, Retraites Populaires) et autres sponsors, participant activement à la réussite de cet événement qui s'est rapidement imposé comme un maillon central du soutien aux entreprises établies dans la région.

Élargis au fil du temps dans leurs dotations, les PERL décernent, chaque année, des lots d'un montant total de CHF 100'000.- attribués à cinq entrepreneurs méritants.

Impact économique des PERL en 15 ans (2003-2017)

Pour les 15 ans du concours, Lausanne Région a réalisé un bilan de la situation des 62 entreprises lauréates.

Cette analyse établit que la médiatisation et l'apport financier des PERL ont permis aux entrepreneurs primés de prospérer dans notre région. **85 % des entreprises sont toujours établies dans la région lausannoise, créant au passage plus de 500 emplois.**



ENFANTS ET ADOLESCENTS

Salon des Métiers à Beaulieu, Lausanne

Le Salon des métiers et de la formation de Lausanne a eu lieu du 21 au 26 novembre à Beaulieu. **Lausanne Région a renouvelé sa collaboration avec la Ville de Lausanne pour tenir un stand commun de 140 m² avec le Spel (Service du personnel de la Ville de Lausanne) et le C-FOR ! (Centre de formation des Services industriels de la Ville de Lausanne).**



L'objectif de cette présence au Salon des métiers était d'une part de promouvoir les places d'apprentissage existantes dans les services communaux et, d'autre part, de présenter les mesures d'accompagnement à la formation soutenues et développées par Lausanne Région.

Le concept de « club » avec l'identité graphique du Next de l'édition 2016 ont été repris pour une deuxième édition (en 2016 et 2017). La majorité des supports de communication ont donc été labellisés sous cette appellation. Tout comme lors des éditions précédentes, les apprentis des communes ont tenu le stand. Ils étaient accompagnés par des membres de la commission Formation et emploi des jeunes, ainsi que par l'équipe de Lausanne Région, de la Ville de Lausanne et de l'association Ados Pro, ici remerciés.

Le stand a connu un très vif succès, tant de la part des jeunes, que des familles ou des professionnels. Sa notoriété fût excellente. Plus de 3'000 jeunes sont repartis avec la « brochure métiers » !

PRÉVENTION ET DÉPENDANCES

Journée de réflexion « harcèlement »



Lausanne Région a organisé une importante Journée de réflexion sur le thème du harcèlement, intitulée « Harcelé, harceleur, ne restons pas témoin ! ». Le thème central y a été traité sous forme de 4 ateliers thématiques : le harcèlement à l'école, dans la rue, au travail et sur Internet. La conférence « Prévenir le harcèlement : des écueils aux leviers » de Mme Caroline Dayer a précédé les ateliers.

L'objectif des Journées de réflexion est d'apporter des informations et des références aux Municipalités sur diverses thématiques actuelles.

Pour cette Journée, les questions telles « comment définir le harcèlement ? », « quel est l'état de la problématique ? » ou encore « quel est le rôle des politiques, des travailleurs sociaux, de la population ? » ont été traitées à la grande satisfaction des participants. Plus de 95 personnes de la région, municipaux et professionnels de la branche, ont répondu présents. La Journée a eu lieu en novembre 2017 au Mont-sur-Lausanne qui, pour l'occasion, a mis gracieusement sa Grande salle à disposition.

SENIORS ET INTERGÉNÉRATION

Projet-pilote régional en faveur des seniors

Ce projet est né suite au constat que pour œuvrer efficacement en faveur des seniors, et développer des actions ou des mesures constructives, il est nécessaire de connaître l'état des prestations déjà existantes dans la région lausannoise. Pour entreprendre cet indispensable travail de recherche, Lausanne Région s'est associée avec le



canton de Vaud. Ce dernier planifiait d'ores et déjà, via une demande du Grand Conseil (postulat F. Uffer), de mener une recherche analogue sur l'ensemble du territoire cantonal. Le projet régional est qualifié de « pilote » puisqu'il inclut, dans un premier temps, uniquement le territoire des 27 communes de la région, représentant à lui seul 38 % de la population du canton.

Depuis novembre 2017, le Canton et Lausanne Région sont partenaires. Ensemble, ils établiront un état des lieux de l'offre, ainsi qu'un diagnostic des prestations octroyées aux seniors dans la région.

Le mandat de collecte des données et d'analyse a été confié à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) et ses coûts seront répartis sur la base de trois quarts assumés par le Canton et un quart par la région. Un groupe de pilotage a été créé au sein de Lausanne Région pour valider les diverses étapes de l'étude. Selon la planification, le rapport final sera rendu en décembre 2018. Il représente pour Lausanne Région une base solide pour élaborer des mesures, voire proposer des projets, lui permettant d'atteindre ses objectifs.

SPORT ET SOCIÉTÉ

Espace Malley

Les travaux du nouveau Centre sportif de Malley, nommé également « Espace Malley », avancent à bon train. La phase de démolition est terminée et les travaux de construction ont débuté. Selon la planification, la patinoire sera praticable dès fin 2019 et la piscine dès fin 2020.

Le 6 octobre 2017, a eu lieu la pose de la première pierre. A cette occasion, les communes ont signé la convention qui les lie financièrement à l'exploitation de l'Espace Malley.



Photo pose de la première pierre.

De gauche à droite : M. Jean-Jacque Schilt Président du Centre sportif de Malley, accompagné des syndics M. Alain Gilliéron (Prilly), M. Jean-François Clément (Renens), M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba et M. le Syndic Grégoire Junod (Lausanne)

Panathlon Family Games



Depuis 2016, Lausanne Région s'est associée aux Panathlon Family Games. Ensemble, ils organisent cet important événement régional répondant aux objectifs fixés, c'est-à-dire encourager la pratique du sport et de l'activité physique, ainsi que promouvoir les sociétés sportives locales.

La 7^{ème} édition des Panathlon Family Games a eu lieu le 11 juin 2017 à Vidy et a rassemblé plus de 4'000 participants. Cet événement est organisé en collaboration avec les clubs sportifs de la région, les associations sportives cantonales, le Service des sports de Lausanne et le Service de l'éducation physique et du sport du canton de Vaud (SEPS).

A cette occasion, Lausanne Région a participé au nouveau village des partenaires dans lequel l'association a tenu un stand assurant ainsi la promotion des sociétés sportives actives sur le territoire lausannois. **Les élu-e-s communaux des 27 communes de la région ont été invités à participer au symposium et à la partie officielle.**

La prochaine édition des Panathlon Family Games aura lieu le 20 mai 2018. Lausanne Région est déjà en pleins préparatifs.

MÈBRE-SORGE - Entente intercommunale Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge

Les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice composent l'Entente intercommunale de Mèbre-Sorge. Elles sont représentées au sein d'une Commission par des membres des municipalités. Dès le 1^{er} juillet 2016, celle-ci est composée des délégué(e)s de :

- Chavannes-près-Renens : Mme Isabelle Steiner et M. Fathi Othmani
- Crissier : Mme Nathalie Jaton, Présidente et M. Laurent Bovay
- Ecublens : Mme Danièle Petoud, Vice-présidente et M. Christian Maeder
- Renens : Mmes Tinetta Maystre et Patricia Zurcher Maquinaz
- Saint-Sulpice : M. Pierre-Yves Brandt et M. Marcel André Panzera.

Le secrétariat et la trésorerie sont assurés par la commune de Crissier, respectivement par M. Denis Lang, Secrétaire municipal, et Mme Véronique Bruchez, Boursière.

La Commission de l'Entente intercommunale de Mèbre-Sorge s'est réunie à quatre reprises durant l'année 2017.

Elle a :

- Le 31 janvier 2017,
 - validé les conditions de la future redevance annuelle de transit dans le réseau Mèbre et Sorge (M&S) des eaux usées de la commune de Bussigny ;
 - validé l'entrée en matière de l'Entente Mèbre et Sorge pour un transfert de propriété de la canalisation située sur la parcelle de la STEP de Vidy.
- Le 23 mars 2017,
 - adopté les comptes pour l'année 2016 ;
 - adopté le préavis « Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens Secteur 8 – CFF/Forêt ».
- Le 18 mai 2017,
 - été informée de l'avancement des négociations avec la société EPURA SA, négociations relatives au projet de démolition/reconstruction du canal d'amenée des eaux de l'Entente à la STEP de Vidy et au transfert de propriété de la canalisation.
- Le 14 septembre 2017,
 - approuvé le budget de fonctionnement pour l'année 2018 ;
 - validé le projet de convention établie par le notaire M. Habs, convention relative au transfert de propriété de L'Entente à Epura SA de la canalisation située sur la parcelle de la STEP de Vidy.

Service d'entretien

Le bureau Ribi SA assure depuis 2015, le service d'entretien du réseau intercommunal Mèbre-Sorge.

Pour rappel, les activités principales du bureau sont les suivantes :

Activités régulières :

- Surveillance des ouvrages (déversoirs, chambres, collecteurs) effectués régulièrement par le service d'entretien pour détecter les éventuels dysfonctionnements et intervenir en cas de pollution /visites lors d'épisodes pluvieux importants ;
- Contrôle des voûtages ;
- Suivi des travaux d'entretien ;
- Suivi et traitement des données du pluviomètre et des sondes ;
- Rapport annuel ;
- Participation aux séances du bureau et de la commission.

Activités occasionnelles :

- Recherche de pollution ;
- Evénements météo exceptionnels ;
- Incidents sur le réseau.

Durant l'année 2017, le bureau Ribi SA a visité le réseau à 12 reprises. Dans son rapport annuel, il est relevé :

- Evénements : divers évènements pluvieux ont été suivis de près mais ont été nettement moins conséquent que durant les années précédentes. Le déversoir d'orage de la Chamberonne a été sollicité lors des épisodes orageux du mois de juillet ;
- Travaux d'entretiens : de septembre à novembre, la réparation, le remplacement et l'entretien de couvercles ont été réalisés à divers endroits sur le réseau ;
- Travaux d'investissements : les travaux dans le secteur 6 ont été réalisés entre le printemps et l'été 2017, travaux sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens à proximité de l'autoroute A1. Ces travaux consistaient d'une part à la réhabilitation des collecteurs par chemisage complet et d'autre part au renforcement de ceux-ci. Le montant total du préavis s'est élevé à Fr. 363'000.-TTC pour une longueur de tronçon de 522 m. environ.
- Etudes et chantiers divers :
 - Impacts du projet 'Vortex' (Construction de nouveaux logements sur la Commune de Chavannes-près-Renens) sur le réseau M&S ;
 - Suivi de travaux de réfection de la berge située sur la commune de Renens ;
 - Suivi des sondes et du pluviomètre de Crissier. Trois sondes sont présentes sur le réseau Mèbre - Sorge, deux dans le secteur du déversoir de la Chamberonne (vers arrêt m1 Mouline) et une au déversoir du Pontet à Ecublens. Un pluviomètre est placé sur le toit du bâtiment communal de Crissier. Les sondes installées permettent de mesurer les hauteurs d'eau de manière périodique et d'en déduire le nombre de déversements qu'il y a lieu par année.

D. Lang – 15.02.2018

ORPOL - Office régional de placement

L'ORPOL ne rédige désormais plus son propre rapport de gestion. Tous les renseignements utiles figurent dans le rapport annuel du Service de l'emploi, qui peut être consulté sur le site Internet: www.vd.ch/emploi. Nous rappelons néanmoins ci-dessous les coordonnées et objectifs de cet organisme.

Objectifs de l'ORPOL

Suite à l'adoption par le Grand Conseil, en juin 1993, de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs, l'**Office régional de placement de l'Ouest lausannois** (ORPOL) a vu le jour le 1er janvier 1994. L'ORPOL est un centre de prestations compétent pour tout ce qui a trait au marché du travail; il fait également office de bureau de liaison entre employeurs et chômeurs.

Buts principaux poursuivis :

- Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi au sein du marché du travail.
- Fourniture de prestations qualitativement élevées aux clients des ORP.
- Application optimale des mesures liées au marché du travail.
- Détection des abus en matière d'assurance chômage et lutte contre ces derniers.

L'ORPOL, un partenaire sur le marché du travail

L'office régional de placement de l'Ouest lausannois couvre les 8 communes du district de l'Ouest Lausannois : Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix. Comme mentionné précédemment, il offre ses prestations tant aux demandeurs d'emploi qu'aux entreprises du district. La régionalisation choisie par le seco permet à l'ORPOL de toucher environ 3'000 entreprises réparties dans les secteurs primaires, secondaires et tertiaires.

Coordonnées de l'ORPOL

Office régional de placement de l'Ouest lausannois
Rue de l'Industrie 19 - Case postale 203
1020 Renens

Tél. 021 557 04 50 - Fax 021 557 04 55
E-mail : orp.orphol@vd.ch
Site Internet détaillé : www.vd.ch/emploi

PLATEFORME JEUNESSE DE L'OUEST LAUSANNOIS

Communes de Bussigny-près-Lausanne – Chavannes-près-Renens – Crissier –
Ecublens – Lausanne – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix



Groupe Coordination Jeunesse (GCJ)

Le Groupe Coordination Jeunesse a été créé en 2007 dans le but de former un groupe de réseautage actif et partenarial réunissant les professionnels s'occupant de la jeunesse dans le district de l'Ouest lausannois (centres socioculturels, TSP, structures d'insertion professionnelle, délégués jeunesse, conseillers en insertion/orientation, institutions de prévention et santé). Il permet de créer des liens par des rencontres régulières, d'agir dans l'interdisciplinarité, d'organiser et de promouvoir des actions communes dans l'ensemble du district, il répond ainsi à une réalité des jeunes qui bougent dans ce territoire compact qu'est l'Ouest lausannois et dont ils ne perçoivent pas les limites communales.

Toutes les communes (hormis Saint-Sulpice) y sont représentées par leurs professionnels et deux centres de la FASL (Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise) en font partie également (Montelly et Prélaz). Les institutions préventives (Raid-Blue, PROFA), d'insertion professionnelle (Bio+, UTT, T1) ainsi que POLOUEST y sont également représentées.

Le GCJ se réunit 4 fois par année pour échanger sur les réalités vécues dans chaque commune. Des thématiques générales sont également abordées lors de ces rencontres. C'est ainsi que nous avons pu échanger avec des professionnels du domaine sur des sujets, tels que, les mineurs non accompagnés dans les foyers EVAM, le Plan Directeur intercommunal de l'ouest lausannois, la nouvelle organisation du guichet T1 et le nouveau protocole JAD.

Les TSP sont intégrés au Groupe Coordination Jeunesse. Ils ont formé également un groupe de TSP de l'Ouest lausannois qui se rencontre régulièrement. A travers leurs échanges, ils confirment que les réalités de terrain se rencontrent dans toutes les communes de manière cyclique et que le fait de partager entre mêmes professionnels est tout à fait bénéfique.

Des collaborations ont même démarré entre TSP dans des quartiers limitrophes à deux ou trois communes. Un site internet – www.j-ouest.ch – a été créé pour informer et donner une plus grande visibilité aux actions et structures du district. Depuis l'année dernière, les animateurs de Centre de loisirs suivent le même exemple en se réunissant, mais pour l'instant de manière moins régulière.

Depuis 2016, le Groupe Coordination Jeunesse est présidé par le chef de service jeunesse de la ville de Prilly, M. Daniel Gambazza, M. David Burnier, TSP à Renens EN est le vice-président. Le GCJ n'a pas besoin de budget de fonctionnement puisque ses membres sont des collaborateurs des communes et l'adhésion y est volontaire.

Il est soutenu par la Plateforme jeunesse du district de l'Ouest lausannois, pour ses actions ou projets intercommunaux.

Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois

Constituée des Municipales et Municipaux de l'enfance et de la jeunesse de l'Ouest lausannois, la Plateforme jeunesse OL a pour mission d'échanger, de collaborer, de coordonner, de réfléchir et de construire une vision commune des activités de la jeunesse dans l'Ouest lausannois. Elle propose et finance des actions à l'attention des jeunes du district au travers de projets de prévention, de formation, de projets ludiques ou sportifs, donnant aux jeunes des occasions de s'exprimer et d'agir de manière positive et constructive. Dans ce sens, elle s'appuie sur les compétences des professionnels de la jeunesse des communes et notamment du Groupe Coordination Jeunesse. Elle se réunit quatre à cinq fois par année pour rencontrer et écouter les professionnels du terrain (les animateurs des centres socioculturels et les TSP), pour accorder des soutiens à des projets intercommunaux présentés par le président du Groupe Coordination Jeunesse et pour prendre connaissance des informations relatives aux activités de la jeunesse dans les communes, mais aussi au niveau cantonal.

La Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois dispose d'un budget (environ frs. 14'000.-) alimenté par une contribution des communes du district de frs. 0.20 par habitant. La commune de Bussigny assume le rôle de commune boursoière (lien historique puisque le premier président de la Plateforme a été le municipal de cette commune).

Par ce budget, la Plateforme finance en priorité les projets présentés et mis en œuvre par le

Groupe Coordination Jeunesse. Il est à relever que les projets financés n'ont jamais, depuis la création de la Plateforme, épuisé le budget alloué. Ce qui montre que les actions proposées ont un effet multiplicateur et visible auprès des jeunes pour un faible coût grâce à l'efficacité des structures et du personnel en place.

La Plateforme s'est réunie à quatre reprises, soit les 17 janvier, 04 avril, 04 juillet, 04 octobre, En plus des rencontres traditionnelles avec les TSP (17 janvier), et les animateurs (4 avril) Elle a invité Monsieur Cerchia, délégué cantonal à la jeunesse lors de la réunion de juillet, pour qu'il présente les points principaux de la politique cantonale pour la jeunesse.

Lors de chaque séance, les Municipaux ont présenté leur politique communale pour la jeunesse. Ce tour du district n'est pas encore terminé et se poursuivra encore en 2018.

La plateforme a clôt son année de travail par une rencontre informelle qui a eu lieu à Chavannes le 23 novembre et à laquelle ont été conviés les présidents des conseils communaux, la Préfète, le directeur de la Polouest, ainsi que divers autres acteurs jeunesse du District.

Projets financés

Les projets financés et soutenus par la Plateforme sont exclusivement des projets proposés par le Groupe Coordination Jeunesse. Ce sont les professionnels du terrain qui proposent des actions susceptibles d'intéresser les jeunes ou qui répondent aux demandes et attentes du terrain, et qui pourraient se mettre en place entre plusieurs communes, ils en discutent entre eux, planifient une action ou un projet, déterminent qui est à même de la mener parmi l'ensemble des professionnels et qui du réseau peut les accompagner dans la démarche.

Pour 2017, les demandes de soutien ont été moins nombreuses, notamment dû au fait que les communes développent en priorité leurs propres projets et qu'il faut dégager du temps et du personnel pour les projets intercommunaux.

En 2017, la Plateforme a soutenu les projets intercommunaux suivants :

- **Tournoi intercommunal de foot en salle** au collège de la Planta à Chavannes-près-Renens.
Il s'agit de la 8ème édition soutenue par la Plateforme. Cet événement sportif organisé par les travailleurs sociaux de proximité rencontre toujours un très grand succès et mobilise des joueurs de toutes les communes. Cette année, ce sont plus de 200 jeunes qui se sont retrouvés autour du ballon rond avec des équipes (18) masculines et féminines. Le traditionnel prix du fair-play couronne l'événement.

- **Soirée cinéma avec la diffusion du Film Brooklyn**, en présence du réalisateur et des acteurs, à Cinétoile Malley, salle Prilly. Le film met en scène La soirée a eu un franc succès, des jeunes et leurs parents ont pu poser différentes questions aux protagonistes présents. Ces projections-débats se feront chaque année avec des choix de films permettant cette dynamique.
- **Soirée Binge-drinking** sur la prévention de la consommation d'alcool. Une vingtaine de participants des communes de l'ouest ont participé et échangé lors de cette rencontre. L'approche difficile de la thématique a refroidi de nombreux jeunes. Les organisateurs penchent dorénavant sur des méthodes moins directes pour aborder ce genre de thématiques.

Anne Bourquin Büchi, Présidente
Conseillère municipale à Prilly

PROTECTION CIVILE (ORPC-ROL)

ASSEMBLÉE RÉGIONALE

L'assemblée régionale, d'un effectif de 41 membres, se présentait comme suit au 31 décembre 2017 :

| | | |
|----------------|---------------|----------------------|
| GRASSO | Luigino | Bussigny |
| HAEBERLIN | Martine | Bussigny |
| HUGGLER | Roland | Bussigny |
| JAQUES | Pierre-Albert | Bussigny |
| MEYER | Michael | Bussigny |
| BOURQUIN | Olivier | Chavannes |
| BULA | Christian | Chavannes |
| CALLEGARI | Andrea | Chavannes |
| PEYTRIGNET | Pierre-André | Chavannes |
| BOSSON | Guy-Paul | Crissier |
| MARGOT | Daniel | Crissier |
| RUEGGER | Ernest | Crissier |
| SCHLÄFLI | Daniel | Crissier |
| VEILLARD | Serge | Crissier |
| ADEMI | Murat | Ecublens |
| ALVAREZ | José | Ecublens |
| KARPUSHOVA | Irina | Ecublens |
| LAGRIVE | Gérald | Ecublens |
| LEIMGRUBER | Jacky | Ecublens |
| MERMINOD | Jean-Claude | Ecublens |
| BORER | Georges | Prilly |
| GIROUD | Yan | Prilly |
| HANISCH | Youri | Prilly |
| MAILLARD | Christian | Prilly |
| STAUB | Jean-François | Prilly |
| STAUFFER | David | Prilly |
| BEJARANO NIEVA | Martha | Renens |
| CHATELAN | Anton | Renens |
| CUDRIG | Jean-Marc | Renens |
| DIVORNE | Nicole | Renens |
| DUPERREX | Gérard | Renens |
| HERTIG | Philippe | Renens |
| JEANRICHARD | Jean-François | Renens |
| NEAL | Richard | Renens |
| SENGSTAG | Yoann | Renens |
| SIEGRIST | Walter | Renens |
| DEVAUD | Ghislaine | Saint-Sulpice |
| GOLAZ | Cyril | Saint-Sulpice |
| MOSER | Jean-Louis | Saint-Sulpice |
| BLUNDA | Ignazio | Villars-Sainte-Croix |
| DAVID | Pierre | Villars-Sainte-Croix |

| | |
|---------------------------------|--|
| Président : | HANISCH Youri |
| Vice-président : | DUPERREX Gérard |
| Scrutateurs : | VEILLARD Serge LEIMGRUBER Jacky |
| Scrutateurs suppléants : | MAILLARD CHRISTIAN CUDRIG JEAN-MARC |
| Secrétaire : | LANG Denis |

Membres de la Commission de gestion :

| | |
|------------------------|-------------------------|
| Bussigny-près-Lausanne | MEYER Mickael |
| Chavannes-près-Renens | PEYTRIGNET Pierre-André |
| Crissier | BOSSON Guy-Paul |
| Ecublens | MERMINOD Jean-Claude |
| Prilly | HANISCH Youri |
| Renens | DUPERREX Gérard |
| Saint-Sulpice | MOSER Jean-Louis |
| Villars-Sainte-Croix | DAVID Pierre |

Membres suppléants de la Commission de gestion :

| | |
|------------------------|------------------|
| Bussigny-près-Lausanne | HUGGLER Roland |
| Chavannes-près-Renens | CALLEGARI Andrea |
| Crissier | RUEGGER Ernest |
| Ecublens | KARPUSHOVA Irina |
| Prilly | BORER Georges |
| Renens | SIEGRIST Walter |
| Saint-Sulpice | GOLAZ Cyril |
| Villars-Sainte-Croix | BLUNDA Ignazio |

SOMMAIRE DE DÉCISIONS

Séance du 13 juin 2017

Présidence : M. Gérald Lagrive
Présents : 30 / Absents excusés : 6 / Absents non excusés : 5

Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2016

Le procès-verbal est admis à l'unanimité.

Assermentation

Conformément à la Loi sur les communes et les statuts de l'association, il a été procédé à l'assermentation, en qualité de délégués, de MM. Olivier Benz, Jean-François Jeanrichard, Philippe Hertig et Yoann Sengstag, et en qualité de membre du Comité directeur, M Antoine Reymond, municipal à Prilly, nouvel élu en remplacement de M. Bertrand Henzelin, décédé.

Préavis 02/2016-2021 Gestion & Comptes 2017 – Rapport de la commission de gestion

C'est à l'unanimité que l'assemblée a accepté les conclusions du préavis, tendant à adopter les comptes et donner décharge au Comité directeur sur la gestion et les comptes de l'exercice 2017. Ils présentent, aux charges comme aux revenus, une somme de CHF 1'426'650.93

Election du Président de l'assemblée régionale

Avec l'accord unanime des délégués, l'assemblée a accepté que les élections statutaires aient lieu à mains levées, en dérogation de l'article 64 du règlement de l'assemblée.

A l'unanimité, l'assemblée a élu pour une année à la Présidence, M. Youri Hanisch, délégué de la Commune de Prilly.

Election du Vice-président de l'assemblée régionale

A l'unanimité, l'assemblée a élu pour une année à la Vice-présidence, M. Gérard Duperrex, délégué de la Commune de Renens.



Election de deux scrutateurs et de deux scrutateurs suppléants

L'assemblée a élu à l'unanimité, comme scrutateurs, MM. Serge Veillard (Crissier) et Jacky Leimgruber (Ecublens), et comme scrutateurs suppléants, MM. Christian Maillard (Prilly) et Jean-Marc Cudrig (Renens).

Séance du 3 octobre 2017

Présidence : M. Youri Hanisch

Présents : 31 / Absents excusés : 8 / Absents non excusés : 2

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017

Le procès-verbal est admis à l'unanimité.

Préavis 03/2016-2021 – Budget 2018 – Rapport de la commission de gestion

C'est à l'unanimité que l'assemblée a accepté les conclusions du préavis, tendant à adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2018, tel que proposé par le Comité directeur.

COMITÉ DIRECTEUR

Au 31 décembre 2017, le Comité directeur était composé de 8 membres, soit :

| | | | |
|----------------|-------------|-------------|-----------------------|
| Président | PANZERA | Marc-André | Saint-Sulpice |
| Vice-président | CATTANO | Nicole | Villars-Sainte-Croix |
| Membres | AEBY | Jean-Pierre | Bussigny |
| | STEINER | Isabelle | Chavannes-près-Renens |
| | MUHLETHALER | Pierre | Crissier |
| | FARINE | Michel | Ecublens |
| | REYMOND | Antoine | Prilly |
| | GOLAZ | Olivier | Renens |
| Secrétaire | LANG | Denis | |
| Tresorière | BRUCHEZ | Véronique | |

Le Comité directeur s'est réuni à 3 reprises, les 22 mars, 30 août et 15 novembre, pour la gestion des affaires courantes de l'ORPC dans le cadre de ses attributions.

Dans le cadre des diverses séances, le Comité a adopté les préavis suivants :

- Préavis 02/2016-2021 Gestion & Comptes 2016, portant sur la gestion et les comptes de l'exercice 2016 ;
- Préavis 03/2016-2021 Budget 2018, portant sur la proposition de budget pour l'année 2018.

RAPPORT DU COMMANDANT DE L'ORGANISATION

Thèmes :

- 1 Organisation et conduite
- 2 Instruction
- 3 Travaux d'état-major / Planifications / Entraînement des formations
- 4 Structure actuelle du bataillon et projection future
- 5 Dispositif logistique et territorial
- 6 Véhicules d'intervention
- 7 Dispositif d'alarme (POLYALERT) et essais de sirènes
- 8 Mutations/promotions/libérations
- 9 Objectifs 2018 et nouvelles bases légales
- 10 Conclusion et perspectives d'avenir

1 Organisation et conduite

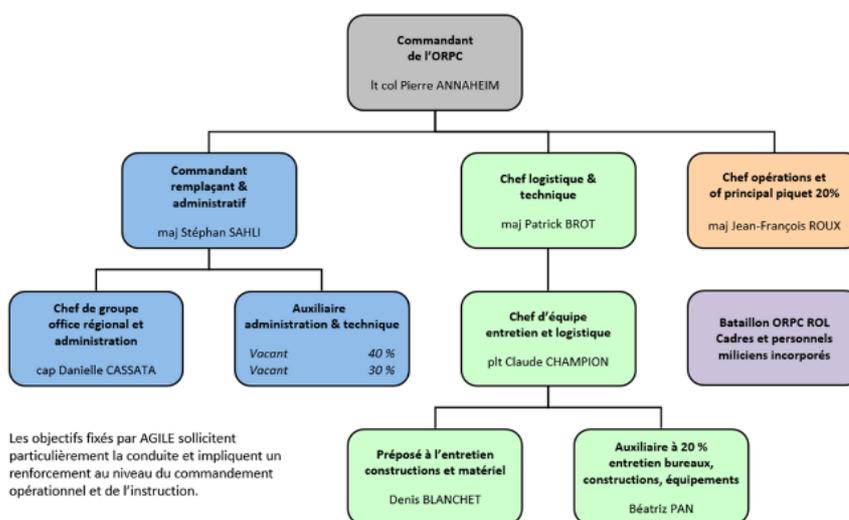
1.1 Missions principales du personnel professionnel

- * Gérer les effectifs de l'organisation régionale de protection civile (ORPC) et garantir leur formation et entraînement
- * Mettre sur pied les rapports, cours de cadres et cours de répétition de compétence communale/régionale
- * Gérer et garantir l'état opérationnel des constructions, du matériel et des infrastructures de l'ORPC
- * Garantir l'état opérationnel de l'ORPC en matière de conduite des engagements, ainsi qu'en appui des partenaires sécuritaires et autres instances

1.2 Effectif du personnel professionnel (au 31.12.2017)

L'effectif du personnel professionnel représente toujours 640 % d'ETP (équivalent temps plein) et concerne 8 personnes au 31 décembre 2017. Le projet d'engagement d'un chef opération à plein temps, répondant aux exigences du domaine de la conduite opérationnelle et de l'instruction sera relancé en 2018/2019. Il fera partie de la procédure d'analyse complétant l'examen des statuts du personnel professionnel de l'ORPC datant de 2001 et la réalisation d'une nouvelle édition, modernisée, actualisée et adaptée au profil des prestations de l'ORPC d'aujourd'hui. Les 70 % toujours vacants dans le domaine « Administration et Technique » sont aujourd'hui atténués par une légère augmentation des investissements en heures des deux personnes engagées en temps partiel et seront par la suite répartis dans une nouvelle organisation interne.

1.3 Organigramme du personnel professionnel



2 Instruction

2.1 Bilan de capacité de la FIROL (porteurs de pager)

Premier échelon d'intervention de l'ORPC, la Formation d'Intervention Régionale de l'Ouest Lausannois – **FIROL**, compte **90 personnes** dans ses rangs au 31 décembre 2017. Cet effectif demande un entraînement spécifique et son renouvellement est une tâche continue du commandement de l'ORPC ROL.

La diversité des spécialistes qui la composent permet une activité étendue à l'assistance de personnes en quête d'hébergement et de ravitaillement, à l'engagement de moyens techniques, à l'exploitation de moyens d'aide à la conduite (AiC) des domaines du suivi de situation et télématique à l'attention des partenaires sécuritaires et à la collaboration avec les services communaux.

Les contraintes professionnelles des incorporés miliciens de la FIROL influent sensiblement sur leur disponibilité au moment de l'alarme. L'aléatoire de leur entrée en service rapide se doit d'être compensé par un effectif important, garantissant ainsi une disponibilité numérique et pluridisciplinaire suffisante à l'accomplissement de missions d'envergure, tant dans l'ampleur que la durée.

Aujourd'hui encore, la FIROL est composée d'astreints volontaires provenant des différents domaines de l'ORPC et représentant une formation où la proportion de cadres est toujours trop largement dominante. La réorganisation de ses moyens en personnel et matériel fait partie de l'étape de restructuration globale des bataillons des régions protection civile (version application AGILE 2018-2020).

Les formations d'appui, deuxième échelon de l'ORPC ROL (**FAR**), apportent une relève indispensable dans la continuité de l'engagement et le recours à leurs contingents est régulièrement appliqué pour la bonne marche des engagements d'urgence (art. 27 LPPCi), ainsi que tout autre service d'instruction.

2.2 Personnel incorporé, instruction et intervention

Au 31 décembre 2017, les contrôles de l'effectif dénombraient 680 incorporés formés, 282 en réserve et inactifs, soit une stabilité relative par rapport à l'effectif relevé une année auparavant. Le constat reste que depuis plusieurs années, les nouveaux incorporés ne compensent pas les départs et que le contingent de base est en diminution permanente (exemples 2016, 34 arrivées / 63 départs et 2017, 29 arrivées / 66 départs).

Instruction de base des cadres et spécialistes, perfectionnement :

29 jeunes incorporés ont suivi l'école de formation de base au centre de compétence du SSCM à Gollion (CCPP).

52 personnes ont suivi des cours complémentaires aux centres de compétence de Gollion (VD) et d'instruction de Schwarzenburg (CH) et ainsi accomplis 189 jours de service. Le maintien du quota des participants et jours de service de cette catégorie est aussi dû à la prise en compte des « paiements de galons », intitulés aussi stages pratiques et instaurés par le SSCM dès le 01.01.2010.

20 personnes ont obtenu des qualifications leur donnant accès à une formation de cadre et ont été promu à un grade supérieur.

Cours de répétition, services d'entretien, engagements au profit de tiers
(Organisés par l'ORPC ROL, soit : 963 personnes – 2'230 jours de service)

* **Remarque :** La même personne peut être comptée plusieurs fois par le fait qu'elle a accompli des services différents et/ou participé aux phases préparatoires.

| Pos | Domaine | Effectif * | Jours de services |
|-----|--|------------|-------------------|
| 1 | Cours de répétition standards, reprise des connaissances de base, acquisition de nouvelles connaissances, entraînement du savoir-faire, appréciation des capacités et gestion des moyens. Aide dans le domaine sanitaire lors des dix journées du don du sang sur les sites de l'EPFL et de l'UNIL. | 576 | 1'249 |
| 2 | Maintien de la capacité d'intervention de la Formation d'intervention régionale. | 82 | 340 |
| 3 | Entretien du matériel et des constructions. | 32 | 107 |
| 4 | Services d'utilité collective, interventions. | 273 | 534 |
| | Totaux : | 963 | 2'230 |

Commentaires par position :

- Ces cours de répétition concernent les domaines du suivi de situation, de la télématique, de la protection atomique et chimique (AC), de l'assistance, de la protection des biens culturels, de l'appui technique, du sanitaire, des transports, du ravitaillement, de l'exploitation des constructions et du matériel. La création et l'entretien des dossiers de conduite et planifications y sont intégrés.
- La FIROL (Formation d'Intervention Régionale de l'Ouest Lausannois) a été entraînée dans des services spécifiques. Ses éléments sont aussi concernés par les cours de la position 1.
En 2017, comme ces dernières années, les membres de la FIROL sont toujours plus sollicités par les services d'utilité collective et d'engagement d'urgence ; malgré ce fait, le nombre de participants et de jours de service de cette rubrique est en stabilité.
- Afin d'optimiser l'efficacité des équipes de maintenance des constructions, les cours qui les concernent sont planifiés en dehors des activités des autres services. Ces services sont particulièrement avantageux, ils limitent les charges d'entretien.
- Les engagements d'urgence, l'appui à la collectivité et aux partenaires se répartissent comme suit :

- Plan canicule 2017



Les planifications d'engagements dans les 7 communes (sauf Villars-Ste-Croix), ont été déposées pour le 1^{er} juin au poste de commandement régional de l'ORPC ROL. C'est de là que la conduite et la coordination des opérations en cas de montée en puissance sont assurées, en collaboration avec la Police de l'Ouest Lausannois. Un ordre d'engagement de la PCi, rédigé par le Commandant de l'ORPC ROL, sert de base opérationnelle pour l'organisation et la coordination des missions avec les partenaires.

28 secteurs sont définis pour les 7 communes concernées et 307 bénéficiaires (personnes de 80 ans et plus, vivant seules) ont été recensées comme population particulièrement exposée au risque lié à la canicule. Environ 32 volontaires, émanant des instances SDIS, Samaritains, PCi, sont nécessaires pour le premier déclenchement d'une intervention ; suivant l'importance de la vague de chaleur, il est

nécessaire de prévoir des relèves et renforcements du dispositif.

La difficulté est d'en assurer le nombre tout au long de l'été. Fin de la période de veille ordonnée par la Santé Publique, au 31 août 2017.

- House II – Prilly 2017

Sur la base de la demande effectuée par les autorités municipales et le Syndic de la commune de Prilly au mois de mai 2017, la division PCi VD est entrée en matière pour nous autoriser à soutenir le projet susmentionné, ceci intégré dans un service d'instruction convoqué en automne.

Cette action de l'ORPC s'est déroulée la semaine de cours de répétition du 23 au 27 octobre 2017 et a impliqué l'engagement d'un groupe d'une dizaine d'hommes avec leur matériel, qui s'est occupé en priorité du transfert de l'infrastructure de bois « House Two », en collaboration avec les services communaux de Prilly et le support de l'EPFL, où cette infrastructure provenant de Zurich a transité.



- 20 km de Lausanne, samedi et dimanche 22 et 23 avril 2017



Dans le cadre de la manifestation organisée par le service des sports de la ville de Lausanne, 23 astreints de l'ORPC Ouest Lausannois ont effectué 43 jours de service et se sont associés au contingent de Lausanne-District pour des missions de renfort de plantons de circulation et particulièrement de la gestion des parkings réquisitionnés sur l'espace des Hautes Ecoles (UNIL et EPFL).



- Destiny, samedi 24 juin 2017 et weekend du 1 et 2 juillet 2017



(Action au profit de la lutte contre le cancer et pour les enfants touchés par la maladie)

Soutien en renfort de l'organisateur, mise à disposition de matériel et locaux, appui logistique de l'action « Destiny » au profit de la Ligue vaudoise contre le cancer à Ecublens, les 24 juin et 2 juillet 2017.

En tout, 20 personnes ont été engagées pour les montages et démontages d'infrastructures en phase logistique et la remise en état du site.



• 32^{ème} Marchethon CF Lausanne

Le Marchethon de Lausanne du samedi 7 octobre 2017 en faveur des personnes atteintes de mucoviscidose a réuni 1'116 participants qui ont, avec leurs familles, généré des promesses de dons d'environ CHF 87'000.- montant qui sera versé intégralement à la Fondation de la Mucoviscidose



qui, depuis 1990, vient en aide aux adolescents et adultes de la Suisse entière en attribuant des soutiens financiers mensuels ou ponctuels, afin de les rendre le plus autonome possible.



42 incorporés cadres et personnel de milice, ainsi qu'une partie du personnel professionnel, ont soutenu la manifestation en assumant des missions de montage et démontage d'infrastructures, de contrôle de sécurité des parcours, de soutien sur les aires de départ et d'arrivée, ainsi que la tenue du stand d'information et régulation du trafic (parking).

• 30^{ème} TELETHON, les 8 et 9 décembre 2017

Les ORPC de Lausanne-Est et Ouest Lausannois ont organisé le Téléthon 2017 les 8 et 9 décembre, en engageant le potentiel de 86 personnes pour 142 jours de service, entre le 7 et le 11 décembre 2017. L'ORPC ROL reste leader et dispose des 4/5 du potentiel. Des dispositifs d'animations et de collectes ont été installés sur les principaux centres commerciaux du district, regroupant ainsi les 2 ORPC, les SDIS partenaires, les bénévoles des sociétés locales et associations de divers domaines.



Des nombreuses sociétés contactées, seule une poignée de volontaires est venue renforcer nos troupes et prendre les missions de collecte sur les sites concernés. Nous ne pouvons que remercier celles et ceux qui se sont inscrits, mais force est de constater que sans la possibilité du soutien administratif d'un service officiellement convoqué dans la milice de protection civile, l'espérance d'atteindre des objectifs de collectes, tels que enregistrés en 2015 et précédemment, ne peut être envisagée.

Nous remercions de leur précieuse collaboration les municipalités de Chavannes-près-Renens et Renens, les services de défense incendie et secours (SDIS) de Chamberonne et Malley-Prilly-Renens, les bénévoles de Chavannes-près-Renens, Ecublens et environs, qui avec l'USL ont organisé les « 6 heures de natation » sur le site de La Plaine, ainsi que les diverses sociétés et groupements locaux.

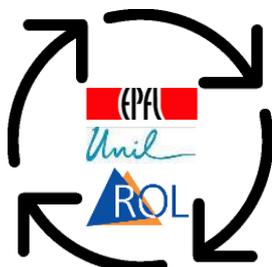
C'est le magnifique montant de CHF 60'000.- qui sera versé au compte de Téléthon Action Suisse pour la collecte 2017.

3 Travaux d'état-major / Planifications / Entraînement des formations

Les cadres, spécialistes et soldats de l'ORPC se sont entraînés tout au long de l'année dans des exercices d'instruction cadrés dans des phases d'apprentissage, d'entraînement et d'application, suivant le niveau technique recherché et les moyens en encadrement pouvant être engagés. Les points forts en sont les suivants :

3.1 Cours de cadres les 14 et 15 mars et cours de répétition du 15 au 19 mai 2017

88 miliciens ont réalisé 253 jours de service sur les places d'instruction proposées par nos accords avec les services de sécurité des Hautes Ecoles et sur les sites UNIL et EPFL, ainsi que sur certains carrefours routiers, pour l'exercice « Delesta », avec le précieux soutien de la POL (Police de l'Ouest lausannois).



3.2 Cours de cadres les 29 et 30 juin et cours de répétition du 25 au 29 septembre 2017

99 miliciens ont réalisé 303 jours de service sur les mêmes sites d'instruction, ainsi que sur d'autres endroits. Certains d'entre eux, dont particulièrement les cadres, ont été engagés dans les deux phases semestrielles.



3.3 CR Assistance du 23 au 27 octobre 2017

Une des missions principales de la PCi est d'assurer une évacuation de population, ainsi que l'accueil et l'hébergement des personnes en quête de protection.



Des constructions de notre ORPC sont équipées de façon complémentaire pour assumer ces tâches et l'une d'entre elles est la construction des Baumettes, sous le Centre CACIB à Renens.

Un exercice s'y est déroulé les 25 et 26 octobre 2017 où les infrastructures d'accueil ont été testées ; un détachement de spécialistes du domaine de l'assistance a œuvré dans ce contexte en profitant de la participation volontaire d'un contingent de personnes émanant du groupe de l'Entraide des Séniors Pulliérans. Associés à quelques résidents volontaires de l'EMS des Baumettes à Renens, ces figurants ont apporté une plus-value appréciable au déroulement de cet exercice, permettant à nos spécialistes de s'entraîner dans des conditions proches de la réalité.

Nos remerciements vont à la Fondation de l'EMS des Baumettes, sa Direction et le personnel spécialisé, le groupe de l'ESP Pully (Entraide Seniors Pulliérans) et l'ORPC de Lausanne-Est, qui nous ont accompagnés et renforcés dans cette entreprise. Cet exercice d'hébergement-assistance de 2017 a confirmé l'état opérationnel de nos infrastructures et validé le programme de développement planifié.



3.4 Prochaine étape dans le premier semestre 2018

Exercice « EMRCOL 2018 » : les 30 et 31 mai 2018.

La POL (Police de l'Ouest lausannois), le SDIS Malley et l'ORPC vont tester leur collaboration dans des phases d'intervention se déroulant dans un contexte défini par le Comité de pilotage, soit une situation générale de vague de chaleur avérée (forte canicule), des problèmes de panne électrique importante, touchant le quartier où se trouve un EMS, ainsi qu'un gros incendie nécessitant une évacuation de personnes et leur hébergement. Ces différentes phases d'intervention seront complétées par la mise en activité d'une cellule de crise du niveau local/régional, rassemblant les responsables concernés des autorités politiques communales et du district, ainsi que les commandements des instances sécuritaires.

3.5 Formation spéciale dans le domaine ABC et la mise en service des tentes de décontamination du type « Utilis » MDC 50, en main de la DGE cantonale, de l'ECA et du SPSL (Lausanne).



Depuis plusieurs années déjà, l'ORPC ROL participe activement à la mise en place d'un contingent de miliciens formés à la mise en service et à l'exploitation de tentes de décontamination en main des organismes susmentionnés. Sous la conduite des instructeurs professionnels de l'ORPC Lausanne-District, les deux régions sont associées pour assurer l'état opérationnel de ce contingent de spécialistes.

Une dizaine de formateurs miliciens ont été sélectionnés entre les deux ORPC et sous la conduite des professionnels de la PCi, du DPMA et des sapeurs-pompiers du SPSL, ils ont constitué la base des supports d'instruction du domaine, dans des cours de cadres et par la suite, ont formé les contingents de miliciens des deux régions de PCi.

Les cours et exercices se sont déroulés au centre d'instruction de La Rama à Montheron et pour les phases techniques et d'application sur les équipements et modules, dans une halle de la caserne militaire de Moudon. Fort d'environ 60 personnes formées à ce jour entre les deux ORPC, ce contingent de spécialistes est appelé à se perfectionner chaque année et devrait atteindre assez rapidement le nombre d'une centaine d'individus.



3.6 Concepts d'engagements

Les travaux sur le dossier d'engagement CODENG ROL, regroupant les principaux concepts d'intervention en cas de situation d'urgence sont toujours d'actualité et les mises à jour en sont permanentes. En 2018, un effort sera relancé pour monter en puissance dans le domaine du délestage des autoroutes et compléter les contingents de miliciens formés à cet effet, selon les ordres de la division PCi VD et de la Gendarmerie vaudoise, avec le soutien de la POL (Police de l'Ouest Lausannois).

- Aide à la conduite
- Alarme / information
- Assistance / hébergement
- Battue
- Décontamination « tentes MDC 50 »
- Distribution des pastilles d'iode
- Epizootie
- Gestion du trafic « DELESTA »
- Polycom
- Ravitaillement
- Vaccination de masse



3.7 Officiers de piquet

L'objectif pour 2017 était de trouver au plus vite de nouveaux candidats à la fonction, ceci pour pallier au départ de 3 de nos officiers, libérés pour raison d'âge. On peut dire que le succès était au rendez-vous, et nous pouvons compter sur l'engagement de 7 nouveaux et jeunes candidats, dont 5 ont suivi la première phase de formation et ont été déjà inclus dans le programme des périodes fixées pour l'année 2018.



4 Structure actuelle du bataillon et projection future

D'un effectif réglementaire de 687 hommes, le bataillon est aujourd'hui encore structuré selon la vision de la réforme « AGILE » et regroupe un effectif réel de 661 astreints actifs et formés. Il comprend entre autres un état-major de 23 officiers, dont 18 sont membres de la FIR et porteurs de pagers (l'effectif réglementaire est de 13 officiers pour l'EM), une formation d'intervention (FIR) de 73 cadres et spécialistes, une compagnie d'état-major (cp EM) de 140 incorporés, ainsi que de 5 compagnies (cp Appui/Assist) représentant 425 cadres, spécialistes et soldats du contingent FAR (appui).

Effectifs réglementaires actuels :

| | |
|------------------------|-----|
| EM ORPC | 13 |
| cp EM | 137 |
| cp FIR | 117 |
| cp Appui/Assist (5x84) | 420 |

| | |
|-------|-----|
| Total | 687 |
|-------|-----|

Effectifs réglementaires futurs (dès 2019) :

| | |
|-----------------------|-----|
| EM ORPC | 15 |
| 6 cp type PCi (6x101) | 606 |

| | |
|-------|-----|
| Total | 621 |
|-------|-----|

Dans le cadre de l'application de la réforme « AGILE » et de la réorganisation des 10 nouveaux bataillons, la modification des structures est en cours et sera intégrée au fur et à mesure et sous le contrôle de l'EM de la division PCi VD et des commandants des régions. Dans les grandes lignes, la nouvelle structure devrait s'imprégner des éléments suivants :

- Suppression de la compagnie état-major dans son concept actuel et réaffectation de ses formations de spécialistes, directement dans les unités (cp).
- Réorganisation et optimisation des compagnies au niveau de leurs contingents/hommes, ainsi que de leur autonomie dans l'engagement et dans la logistique.
- Maintien des distinctions FIR et FAR, mais adaptation apportée au contingent FIR des porteurs de pagers, soit intégré dans les formations mixtes ou concentré dans une unité à part. La mise en œuvre de ces changements devrait être possible entre 2018 et 2019 et tient compte des perspectives annoncées de baisse du potentiel des effectifs, ainsi que des améliorations prévues dans les apports de nouveau matériel d'intervention et des moyens de transports.



5 Dispositif logistique et territorial

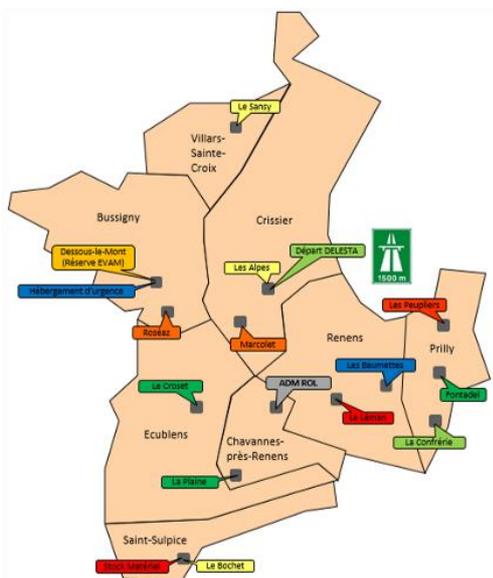
5.1 Constructions de l'ORPC et gestion des abris publics et privés

Entretenues par le personnel professionnel et de milice, les 8 constructions de protection restantes, un atelier/hangar et les bureaux de l'administration composent l'essentiel du parc immobilier géré et utilisé par l'ORPC. Régulièrement contrôlés par les instances fédérales et cantonales, ces ouvrages sont en bon état et opérationnels.

15 locations de dortoirs, cuisines et réfectoires ont été comptabilisées sur toute l'année ; elles sont réparties dans les catégories suivantes : 5 du domaine privé, 10 des sociétés locales des communes de l'Ouest lausannois, ainsi que des Hautes Ecoles (UNIL/EPFL).

Les contrôles périodiques de l'entretien des abris privés se sont déroulés à raison d'une semaine de cours en mars et une autre en octobre. Au total, ce ne sont que 21 abris (2'055 places protégées) qui ont été visités, en raison de la fin du cycle périodique de contrôle de 10 ans ; 18 sont conformes et en ordre ; les 3 autres seront reconduits en 2018, date où recommencera le premier des cycles de contrôle sur les 10 prochaines années. Pour les statistiques, la région Ouest Lausannois dénombre 2'265 abris pour une totalité de 71'887 places protégées.

Les 3 abris publics (en jaune sur le plan) sont d'anciennes constructions de l'ORPC et répertoriés aujourd'hui dans les places protégées au profit de la population. Ils font partie intégrante des contrôles périodiques réalisés par l'ORPC avec le concours de la section ouvrages du SSCM.



Légende :

- Administration ORPC ROL
- Espaces transformés en abris publics
- Constructions en mains de l'EVAM (réserve)
- Constructions niveau 2 (troupe + matériel)
- Constructions niveau 3 (stock matériel)
- Construction destinée à l'hébergement d'urgence
- Constructions niveau 1 (opérationnelles FIR/FAR trains d'intervention matériel)
- Hangar-atelier / garage véhicules / départ DELESTA

5.2 Accueil des requérants d'asile et situation pour l'Ouest Lausannois (EVAM)

Pour ce qui est des infrastructures de protection civile déjà réquisitionnées par l'EVAM, la situation dans le district est la suivante pour 2017 :

- La construction PCI de Dessous-Le-Mont à Bussigny, en service depuis 2012 pour l'hébergement d'une cinquantaine de requérants d'asile, a été libérée de ses occupants dès janvier et mise en réserve pour une future occupation.
- La construction du Léman à Renens, en service pour l'hébergement de 50 requérants d'asile depuis fin 2015, a également été libérée de ses occupants. Elle est actuellement en étude de désaffectation de la protection civile et ne sera plus occupée par l'EVAM. Sa gestion devrait revenir entièrement à charge de la commune de Renens.



6 Véhicules d'intervention

6.1 Véhicules de l'ORPC Ouest Lausannois

L'ORPC dispose actuellement d'un contingent de 10 véhicules de service : 6 bus « Vito-Mercedes » (3 anciens de 11 ans et plus et trois nouveaux de 2014/15/17) combinés pour le transport de 8-9 personnes + matériel + traction d'engins, 2 PUCH type militaire depuis 2014, ainsi que depuis 2016, un véhicule pour assurer le Piquet de l'ORPC par les officiers de milice et un autre identique, pour le transport de matériel léger + traction engin/remorque ; les dix sont la propriété de l'ORPC. Une acquisition d'un nouveau véhicule du type « bus Vito-Mercedes » (transport de matériel), en remplacement de l'un des plus anciens a été acceptée par l'Assemblée régionale et incluse au budget 2018.



7 Dispositif d'alarme (POLYALERT) et essais de sirènes

7.1 POLYALERT

A fin 2017, 451 sirènes fixes du dispositif cantonal vaudois sont enregistrées sur POLYALERT, dont 12 dans la région Ouest Lausannois.



7.2 Essais de sirènes du 1^{er} février 2017

- Situation pour le district Ouest Lausannois

Il s'agissait du deuxième test dans le cadre du dispositif POLYALERT. Un astreint a été mobilisé au pied de chaque sirène pour, d'une part, apprécier la qualité sonore, et d'autre part, pour effectuer le déclenchement manuel selon les prescriptions fédérales et cantonales. Durant la même journée, les sirènes mobiles ont toutes été testées sur alarme sonore, afin de contrôler leur état technique de fonctionnement, ainsi que les parcours de GAM planifiés.

Sirènes fixes :

Sur les 12 sirènes fixes du district, toutes sont connectées sur POLYALERT et ont été testées selon les prescriptions.

Résultats : 12 en ordre, soit 100 % de réussite.

Sirènes mobiles :

Les 10 sirènes mobiles de l'ORPC ont toutes été testées sur leur capacité sonore. 2 sont posées en permanence sur des nouveaux véhicules et les 8 autres ont été montées sur d'autres véhicules de service. Résultats : 10 en ordre, soit 100 % de réussite.



8 Mutations/promotions/libérations

8.1 Promotions

Au grade de capitaine

| | | |
|------|--------------------|--------------|
| It | De Angelis Fabio | of suivi |
| It | Jermine Pascal | of suivi |
| It | Vörös Denis | of suivi |
| four | Milutinovic Stefan | of coord log |

Au grade de lieutenant

| | | |
|-----|------------------------|---------------------------------------|
| cpl | Buchi Fabian | C sct aide cond, sct FIR aide cond 12 |
| cpl | Alfonso David | C sct appui, sct FIR appui 14 |
| cpl | Ramasamy Steven | C sct appui, sct FIR appui 14 |
| cpl | Schoenenberger Nicolas | C sct appui, sct FIR appui 14 |
| cpl | Thevenaz Joey | C sct appui, sct FIR appui 15 |
| cpl | Bourqui Swann | C sct log, sct FIR cdmt 11 |

Au grade de fourrier

| | | |
|-----|-------------------|-------------------|
| cpl | Haberthür Mikaël | four, sct cdmt 31 |
| cpl | Savci Gökan | four, sct cdmt 31 |
| cpl | Gavrilovic Zlatan | four, sct cdmt 71 |

Au grade de caporal

| | | |
|-----|--------------------|------------------------------------|
| sdt | De Cagna Sven | C gr assist, sct assist 42 |
| sdt | Dao Jérémie Khai | C gr assist, sct assist 43 |
| sdt | Yilmaz Umut | C gr assist, sct assist 52 |
| sdt | Lieberherr Michaël | C gr suivi, sct aide cond suivi 22 |
| sdt | Milenkovic Stefan | C gr trsp, sct FIR cdmt 11 |
| sdt | Bardelloni Javier | C gr trsp, sct logistique 21 |
| sdt | Anderegg Nils | prép mat, sct FIR cdmt 11 |

8.2 Libérations (spécialistes FIR / porteurs de pager)

| | | | |
|-----|----------------|---------------|---------------------------------|
| app | Depping Cédric | spéc sécu FIR | 2002-2017 / 83 jours de service |
|-----|----------------|---------------|---------------------------------|

8.3 Libérations (contingent FAR et réserve)

Au 31.12.2017, **66 incorporés**, dont 6 cadres/spécialistes et 60 soldats/recrues, ont été libérés de l'obligation de servir dans la PCi (année 1977 ou plus âgé).



9 Objectifs 2018 et nouvelles bases légales

9.1 Objectifs pour l'ORPC

- Recherche et augmentation du potentiel cadres et spécialistes FIR
 - Spécialistes FIR (porteurs de pager) :
Recherche et formation de 15-20 nouveaux spécialistes pour le maintien du contingent de 100 FIR
- Amélioration et développement des moyens
 - Suite des préparatifs en infrastructures d'hébergement et d'accueil :
Phase d'exercice inter-sécuritaire « EMRCOL 2018 »
 - Consolidation des moyens en transport de personnes et matériel :
Renouvellement du parc véhicules et suite du montage des trains d'interventions
 - Maîtrise du ravitaillement de ses propres troupes, des partenaires et de la population
 - Entraînement à la conduite dans locaux fixes (PCR) et structures mobiles (PCE)
- Uniformisation et développement des procédures
 - Suite des travaux et mise à jour des concepts principaux d'engagements (CODENG ROL)
 - Consolidation du système de gestion des incorporés PISA
- Consolidation de la collaboration avec nos partenaires
 - PCV et POL ; SDIS, Samaritains, services régionaux et communaux

9.2 Corpus réglementaire PCi vaudoise

Pour la mise en application de la loi du 11 septembre 1995 d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile (LVLPCi – RSV 520.11) révisée au 01.02.2015.



L'idée de manœuvre est d'abroger les cinq règlements cantonaux en vigueur à ce jour et de les remplacer par trois nouveaux règlements, qui seront :

- Règlement sur l'organisation et l'administration de la Protection civile vaudoise
- Règlement sur les interventions et l'instruction de la Protection civile vaudoise
- Règlement sur les ouvrages de protection

La mise en consultation desdits règlements a été ouverte auprès du domaine politique et des partenaires dès le 5 juillet 2017. Actuellement, les analyses sont faites par les organes juridiques du SSCM et la procédure de passage dans les niveaux décisionnels des instances cantonales est planifiée dans le courant de l'année 2018. La mise en application des règlements est envisagée au mieux et en principe pour le 1^{er} janvier 2019.

9.3 Révision de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) du 4 octobre 2002

Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation visant une révision totale de la LPPCi. Cette révision doit permettre une orientation plus moderne et plus ciblée du système de protection de la population en se focalisant sur les risques et les dangers actuels.

Dans le domaine de la protection civile, la révision envisage en premier lieu une flexibilisation de l'obligation de servir. Les mesures proposées dans le rapport du 6 juillet 2016 sur la mise en œuvre de la stratégie de la protection de la population et de la protection civile 2015+ seront également incluses dans le nouveau concept.

Aujourd'hui, l'obligation de servir commence à 20 ans et se termine à 40. A l'avenir, l'obligation de servir pour la troupe et les sous-officiers sera raccourcie : elle devra débuter entre 19 et 25 ans et durer 12 ans au total ou 245 jours de service au maximum. Concernant les sous-officiers supérieurs et les officiers, la limite d'âge va s'étendre jusqu'à 40 ans, indépendamment du nombre de jours de service accomplis. Il y aura ainsi une harmonisation avec les obligations militaires et du service civil.

Il s'agira aussi au niveau des infrastructures de réduire au minimum nécessaire le nombre d'installations protégées dans les cantons. Il faudra également réintroduire dans la protection civile les services sanitaires chargé d'exploiter au besoin les installations sanitaires et les hôpitaux protégés.

La procédure de consultation durera jusqu'à fin mars 2018.



10 Conclusion et perspectives d'avenir

En 2017, comme en 2016, les forces de la nature n'ont pas trop perturbé la vie dans notre canton et les engagements de la PCi en ont été soulagés. Au vu des annonces faites sur les dérèglements climatiques futurs, il nous est cependant conseillé de maintenir nos efforts afin d'être prêts en tout cas. Le chapitre 9 des objectifs nous en donne la ligne directrice.

L'avancement du projet de l'Association sécuritaire de l'Ouest lausannois devant regrouper les trois corps de secours (Police, PCi, SDIS) reste d'actualité.

Nous profitons de remercier le Commandant de la PCi vaudoise et son état-major, pour le soutien technique et tactique, ainsi que nos autorités communales qui, par l'encadrement du Comité directeur et de l'assemblée régionale, nous apportent leur appui permanent. L'ORPC ROL, par son personnel professionnel et tout le contingent de milice, vous en est reconnaissante et vous assure de son dévouement et de sa disponibilité.

*Le Commandant de l'ORPC ROL
Lt col Pierre Annaheim*

Glossaire

| | |
|-------------|---|
| ACV | Archives C antonales V audaises |
| AFIRO | Entreprise sociale et formatrice |
| AGILE | A daptée / G arante / I ntégrée / L égitimée / E fficiente |
| AiC | A ide à la C onduite |
| APREMADOL | A ssociation pour la P REvention et le M Aintien à D omicile O uest L ausannois |
| CACIB | C entre A ministratif C ommercial et I ndustriel des B aumettes |
| CET | C entrale d' E ngagement et de T ransmission (police cantonale) |
| CCPP | C entre de C ompétence de la P rotection de la P opulation |
| CODENG ROL | C onduite D ans l' E ngagement R égion O uest L ausannois |
| CODIR | C omité D IRecteur |
| cp/sct/gr | c ompagnie/ s ection/ g roupe |
| CTA | C entrale de T raitement des A larmes (établissement cantonal d'assurances) |
| EMCC | E tat- M ajor C antonal de C onduite |
| EPFL | E cole P olytechnique F édérale de L ausanne |
| ETP | E quivalent T emps P lein |
| EVAM | E tablishement V audois d' A ccueil des M igrants |
| FAR | F ormation d' A ppui R égionale |
| FIR | F ormation d' I ntervention R égionale |
| FIROL | F ormation d' I ntervention R égionale de la région de l' O uest L ausannois |
| GAM | G roupes d' A larmes M obiles |
| LVLPCi | L oi V audoise d'exécution de la L égislation fédérale sur la P rotection C ivile |
| NBC | N ucléaire / B actériologique / C himique |
| ORCA | O Rganisation en cas de C Atastrophe |
| ORPC ROL | O rganisation R égionale de P rotection C ivile R égion O uest L ausannois |
| PCi | P rotection C ivile |
| PCR | P oste de C ommandement R égional |
| PCV | P olice C antonale V audoise |
| POL | P olice de l' O uest L ausannois |
| Saga Crisis | Logiciel de gestion de crise |
| SDIS | S ervices de D éfense I ncendie et S ecours |
| SSCM | S ervice de la S écurité C ivile et M ilitaire |
| UNIL | U Niversité de L ausanne |
| Visioco | Logiciel d'aide à la conduite et cartographie |

SERVICE DU FEU - SDIS Chamberonne



Préambule – Mot du commandant

L'exercice 2017 a été marqué par le 10^{ème} anniversaire du SDIS Chamberonne.

Si 2017 nous a apporté son lot quotidien d'adrénaline, de satisfaction, d'émotion et de plaisir, c'est également le moment de décrire les diverses activités écoulées durant l'année.

Le 17 mars a eu lieu notre 2^{ème} rapport annuel qui s'est tenu à l'espace Nicollier en présence de nombreux invités, avec une entrée remarquable de notre bannière accompagnée des cornemuses du Vallensis Highlanders Pipes and Drums.

Le 28 octobre, par une belle journée d'automne et pour ses 10 ans d'activité, le SDIS a présenté le matin sur la Place François Silvant différents chantiers interactifs ouverts à la population.

L'après-midi s'est déroulé notre première revue quinquennale précédée d'un défilé des sapeurs-pompiers et des véhicules du SDIS accompagné par la fanfare de Crissier, qui s'est tenue sur la Place du débarcadère à Saint-Sulpice.

Après l'annonce et présentation aux autorités, la commission consultative du feu a procédé à une nomination et à deux promotions.

- Le capitaine Cyrille Tille a été promu à la fonction de remplaçant du commandant.
- Le capitaine Frédéric Jacot a été nommé au grade de major et promu à la place de commandant du SDIS Chamberonne au 1^{er} janvier 2018.

À l'issue de la nomination et des promotions il a été procédé à la passation de pouvoir entre le major Christophe Légeret, commandant sortant, et le major Frédéric Jacot, nouveau commandant du SDIS Chamberonne au 1^{er} janvier 2018.



Après la cérémonie le SDIS a procédé à un exercice de démonstration où les sapeurs du DPS et du DAP ont pu montrer leurs connaissances acquises par les nombreux exercices et formations suivis durant l'année écoulée.

1. Commission Consultative du Feu (CCF) - Législature 2016-2021

| | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| - Mme. STEINER Isabelle | Municipale | Chavannes-près-Renens |
| - M. FARINE Michel | Municipal | Ecublens |
| - M. PANZERA Marcel André | Municipal | Saint-Sulpice |
| - M. COTTIER Michel | Membre | Chavannes-près-Renens |
| - M. MASSON Claude, secrétaire | Membre | Ecublens |
| - M. MONTAGNER Sergio | Membre | Saint-Sulpice |
| - Maj. LEGERET Christophe | Commandant du SDIS Chamberonne | |
| - Cap. SARTIRANI Michel | Remplaçant du Cdt du SDIS Chamberonne | |

La présidence est assurée par un tournus selon entente entre les 3 municipaux, ainsi la présidence de la CCF, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, était assuré par M. Michel FARINE et, depuis le 1^{er} juillet 2017, celle-ci est assurée par M. Marcel André PANZERA.

Le 1^{er} décembre, M. Michel PAUDEX a rejoint la commission consultative du feu comme membre représentant de la commune de Chavannes-près-Renens en remplacement de M. Michel COTTIER démissionnaire suite à son déménagement.

2. Etat-major

| | |
|--------------------------------|------------------------|
| - Commandant | Maj LÉGERET Christophe |
| - Remplaçant commandant | Cap SARTIRANI Michel |
| - Responsable des APR | Cap JACOT Frédéric |
| - Responsable du matériel | Cap MOSER Didier |
| - Responsable des sites A & C | Cap TILLE Cyrille |
| - Responsable de l'instruction | Cap VERREY Julien |

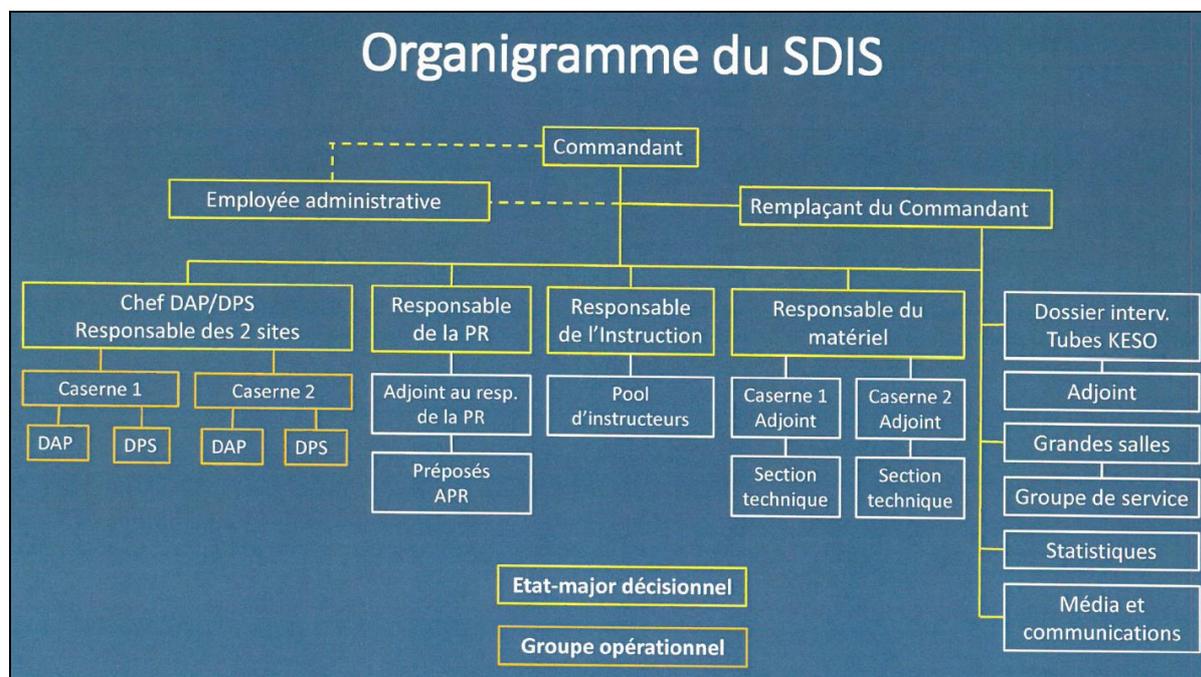
3. Chefs de sections

| | |
|---------------|-------------------------|
| - Section DPS | Plt CAÏTUCOLI Stephan |
| - Section DPS | Plt KAESER Christophe |
| - Section DAP | Lt BAPST Sylvain |
| - Section DAP | Lt BUREAU Jean-Baptiste |
| - Section DAP | Lt LAURENT Xavier |
| - Section DAP | Lt PASCAL Pierre-Alain |
| - Section DAP | Lt SERVONET Anthony |
| - Section DAP | Lt VERASANI Fabrizio |
| - Section DAP | Lt WALZ Michael |

4. Administration

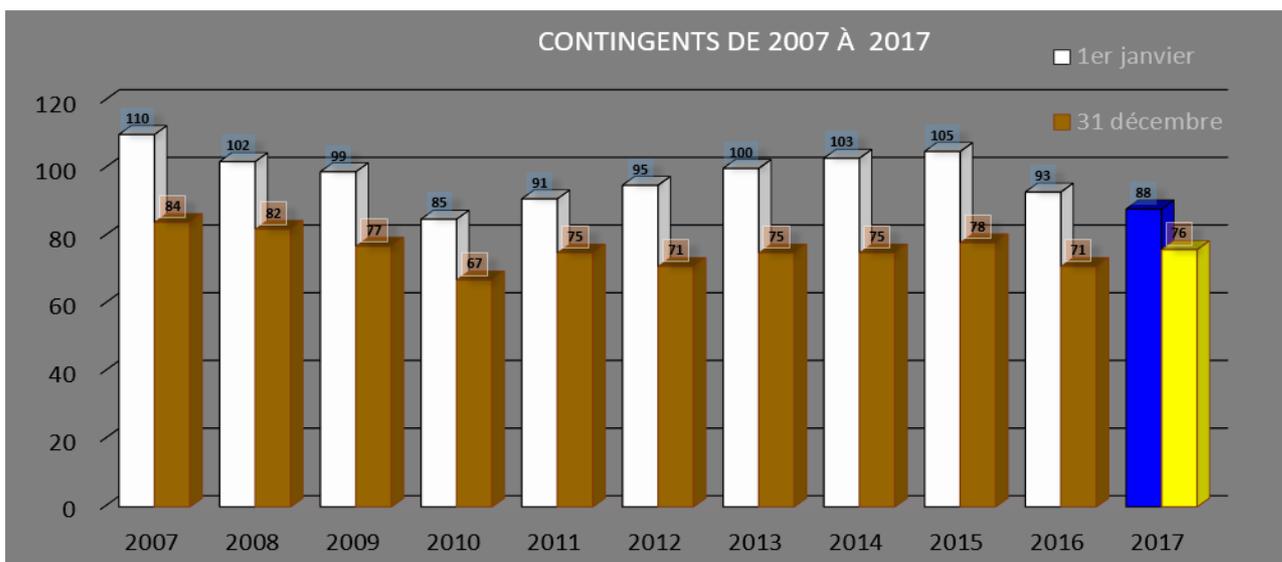
| | |
|---------------------------|-------------------|
| - Employée administrative | Mme MARTINS Peggy |
|---------------------------|-------------------|

5. Organigramme



6. Effectif

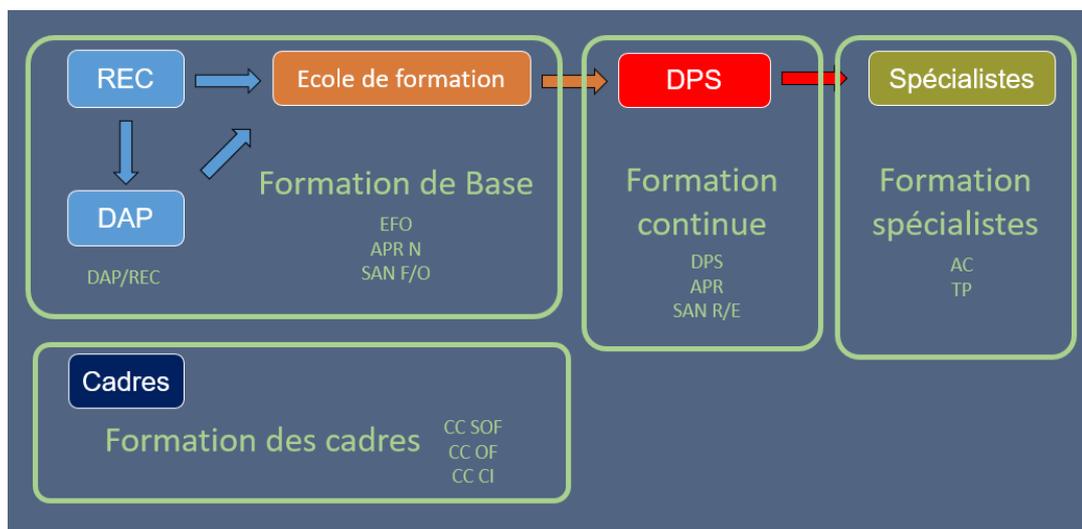
- Au 1^{er} janvier 2017, celui-ci était de 89 sapeurs-pompiers et 2 civils, Mme Peggy Martins employée administrative à 20 % et le Dr Jean-Claude Simon médecin-conseil du SDIS, pour arriver à 76 sapeurs-pompiers et 2 civils au 31 décembre.
- 13 démissions dont :
 - o 2 pour raisons personnelles ou familiales.
 - o 8 pour déménagement hors du SDIS.
 - o 3 pour raisons professionnelles ou études.
- Graphique du contingent de 2007 à 2017



- Pyramide du personnel



- **Cursus de formation proposé aux membres du SDIS**



- **Revue quinquennale du samedi 28 octobre 2017 (exercice final)**

- Samedi après-midi partie officielle et exercice d'engagement du SDIS (DPS/DAP) :

- Défilé du SDIS au complet et des véhicules dans les rues de Saint-Sulpice accompagné de la fanfare de Crissier.
- Présentation aux autorités des 3 communes (Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice).
- Nominations
 - Cap Cyrille Tille comme remplaçant du commandant du SDIS au 1^{er} janvier 2018
 - Cap Frédéric Jacot au grade de major et commandant du SDIS Chamberonne au 1^{er} janvier 2018
- Passation de pouvoir entre l'ancien et le nouveau commandant du SDIS Chamberonne
- Exercice d'engagement par les sapeurs du DPS et DAP
 - Feu de cuisine
 - Recherche de personnes avec les APR
 - Sauvetage d'une personne avec échelle et planche de sauvetage





- Graphiques divers illustrant les 131 alarmes

Répartition des alarmes par commune



Chavannes
37

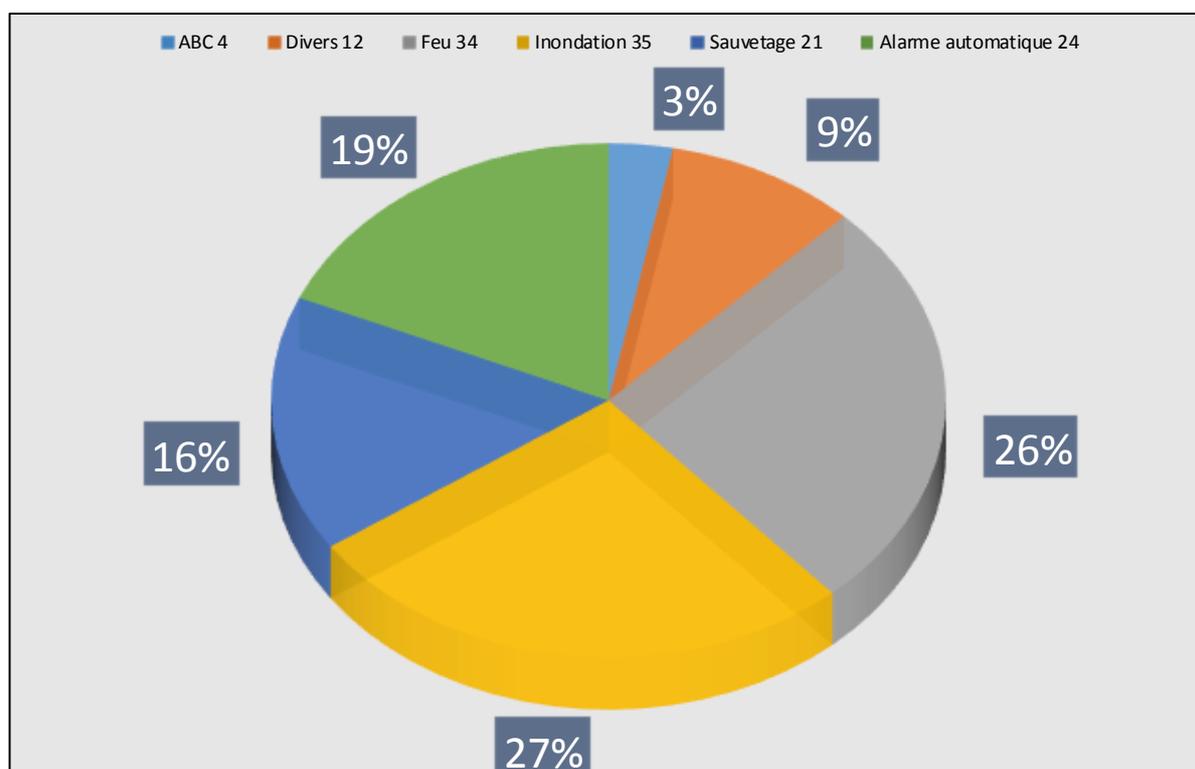


Ecublens
73

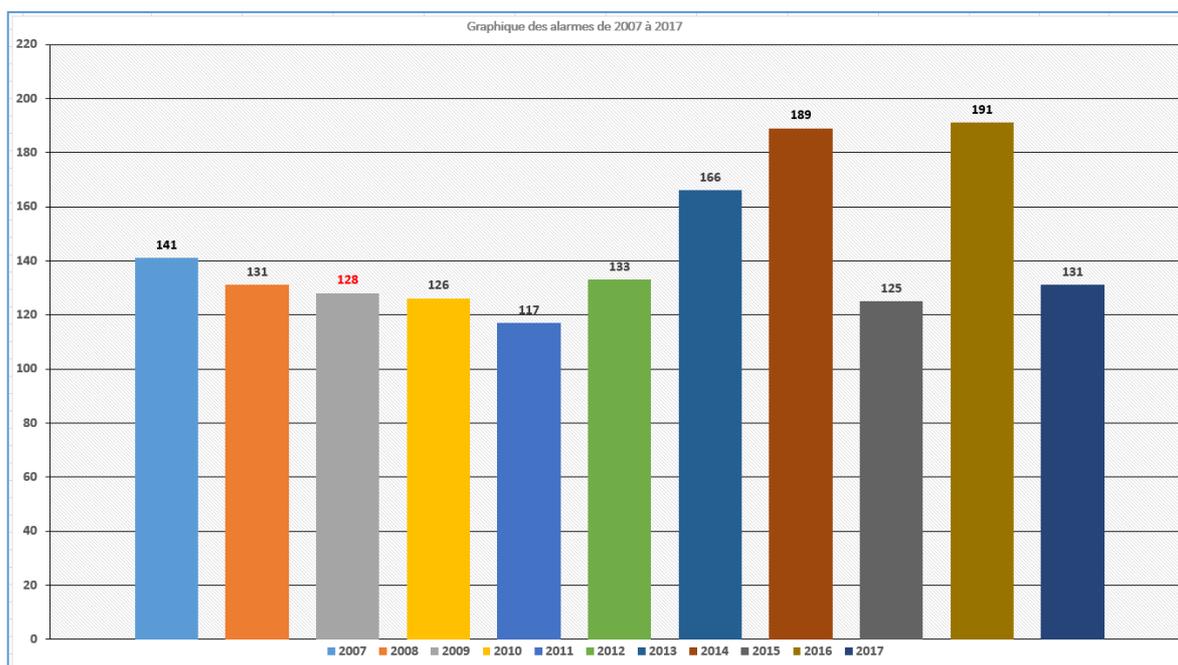


Saint-Sulpice
20

Répartition par type d'alarmes



Evolution des alarmes depuis 2007, 1^{ère} année du SDIS Chamberonne jusqu'à fin 2017.



- Les principales alarmes effectuées en 2017 à Saint-Sulpice :
 - 03.05.17 Saint-Sulpice : Feu d'un véhicule sur un parking. Le véhicule a été totalement détruit.
 - 10.07.17 sur les 3 communes : Inondations multiples suite à un fort orage. Cette nuit-là nous intervenons à 6 reprises.
 - 11 et 12.07.17 Ecublens et Saint-Sulpice : Nous intervenons encore 2 fois en journée pour des inondations cadeaux surprise de la soirée du 10.07.17.
 - 01.11.17 Saint-Sulpice : Feu d'une carrosserie avec plusieurs véhicules touchés et des dégâts importants à la structure du garage, cette intervention nécessitera le relogement d'une famille de 6 personnes.

- **Activités de la Commission Consultative du Feu :**

Durant cette année, la CCF (présidée par M. Farine du 01.07.2016 au 30.06.2017 et par M. M. A. Panzera du 01.07.2017 au 30.06.2018) a traité, entre autres, les sujets suivants :

 - Acceptation du rapport d'activités du SDIS Chamberonne 2016.
 - Acceptation des comptes du SDIS pour l'exercice 2016, après lecture du rapport de la fiduciaire.
 - Acceptation des nominations EM suivante :
 - o Plt Stephan Caitucoli comme nouveau membre à l'état-major au 01.01.2018
 - o Cap Cyrille Tille comme remplaçant du commandant au 01.01.2018
 - o Cap Frédéric Jacot au grade de major et commandant du SDIS au 01.01.2018
 - o Cap Michel Sartirani comme quartier-maître au 01.01.2018
 - Participation aux séances VIDIS 20-25 qui concerne la couronne lausannoise par M. Michel Farine, Municipal d'Ecublens, représentant de la CCF à la CCVIDIS.
 - Acceptation du budget 2018 du SDIS.
 - Acceptation du programme d'instruction 2018 du SDIS.
 - Participation au recrutement 2017.
 - Représentations diverses lors de manifestations du SDIS.

Conclusion

- Les buts fixés en début d'année ont été atteints, c'est-à-dire :
 - ✓ Maintenir l'effectif DAP du SDIS afin de garantir un réservoir de personnel pour assurer la relève au sein du DPS.
 - ✓ Continuer de maintenir les effectifs de jour du DPS en suffisance.
 - ✓ Continuer de garantir un officier de permanence en journée.
 - ✓ Consolider la formation administrative de notre employée administrative.
 - ✓ Continuer d'améliorer la bonne marche administrative et la gestion du budget.
 - ✓ Maintenir une qualité de formation optimale de tous les sapeurs DPS et DAP.



- Les points suivants sont encore à finaliser ou à réaliser:
 - ⇒ Promouvoir l'image du SDIS pour la soirée de recrutement afin de recruter un maximum de personnes pour renforcer notre effectif.
 - ⇒ Effectuer au mieux la transition avec le nouveau système d'aide à l'engagement ProSDIS.
 - ⇒ Continuer d'améliorer la bonne marche administrative et la gestion du budget.
 - ⇒ Maintenir une qualité de formation optimale de tous les sapeurs DPS et DAP.

Pour terminer ce rapport, je remercie les Municipalités, la Commission Consultative du Feu (CCF), l'Etat-major, les officiers, sous-officiers et sapeurs, notre employée administrative Mme Peggy Martins ainsi que M. Stéphane Oliva et Mme Carine Cottier du service de la bourse de Chavannes, de même que les 3 administrations communales pour le soutien et l'aide qu'ils m'ont apportés durant mon mandat de commandant, afin de garantir le bon fonctionnement du SDIS Chamberonne, ainsi que pour la confiance qu'ils m'ont témoignée durant ces années de commandement et j'espère avoir répondu aux attentes des communes et de leur population.

SDIS CHAMBERONNE
Le commandant

SDOL "Stratégie et développement de l'Ouest lausannois"

Rapport annuel 2017

L'OUEST LAUSANNOIS : HUIT COMMUNES, UN TERRITOIRE, UNE VISION PARTAGÉE

L'Ouest lausannois est une région belle à vivre et en pleine expansion. Afin de coordonner et guider leur développement, les huit Communes du district collaborent de façon intense à travers l'entité « **Stratégie et développement de l'Ouest lausannois** » (SDOL), qu'elles ont créée en 2016 pour prolonger et actualiser leur partenariat, mis en place dès 2003.

Elles ont initialement élaboré un schéma directeur avec le Canton. Publié en 2004, ce document offre une vision commune de l'aménagement urbain à long terme en suivant des principes de développement durable et de concertation. Au fil des années, il a été enrichi de plusieurs études en coordination avec les trois générations de Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et le Plan directeur cantonal, avec ses récentes adaptations.

Au printemps 2016, la signature d'une nouvelle convention de collaboration pour le développement de l'Ouest lausannois, sous la forme d'un contrat de droit public, atteste de la volonté des Communes de renouveler et renforcer leur engagement à concevoir ensemble leur avenir territorial et urbain. En février 2017, le Groupe de pilotage (Gropil) de SDOL, composé des syndics des huit Communes du district, a énoncé ses intentions pour la durée de la législature communale dans un document intitulé « Vision stratégique 2016-2021. Faire l'Ouest ensemble ».

MISSION

L'entité SDOL a pour mission de développer, par un processus continu et itératif, une vision et une planification globales, interdisciplinaires, partagées et dynamiques du développement urbain de l'Ouest lausannois. Ses travaux – menés de façon subsidiaire aux Communes à l'échelle régionale et intercommunale – contribuent à une identité commune et à la qualité de vie des habitants, tout en répondant à une politique cantonale de densification et de respect de l'environnement. Urbanisme, mobilité, paysage, environnement et énergie, logement et activités, patrimoine et identité régionale constituent ses domaines d'activités. SDOL représente aussi les Communes de l'Ouest lausannois au sein des organes du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

STRUCTURE ET ORGANISATION

Trois organes principaux sont au cœur de SDOL et assument l'accomplissement de sa mission : le Groupe de pilotage, la Cellule de pilotage technique et le Bureau.

Le Groupe de pilotage (Gropil) représente l'organe suprême de SDOL. Composé des syndics des huit Communes et, avec voix consultative, des membres de la direction des services cantonaux concernés ainsi que de la directrice de SDOL, il assume la responsabilité des études et projets, de la gestion des finances, du personnel et de l'administration. Il décide des propositions à soumettre pour adoption aux Municipalités et aux services cantonaux.

La Cellule de pilotage technique (CPT) est l'organe de direction technique de SDOL. Composée des responsables communaux de l'urbanisme, de représentants des services cantonaux ou de leurs suppléants et du Bureau SDOL, elle assure, au niveau opérationnel, la coordination intercommunale et avec les autorités cantonales. La CPT veille à la qualité et à la cohérence technique des études de SDOL. Elle s'exprime par ailleurs sur l'opportunité régionale et sur la conformité au PALM des dossiers à enjeu régional.

Le Bureau SDOL, sous la responsabilité d'une directrice, assume le fonctionnement de SDOL et rend des comptes au Gropil. Il est administrativement rattaché à la Ville de Renens, à laquelle les sept autres Communes délèguent certaines de leurs attributions pour l'accomplissement de tâches juridiques, administratives et organisationnelles liées à la mission de SDOL.

ACTUALITÉ

Vision stratégique du Gropil SDOL 2016-2021

Pour la première fois, en lien avec la nouvelle législature et suite à la signature de la nouvelle convention de collaboration intercommunale en 2016, le Gropil SDOL s'est doté d'une vision stratégique pour la période 2016-2021 sous la devise "Faire l'Ouest ensemble". Il a présenté sa vision lors d'une conférence de presse organisée au Bureau SDOL le 8 mai.

La vision stratégique définit les axes prioritaires à développer dans le cadre de SDOL. Ces axes ont été retenus à l'issue d'une réflexion menée lors d'ateliers avec la participation des membres du Gropil SDOL, des municipaux concernés et des chefs de service impliqués. Cette vision stratégique se limite aux champs de compétence de SDOL, tels que définis dans la convention de collaboration intercommunale de 2016. Elle assied les études et les démarches en cours à achever durant la législature, confirme comme dossier prioritaire la révision conjointe des Plans directeurs communaux (PDi) et esquisse les domaines à traiter en seconde partie de législature ou en complément au PDi.

La vision stratégique sert ainsi de cadre pour définir les études et les moyens à engager année après année durant la législature. La Cellule de pilotage technique (CPT) et le Bureau SDOL sont chargés, sur cette base et en lien avec les domaines couverts par le PDi, de proposer un programme des études, puis de le mettre en œuvre.

Un bilan de la réalisation des présentes intentions sera effectué à l'issue de la démarche PDi (2019) afin d'établir, conjointement avec le programme d'actions du PDi, les études et démarches prioritaires à mettre en œuvre jusqu'à l'horizon 2030.

GROUPE DE PILOTAGE EN 2017

Le Groupe de pilotage (Gropil) se compose des syndics des huit Communes et, avec voix consultative, des membres de la direction ou des cadres des services cantonaux concernés, ou ponctuellement de leurs suppléants. La direction du Bureau SDOL y participe et assure son secrétariat. En 2017, la composition a été la suivante :

Les Communes : C. Wyssa, présidente du Gropil, syndique de Bussigny / J.-F. Clément, vice-président du Gropil, syndic de Renens / A. Clerc, syndic de St-Sulpice / G. Cherix, syndic de Villars-Sainte-Croix / A. Gillièron, syndic de Prilly / J.-P. RoCHAT, syndic de Chavannes-près-Renens / Ch. Maeder, syndic d'Ecublens / S. Rezzo, syndic de Crissier / A. Widmer, directrice SDOL.

L'État de Vaud : P. Imhof, chef de service du SDT, DTE / A. Rabinovich, SDT, DTE / P.-Y. Gruaz, chef de service DGMR / DIRH, F. Molina, DGMR, DIRH / S. Logean, SPECo, DEIS / S. Rodriguez, DGE, DTE.

Invités : G. Muheim, président de Lausanne Région, P. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région / J. Christin, responsable communication SDOL, Marianne Martin, secrétaire SDOL.

BUREAU

LIEU ET EFFECTIFS

Le Bureau SDOL est installé au 2^e étage du bâtiment administratif de la Ville de Renens, rue de Lausanne 35.

Les postes du Bureau SDOL représentent 6.5 EPT à fin décembre. Ils sont occupés par : Ariane Widmer, directrice (80 %), Benoît Biéler, adjoint (80 %), Jean-Christophe Boillat, délégué mobilité douce (60 %), William Chibli, chargé de projet PDi (80 %), Xavier Herpin, chef de projet des Axes forts (100 %), François Périllon, responsable mobilité (90 %) jusqu'à fin mars, Paul-Samuel Maurice, ingénieur transports et mobilité (95 %) dès le 1^{er} mai, Cristina Ferrari, secrétaire (70 %), Marianne Martin, secrétaire (30 %), Caroline Trolliet, secrétaire (60 %). De plus, le Bureau SDOL emploie de manière régulière un stagiaire. En 2017, ce poste a été occupé par Laura Stern, stagiaire (100 %) jusqu'à fin février et en contrat temporaire en tant qu'urbaniste (80 %) jusqu'à fin juin, puis par Louis RoCHAIX, stagiaire (100 %) dès le 1^{er} avril.

Le rattachement administratif de Nicolas Wisnia, chef de projet Malley, au Bureau SDOL a été transféré au service de l'urbanisme de Renens à partir du 1^{er} janvier 2017. Le rattachement hiérarchique effectif depuis 2015 est ainsi logiquement mis en cohérence au niveau administratif. Toutefois, dans l'attente de la constitution de la nouvelle structure de gouvernance de Malley, les charges salariales transitent encore par les comptes de SDOL.

SÉANCES DU GROFIL ET DE LA CPT

- 6 séances du Groupe de pilotage (Gropil) ;
- 2 séances du Gropil concernant le programme de législature 2016-2021
- 1 séance élargie Gropil/CPT concernant les conditions pour le traitement des plans d'affectation des projets d'agglomération suite à la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et à la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal.
- 1 voyage d'étude du Gropil à Barcelone : rencontre des responsables de l'*Area Metropolitana de Barcelona*, visite guidée d'espaces publics, visite de l'exposition *Open Space Connection*, divers visites et rencontres, notamment en présence du Consul de Suisse à Barcelone.
- 10 séances de la Cellule de pilotage technique (CPT).
Dossiers à enjeu régional analysés par la CPT en 2017 :
 - Ecublens / Plan de quartier En Mapraz
 - Crissier / Image directrice du secteur Marcolet
 - Crissier / Plan de quartier Ley Outre Est
 - Ecublens / Plan de quartier En Crochy
 - Prilly-Renens / Plan de quartier Malley-Gazomètre
 - St-Sulpice / Plan de quartier Vallaire.

RENCONTRES ET ÉCHANGES D'INFORMATIONS

En 2017, les représentants de SDOL ont rencontré diverses autorités pour échanger de l'information et coordonner différents projets et actions. Entre autres :

- Rencontre avec le Bureau intermunicipal, le 17 mai
- Rencontre avec les Secrétaires municipaux, le 27 juin
- Rencontre avec la Municipalité de Lausanne, le 20 septembre
- Rencontre annuelle avec l'EPFL et l'UNIL, le 28 septembre

PRÉSENTATIONS DE SDOL

En 2017, les représentants de SDOL ont été sollicités à 16 reprises pour faire part de leur expérience :

- Exposition « Train in the City » et débat, Zurich, 3 février
- Gymnase Auguste Piccard, Lausanne, 3 mars
- Paroisse catholique de Renens et Bussigny, Renens, 16 mars
- Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), Yverdon, 20 mars
- Centre Social Régional, Ecublens, 27 mars
- Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) Vaud, Assemblée générale, Lausanne, 28 mars
- Coopérative de la Piscine de Renens, Renens, 31 mars
- Université de Lausanne, Challenge interuniversitaire d'aménagement et d'urbanisme, 3 avril
- Fachhochschule Bern, Burgdorf, 12 avril
- Forum du paysage, Congrès annuel, Berne, 9 mai
- Association suisse pour l'aménagement du territoire, séminaire (ASPAN), Renens, 30 juin
- Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC), Prilly, 25 août
- Université de Fribourg, Visite de la faculté de droit, Renens, 28 septembre
- Fédération suisse des urbanistes (FSU) Romandie, Groupe des jeunes urbanistes, Lausanne, 4 octobre
- Haute École d'art et de design (HEAD), Civic City, Genève, 7 octobre
- Université de Lausanne, atelier Campus, 10 octobre

ÉVÉNEMENTS ET PRÉSENTATIONS PUBLIQUES

Expo Léman 2030

L'importante mutation que connaissent la Gare de Renens et ses environs fait l'objet d'une exposition réalisée par les CFF en collaboration avec les tl, les communes concernées et le Bureau SDOL. Films, maquettes et images de synthèse renseignent les visiteurs sur les projets. En 2017, de nombreuses personnes sont venues voir l'exposition lors des visites organisées ou des portes ouvertes :

- env. 120 visiteurs lors des 13 ouvertures publiques
- env. 150 visiteurs lors des 23 visites de groupes
- env. 40 personnes (invités politiques, médias et invités des projets) lors de l'inauguration publique du passage inférieur de la Gare de Renens, le 5 avril
- env. 400 visiteurs lors des « Portes ouvertes sur la mobilité de demain » les 23 et 24 septembre
- 100 visiteurs lors des séances organisées par la Ville de Renens

Inaugurée en novembre 2014, cette exposition est ouverte au public tous les premiers mercredis du mois, de 17h à 19h à la rue de Crissier 4b à Renens. Il est possible de la visiter en dehors de ces horaires en s'adressant à : leman2030@cff.ch.

House 2 : expositions « Malley s'affiche » et « Rêveries urbaines »

« REPLAY - Animer la friche de Malley » a accueilli le projet « House 2 », une construction expérimentale et provisoire en bois, réalisée par les étudiants du laboratoire ALICE du Professeur D. Dietz de l'EPFL et dressée aux abords de la buvette La Galicienne. House 2 et La Galicienne ont fait l'objet d'une programmation conjointe, qui s'est déroulée entre juin et octobre 2017. Cette construction éphémère a hébergé, d'une part, l'exposition « Malley s'affiche » et, d'autre part, l'exposition « Rêveries urbaines », présentant des œuvres réalisées par six dessinateurs romands dans le cadre du festival BDFIL et des Journées des alternatives urbaines (JAU). Le Bureau SDOL a pris une part active à ces événements (participation aux débats et animation du jeu « Construis ton Ouest »). De plus, trois rencontres – animées par les Villes de Renens et Prilly – ont également invité la population à s'exprimer sur des enjeux essentiels pour le futur quartier de Malley: « Ma gare, mon quartier », « Malley, un nouveau pôle économique » et « Malley, quartier de l'énergie ».

Pour mémoire, le projet « REPLAY - Animer la friche de Malley » a été initié par les Villes de Renens et de Prilly avec leurs partenaires et réalisé par le Bureau SDOL. Il a pour ambition d'accompagner la mutation de Malley et de préfigurer la vie du futur quartier en y créant des usages nouveaux.



House 2 a accueilli l'exposition « Malley s'affiche »

Assemblée générale de la Conférence vélo Suisse (VKS)

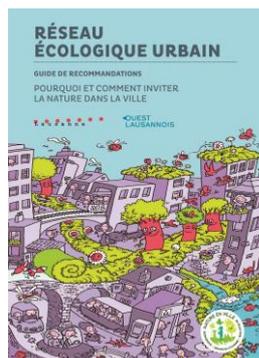
Le 11 mai 2017, l'Assemblée générale de la Conférence vélo Suisse a été co-organisée par Lausanne et l'Ouest lausannois (Bureau SDOL). Couplée avec une visite de terrain, cette rencontre a permis aux participants, venus de toute la Suisse, de découvrir les projets en cours ou à venir le long des voies ferrées entre la Gare de Lausanne et la Gare de Renens. L'excursion s'est terminée à la Gare de Renens avec une visite de l'exposition Léman 2030.

Exposition «Les enjeux du développement vers l'intérieur »

Née d'un partenariat entre les cantons de Neuchâtel (DDTE), Fribourg (DAEC) et Valais (DDTE), l'exposition «Les enjeux du développement vers l'intérieur» a été empruntée à Neuchâtel et présentée pour la première fois dans le canton de Vaud dans le cadre de la Plate-forme logement de l'Ouest lausannois. Soulignant treize enjeux liés au développement urbain et les illustrant au travers de 32 réalisations en Suisse (dont une dans l'Ouest lausannois), l'exposition a pu être visitée à Chavannes-près-Renens, du 1er au 18 novembre.

PUBLICATIONS

Guide de recommandations "Réseau écologique urbain"



Comment multiplier les actions pour plus de biodiversité en ville ? Édité en collaboration avec la Ville de Lausanne, le guide «Réseau écologique urbain. Pourquoi et comment inviter la nature dans la ville» et sa carte du réseau apportent une réponse ciblée à tous les partenaires souhaitant s'impliquer dans le renforcement du réseau écologique de Lausanne et de l'Ouest lausannois. La brochure propose un descriptif détaillé des types d'habitats et des espèces (populations animales et végétales indigènes). Elle indique les axes de déplacement préférant permettant des échanges pour la garantie de leur survie et présente des exemples de réalisations, tels prairies fleuries ou points d'eau pour l'amélioration du réseau vert et bleu et une meilleure circulation de la flore et de la faune. Les acteurs concernés sont nombreux: propriétaires d'immeubles, gérances, associations, habitants, collectivités publiques, urbanistes, architectes, paysagistes, jardiniers, entreprises, etc. Tous ont un rôle à jouer pour matérialiser la trame du réseau écologique. En diffusant gratuitement cette brochure, la Ville de Lausanne et les Communes de l'Ouest lausannois souhaitent encourager chacun à accomplir sa part à la hauteur de ses possibilités.

AUTRES PUBLICATIONS

- « Vision stratégique 2016-2021. Faire l'Ouest ensemble », Groupe de pilotage de Stratégie et développement de l'Ouest lausannois, février
- « SDOL – Stratégie et développement de l'Ouest lausannois », dépliant de présentation, février
- Plate-forme logement de l'Ouest lausannois – compte-rendu de l'atelier n° 7, « Grands Ensembles de Demain », mars
- « REPLAY - Animer la friche de Malley », Programme 2017, « House 2 », juillet
- Semaine de la mobilité dans l'Ouest lausannois, dépliant, septembre.

ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS COMMUNAUX

Le Bureau SDOL apporte un soutien actif à plusieurs études menées au niveau communal en participant à des groupes de suivi, jurys de concours et collèges d'experts ainsi qu'en apportant son expertise. Le Bureau SDOL a ainsi accompagné notamment les projets suivants :

- Dans le domaine de l'urbanisme, en particulier à Crissier (Ley-Outre Est, En Chise, Les Jardins du Château)
- Dans le domaine des infrastructures bénéficiant de contributions fédérales (par exemple aménagements routiers du secteur Talluchet à Chavannes-près-Renens)
- Dans le domaine de la mobilité douce, pour des projets techniques ou de promotion (adaptation du giratoire Pâqueret RC1 en lien avec le projet RTS, projet de carte vélo pour le secteur des Hautes Écoles).

COLLABORATIONS DIVERSES [AW]

Le Bureau SDOL a participé à diverses rencontres et contribué à des projets de recherche :

- PNR 68 Utilisation durable de la ressource sol, groupe d'accompagnement du projet de recherche, 13 janvier à Berne
- Office fédéral du développement territorial, rapport du Conseil fédéral au postulat Vogler, 2 février et 10 octobre à Berne
- « Strategie BWO » workshop sur invitation de l'Office fédéral du logement, 7 février à Granges
- Semaine ENAC du 1^{er} au 5 mai « Remix Public Space »: aménagement d'une zone de rencontre temporaire de la Place de la Gare à Renens (Jade Rudler), et " Le piéton vecteur d'urbanité" sur le territoire de Renens et Chavannes-près-Renens (Dominique von der Mühl)
- « Kohärente Raumentwicklung in Stadt-Land übergreifenden Regionen », groupe de travail de la Conférence tripartite (CT), sur invitation de l'Union des Villes Suisses, 21 juin à Berne
- Forum Bikesharing (VLS) et Velostations du 20 septembre à Zurich. Échanges d'informations sur l'état de la situation au sujet des vélos en libre-service dans les différentes villes de Suisse et sur les projets à venir
- Groupe « Développement durable » du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) de l'État de Vaud, 7 décembre à Lausanne
- EPFL, Superstudio 2017, critiques finales, le 19 décembre
- UNIL, atelier Campus, critiques finales, 22 décembre
- Collaboration pour la définition des mesures du programme Environnements favorables à la santé (EfS) des Ligues de la santé.

Le Bureau SDOL a établi une collaboration avec la Faculté de l'environnement naturel, architectural et construit (ENAC) de l'EPFL en lien avec un projet de master en entreprise dans le domaine la planification énergétique sur le secteur Jonction d'Ecublens-Venoge. La pré-étude s'est déroulée en automne et le projet de master se réalisera entre février et juin 2018.

FINANCES

La comptabilité du Bureau SDOL est intégrée à celle de la Ville de Renens. Elle comprend deux rubriques distinctes : le budget de fonctionnement et le budget des études.

Le budget de fonctionnement inclut les frais annuels du Bureau. Il est financé par les Communes, au prorata de leur population (à l'exception de la Ville de Prilly, qui participe en fonction de sa population résidente dans le périmètre de SDOL, le solde faisant partie du SDNL) et par le Canton. La convention avec le Canton a été renouvelée en mars 2017. Elle se fonde dorénavant sur la LATC et non plus sur la Loi sur l'aide au développement économique (voir aussi sous Projet d'agglomération Lausanne Morges – Fonctionnement). Le montant accordé par le SDT correspond au montant décidé en 2016, soit Fr. 212'861.- au maximum.

Les études de SDOL font l'objet d'un budget annuel assorti d'une répartition des frais. Les clés de répartition varient en fonction du projet et des partenaires intéressés. Les participations cantonales sont accordées de cas en cas, généralement sur la base de la politique cantonale en matière de pôles de développement économique, respectivement de l'aide au développement économique ou de la politique d'agglomération.

Toutes les dépenses en relation avec les études font l'objet de contrats (respectivement de confirmations d'offre) entre le Bureau SDOL et les mandataires. Toutes les factures y rattachées transitent par le Bureau SDOL. Elles sont payées par la Ville de Renens et ensuite refacturées aux différents partenaires.

COMPTE 2017

Fonctionnement

Les comptes de fonctionnement s'équilibrent à Fr. 1'263'870.24, dont
- Fr. 858'655.54 à la charge des Communes (soit Fr. 12.27/habitant)
- Fr. 186'560.25 à la charge du Canton.

La différence avec le budget s'explique principalement comme suit :

- Traitement du personnel et formation : pas d'indexation et moins de dépenses que prévu pour la formation du personnel.
- Annonces et documentation : moins de dépenses que prévu.
- Frais de manifestation : l'événement « Rendez-vous de l'Ouest » n'a pas eu lieu.
- Honoraires mandats spécialistes : moins de dépenses que prévu.
- Honoraires informatiques : moins de dépenses que prévu suite au passage aux machines virtuelles en lieu et place des postes fixes.
- Ainsi que diverses autres petites économies.

Études

Les comptes des études s'équilibrent à Fr. 433'098.75, dont
- Fr. 303'269.40 à la charge des Communes
- Fr. 103'668.65 à la charge du Canton.

La différence avec le budget s'explique principalement comme suit :

- Malley : Aucune étude thématique n'a été effectuée. Toutefois, les frais de communication ont été plus élevés que prévu (soutien financier de l'événement JAU et partenariat avec House II, EPFL).
- Les études Vallaire-Venoge/Espaces publics, Image directrice des transports publics/Avant-projet d'aménagement routier et Renges-Venoge/Etat des lieux DP et stratégie de reconfiguration ont été repoussées à l'année 2018.
- La réserve pour études diverses a été partiellement utilisée pour la mise à jour de la maquette et l'état des lieux des zones d'activités et industrielles (ZIZA) dans l'Ouest lausannois.

Fonds Wakker

- Le Fonds Wakker avait été créé en 2011 à l'occasion de l'obtention du Prix Wakker par les Communes de SDOL. Son règlement avait été approuvé par le Gropil lors de sa séance du 15 décembre 2011. Le fonds était affecté à des actions de communication et de promotion, notamment dans les domaines du patrimoine naturel et bâti ainsi que de la mobilité douce.
- Au 1^{er} janvier 2017 le fonds faisait état d'un solde positif de Fr. 35'324.23. Il a ensuite été alimenté comme suit :
- Participation annuelle des Communes (Fr. 10'000.-).
- Participation des Communes à la Distinction de l'Ouest lausannois 2018 (Fr. 30'000.-).
- En lien avec la création de l'Association "Ouest lausannois : Prix Wakker 2011", le Gropil a décidé en date du 27 avril 2017 de dissoudre le fonds et de transférer le solde sur le compte de l'association. Au 30.08.2017 lors de ce transfert le fonds faisait état d'un solde positif de Fr. 75'324.23.

TABLEAU DES COMPTE

| Compte | Désignation | Comptes 2017 | | Budget 2017 | | Comptes 2016 | |
|--------|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 19 | STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS | 1'736'968.99 | 1'736'968.99 | 1'969'200.00 | 1'969'200.00 | 1'729'241.09 | 1'729'241.09 |
| 1900 | SDOL - Frais de fonctionnement | 1'263'870.24 | 1'263'870.24 | 1'289'700.00 | 1'289'700.00 | 956'897.10 | 956'897.10 |
| 191 | SDOL - TOTAL CHANTIERS | 433'098.75 | 433'098.75 | 669'500.00 | 669'500.00 | 709'255.44 | 709'255.44 |
| 1910 | SDOL - Chantier 0 / Général | 35'919.25 | 35'919.25 | 75'000.00 | 75'000.00 | 43'176.49 | 43'176.49 |
| 1912 | SDOL - Chantier 2 / Secteur Bussigny à Sébeillon | 37'503.00 | 37'503.00 | | | 64'808.21 | 64'808.21 |
| 1914 | SDOL - Chant. 4 / Sect. zones d'activ. St-Sulpice-Ecublens | 35'609.05 | 35'609.05 | 20'000.00 | 20'000.00 | 27'971.80 | 27'971.80 |
| 1915 | SDOL - Chantier 5 / Espaces publics et mobilité souce | 29'711.70 | 29'711.70 | 30'000.00 | 30'000.00 | 50'562.65 | 50'562.65 |
| 1916 | SDOL - Chantier 6 / Transports | 3'672.00 | 3'672.00 | 91'500.00 | 91'500.00 | 6'091.20 | 6'091.20 |
| 1917 | SDOL - Chantier 7 / Nature et paysage | | | 55'000.00 | 55'000.00 | 8'383.00 | 8'383.00 |
| 1950 | SDOL - Frais de fonctionnement Malley | 171'777.75 | 171'777.75 | 188'000.00 | 188'000.00 | 179'718.50 | 179'718.50 |
| 1951 | SDOL - Etudes Malley | 118'906.00 | 118'906.00 | 180'000.00 | 180'000.00 | 92'972.19 | 92'972.19 |
| 1960 | SDOL - Frais de fonctionnement axes forts / AFTPU | | | | | 233'087.40 | 233'087.40 |
| 1961 | SDOL - études axes forts / AFTPU | | | 30'000.00 | 30'000.00 | 2'484.00 | 2'484.00 |
| 1990 | Fonds Wakker | 40'000.00 | 40'000.00 | 10'000.00 | 10'000.00 | 63'088.55 | 63'088.55 |

STRUCTURES PÉRENNES

PLATE-FORME LOGEMENT DE L'OUEST LAUSANNOIS

La plate-forme logement de l'Ouest lausannois (PFL-OL), créée en décembre 2013, a organisé deux ateliers et présenté une exposition. Le 22 mars, le 7^e atelier de la PFL-OL, intitulé « Grands ensembles de demain », a permis d'échanger sur la façon de gérer les projets importants comprenant des logements dans l'Ouest lausannois. Le 1^{er} novembre, le 8^e atelier, intitulé « Reprogrammation et nouveaux modes de vie », s'est penché sur des projets de transformation ou de réhabilitation en logements qui tiennent compte des nouveaux modes d'habiter. Ce fût également l'occasion de vernir l'exposition « Les enjeux du développement vers l'intérieur » qui a été présentée à Chavannes-près-Renens du 1^{er} au 18 novembre.



Atelier 8 de la Plate-forme logement. © SDOL/JC

La participation active des représentants communaux, techniques et politiques, démontre le besoin et l'intérêt de discuter et d'échanger ensemble sur le logement, en faisant dialoguer les préoccupations sociales et urbanistiques. La fréquentation des ateliers s'est élargie en 2017 aux présidents des Conseils communaux et aux représentants des Commissions d'urbanisme ainsi qu'à d'autres invités selon les thématiques.

Né dans le cadre de l'atelier n°2 de la PFL-OL, le projet d'antenne Apollo a été couronné, à la fin de l'année, par le vote des huit Conseils communaux en faveur du préavis intercommunal « Pour le financement de l'implantation et de l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois ». Financée pour moitié par le Canton, l'antenne aidera les *working poor*, les jeunes et les personnes bénéficiaires de l'AVS, AI ou RI, à trouver un logement stable, avec pour objectif de consolider l'autogestion de ces personnes.

La Confédération et le Canton ont poursuivi leur soutien à la PFL-OL en 2017. Les comptes-rendus des ateliers sont publiés sur le site internet de SDOL. Mme Anne Merminod (St-Sulpice) préside la PFL-OL et M. Didier Divorine (Renens) en est le vice-président.

GD/GT MOBILITÉ

La mobilité forme l'un des enjeux principaux pour l'Ouest lausannois. Pour prendre en charge cette thématique, qui nécessite une étroite collaboration entre les collectivités publiques et les partenaires concernés, un Groupe technique (GT) avait été constitué en juillet 2014. Le Groupe décisionnel (GD) Mobilité a été créé suite à la réflexion sur la structure de SDOL. Sa présidence est assurée par M. Alain Gillièron (Prilly) et sa vice-présidence par Mme Tinetta Maystre (Renens). Le GD est composé des municipaux en charge des transports ainsi que de représentants du Canton, de la Police de l'Ouest lausannois (POL), des Hautes Écoles et des tl. Pour la coordination avec les secteurs adjacents, des représentants de Région Morges, des MBC et de la Ville de Lausanne participent également aux séances. Le Bureau SDOL assure le secrétariat des GD/GT. Cinq séances du GD Mobilité ont eu lieu et les dossiers suivants ont été traités:

- la validation de l'image directrice des transports publics dans l'Ouest lausannois : horizons 2019-22 et 2023-28
- le suivi de mise en œuvre des mesures infrastructurelles des PALM 2007 et 2012
- le processus de coordination des chantiers
- la Gestion Coordonnée du Trafic de l'Agglomération Lausanne-Morges
- la consultation de l'horaire CFF 2018
- la coordination avec Région Morges
- divers dossiers liés à la mobilité douce (VLS, jalonnement, étude du bureau BfM au sujet des vélostations).

CELLULE DE COORDINATION DES CHANTIERS

L'Ouest lausannois sera particulièrement impacté par les chantiers à venir : projets de tramway et bus en site propre, projets du LEB et projet CFF Léman 2030, sans oublier les grands projets urbains en cours et l'entretien régulier de la voirie. Pour avoir une vision globale des travaux et de leurs conséquences ainsi que faciliter le partage d'informations entre les intervenants, un groupe de travail s'est constitué entre les services communaux des travaux, les gestionnaires de réseaux, le Canton, la police et les tl. L'animation de ce groupe de travail est assurée par le Bureau SDOL. Un processus intercommunal d'information et d'analyse des impacts des chantiers est en cours de mise en place. La Ville de Lausanne a démarré le développement d'un nouveau système de base de données pour partager les informations sur les chantiers planifiés dans les secteurs Ouest et centre lausannois. Une maquette de cet outil a été présentée en 2017 et les besoins de l'Ouest lausannois ont été transmis à Lausanne pour finaliser le développement de ce nouveau système, qui permettra un partage et une communication facilités des chantiers entre tous les acteurs concernés. Le changement vers le nouvel outil devrait se faire dans le courant 2018.

GROUPE VÉLO (GVOL)

Sous la responsabilité du délégué Mobilité douce, le Groupe vélo de l'Ouest lausannois s'est réuni à trois reprises. En présence de représentants communaux et des associations ATE et Pro Velo, de nombreux sujets y ont été présentés, notamment :

- Suivi des projets d'axes forts de transports publics (AFTPU) du point de vue de la mobilité douce (projets partiels 1, 2, 5 et 10)
- Passage inférieur des Coulisses (Prilly-Renens)
- Information sur le projet de vélo-cargos en libre-service (CarVelo2go)
- Passerelle mobilité douce du Pont Bleu (DGMR)
- Étude BfM au sujet des attentes des utilisateurs de Vélostations
- Jalonnement vélo du PALM
- Semaine de la mobilité 2017 dans l'Ouest lausannois
- Projet de signalisation des impasses avec dérogation pour la mobilité douce
- Suivi du dossier de la route du Lac - RC1
- Suivi du dossier des vélos en libre-service (VLS)
- Lancement de Cap sur l'Ouest 2018.

PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL

Les huit Communes de l'Ouest lausannois révisent leur Plan directeur communal respectif dans une démarche conjointe de « Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi) ». Ce plan contiendra les huit visions de développement des Communes et répondra à leurs aspirations et besoins spécifiques. Cela dans l'esprit d'un développement harmonieux pour l'ensemble de la région. La démarche de PDi permet de rationaliser les coûts des études et d'assurer une cohérence pour l'évolution de l'Ouest lausannois. Elle s'appuie fortement sur les études de planification menées ces dix dernières années.

Au mois de décembre 2015, les huit Municipalités ont déposé des demandes de crédit d'étude similaires dans chaque Conseil communal ou général du district. Celles-ci ont été adoptées durant le 1^{er} trimestre 2016, allouant ainsi les crédits nécessaires à cette démarche, soit un montant total de Fr. 1'511'000.- (subventions comprises).

Le Service cantonal du développement territorial (SDT) soutient la démarche et l'accompagne en participant aux groupes de suivi. Il y contribue financièrement à hauteur de Fr 375'000.-. À noter que cette subvention est exceptionnelle et qu'elle est attribuée en raison du caractère novateur de ce projet intercommunal. Deux autres subventions ont pu être obtenues durant l'année 2016 pour cette démarche. L'une, à hauteur de Fr. 41'000.-, de la part de la Direction générale de l'environnement de l'État de Vaud. L'autre, à hauteur de Fr. 40'000.-, de la part de Suisse Énergie. Toutes deux sont liées au volet énergétique du PDi.

Le lancement de la phase d'élaboration du PDi a eu lieu le 23 mai 2016. La démarche se déroule en 6 étapes. Les étapes 1) Travaux préparatoires et 2) Diagnostic et enjeux ont été élaborées en 2016. Durant l'année 2017 :

- Le rapport sur les travaux préparatoires et diagnostic et enjeux a été validé par les Groupes technique et décisionnel, puis mis en discussion au sein des Groupes de concertation. Il a ensuite été soumis aux Municipalités pour une prise d'acte intermédiaire.
- Le rapport sur les objectifs (étape 3) a été rédigé, puis validé par les Groupes technique et décisionnel. Au mois d'août, ce rapport a été mis en discussion au sein des Groupes de concertation. Il sera transmis aux Municipalités pour une prise d'acte intermédiaire en début d'année 2018.
- Le rapport sur les principes (étape 4, projet de territoire) a débuté à l'automne 2017.
- Les étapes suivantes (mesures, puis programmes d'actions) suivront dans le courant de l'année 2018.

Divers groupes d'accompagnement sont sollicités et permettent d'intégrer les différents partenaires à la démarche:

- Le Groupe décisionnel assume le portage politique et le pilotage du projet. Représentant des Municipalités, il est composé des syndics et municipaux en charge de l'urbanisme et d'un représentant du SDT (sous la présidence de Stéphane Rezso, syndic de Crissier et la vice-présidence de Tinetta Maystre, municipale de Renens, et de Jean-Daniel Luthi, municipal de Bussigny).
- Le Groupe technique constitue l'équipe de projet. Il est composé de représentants des services communaux de l'urbanisme.
- Le Groupe technique Mobilité apporte son expertise dans le domaine de la mobilité.
- Des Groupes de concertation (l'un regroupant des conseillers communaux et généraux, l'autre les représentants de la société civile) sont également consultés à chaque étape. Leur avis et propositions (formulés lors d'ateliers de travail ou transmis par courrier) sont intégrés dans les réflexions et font évoluer les rapports intermédiaires.
- Lors d'ateliers thématiques, d'autres spécialistes sont associés à la démarche, notamment les délégués communaux à l'énergie ou des experts indépendants, ainsi que les autres services communaux et cantonaux concernés par les thématiques traitées.

RÉVISION DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ DOUCE

Depuis la dernière révision des réseaux de mobilité douce dans l'Ouest lausannois (2009), de nombreux éléments nouveaux sont intervenus, rendant nécessaire une mise à jour des cartes de synthèse. À cette occasion, une démarche en ateliers de travail a été initiée en 2015-2016.

Dans le cadre du PDi, deux ateliers « vélos » (24 mai 2017) et « piétons » (31 mai 2017) ont été organisés afin de préciser les options retenues pour les réseaux de mobilité douce et définir les principes d'aménagements. Cette démarche est appelée à se poursuivre.

SITES

SECTEUR JONCTION D'ECUBLENS-VENOGE (SITE E)

La future jonction d'Ecublens va profondément modifier le contexte urbain du secteur en le désenclavant, mais également en créant une nouvelle attractivité. Deux études ont été lancées en 2015 pour apporter des réponses à ces enjeux. Une étude de stratégie d'aménagement, menée par les Communes d'Ecublens et Bussigny et pilotée par le Bureau SDOL, vise à accompagner la nouvelle jonction par un programme d'aménagement urbain et de développement économique. Le résultat de cette étude propose une image directrice pour le secteur, accompagnée d'une stratégie de mise en œuvre, qui a été finalisée dans le courant de l'année.

Ce rapport final sera soumis aux Municipalités début 2018 : il sera ensuite versé au dossier de révision des Plans directeurs communaux de Bussigny et d'Ecublens dans la démarche conjointe de Plan Directeur intercommunal (PDi), ce qui lui donnera son assise légale.

L'étude d'accessibilité multimodale en lien avec la future jonction d'Ecublens, pilotée par le Canton, constituera l'occasion d'apporter des réponses aux nouveaux enjeux engendrés par l'ouverture de la jonction pour les cyclistes, les transports publics et la circulation routière dans le secteur. Cette étude sur le volet mobilité a été finalisée en 2017 et la transmission du rapport final aux Communes pour validation se fera en février 2018.

SECTEUR CROIX-DU-PÉAGE (SITE E)

Dans la perspective de l'arrivée du tramway à Croix-du-Péage, et pour répondre aux demandes de certaines entreprises implantées dans le secteur, la Commune de Villars-Ste-Croix a souhaité étudier la possibilité d'une densification du secteur d'activités de Croix-du-Péage. Un mandat a été attribué à un bureau spécialisé pour identifier les verrous à une densification du secteur et faire des propositions d'adaptation du règlement en vigueur. L'étude, pilotée au niveau technique par le Bureau SDOL, a débuté au mois d'août.

SECTEUR VALLAIRE-VENOGE (SITE G)

Les Communes d'Ecublens et de St-Sulpice, en collaboration avec le Canton et le Bureau SDOL, ont décidé en 2016 de mandater un bureau spécialisé pour réaliser une image directrice du secteur. Établie durant l'année 2017, elle s'appuie sur une analyse de la situation foncière et immobilière du secteur et a été développée sur la base de différents scénarios d'évolution. L'image directrice qui en ressort sera versée au dossier de révision des Plans directeurs communaux de Saint-Sulpice et d'Ecublens dans la démarche conjointe de Plan Directeur intercommunal (PDi), ce qui lui donnera son assise légale.

INFRASTRUCTURES

GARE DE RENENS

Le projet de réaménagement de la Gare de Renens et de ses abords est mené par les Communes de Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier et Ecublens, les CFF, l'État de Vaud ainsi que les tl. Le chantier a débuté en juin 2015 avec les travaux d'un nouveau passage sous-voies, plus large que l'actuel et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Bureau SDOL continue, selon les besoins, à soutenir les Communes pour la communication globale du projet et assure l'accueil de la population au pavillon d'information Léman 2030 lors de son ouverture mensuelle. En 2017, le Bureau SDOL a collaboré à la mise en place du blog « Le Petit Journal de la Gare de Renens ».

Le Bureau SDOL accompagne également les Municipalités concernées dans leurs discussions avec le Canton, les CFF et l'Office fédéral des transports (OFT) sur la desserte de la Gare de Renens par les trains grandes lignes ainsi que lors des consultations sur les projets d'horaires pour les années suivantes.

NOUVELLES JONCTIONS AUTOROUTIÈRES

Le bureau SDOL a été consulté sur le rapport technique du bureau Transitec sur l'étude d'accessibilité multimodale en lien avec la future jonction d'Ecublens en juin 2017. Le rapport final intégrant les remarques du SDOL, notamment sur l'attention à porter sur la progression des bus, les liaisons cyclables et le trafic hors du réseau d'agglomération, est attendu début 2018.

Le bureau SDOL a participé à quatre séances techniques en mai et juin sur les mesures d'accompagnement de la jonction de Chavannes-près-Renens sur la RC76 et la rue du Léman, il a ainsi participé à la planification de la connexion de cette nouvelle jonction autoroutière avec le réseau communal.

AXES FORTS (AFTPU)

Dès fin 2013, le chef de projet Axes Forts pour l'Ouest lausannois a été intégré au sein du Bureau SDOL. Cette organisation contribue à mieux faire valoir les intérêts des Communes de l'Ouest lausannois dans le projet de transports publics. En résulte une coordination plus étroite, particulièrement avec les domaines de la mobilité douce et de la qualité des aménagements urbains.

Au total, le Bureau SDOL pilote quatre projets en phase de planification : le tramway t1 (partie Ouest lausannois) et son extension ainsi que le BHNS sur la route de Cossonay et son prolongement vers Bussigny.

Projet Tramway t1 - tronçon Galicien à Renens-Gare (PP2)

Les activités se sont principalement concentrées sur :

- La résolution des oppositions et recours suite à la mise à l'enquête publique de 2012, les adaptations du projet et la préparation d'enquêtes complémentaires pour des optimisations qui en résultent
- La préparation de l'adjudication des offres des entreprises de construction
- La poursuite des projets de franchissement du passage du du 1^{er}-Août, de la place nord de la Gare de Renens, de la rue du Terminus et du pont du Closel pour préparer l'enquête complémentaire
- L'élaboration des conventions entre les tl et les Communes pour le financement, la conduite du projet et la gestion des ouvrages.

Prolongement du Tramway t1 jusqu'à Bussigny-Croix-du-Péage (PP1)

En 2016, l'EMPD (Exposé des motifs et projet de décret) a été voté par le Grand conseil et la phase de projet d'ouvrage initiée. Les appels d'offre ont été lancés pour le mandat Génie civil, Urbanisme, Environnement et le mandat Trafic. L'étude « itération urbanistique », réalisée en 2016, servira de référence pour coordonner, dans le temps et l'espace, les projets de développement des quartiers avec les aménagements du tramway. Un cahier des charges est prêt pour lancer une synthèse des planifications qui cartographie et quantifie l'ensemble des densifications et mesures infrastructurelles à venir le long du corridor tram.

Projet de BHNS sur la route de Cossonay, de Montétan à Crissier-Bré (PP5)

La validation du projet d'ouvrage et la procédure d'enquête publique se sont déroulées sur l'année 2017, ce qui permettra la levée d'oppositions et le vote des crédits d'ouvrage en 2018.

La Commission immobilière poursuit les négociations avec les riverains impactés et accompagne le traitement des oppositions.

Prolongement du BHNS de Crissier-Bré à Bussigny-Gare (PP10)

Les crédits EMPD pour la participation cantonale ont été votés en septembre 2016 pour débiter les études d'avant-projet. Le préavis pour la part communale a été approuvé par le Conseil communal de Bussigny en juin 2017. L'organisation du projet ainsi que le découpage en un tronçon communal sur Bussigny et un tronçon route cantonale hors agglomération ont été validés. L'appel d'offre pour l'avant-projet sur le tronçon Bussigny a été lancé.

La Commune de Bussigny a financé une étude multimodale de mobilité sur l'ensemble de son territoire. Cette étude a été terminée en juin et a permis de faire un diagnostic complet sur les enjeux et les opportunités. Un concept d'accessibilité multimodale et de mesures à moyen et long terme a été étudié et validé par la Municipalité. Cette étude a permis de définir les grands principes pour le tracé futur du BHNS.

ÉTUDES THÉMATIQUES ET TRANSVERSALES

TRANSPORTS PUBLICS

L'élaboration de la nouvelle image directrice 2025 des transports publics dans l'Ouest lausannois a été initiée fin 2015 par le Bureau SDOL, en collaboration avec les tl. En 2016, la phase 1, comprenant le rapport de diagnostic et des enjeux, s'est terminée. Le Groupe décisionnel Mobilité en a pris acte en novembre 2016. Ce rapport a ensuite fait l'objet d'une consultation des partenaires, qui a permis de définir les objectifs de développement et d'amélioration du réseau. Le rapport de synthèse final de l'Image directrice des transports en communs de l'Ouest lausannois : horizons 2019-22 et 2023-28 a été présenté lors de la séance du Groupe décisionnel de juillet puis validé lors de sa séance du 22 novembre après une dernière phase de consultation des partenaires. Le rapport de synthèse a été envoyé aux municipalités le 13 décembre 2017 pour adoption, une séance intercommunale aura lieu le 15 janvier pour présenter le projet, son processus et la suite à donner pour sa mise en œuvre aux municipalités.

La mise en service de ce nouveau réseau s'effectuera par étapes pour coïncider avec la mise en service du tram et du BHNS dans l'Ouest lausannois et les développements urbains planifiés.

STATIONNEMENT

Le processus de mise à jour de l'inventaire a été suivi en 2017 (relevé par POL et transfert des données à la commune). Les communes disposent d'un inventaire des places de stationnements publiques sur leur SIA. Les communes ont cependant décidé de ne pas poursuivre la mise en commun de ces données à l'échelle intercommunale.

DISTINCTION DE L'OUEST ET ASSOCIATION OUEST-LAUSANNOIS : PRIX WAKKER 2011 [AW]

Le projet d'une distinction pour favoriser la réalisation d'ouvrages de qualité dans l'Ouest lausannois a été confirmé en avril par le Gropil SDOL. Les Communes ont ensuite confié l'organisation de cet événement à l'association nouvellement créée : l'Association « Ouest-lausannois : Prix Wakker 2011 ». Les résultats de la Distinction de l'Ouest 2018 seront connus en mars 2018. Le secrétariat de l'association est assuré par le Bureau SDOL.

INSTRUMENTS

SITE INTERNET

À l'adresse www.ouest-lausannois.ch, le site de SDOL se déploie en une carte interactive sur laquelle le visiteur peut afficher les principaux projets en cours. Le site présente également les thématiques abordées conjointement par les huit Communes et le Canton pour le territoire de l'Ouest lausannois ainsi que les structures de collaboration mises en place. Une newsletter permet de rester informé sur l'avancement des projets.

MAQUETTE DE L'OUEST LAUSANNOIS

La maquette de l'Ouest lausannois à l'échelle 1/1000, réalisée par l'Atelier des maquettes de l'EPFL, continue d'être actualisée au gré des opportunités et de l'avancement des projets. En 2017, le Gropil SDOL a décidé d'affecter un budget pour la mise à jour et les réparations des modules de maquette déjà anciens. Les bâtiments construits durant les dernières années seront ajoutés. Des modules complémentaires ont par ailleurs été commandés pour St-Sulpice, Prilly, Crissier et Bussigny, permettant de couvrir pratiquement l'entier de la surface urbanisée de l'Ouest lausannois. Certains modules sont présentés de façon permanente au pavillon de l'expo Léman 2030 ou encore dans les locaux de l'Université de Lausanne.



Détail de la maquette de l'Ouest lausannois

AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

FONCTIONNEMENT

L'entité SDOL participe à la « conduite partenariale » du PALM (Copil, Direction technique, Groupes spécialisés). Les modalités de fonctionnement et les rôles respectifs de gouvernance du PALM ont fait l'objet d'une démarche concertée en 2014.

Dans ce cadre, les représentants de SDOL ont participé à 3 séances du Copil, à 10 séances de la DT, à 5 séances de Coordination du Canton avec les bureaux techniques des agglomérations et des schémas directeurs, à 3 séances (*hearings*) convoquées par le SDT en lien avec le renouvellement des conventions de subventionnement et à 4 séances du GS-Mobilité douce. Les réunions de l'année étaient, dans une large mesure, consacrées à la mise en application de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) dans l'agglomération, en particulier au dimensionnement du potentiel d'accueil, au système de suivi des mesures d'urbanisation du PALM et aux conditions de traitement des plans partiels d'affectation. Dès le 2^e semestre 2017, des réflexions ont été menées avec les instances concernées sur l'opportunité, respectivement la nécessité de déposer un 4^e projet d'agglomération en 2020. La décision interviendra au 1^{er} trimestre 2018.

Suite à l'entrée en vigueur en 2016 de la modification de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les décisions de subventionnement des bureaux des agglomérations se fondent dorénavant sur la LATC et non plus sur la Loi sur l'aide au développement économique. Ce changement a pour conséquence le renouvellement de la convention entre l'Etat et les Bureaux des agglomérations vaudoises. Ainsi, une première nouvelle convention entre le SDT et SDOL a été ratifiée en mars pour l'année 2017. Début 2018, une deuxième convention de subventionnement – portant sur les années 2018 à 2020 – sera signée. Les montants des subventions ont été ajustés dans le but d'harmoniser et de coordonner les soutiens financiers cantonaux, mais aussi de soutenir l'ensemble des structures existantes (plus de structures avec la même enveloppe financière).

Une séance des Présidents des schémas directeurs et de Lausanne Région a eu lieu en novembre pour préparer une réponse coordonnée à la consultation du SDT sur le nouveau subventionnement. Suite à cela, le Copil PALM a été informé en décembre de la nouvelle méthode de calcul. Celle-ci se base sur une structure de bureau de 2.2 ETP ainsi que sur la taille et la complexité de l'agglomération (nombre de communes et d'habitants). Pour le Bureau SDOL ce nouveau calcul n'est pas favorable, le montant passant dès 2018 à Fr. 142'650.- (au lieu de Fr. 186'560.- en 2017) : soit une réduction de Fr. 43'910.-. (Voir le chapitre « Finances »).

Une nouvelle réflexion sur le mode de gouvernance est par ailleurs annoncée à la suite de l'établissement de la nouvelle convention de subventionnement. Elle devrait intervenir en 2018.

PALM 2016 : PROJET D'AGGLOMÉRATION DE 3^E GÉNÉRATION ET MISE EN OEUVRE DES MESURES D'URBANISATION

Le PALM de 3^e génération, signé par le Canton, les schémas directeurs et les associations régionales, avait été remis à la Confédération en décembre 2016. L'évaluation du projet par la Confédération est attendue début 2018. Le message relatif à la libération des crédits sera quant à lui soumis au Conseil fédéral en automne 2018 et la libération des crédits par le Parlement est attendue à mi-2019.

Dans le projet de 3^e génération, 45 mesures de mobilité – correspondant à un investissement de 400 millions de francs – prétendent à un cofinancement fédéral. Les projets du PALM permettront de compléter par exemple le réseau des axes forts de transports publics avec la deuxième étape du métro m3 entre le Flon et la Blécherette et de nouveaux tronçons de bus à haut niveau de service (BHNS).

En ce qui concerne les mesures d'urbanisation du PALM 2016, l'adoption de la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal par le Grand Conseil en juin 2017 a posé le cadre pour leur mise en œuvre (Mesures A11 et F12). Elle comprend le dimensionnement du potentiel d'accueil et la mise en place d'un système de suivi des mesures d'urbanisation. Ce système doit permettre de stimuler la réalisation des réserves en zone à bâtir, de faciliter l'approbation des plans d'affectation par le Canton tout en respectant les perspectives de croissance attribuées par le PDCn à l'horizon 2030, et d'assurer un monitoring périodique de l'état d'avancement des mesures d'urbanisation. Le travail de dimensionnement du potentiel d'accueil a été complexifié par la problématique des zones d'activités et par l'objectif cantonal de mettre en place un système de gestion à l'échelle du Canton (Mesures D11 et D12). Ces réflexions sont toujours en cours et peuvent impacter le traitement des plans partiels d'affectation (zones d'habitation et mixtes et zones d'activités).

Les Communes du PALM sont par ailleurs invitées à se prononcer sur la nécessité pour elles de déposer un 4^e projet d'agglomération. L'élaboration de ce prochain projet devrait, le cas échéant, débuter au 1^{er} semestre 2018.

PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Conformément au programme de mise en œuvre du projet d'agglomération, le Copil PALM a été informé en décembre du lancement de l'étude pour la planification énergétique. L'étude sera réalisée entre 2018 et 2019 et conduite par la DGE dans le cadre des structures de projet du PALM. Des groupes spécialisés et de consultation ont été constitués à cette occasion. Certains représentants communaux, des gestionnaires des réseaux et des fournisseurs d'énergie participent à ces groupes. Cette planification définira, entre autres, les principes directeurs en vue de l'établissement d'un plan directeur des énergies de réseaux au sein du périmètre compact du PALM.

STRATÉGIE TOURS

La « Stratégie d'implantation des tours dans l'Agglomération Lausanne-Morges », adoptée par le Copil PALM en 2015, a le statut d'un instrument d'aide à la décision. Plutôt qu'une vision figée du territoire fixant une fois pour toutes les endroits favorables ou défavorables à l'édification de tours, cet instrument met à disposition de toutes et tous des critères, des outils d'analyse et un pool d'experts pour aider les autorités à juger chaque projet particulier dans son contexte et selon les circonstances.

Le pool d'experts Tours est composé comme suit : Mme Marie-Paule Mayor, présidente, architecte urbaniste EAUG EPFL FSU, M. Laurent Geninasca, vice-président, architecte EPFZ FAS SIA, Mme Robin Winogrand, architecte paysagiste SIA, M. Luca Deon, architecte EPFZ FAS SIA et Mme Monique Keller, secrétaire du pool d'experts, architecte.

Aucun dossier n'a été soumis au pool en 2017.

GS MOBILITÉ DOUCE

Le Bureau SDOL a pris une part active au Groupe mobilité douce du PALM. Les sujets traités ont été, entre autres, le suivi du développement des vélos en libre-service (étude de bilan à l'échelle du PALM, nouveaux systèmes sans stations apparus en Suisse en 2017), la mise en œuvre de la première étape de jalonnement vélo à l'échelle de l'agglomération, le projet de voie verte d'agglomération ou encore la gestion des vélos durant les chantiers.

En 2017, le délégué mobilité douce de SDOL a participé activement à ce groupe de travail, en relation avec ces différents thèmes.

GROUPE TL/VÉLOS

Le groupe tl/vélo, intégrant les représentants des associations cyclistes, les schémas directeurs, la direction tl et les représentants des conducteurs, a été réactivé en 2017. Une première séance permettant de fixer les objectifs et enjeux de ce groupe a été organisée le 2 octobre.

Le groupe aura essentiellement pour mission un échange d'expériences entre usagers cyclistes et conducteurs, notamment pour les questions de performance et de sécurité, de complémentarité entre ces deux modes ainsi que d'évolution du matériel et des besoins des utilisateurs. Ce groupe prévoit d'effectuer 3 à 4 séances annuelles.

SUIVI MESURES INFRASTRUCTURELLES DES PALM 2007 ET 2012

Le Bureau SDOL a apporté son soutien aux Communes pour la préparation des demandes de contributions fédérales aux mesures infrastructurelles à réaliser.

Un tableau de bord actualisé intègre l'ensemble des mesures PALM 2007 et PALM 2012 avec les différentes informations quant à leur avancement. Une cartographie illustrant ces mesures (SIG) a également été réalisée pour l'Ouest lausannois.

SUIVI DES MESURES INFRASTRUCTURELLES DU PALM 2016

Le Bureau SDOL a coordonné l'inscription des mesures infrastructurelles de l'Ouest lausannois prétendant à un cofinancement dans le cadre du PALM 2016 (3^e génération), déposé à la Confédération en décembre 2016. Il a également supervisé la préparation de fiches techniques pour ces mesures.

Le Bureau SDOL a géré les questions et remarques des Communes relatives à la stratégie mobilité du projet d'agglomération 2016.

VALORSA

Depuis 1969, la société VALORSA, située à Penthaz, a reçu le mandat au travers d'une convention d'aider votre commune à gérer ses déchets. Comme pour 101 communes comptant 198'000 habitants situées entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, votre commune dispose ainsi d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions possibles afin d'éliminer les déchets en respectant la législation.

Suite au changement de législature, le Conseil d'administration a été renouvelé en 2017. Sa nouvelle composition est la suivante :

Jean-Daniel **Luthi** de Bussigny, Président, représentant de l'Ouest Lausannois
Bernard **Rochat** des Charbonnières, vice-Président, représentant du Jura-Nord vaudois
Patricia **Zurcher** de Renens, représentante de l'Ouest Lausannois
Patrick **Agassis** de Mont-la-Ville, représentant de Morges
Philippe **Besson** de Penthaz, représentant du Gros-de-Vaud
Pierre **Bruni** de Bercher, représentant du Gros-de-Vaud
Bernard **Ebener** de Cossonay, représentant de Morges
Frédéric **Gabriel de Lonay**, représentant de Morges
Pierre **Hämmerli** de Cheseaux-sur-Lausanne, représentant de Lausanne



Le périmètre VALORSA collabore avec la DGE et les 8 autres entités vaudoises en charge des déchets. Les Présidents des Conseils d'administration et les Directeurs se rencontrent plusieurs fois par année afin de coordonner leurs actions et trouver les meilleures solutions, tant au niveau des coûts que de la stratégie de gestion des déchets.

Votre commune a reçu de nombreuses informations au courant de l'année et a pu profiter des conseils avertis de l'équipe de Valorsa qui compte 5 collaborateurs administratifs et 10 collaborateurs gestionnaires de déchets. La surveillance des sacs taxés, les analyse et projets de déchetteries ainsi que les autopsies des poubelles font partie de ces prestations gratuites pour les communes parties au périmètre de gestion des déchets.

VALORSA a participé aux comptoirs régionaux de Cossonay et d'Echallens avec un stand traitant de la problématique de la qualité du compost. Ces deux événements ont permis d'aller à la rencontre de la population et de partager d'une façon conviviale sur le thème des déchets urbains.

L'usine de valorisation thermique et électrique Tridel a ouvert ses portes aux communes de ses 4 périmètres actionnaires, soit GEDREL, SADEC, STRID et VALORSA. Une visite qui a permis aux Municipales et Municipaux de mesurer les aspects techniques de la revalorisation des déchets.

Sur la thématique de la gestion des déchets, les objets en fibrociment amiantés ont fait l'objet d'une grande opération au printemps. VALORSA a été particulièrement active dans l'information et l'organisation de cette journée cantonale. Le « Coup de balai » printanier a permis de récolter une partie des vieux bacs à fleurs, dalles et autres tuiles ou plaques datant d'avant 1992 et contenant de l'amiante. Les Communes actionnaires ont tout particulièrement bien relayé la campagne de sensibilisation et la collecte a été un vrai succès.

L'action avait été précédée d'un cours afin d'accompagner les responsables de déchetterie dans leur rôle et la collecte de ce déchet particulier. En automne, VALORSA a proposé un autre cours technique d'une journée auquel 40 personnes ont participé « Comment organiser ma déchetterie pour favoriser l'accueil des citoyens ? ». Les thèmes de l'accueil, de la logistique et du savoir-faire ont été abordés.

Coordinateur de la gestion des boues de STEP, VALORSA a dû se concentrer sur la dizaine de Communes ayant un procédé de lagunage par phragmicompostage. Les quelques 500 tonnes livrées de ce matériel posent des soucis pour trouver des filières d'élimination. VALORSA doit retravailler ce produit sur le site de Penthaz pour le rendre incinérable. Une séance a été organisée avec tous les acteurs de la chaîne de production et d'élimination de ces boues de STEP afin de trouver les meilleures options.

2017, une année riche en réorganisations et thèmes phares. VALORSA a cherché à répondre aux demandes de ses Communes-actionnaires, soit sur des points spécifiques à certaines, soit sur des thématiques communes.

Valorsa se réjouit de collaborer à l'avenir avec votre commune et reste à disposition pour vous épauler dans vos problématiques journalières.

| | | 2017 en tonnes facturées par Valorsa | 2017 Destination | 2017 Valorisation |
|--------------|---------------------------------|--|--|--|
| Incinérables | Ordures ménagères | 23'236 | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| | Déchets encombrants | 2'189 | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| | Déchets industriels | 7'216 | TRIDEL | Chaleur/électricité |
| | Boues d'épuration | 6'908 | Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDEF | Chaleur |
| Recyclables | Papier | 4'815 | 1/3 carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française | Carton/papier recyclé |
| | Verre | 4'352 | 40 % chez Vetropack, 60 % en verrerie européenne | Bouteilles en verre |
| | Déchets végétaux | 1'589 | Agriculteurs autour de Penthaz | Compost |
| | OREA, appareils électriques | 346 | Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO | Métaux bruts/incinération |
| | Déchets spéciaux des ménages | 253 | CRIDEC | Traitement physico- chimique/incinération |
| | Déchets carnés | 1'108 | GZM | Energie |
| | Information | Municipalité et tout public | Séance d'information sur le financement des déchets 2 jours de cours pour responsables de déchèterie Cours pour l'action Amiante Demi-journée de formation pour les aides en déchetterie | 2 comptoirs régionaux (15 jours) |